CRIMES
DE LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE.

ON TROUVE CHEZ LES MEMES LIBRAIRES:

Les Confessions de Saint Augustin, nouvelle édition, revue avec soin et corrigée; 1 vol. in-8° de 38 feuilles, beau papier. 7 fr.

Il a été tiré quelques exemplaires vélin, prix: 14 fr.

Le Petit Carême de Massillon, auquel on a joint le Sermon sur la Passion de J.-C., par Bourdaloue, et le jugement de d'Alembert, La Harpe et le cardinal Maury, sur le *Petit Carême*. 1 vol. in-12 de 17 feuilles. 2 fr. 50 c.

L'Homme conduit à la Foi par la Raison, ou Tableau des Preuves de la Religion Chrétienne; par M. Auguste de Gomer, chevalier de Saint-Louis. 1 vol in-12. 2 fr.

De l'Usage et de l'Abus de l'Esprit philosophique durant le dix-huitième siècle, par Jean-Etienne-Marie Portalis, l'un des quarante de l'Académie Française, etc.; ouvrage posthume, précédé d'une Notice sur la vie de l'Auteur, et d'un Discours préliminaire. 2 vol. in-8° de 500 pages, grande justification, avec portrait. 12 fr.

La Voix de la Nature et de son Auteur sur l'origine des sociétés, des inégalités, des droits, des propriétés, des autorités, des souverainetés, des constitutions, etc.; troisième édition, beaucoup augmentée. 1 vol. in-8°. 5 fr.

Observations sur les Quatre Concordats de M. de Pradt, auxquelles on a joint la Lettre à M. Lanjuinais sur les Concordats; par M. Bernardi, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°. 4 fr.

La Religion prouvée par la Révolution, ou Exposition des préjugés décisifs qui résultent, en faveur du Christianisme, de la Révolution, de ses causes et de ses effets; par M. Clausel de Montals, chanoine honoraire d'Amiens; in-8°, 220 pages, troisième édition, revue et corrigée. 2 f. 50 c.

CRIMES

DE LA RÉVOLUTION

FRANÇAISE;

OBLIGATION DE LES RÉPARER PAR LA PÉNITENCE.

PAR UN CURÉ DU DIOCÈSE DE SOISSONS.

Parce, Domine, parce populo tuo, ne in æternum irascaris nobis.

PARIS,

A. ÉGRON, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, n° 37.

A. LECLERE, Imprim.-Libraire, quai des Augustins, n° 35.

1821.

AVANT-PROPOS.

Prétendre prêcher la pénitence à toute une nation, lui dire qu'elle doit, par tous les moyens qui sont en elle, faire tout ce qu'elle peut pour apaiser la colère d'un *Dieu entre les mains duquel il est horrible de tomber* (1); l'avertir qu'il faut mériter, par la sincérité de son repentir, le pardon des crimes dont elle s'est malheureusement rendue coupable, directement ou indirectement, ou en ne faisant point tout ce qui étoit en elle pour les arrêter, lorsque c'étoit en son nom qu'ils se commettaient par ses mandataires : une telle entreprise ne paroîtra-t-elle pas une folie aux yeux des hommes? et peut-on raisonnablement croire que l'on sera écouté? Telle est, je l'avoue, l'objection que je me suis souvent faite à moi-même avant que d'entreprendre cette tâche. Mais lequel des deux dois-je plutôt écouter, ou de la prudence humaine, qui n'est que folie aux yeux de Dieu, ou du précepte que le Seigneur fait à son Prophète, et, dans sa personne, à tous ses minis-

(1) Epître aux Hébreux, chap. 10, v. 31.

tres, en leur disant : « Criez sans cesse, faites re-
« tentir votre voix comme une trompette ; annon-
« cez à mon peuple les crimes qu'il a faits, et à la
« maison de Jacob les péchés qu'elle a commis.
« Car ils me cherchent chaque jour, et ils de-
« mandent à connaître mes voies, comme si c'é-
« tait un peuple qui eût agi selon la justice, et
« qui n'eût point abandonné la loi de son Dieu :
« ils me consultent sur les règles de la justice, et
« ils veulent s'approcher de Dieu (1). » Or, je le
demande maintenant, lorsque le Seigneur com-
mande, que sont tous les raisonnemens humains
pour ne pas agir ? Car ce n'est point pour moi
que j'ai été établi prêtre du Dieu vivant, malgré
mon indignité, mais bien pour le salut de mes
frères. Aussi le grand Apôtre disait-il : « Si je
« prêche l'Evangile, ce ne m'est point un sujet
« de gloire, puisque je suis obligé nécessaire-
« ment à ce ministère ; et malheur à moi si je ne
« prêche (2). » Et qui peut lire sans effroi les
menaces terribles que le Seigneur fait à ses mi-
nistres, dans les divines Ecritures, s'ils ne tra-
vaillent sans relâche à la conversion des pécheurs?

---

(1) Isaïe, chap. 58, v. 1 et 2.

(2) Ire Epît. aux Corinth., ch. 9., v. 16.

« Fils de l'homme, dit-il par le prophète Ezéchiel,
« je vous ai donné pour sentinelle à la maison
« d'Israël; vous écouterez la parole de ma bou-
« che, et vous leur annoncerez ce que vous aurez
« appris de moi. Si, lorsque je dirai à l'impie:
« vous serez puni de mort, vous ne lui annoncez
« pas ce que je vous dis, et si vous ne lui parlez
« pas, afin qu'il se détourne de la voie de son
« impiété et qu'il vive, l'impie mourra dans son
« impiété; *mais je vous redemanderai son sang.*
« Que si vous annoncez la vérité à l'impie, et
« qu'il ne se convertisse point de son impiété et
« ne quitte point sa voie impie, il mourra dans
« son iniquité; *mais pour vous, vous aurez dé-*
« *livré votre âme* (1). » C'est donc pour obéir au
« précepte du Seigneur, que, sans être arrêté par
la faiblesse de mes talens, je me suis déterminé
à être, en quelque sorte, le prédicateur de la pé-
nitence envers ma nation, surtout après les grands
crimes qui se sont commis au milieu d'elle. Hé!
qui plus que nous doit embrasser avec ardeur les
saintes rigueurs de la pénitence? Car chez quel
peuple et parmi quelle nation a-t on jamais vu
plus de crimes, plus de forfaits, plus de sacriléges,

---

(1) Ezéch., ch. 3, v.v. 17, 18 et 19.

plus d'abominations, plus de sang innocent répandu, j'ose le dire, avec une cruauté barbare, qu'il n'y en a eu parmi nous? Qui plus que nous a jamais provoqué avec outrage les terribles châtimens de la justice divine, et les fléaux de sa colère et de son indignation, par tout ce qui s'est commis en France depuis le commencement de notre trop fameuse révolution? Qui de nous peut encore, sans frémir d'horreur, penser à la mort, aussi injuste que révoltante, de LL. MM. Louis XVI, Louis XVII, de la Reine Marie-Antoinette, et de Madame Elisabeth? Qui peut se rappeler le massacre des évêques et des prêtres, dans les premiers jours de septembre, et de toutes ces innocentes victimes immolées avec tant de barbarie pendant la terreur qui a régné en France? Qui peut encore se ressouvenir de l'apostasie générale et publique qui a eu lieu parmi nous, sans être saisi d'effroi, en considérant combien la justice, la sainteté et la bonté de Dieu ont été outragées?

Quoi! serions-nous assez dépourvus de jugement pour penser ou même nous persuader que tant de crimes, tant de sacriléges et tant de sang ne crient point et ne demandent point vengeance au ciel contre notre malheureuse et criminelle patrie? Mais ne serait-ce point faire de Dieu un

être apathique et indolent, qui, satisfait de son propre bonheur, serait aussi insensible aux hommages des hommes, qu'indifférent à leurs crimes? Loin de nous une idée aussi révoltante, qui serait un outrage envers la Majesté divine. Croyons, au contraire, que Dieu, jaloux des droits de sa justice, ne peut laisser pour toujours tant de forfaits impunis. Dieu est bon sans doute, il est souverainement miséricordieux : nous en sommes bien la preuve la plus éclatante; mais n'oublions jamais qu'il est aussi souverainement juste, que sa justice ne peut souffrir de sa bonté ni de sa miséricorde, et que comme il est de sa gloire de pardonner au pécheur véritablement pénitent et sincèrement converti, cette même gloire est également intéressée à punir les crimes et les iniquités des hommes qui persistent dans leurs péchés.

D'après ces vérités, qui sont aussi saintes qu'elles sont incontestables, combien la France, et la France toute entière, ne doit-elle pas craindre toute l'étendue de la rigueur des jugemens de Dieu! Et par où peut-elle encore espérer dans ses miséricordes? Quoi! le ciel et la terre ont été les témoins de ses crimes, de ses forfaits, de la mort de son Roi, que, peu de temps auparavant, elle surnommait avec attendrissement *le père du peuple*; de

celle de la Reine, du Dauphin Louis XVII, de la vertueuse Elisabeth ; elle a vu le massacre des évêques et des prêtres du Seigneur, et celui de tant de victimes immolées à la rage révolutionnaire ; une apostasie générale a régné parmi nous, et a été hautement proclamée, non-seulement dans la capitale, non-seulement dans les principales villes de provinces, mais jusque dans les plus petites bourgades, jusque dans les villages et les plus petits hameaux ; partout les temples du Seigneur ont été souillés, profanés, pillés de la manière la plus indigne et la plus révoltante, de sorte qu'il n'est peut-être pas une seule église ouverte au public où il ne se soit commis les plus horribles sacriléges ; au culte du vrai Dieu l'apostasie y a substitué les cultes, aussi impies que dérisoires, de la *Raison* et de la *Théophilantropie* : quoi ! je le répète, le ciel et la terre ont été les témoins de tant de crimes, et ils ne le seraient pas de notre pénitence et de notre retour sincère au Dieu de nos pères !

Comprenons donc l'étroite obligation où nous sommes tous de réparer, par une pénitence solide, sincère et durable, tous les crimes dont la France s'est couverte pendant la révolution, pénitence qui doit être publique, comme l'ont été ses crimes.

Division de cet ouvrage.

C'est pour parvenir à ce but si désirable, le seul qui puisse apaiser la colère de Dieu, justement irrité contre son peuple, que je me propose de faire voir, 1° la grandeur et l'énormité du crime du régicide, de la mort de la Reine, de Madame Elizabeth de France, de celle du Dauphin Louis XVII; enfin du massacre des évêques, des prêtres, et des citoyens de toutes les classes, les 2 et 3 septembre; 2° je traiterai de la dévastation et de la profanation des églises, du culte de la Raison, et de celui de la Théophilantropie; 3° je ferai la comparaison de l'apostasie dont la France s'est rendue coupable, avec l'idolâtrie que l'Ecriture-Sainte reproche au peuple juif; je montrerai combien les châtimens du Seigneur envers le peuple juif doivent nous porter à la pénitence; je comparerai les persécutions que les païens ont suscitées contre la religion, avec celles de la révolution; je parlerai des châtimens dont le Seigneur a affligé Babylone pour avoir été injuste et persécutrice du peuple de Dieu; des châtimens de Rome idolâtre, qui a répandu avec tant de profusion le sang des Saints; enfin des malheurs des églises d'Orient, et en particulier de

Constantinople, qui, pour s'être séparée du centre de l'unité, a été soumise à l'injuste domination des infidèles. 4° Je parlerai de l'obligation où est toute la France de faire pénitence pour apaiser la colère de Dieu, que les crimes de la révolution ont si indignement provoquée; qui ont attiré sur nous les malheurs que nous avons éprouvés, et qui semble encore nous menacer de nouveaux châtimens; je ferai voir que personne n'est exempt de cette pénitence; je répondrai à quelques observations des partisans des idées libérales; j'exhorterai ceux qui ont eu le malheur de prévariquer pendant la révolution à recourir à Dieu par la pénitence; et enfin, après avoir récapitulé cet ouvrage, j'indiquerai, 5° la pénitence qu'on peut faire pour demander pardon à Dieu des crimes de la révolution.

Puisse le Seigneur répandre sa bénédiction sur cet ouvrage, en touchant le cœur de ceux qui le liront, et en leur inspirant les sentimens de piété et de religion dont nous devons tous être intimement pénétrés, si nous voulons sincèrement trouver grâce et miséricorde devant lui! Car que servirait de parler aux oreilles, si le Seigneur ne touchait les cœurs par l'onction et l'efficacité de sa grâce?

CRIMES
DE LA RÉVOLUTION
FRANÇAISE;
OBLIGATION DE LES RÉPARER PAR LA PÉNITENCE.

PREMIÈRE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

De la mort du Roi.

En parlant de l'horreur que doivent nous inspirer les crimes qui se sont commis en France pendant la révolution, loin de moi la pensée de ranimer dans le cœur de mes frères aucun ressentiment de haine contre les auteurs de tant de forfaits. Ministre d'un Dieu de paix, pourrais-je oublier la sainteté du ministère auguste qui m'est confié *pour édifier et non pour détruire* (1)? Je n'ai donc d'autre but que celui d'inspirer toute l'hor-

(1) 2e Epît. de saint Paul aux Corinth., ch. 13, v. 10.

reur que méritent les attentats commis contre la Majesté royale, contre les prêtres du Seigneur, et contre Dieu lui-même, et par là même de porter à la pénitence.

Oui, le crime de régicide est affreux aux yeux de Dieu : c'est un véritable parricide digne de tous les châtimens éternels de la justice vengeresse du Seigneur notre Dieu : car quelle horreur n'inspira-t-il pas à David, qui, quoique choisi de Dieu lui-même, et sacré par son ordre pour être le Roi de son peuple d'Israël, respecta toujours dans Saül, son ennemi, l'onction sainte qu'il avait reçue, et ne voulut jamais attenter à ses jours, quoiqu'il parût souvent que le Seigneur lui en offrît l'occasion, dont plusieurs auraient cru, humainement parlant, qu'il pouvait profiter, puisque celui-ci cherchait, par tous les moyens, à ôter la vie à celui qu'il savait devoir le remplacer sur le trône d'Israël? Non-seulement David n'usa point de représailles, mais avec quelle force n'arrêta-t-il pas ses gens, et ne les empêcha-t-il pas de se jeter sur Saül pour le faire mourir. « Dieu me garde, dit-il, de traiter « comme vous le dites celui qui est mon maître « et l'oint du Seigneur, ni de mettre ma main « sur lui, puisqu'il est le Christ et l'oint du Sei- « gneur (1). » Et ailleurs : « Ne le tuez point, s'é- « crie-t-il à ses gens : car qui étendra la main sur « l'oint du Seigneur et sera innocent ? Vive le Sei-

(1) 1[r] liv. des Rois, ch. 24, v. 7.

« gneur, ajouta-t-il : à moins que le Seigneur ne « frappe lui-même Saül, ou que le jour de sa mort « n'arrive, ou qu'il soit tué dans une bataille, il « ne mourra point : Dieu me garde de porter la « main sur l'oint du Seigneur (1). Et cependant David savait parfaitement que le Seigneur avait rejeté Saül, et qu'il ne devait plus régner sur son peuple, puisqu'il avait reçu l'onction royale du prophète Samuel, d'après le commandement de Dieu; mais il laisse au Seigneur lui-même d'exécuter la sentence qu'il avait prononcée contre ce prince. Non-seulement David ne permit jamais que ses gens portassent une main sacrilége et régicide sur Saül, mais de quelle sévérité n'usa-t-il pas envers le jeune Amalécite qui avait pensé lui apporter une agréable nouvelle, en lui disant qu'il avait tué lui-même Saül; qu'il lui avait ôté son diadème et son bracelet, et qu'il les lui présentait comme à son maître. Alors David et ceux de sa suite prirent leurs vêtemens et les déchirèrent; ils jeûnèrent jusqu'au soir, à cause de la mort de Saül et de Jonathas, son fils, et de la maison d'Israël dont un si grand nombre avait été passé au fil de l'épée; et le Roi-prophète ordonna à ses gens de se jeter sur le jeune Amalécite, et de le tuer (2).

Quelle leçon pour nous! Avons-nous jeûné et pleuré? avons-nous, je ne dis pas déchiré nos vê-

---

(1) 1er liv. des Rois, ch. 26, v.v. 10 et 11.
(2) 2e liv. des Rois, chap. 1.

temens, mais nos cœurs, en apprenant la mort de Louis XVI, de son fils, de la Reine son épouse, en voyant tous les crimes commis envers la famille royale? Combien n'en voyons-nous pas encore aujourd'hui qui, bien loin de prendre part au service anniversaire et aux prières expiatoires des 21 janvier et 16 octobre, refusent non-seulement d'y assister, mais encore les blâment et les condamnent hautement, sous prétexte qu'ils n'y ont point pris part! Mais David et ses gens avaient-ils participé à la mort de Saül, de Jonathas, et de tous ceux qui avaient péri dans le combat? Ah! ceux qui refusent de partager la douleur de la France, en ces jours d'affliction, sont-ils donc chrétiens, sont-ils Français?

Mais si le régicide inspira une si vive horreur à David envers son ennemi, les mêmes sentimens ne devaient-ils pas à plus forte raison animer toute la France envers Louis XVI et toute son auguste famille, lui qui fut constamment le père de son peuple, peuple qu'il aima si tendrement sur le trône, en cherchant à alléger ses malheurs; qu'il aima si religieusement dans sa prison, en pleurant ses erreurs et son aveuglement; qu'il aima enfin en héros chrétien, en priant encore pour lui sur l'échafaud, en demandant instamment à Dieu que l'effusion de son sang ne lui fût point imputée à péché? Comment donc cette belle France, qui s'était toujours glorifiée de son inviolable fidélité pour ses Rois, qui reprochait avec tant de fierté à l'An-

gleterre son régicide; comment a-t-elle pu permettre que le Monarque auguste qu'elle associait peu de temps auparavant, par ses vertus, au Roi Louis XII, qu'elle égalait au bon Henri IV, par l'amour aussi tendre que sincère et généreux qu'il portait à son peuple, en s'en montrant plutôt le père que le Roi; lui surtout qui, oubliant en quelque sorte sa dignité royale, visitait si familièrement la triste chaumière, l'affreux réduit du pauvre, de la veuve et de l'orphelin, et ne trouvait de véritable bonheur qu'en soulageant les malheureux; comment, dis-je, cette belle France qui s'était toujours distinguée des autres nations par son amour pour ses Souverains légitimes, a-t-elle pu permettre que Louis XVI fût traîné ignominieusement du palais de ses pères dans une affreuse prison; et que là, renfermé avec sa famille, il fût abreuvé de fiel et d'amertume par les êtres les plus vils et les plus méprisables d'entre ses sujets qui étaient devenus ses geôliers? Comment a-t-elle pu souffrir que celui qu'elle préconisait, dans les élans de son amour, comme son bienfaiteur, fût qualifié des titres aussi odieux que révoltans, de tyran et d'oppresseur de son peuple? Avait-elle donc oublié que c'était uniquement pour alléger ses maux, que Louis XVI avait réuni les notables de son royaume, que c'était dans le même dessein qu'il avait convoqué les Etats-Généraux! Hélas! ce Roi si bon, et si digne de l'être, devait-il s'attendre que tous ses sacrifices, ses

soins, son amour pour son peuple, seraient payés par une affreuse prison; qu'il n'aurait, de la part de ses sujets, d'autre reconnaissance et d'autre récompense que la mort sur l'échafaud!!!

Ici, je le demande, et je le demande hardiment, chez quels peuples, chez quelles nations les moins policées et les plus barbares, a-t-on jamais vu qu'un Roi pût être légalement jugé par ses sujets, et condamné à la mort? Quel est le code, quelle est la loi qui ait pu seulement donner l'idée d'un crime aussi affreux et d'un si noir forfait? Que les meurtriers de Louis XVI nous citent, s'ils le peuvent, un seul trait légal qui puisse justifier leur attentat contre la Majesté royale? Mais pourquoi leur demander l'impossible? Ils savent très-bien que ceux qui les ont précédés dans la carrière du régicide sont des êtres voués au mépris et à l'exécration publique.

Mais puisque nous sommes chrétiens, et que nous nous glorifions tous de ce titre, pourquoi aller fouiller dans les codes des nations, pour y découvrir ce qui n'y a jamais existé, et pourquoi ne pas chercher dans la loi de Dieu, seule règle de notre conduite, et sur laquelle les lois humaines doivent se baser, ce que nous devons suivre et pratiquer? Or, que nous apprend cette loi divine et immuable sur les devoirs des peuples envers les Rois? Partout elle établit l'autorité des Rois sur les peuples, partout elle rend les Rois dépositaires de l'autorité de Dieu même, sans que leurs sujets

puissent l'affaiblir ou la diminuer en quoi que ce soit; et il ne faut pour se convaincre de cette vérité, que lire ce que le Prophète Samuel dit au peuple juif de la part du Seigneur (1).

Mais, dira-t-on, si un roi est injuste, et opprime son peuple, ses sujets devront-ils souffrir sa tyrannie et ses vexations? Ah! de bonne foi, où en serait la société, si les peuples pouvaient s'ériger juges des souverains? Ce monde serait bientôt un chaos et un désordre affreux; bientôt on verrait l'anarchie et la guerre civile ravager tous les royaumes du monde. Ici ce serait toute une nation; là, une portion du peuple qui prétendrait avoir le droit de se révolter et de secouer le joug de la soumission et de l'obéissance, parce que tous se prétendraient opprimés ou tyrannisés. Mais non; partout le Seigneur établit les rois au-dessus des peuples, et partout il les rend responsables envers lui seul, *de qui ils ont reçu la puissance et cette domination*, parce que lui seul *interrogera leurs œuvres, et qu'il sondera le fond de leurs pensées* (2). Le chrétien doit donc toujours se soumettre dans la vue de Dieu, tant qu'on ne lui demande rien de contraire à la loi du Seigneur: car dans ce cas seulement, sans cesser un moment d'être soumis et respectueux, il devrait dire avec les Apôtres: *Il faut plutôt obéir à Dieu qu'aux hommes* (3).

---

(1) 1er liv. des Rois, chap. 8, du v. 11 jusqu'à la fin.
(2) Liv. de la Sagesse, ch. 6, v. 4.
(3) Actes des Apôtres, ch. 5, v. 29.

Et telle a toujours été la conduite qu'ont tenue dans tous les temps les martyrs, les héros du Christianisme, nos Pères dans la foi, lorsqu'ils succombaient sous le glaive des tyrans. Je citerai pour exemple les belles expressions de la légion thébéenne, dont saint Maurice, saint Exupère et saint Candide étaient les principaux officiers. Dans l'adresse qu'ils firent remettre à l'empereur Maximien, ils lui disent : « Nous sommes vos soldats, « mais nous sommes aussi les serviteurs du vrai « Dieu ; nous vous devons l'obéissance, mais « nous ne pouvons renier celui qui est notre Créa- « teur et notre Maître..... Vous nous trouverez « dociles à vos ordres dans toutes les choses qui ne « sont point contraires à sa loi..... Nous avons les « armes à la main ; mais nous ne savons ce que « c'est de résister, parce que nous aimons mieux « mourir innocens que de vivre coupables (1). »

C'est en agissant ainsi que les premiers Chrétiens, que nous devons toujours suivre et imiter, nous ont appris que la révolte contre l'autorité légitime est un crime horrible aux yeux de Dieu ; et en cela, ils suivaient le précepte du Sauveur, qui nous prescrit à tous, de la manière la plus claire et la plus précise, *de rendre à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* (2). Non-seulement le Sauveur nous a fait un commande-

---

(1) Vie de St. Maurice et de ses compagnons Martyrs.

(2) Ev. St. Mathieu, chap. 22, v. 21.

ment formel de la soumission qu'il voulait que nous eussions pour les rois de la terre, mais il l'a fortifiée encore par son exemple : car ne s'est-il pas soumis lui-même à l'édit de César-Auguste, qui avait ordonné le dénombrement de tous ses sujets (1)? Dans une autre circonstance, ne voulant être pour personne un sujet de scandale, ne commanda-t-il pas à saint Pierre d'aller à la mer, d'y jeter son filet, l'assurant que le premier poisson qu'il tirerait de l'eau, il lui trouverait dans la bouche une pièce d'argent de quatre dragmes, que cet Apôtre devait donner pour son divin Maître et pour lui (2)? C'est ainsi que cet adorable Sauveur, qui n'est venu en ce monde que pour être notre exemple et notre modèle, nous a appris, par ses leçons et sa conduite, à être soumis aux puissances de la terre. Eh! combien les Apôtres n'ont-ils pas insisté sur l'accomplissement de ce devoir? « Que toute personne, dit saint Paul « écrivant aux Romains, soit soumise aux puis- « sances supérieures; car il n'y a point de puis- « sance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a « établi toutes celles qui sont sur la terre. Celui « donc qui s'oppose aux puissances, résiste à l'or- « dre de Dieu, et ceux qui y résistent attirent la con- « damnation sur eux-mêmes. Le prince est le minis- « tre de Dieu pour vous favoriser dans le bien; que « si vous faites mal, vous avez raison de craindre,

(1) Ev. St. Luc, ch. 2.
(2) Ev. St. Matth., ch. 17, v. 26.

« parce que ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée;
« car il est le ministre de Dieu pour exécuter sa
« vengeance, en punissant celui qui fait de mau-
« vaises actions..... C'est pour cette même raison,
« continue le même Apôtre, que vous payez le
« tribut aux princes, parce qu'ils sont les minis-
« tres de Dieu, toujours appliqués aux fonctions
« de leur emploi. Rendez donc à chacun ce qui
« lui est dû : le tribut à qui vous devez le tribut,
« les impôts à qui vous devez les impôts, la crainte
« à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui
« vous devez l'honneur (1). » L'Apôtre saint Pierre
prescrit également aux fidèles la même soumission
et la même obéissance. « Soyez donc soumis, dit-
« il, pour l'amour de Dieu, à toutes sortes de per-
« sonnes, soit au Roi, comme souverain; soit au
« gouverneur, comme à ceux qui sont envoyés
« de sa part pour punir ceux qui font mal, et pour
« traiter favorablement ceux qui font bien.......
« Rendez à tous l'honneur qui leur est dû; aimez
« vos frères; craignez Dieu; honorez le Roi; ser-
« viteurs, soyez soumis à vos maîtres avec toute
« sorte de respect, *non seulement à ceux qui sont*
« *bons et doux*, *mais même à ceux qui sont rudes*
« *et fâcheux* (2). »

Tels sont les préceptes que nous donne la loi du Seigneur : c'est ainsi qu'elle veut que nous respections, dans l'autorité des souverains, celle de

---

(1) Epît. aux Rom., ch. 13, du v. 1er jusq. 8.

(2) 1re Epît. de St. Pierre, ch. 2; v.v. 13, 14, 17 et 18.

Dieu même. Que les ennemis de la royauté, ces prétendus amis des peuples, qui sont plutôt les fléaux de l'humanité que les défenseurs de ses droits, fassent tant qu'ils le voudront de beaux et de pompeux raisonnemens ; qu'ils entassent, s'ils le veulent, sophismes sur sophismes ; jamais, non jamais ils ne pourront justifier l'attentat commis contre la Majesté royale, dans la personne de Louis XVI. Il sera toujours écrit en caractères ineffaçables que l'autorité des rois vient de Dieu, et que leur résister, c'est résister à l'ordre de Dieu. Qu'ils proclament, s'ils le veulent, des systèmes libéraux qui ne tendent souvent qu'au bouleversement de l'ordre social, et qui conduisent infailliblement au désordre et à l'anarchie, il n'en sera pas moins toujours vrai que jamais les rois de la terre ne pourront ni juridiquement, ni légalement être jugés par leurs sujets, parce que Dieu seul s'est réservé d'exercer ce jugement d'une manière terrible contre les princes qui n'auront point travaillé à rendre leurs peuples heureux.

Ah ! pourquoi donc la France a-t-elle été assez faible, assez pusillanime pour ne pas s'opposer à la mort de Louis XVI? comment a-t-elle même pu prendre part à la nomination de cette Assemblée d'iniquité, qui, contre tous les droits de la justice, s'est rendue juge et partie, qui a accusé et condamné? Et c'est au nom de toute la nation qui l'avait nommée, qu'elle a rassasié Louis XVI d'opprobres et d'ignominies ! C'est en son nom qu'elle

l'a cité à sa barre, comme les tribunaux citent les criminels; c'est en son nom qu'elle a outragé et méconnu les droits de la Majesté royale, droits qui émanaient directement de la Divinité, dont les Rois sont l'image sur la terre; c'est enfin au nom de toute la nation qu'après une trop longue et pénible captivité, qu'après un jugement aussi cruel qu'atroce et révoltant, le père et l'ami de son peuple a été condamné par ses propres sujets, et qu'au lieu d'un arc de triomphe qu'ils devaient à son amour, ils lui ont préparé un échafaud sur lequel il a expiré en priant pour ses bourreaux, et en faisant des vœux pour sa trop malheureuse et ingrate patrie. Grand Dieu! et c'est en France, c'est au nom de toute la France qu'un si grand crime a été commis, et il ne s'est trouvé nul homme parmi les chefs de la nation qui eût le cœur assez ferme, assez courageux, assez chrétien, que dis-je? seulement assez français pour s'y opposer! Ah! Louis XVI devant ses bourreaux, qui s'étaient érigés ses juges, ne pouvait-il pas dire comme le saint homme Job : « Cette assemblée, comme un « homme, s'élève en même temps contre moi, « pour me contredire et me résister en face par de « faux discours. Mon ennemi s'est armé contre moi « de toute sa fureur; il a grincé les dents en me « menaçant; il m'a envisagé avec un regard terri- « ble. Ils ont ouvert leurs bouches contre moi, et « en me couvrant d'opprobres, ils m'ont frappé « sur la joue, et se sont enivrés de mes peines.

« Dieu m'a tenu lié sous la puissance de l'injuste ;
« il m'a livré entre les mains des impies. J'ai été
« tout d'un coup réduit en poudre, moi qui étais
« si puissant autrefois. Le Seigneur m'a fait plier
« sous sa violence, et il m'a mis comme en butte à
« ses traits...... J'ai souffert tout cela sans que ma
« main fût souillée par l'iniquité, lorsque j'offrais
« à Dieu des prières pures. Terre, ne couvre point
« mon sang, et que mes cris ne se trouvent point
« étouffés dans ton sein (1). » Ah! puissent donc
ce *sang innocent, ces cris du juste* monter jusqu'au
pied du trône de la Majesté divine, y être exaucés,
et nous mériter notre pardon!

ARTICLE II.

De la mort de la Reine.

« *Qui donnera de l'eau à ma tête, et à mes
« yeux une fontaine de larmes, pour pleurer
« jour et nuit* (2) » les crimes dont ma nation
s'est rendue coupable envers le Seigneur, en faisant mourir le meilleur des Rois et la Reine son
épouse? Quel mal avait donc commis l'infortunée
princesse Marie-Antoinette, fille de tant de Rois,
d'Empereurs et de Césars? N'avait-elle pas, comme

(1) Liv. de Job, ch. 17, du v. 9 jusq. 20.
(2) Jérém., ch. 9, v. 1.

son illustre époux, été la consolation de la veuve et de l'orphelin? comme lui, ne l'avait-on pas vu visiter avec une assiduité religieuse la triste chaumière du pauvre et de l'indigent? Dans combien de cœurs ulcérés par le malheur n'avait-elle pas répandu le baume salutaire de la consolation? Combien d'infortunés ne lui ont-ils pas été redevables de leur existence? combien de fois ne la vit-on pas compâtir aux malheurs de la France dans les calamités publiques? Je sais que la malignité, la mauvaise foi, la lâche et perfide calomnie, ont souvent cherché les moyens de ternir les belles qualités dont cette grande âme était ornée; mais qui devons-nous plutôt croire, ou des hauts faits qui prouvent l'innocence de Marie-Antoinette, ou des insignes et vils calomniateurs pour qui la démangeaison de dire et d'inventer du mal est un besoin criminel, non-seulement de tous les jours, mais encore de tous les momens de leur coupable existence, parce que, vicieux et corrompus par humeur et par caractère, perfidement jaloux de ceux que la Providence a établis au dessus d'eux, ils aiment à les représenter ce qu'ils sont eux-mêmes, se persuadant, par ce moyen, qu'ils détourneront l'attention des autres de dessus leurs projets criminels, et qu'on ne verra que la noirceur dont ils cherchent à couvrir les objets de leur haine et de leur animosité? Ah! hommes perfides et de mauvaise foi, ennemis déclarés de tout bien et de toute justice, vos projets pervers ne décèlent

que trop toute la perfidie de votre âme corrompue, pour que l'homme de bien puisse se laisser surprendre. Non, vos traits ne sauraient atteindre une Princesse tant regrettée; toujours la France s'enorgueillira d'avoir vu Marie-Antoinette assise à côté de Louis XVI sur le trône des lis; car cette auguste Reine, après avoir partagé sa vive et tendre sollicitude pour le bonheur de son peuple, lorsqu'il était sur le trône, a également partagé ses angoisses sur les derniers momens de son règne; plusieurs fois elle s'est vue menacée de la mort par les ennemis de la royauté, réduite, avec le meilleur des époux, à une douloureuse et pénible captivité; arrachée de ses bras par la plus indigne et la plus révoltante barbarie, elle a reçu ses adieux déchirans; et, pour comble de maux, on l'a séparée, de la manière la plus cruelle, de ses enfans, de sa sœur, seule consolation, seuls témoins de sa profonde douleur. Après que le plus grand crime qui eût jamais souillé la France eut été consommé, Marie-Antoinette, reléguée dans l'affreuse prison de la Conciergerie, conserve, dans cet horrible réduit, réservé pour les plus grands crimes, toute la force et la grandeur d'âme que l'innocence et la vertu seules peuvent donner. Elle attend sous d'horribles verroux, en proie à la misère la plus affreuse, aux plus cruels et aux plus cuisans besoins, elle attend, dis-je, avec une résignation religieuse et héroïque, le moment où les bourreaux de son royal époux prononceront la sentence bar-

bare qui mettra fin à sa douloureuse et pénible existence.

Mais il faut, avant tout, que Marie-Antoinette donne à toute la France et à l'Europe entière, l'exemple d'une fermeté aussi rare qu'elle est héroïque. En effet, la Reine de France paraît devant le tribunal révolutionnaire, ce tribunal de sang et d'exécrable mémoire; mais elle y paraît avec l'attitude d'une âme forte, et capable de forcer ses ennemis et ses bourreaux au respect, s'ils eussent été susceptibles de quelques sentimens d'honneur et de probité : si, seulement, ils eussent eu des cœurs d'hommes. C'est dans ce moment que ceux qui s'étaient constitués ses juges au nom de la nation, après lui avoir fait plusieurs questions plus déplacées les unes que les autres, qui ne prouvaient que trop de quel esprit ils étaient animés; et ne sachant quel crime lui imputer pour avoir du moins quelque pretexte de la condamner, ne rougissent point de l'interroger, non sur un crime politique, mais sur le crime le plus odieux de tous ceux que peut supposer la plus affreuse immoralité. Ah! qu'elle est grande! qu'elle est sublime la fille des Césars, qu'on outrage si indignement! avec quelle majesté elle se tourne vers les témoins de cet horrible interrogatoire! Dédaignant l'être qui n'avait pas eu honte de lui faire cette question, elle interpelle toutes les mères qui étaient présentes, afin qu'elles disent si un tel crime était même présumable. En ce moment, le morne et profond silence de tout l'audi-

toire confond et couvre de honte celui qui n'avait pas rougi de faire une semblable question, dont la seule idée révolte les plus vicieux et les plus corrompus. Mais Marie-Antoinette descendait du sang royal, elle était épouse de Louis XVI, voilà tout son crime, et dès-lors elle était digne de mort! et c'est au nom de toute la nation que son arrêt est prononcé, et c'est encore au nom de cette même nation qu'elle est conduite à l'échafaud, qu'elle y est immolée à la rage révolutionnaire!!! (1)

Marie-Antoinette, traitée d'une manière aussi indigne, ne pouvait-elle donc pas dire à Dieu ce que David lui adressait étant injustement persécuté : « Ne vous taisez-pas, mon Dieu, s'écriait-il, sur « le sujet de mon innocence; parce que la bouche « du pécheur, et la bouche de l'homme trompeur « se sont ouvertes pour me déchirer. Ils ont parlé « contre moi avec une langue trompeuse; ils m'ont « assiégé par leurs discours remplis de haine; ils « m'ont fait la guerre sans aucun sujet. Au lieu « qu'ils devaient m'aimer, ils me déchiraient « par leurs médisances: mais pour moi, je me « contentais de prier. Ils m'ont fait plusieurs maux « au lieu du bien que je leur ai fait, et leur haine

(1) Un décret de la Convention dite Nationale, sous la date du 3 octobre 1793, ordonna que Marie-Antoinette serait traduite devant le Tribunal révolutionnaire, et qu'elle serait *promptement* jugée; c'est-à-dire qu'elle serait *promptement* condamnée, et qu'enfin son arrêt de mort serait *promptement* exécuté.

« a été la récompense de l'amour que je leur por-
« tais (1). » Enfin, ne pouvait-elle pas dire avec le Psalmiste: « J'étais pacifique avec ceux qui haïs-
« saient la paix. Lorsque je leur parlais, ils m'at-
« taquaient sans sujet (2). »

Louis XVI, avant d'être condamné à la mort, avait laissé un monument éternel de sa foi, de sa religion et de son amour pour son peuple, dans son immortel testament, qui passera à la postérité la plus reculée, et qui sera à jamais parmi toutes les nations, un sujet d'admiration, comme aussi un modèle parfait de la plus haute piété. Qu'il est beau de voir et de contempler ce roi martyr protestant en la présence de Dieu, seul témoin de ses peines, de ses angoisses et de la douloureuse amertume dont son âme était abreuvée, *qu'il pardonnait de tout son cœur à ceux qui s'étaient fait ses ennemis, sans qu'il leur en eût donné aucun sujet, et qu'il priait Dieu de leur pardonner!* Qu'il est attendrissant de l'entendre également, *recommander à son fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se devait tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il devait oublier toute haine et tout ressentiment, et notamment tout ce qui avait rapport aux malheurs et aux chagrins qu'il éprouvait!* Avec quelle indulgente charité ne l'entend-on pas excuser l'ingratitude de plusieurs: *Je leur pardonne,* dit-il; *souvent dans les momens de*

---

(1) Ps. 108, du v. 1 jusq. 6. — (2) Ps. 119, v. 7.

troubles et d'effervescence, on n'est pas maître de soi, et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur! Enfin, qui n'est attendri jusqu'aux larmes, de l'entendre protester qu'il *pardonne encore très-volontiers, à ceux qui le gardaient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils avaient cru devoir user envers lui* (1)?

Marie-Antoinette aussi, après avoir été condamnée, comme elle le dit elle-même, *non pas à une mort honteuse, elle ne l'est que pour les criminels; mais à rejoindre son auguste époux*; prête à paraître devant Dieu qui doit la juger selon les règles immuables de sa justice, proteste de son innocence et espère montrer la même fermeté que Louis XVI dans ses derniers momens. *Je suis calme, dit-elle, comme on l'est quand la conscience ne reproche rien.* Qui de nous, en lisant son testament, peut s'empêcher d'admirer le courage héroïque et la vertu de cette auguste Princesse, qui, grande dans la prospérité, ne l'est pas moins dans le malheur! Quelle sublime leçon ne donne-t-elle point à son fils peu de momens avant sa mort, avant que de monter dans la fatale charrette qui doit la conduire à l'échafaud! *Que mon fils,* dit-elle, *n'oublie jamais les derniers mots de son père, que je lui répète expressément: qu'il ne cherche jamais à venger notre mort.* Ah! reconnaissons ici, non le langage de ces prétendus sages, ou philosophes du siècle, mais

---

(1) Testament de Louis XVI.

celui des héros du christianisme, des martyrs de la foi, qui, en mourant, ne surent, à l'exemple du Sauveur, que pardonner à leurs bourreaux, à leurs persécuteurs. Non-seulement Marie-Antoinette ne veut pas que son fils venge sa mort, ni celle de son père, mais encore elle ne veut point sortir de ce monde, sans *avoir demandé pardon à tous ceux qu'elle connaît.... de toutes les peines que, sans le vouloir, elle aurait pu leur causer.* O trop infortunée princesse, digne sans doute d'un meilleur sort sur la terre! ah! quel pardon avez-vous à demander, vous qui bien loin d'avoir causé de la peine à qui que ce soit, avez marqué les jours de votre existence par une multitude de bienfaits? Ce n'est donc point à vous de demander ce pardon, mais c'est à vos ennemis, aussi cruels que perfides, oui, c'est à eux à le mériter devant Dieu et devant les hommes, par une conduite qui prouve à toute la France la sincérité de leur repentir. Puissent-ils le mériter ce pardon aussi sincère que généreux que votre piété et votre religion vous fait leur accorder, en disant : *Je pardonne à tous mes ennemis le mal qu'ils m'ont fait* (1)?

Que toute la France conçoive donc, s'il est possible, toute l'horreur que doit lui inspirer un crime aussi affreux que celui de la mort de la Reine; mais surtout, que la nation n'oublie jamais que

---

(1) Testament de la Reine, adressé à Madame Elisabeth.

c'est en son nom qu'il a été commis, et que n'ayant point protesté contre cet horrible jugement, que ne s'y étant point opposée, que n'ayant rien fait pour en empêcher l'exécution, toute la nation doit, par là même, satisfaire à la justice divine, pour le réparer autant qu'il est en elle. Vérité terrible sans doute, mais qui doit être gravée dans tous les cœurs qui ont conservé quelques sentimens de religion et de la justice divine. Heureux si nous savons nous en bien pénétrer, afin de prouver, par toute notre conduite, combien un si grand crime nous inspire d'horreur!

ARTICLE III.

De la mort de Madame Elisabeth de France, sœur du Roi.

A ces deux premières victimes royales des fureurs révolutionnaires, quelle autre, non moins digne de tout notre amour et de tous nos respects, leur succède? En effet, qui a jamais entendu prononcer le nom de Madame Elisabeth de France, sans être pénétré d'une profonde vénération pour son auguste personne? Comment s'est-il donc fait que l'échafaud ait été, sur la terre, la récompense de ses vertus? elle que jamais la malignité ni la calomnie n'ont pu atteindre, dont une piété douce et bienfaisante fut constamment l'âme de toutes les actions, pour qui les grandeurs humaines furent toujours un poids énorme et insupportable, qui ne trouvait

de bonheur solide et réel, que dans l'éloignement de tout ce qui avait de l'éclat; qui faisait ses délices d'être au milieu des pauvres, pour les aider, les assister et les consoler dans leur misère! Ah! que ne m'est-il donné de citer ici tous les actes de charité dont sa vie a été remplie. Oui! l'âme de Madame Elisabeth de France était triste, si un seul jour se passait sans qu'elle eût soulagé un pauvre souffrant: il semblait alors qu'il manquait quelque chose à son bonheur. Qu'on ne croie pas que cette belle âme cherchât l'éclat dans le bien qu'elle faisait: Non, elle se cachait, autant qu'il lui était possible aux yeux des hommes, accomplissant, selon ses moyens, le précepte de l'Evangile: « Prenez garde de ne pas faire vos bonnes « œuvres devant les hommes pour en être regar- « dés, autrement vous n'en recevrez point la ré- « compense de votre père qui est dans les cieux. « Lors donc que vous donnerez l'aumône, ne faites « point sonner la trompette devant vous, comme « font les hypocrites dans les synagogues et dans « les rues pour être honoré des hommes. Je vous « dis en vérité qu'ils ont reçu leur récompense. « Mais lorsque vous ferez l'aumône, que votre « main gauche ne sache pas ce que fait votre main « droite, afin que votre aumône soit dans le se- « cret; et votre Père qui voit ce qui se passe dans « le secret, vous en rendra la récompense (1). »

---

(1) Ev. St. Math., chap. 6, du v. 1 jusq. 5.

C'est ainsi que Madame Elisabeth retraçait, dans toute sa conduite, la pratique des préceptes évangéliques, aussi bien que les éminentes vertus dont les auteurs de ses jours lui avaient donné tant d'exemples. Quel fut donc son crime, pour être condamnée à une mort si honteuse? Le voici : cette héroïne chrétienne apprend le danger où se trouvait Louis XVI son frère, la Reine son épouse, et aussitôt elle accourt auprès d'eux pour les partager. Alors leurs peines, leurs angoisses, leurs inquiétudes, leurs périls deviennent les siens: le même amour du bien les réunit, aussi partagent-ils les mêmes dangers. La Reine est-elle menacée de mort par les ennemis de la royauté, Madame Elisabeth, la vertueuse Elisabeth cherche à la soustraire au péril et se présente à sa place en s'offrant à une mort qui paraît inévitable (1), et plusieurs fois il a fallu, j'ose le dire, un miracle de la providence, pour qu'elle ne succombât pas au danger qui menaçait la vertueuse Marie-Antoinette.

Mais ce n'est pas seulement dans le palais de vos pères que vous devez, ô femme forte! partager les dangers du Roi votre frère, et ceux de la Reine son épouse; bientôt une affreuse prison au lieu de palais, va vous renfermer avec eux, et le crime ne vous laissera pas même long-temps la consolation d'y être réunis; d'horribles verroux vous tiendront séparés sous le même toit, et il n'y aura que l'éternité qui

---

(1) Evénemens du 20 juin 1792.

vous réunira pour jamais dans son sein. Ah! que ne m'est-il donné de dire à la France entière, tout ce qui se passait tous les jours dans cette belle âme, lorsque dans un affreux cachot elle se prosternait aux pieds de la croix de son adorable Sauveur, pour unir son sacrifice au sien! En effet, ne partageait-elle pas le calice d'amertume et de douleur de l'homme-Dieu, par les outrages dont cette auguste famille était abreuvée par ses geôliers, ses gardiens et les membres de la Commune, désignés au nom de la nation par la Convention, autant pour insulter à son malheur que pour le garder à vue? Chaque jour n'était-il pas pour ces illustres prisonniers, un accroissement de douleur? Quel coup mortel pour Madame Elisabeth, née sensible et compatissante, lorsqu'elle se vit arrachée des bras de son auguste frère, coup fatal et bien cruel, sans doute, mais qui n'était que le prélude de bien d'autres qui lui étaient préparés et qui devaient mettre sa vertu à une terrible épreuve!

Dans cette douloureure circonstance, Madame Elisabeth pouvait se soutenir encore, par la faible espérance que son auguste frère Louis XVI ne serait point condamné à la mort: elle pouvait croire que les ennemis de la royauté, qui, comme de nouveaux Cromwel, voulaient établir une monstrueuse et sanguinaire république sur les débris du trône antique de nos rois, respecteraient au moins les jours du descendant de saint Louis, de Louis XII et du bon Henri IV, et qu'enfin, la

France n'imiterait point l'Angleterre dans son régicide. Mais non! le Seigneur, dont les décrets sont impénétrables, avait résolu de punir la France, et il permet qu'elle s'aveugle en courant à pas de géant dans la voie du crime; que comme les Juifs elle s'endurcisse de plus en plus, malgré les avertissemens des Jérémies qu'elle lui envoie. Elle revoit donc un instant ce frère chéri, et ce n'est que pour recevoir ses derniers adieux, et apprendre de lui que le lendemain il va monter sur l'échafaud, pour y terminer ses jours douloureux. Ce coup fut, sans doute, un des plus cruels que reçut Madame Elisabeth; mais au moins encore, sous les verroux de sa prison, trouvait-elle des compagnes de son malheur, avec lesquelles elle pouvait épancher son âme et parler cœur à cœur, autant que le leur permettaient leurs cruels gardiens, et c'était une consolation pour ces nobles infortunés qui souffraient les mêmes maux, qui partageaient les mêmes principes religieux, de pouvoir se consoler mutuellement dans des angoisses si terribles et si cruelles. Ah! dans ces circonstances si douloureuses et si pénibles pour l'humanité, que la religion, cette fille du ciel est auguste et sublime! Elle descend avec l'âme en proie au malheur jusque dans sa prison, elle adoucit sa captivité, diminue la pesanteur de ses chaînes, en montrant les portes de l'éternité déjà entr'ouvertes pour recevoir dans son séjour glorieux quiconque aura soutenu le combat jusqu'à la fin. Mais il fallait que cette royale famille bût

le calice jusqu'à la lie. Bientôt le Dauphin Louis XVII est enlevé à sa mère, à sa tante et à sa sœur (1); la Reine l'est à sa fille et à sa compagne d'infortune, et elle en est séparée pour jamais! Je me trompe; elle en est séparée pour se trouver réunie dans une éternité de gloire et de bonheur dans le sein de Dieu même, ne devant plus se revoir en ce monde. Madame Elisabeth se trouve seule avec l'auguste princesse que le ciel nous a réservée comme par un miracle, et est destinée pour quelque temps à lui tenir lieu de père et de mère, n'ayant plus qu'elle en ce monde. Qu'elle est donc grande! qu'elle est sublime la vertueuse Elisabeth dans ces douloureux et pénibles momens! Que sa religion est forte dans ce terrible combat, et que les leçons qu'elle donne sont vives et touchantes! Oui, il n'y a que la religion et la religion seule, qui puisse soutenir l'âme fidèle dans ces trop funestes momens: aussi, est-ce dans son sein que Madame Elisabeth puise toutes les consolations qu'elle donne à Madame première, digne fille de Louis XVI, digne fille de si augustes parens. Leur prison devient en quelque sorte un temple où la divinité répand sa lumière sur le vide et le néant des grandeurs humaines, en même temps qu'elle fait sentir ses consola-

---

(1) Le 11 juillet 1793, la Convention dite Nationale approuva, par un décret solennel, les arrêtés de son Comité de salut public, qui avait ordonné de séparer le fils de Louis XVI de sa mère.

tions. Ah! que les juges, les bourreaux et les meurtriers de leur roi et de sa famille, nous disent si, depuis le crime qu'ils ont commis contre la majesté royale, ils ont jamais goûté un seul instant les douceurs ineffables de la religion, la paix, la tranquillité d'une bonne conscience que leurs innocentes victimes ont éprouvées dans leurs plus cruelles angoïsses. Ah! s'ils veulent être de bonne foi, ils conviendront qu'un ver rongeur les suit partout, et que partout ils portent le poids énorme de leur iniquité et de leur crime.

C'était ainsi que le Seigneur préparait Madame Elisabeth au grand sacrifice qu'il était sur le point d'exiger d'elle. Enfin il permet qu'après avoir fortifié l'âme de Madame première, par les grandes vérités de la religion dont il l'avait nourrie, elle soit séparée de cet unique objet qui pouvait encore la retenir attachée à la terre : elle est donc arrachée à sa nièce, pour aller subir le jugement d'iniquité qui va la réunir à son auguste frère et à sa sœur. Un même amour les avait unis sur la terre, leur mort ne sera point différente, la même tombe les réunira, et la même gloire les couronnera dans le sein de Dieu. Mais quels dûrent être les tourmens et les angoisses de cette victime de la charité fraternelle, lorsqu'elle se vit arrachée à tout ce qui lui restait de plus cher au monde! Y eut-il jamais martyre qui égala le sien? Non, tout ce qu'elle souffrit peut bien se faire sentir, mais les expressions manquent lorsqu'on veut les tracer.

Enfin, après la plus dure et la plus douloureuse captivité, Madame Elisabeth paraît devant ses accusateurs, ses bourreaux et ses juges tout à la fois; et de quoi l'accuse-t-on? d'avoir conspiré contre le peuple : elle qui, partageant les sentimens du Roi, ne respirait que le bonhèur de ce même peuple, comment eût-elle pu vouloir son malheur? On l'accuse d'avoir eu des correspondances avec ses frères qui cherchaient sur une terre étrangère un asile qu'ils ne pouvaient trouver dans le royaume de leurs ancêtres. Le fait eût-il été vrai, pouvait-on faire un crime de communiquer avec des frères éloignés de leur patrie où ils avaient tant de droits? Enfin, le croira-t-on, les juges de Madame Elisabeth lui font un crime d'avoir aimé le Roi son frère, la Reine sa belle-sœur, dont elle connaissait l'excellent cœur et les éminentes qualités; ils ne rougissent point de lui faire un crime capital d'avoir chéri et aimé les enfans de Louis XVI !!! Ajoutons encore que Madame Elisabeth descendait des rois de France, elle était sœur du Roi, dès-lors elle était digne de mort : et c'est encore au nom de la nation que son arrêt de mort est prononcé; c'est au nom de la nation que cette sentence d'iniquité est exécutée. Ah! Seigneur, jusqu'à quand le crime triomphera-t-il sur la vertu? Elle meurt enfin, cette héroïne chrétienne, et comme Louis XVII, comme la Reine, elle prie en mourant pour ses bourreaux. Puissent les vœux et les prières de ces illustres victimes de la révolution, nous obtenir le pardon de tant

de forfaits ; mais aussi, puisse la France mériter son pardon par la sincérité de son repentir et par la ferveur de sa pénitence !

ARTICLE IV.

De la mort du Dauphin, Louis XVII.

En est-ce donc assez ? n'y a-t-il plus de victime royale qui doive être immolée à la rage révolutionnaire ? Hélas ! il existait encore ce jeune et tendre rejeton de tant de souverains, qui, malgré son enfance, était déjà roi, et devait un jour monter sur le trône antique des Bourbons ; qui devait s'y asseoir pour régner dans la justice et l'équité, pour le bonheur et la prospérité de la France. Mais, ô jugemens de mon Dieu ! que vos desseins sont impénétrables aux enfans des hommes ! et qui pourra jamais les comprendre ! Comment donc s'est il fait que Louis XVII, encore enfant, dans les fers, sous de triples et quadruples verroux, confié à la surveillance barbare de tigres inhumains, fasse trembler dans sa prison le crime qui semblait lever une tête altière jusqu'aux cieux, pour outrager la divinité jusque dans ses plus augustes attributs ? Il n'est donc plus étonnant que sa mort ait été méditée et résolue. Ce ne sera point, il est vrai, sur l'échafaud que ce royal enfant terminera sa carrière ; mais ce sera à la suite des plus cruels et des plus

affreux tourmens. Ah ! qu'on se représente, si on le peut, le fils de Louis XVI, réunissant tous les agrémens de la nature, doué de toutes les qualités qui devaient un jour le faire aimer, bénir et adorer de tout son peuple, respecter de toutes les puissances étrangères comme l'avaient été ses aïeux, qu'on se le représente confié à la garde de l'un de ces monstres que l'enfer seul peut enfanter, relégué non dans le palais de ses pères, mais dans un affreux réduit, infecté des exalaisons les plus fétides; qui, au lieu d'être revêtu de la pourpre royale, est à peine couvert de vieux haillons, n'ayant pour lit de repos, qu'une paille infecte sur laquelle il ne peut goûter les douceurs du sommeil, réveillé à chaque instant de la nuit, par un cruel et barbare geôlier, qui, d'une voix et d'un ton féroce, vient l'appeler en se servant des dénominations les plus outrageantes, le forçant à chaque instant de la nuit de se lever malgré la rigueur de la saison pour venir se montrer à un guichet qui n'est éclairé que par une lumière presque sépulcrale; qu'on se le représente pendant le jour n'entendant, au lieu des accens de la douceur et de l'amitié d'un père, d'une mère, d'une tante, qui lui ont été si inhumainement ravis, d'une sœur dont il était si tendrement aimé, et dont la férocité l'a séparé, dans la crainte qu'il n'en reçût des soins et des avis nécessaires à sa position, n'entendre, au contraire, que les vociférations les plus révoltantes; qu'on se le représente, ne recevant

que de la manière la plus barbare et avec des expressions les plus dures, les alimens les plus dégoûtans, faits plutôt pour de vils animaux, que pour un être raisonnable; qu'on se le représente enfin, outragé, maltraité par des scélérats de la manière la plus cruelle. Ah! qui l'eût vu dans cet affreux réduit, dans cet état vil et abject, sous des dehors si repoussans, la tête couverte d'un infâme bonnet rouge, dit bonnet de la liberté, portant les horribles livrées du sans-culotisme; qui l'eût vu victime des manières barbares dont on usait envers ce royal enfant, eût-il jamais pu reconnaître le roi de France, le petit-fils de saint Louis, de Henri IV, de Louis XIV, enfin le fils de Louis XVI? On aurait eu pitié de l'enfant trop malheureux d'un criminel esclave qu'on aurait vu dans un si pitoyabl état : la nature, l'humanité, la religion enfin, auraient réclamé en sa faveur; on eût dit: l'enfant ne doit point porter l'iniquité du père. Mais le fils de Louis XVI, du père et de l'ami de son peuple! Juste ciel! quelle ingratitude! quelle monstruosité! quelle barbarie! car quel mal avait-il donc pu faire? Quel pouvait être son crime, pour recevoir et pour éprouver un traitement aussi cruel que tyrannique? lui qui n'était encore qu'enfant? Je l'ai déjà dit, il était fils du roi, il devait être roi, et dès-lors il fallait qu'il fût sacrifié sans miséricorde. Aussi ce précieux, ce jeune rejeton éprouve-t-il, à la suite de tant et de si cruelles tortures, un affaiblissement considérable, un

dépérissement de tout son être, et une mort prématurée vient enfin mettre un terme à ses maux comme à son existence, et il meurt victime de la férocité des meurtriers de son père, de sa mère et de sa tante; comme eux, il va dans le sein de Dieu, jouir de la couronne de l'immortalité qui ne sera jamais flétrie par les malheurs de la vie, et que la perversité des hommes ne pourra lui ravir.

Ah! grand Dieu! C'est en France, c'est au nom d'une nation bonne, religieuse, sensible et bienfaisante que tant de crimes se sont commis, que l'injustice la plus révoltante s'est exercée, que la barbare tyrannie a proclamé la liberté qu'elle n'a tant vantée que pour mieux l'étouffer, et qu'elle a préparé des chaînes à ceux qui ont été assez amis de de leur religion, de leur roi et de leur patrie, pour ne point participer à toutes ces monstruosités.

Oui, tel est le triste et faible aperçu des crimes qui se sont commis envers la famille royale; et c'est au nom de toute la France, qu'ils ont été commis. Ah! pouvons-nous seulement penser qu'il existe un Dieu souverainement juste, vengeur éternel du crime et de l'innocence opprimée, sans nous pénétrer de l'obligation où est toute la France, de les réparer par une pénitence solide et durable : pénitence qui doit être publique comme l'ont été les forfaits qui se sont commis; pénitence enfin, qui doit nous faire abjurer toutes les erreurs, tous les égaremens d'une fausse philosophie qui n'est

point et ne peut être en harmonie avec la loi de Dieu, ni avec les lois constitutives du royaume.

Mais, ô mon Dieu! en vous suppliant par les entrailles de votre miséricorde, par cet amour aussi grand qu'il est incompréhensible que vous avez pour les enfans des hommes, de pardonner à notre malheureuse et coupable patrie les forfaits dont elle s'est souillée envers la majesté royale; qu'il nous soit permis, malgré notre indignité, de vous rendre nos très-humbles actions de grâces, de nous avoir conservé sur une terre étrangère et hospitalière le monarque désiré, que vous avez rendu à notre amour, après vingt-cinq ans de malheurs et de calamités, ces princes éminemment Français de son auguste famille; enfin, cette illustre princesse, digne fille du roi-martyr, qui, après avoir partagé la douloureuse et cruelle captivité des auteurs de ses jours, après avoir partagé avec eux le calice d'amertume dont les oppresseurs de notre patrie les ont abreuvés, est maintenant pour nous un ange tutélaire qui s'unit à eux dans le ciel pour demander grâce et miséricorde pour toute la France.

ARTICLE V.

Du massacre des Evêques, des Prêtres et des justes, pendant la Terreur.

Après les crimes que je viens de retracer dans les articles précédens, n'en reste-t-il plus à commettre? Le sang de Louis XVI, celui de la Reine Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth de France, la mort cruelle et prématurée du Dauphin Louis XVII, ne suffisent-ils donc pas pour apaiser la rage révolutionnaire? Les cinq mille cinq cents hommes égorgés au château des Tuileries, le 10 août 1792, n'ont-ils pu étancher la soif brûlante dont les ennemis de la royauté étaient dévorés; faut-il encore de nouvelles victimes, de nouveaux massacres? Quoi! toujours du sang, et rien que du sang! Mais qui sont ceux qui maintenant doivent être sacrifiés? Les pontifes et les prêtres du Seigneur; ceux qui par leur vocation sont destinés à être les médiateurs entre Dieu et les hommes, à être les ministres de ses miséricordes, les dispensateurs de ses grâces et de ses bienfaits, les dépositaires de l'amour incompréhensible qu'il a pour nous; ceux qui, par la sublimité de leurs fonctions, qui sont aussi saintes qu'elles sont redoutables aux yeux des anges et des hommes, doivent réconcilier la terre avec le ciel, en levant continuellement des mains suppliantes vers le Seigneur, pour atti-

rer sur leurs frères toutes les bénédictions célestes; qui, comme d'autres Aaron, « doivent se tenir de-« bout entre les morts et les vivans, et prier « pour le peuple, afin d'arrêter la colère du Sei-« gneur(1); » ceux enfin qui doivent tous les jours offrir la victime de propitiation, par qui seule nous pouvons mériter d'avoir accès auprès de Dieu: voilà les victimes que les hommes de sang de la révolution veulent immoler à leur barbarie et à leur cruauté.

Quel mal leur avaient donc fait les ministres de la religion? quels dommages en avaient-ils reçus pour mériter un traitement aussi cruel que révoltant? Quoi! auraient-ils voulu leur faire un crime de les avoir régénérés en Jésus-Christ, d'avoir reçu, par leur ministère, la glorieuse adoption des enfans de Dieu; d'avoir appris d'eux, par leurs instructions, la véritable science, qui est celle du salut; d'avoir connu le chemin qui conduit au bonheur éternel? Leur auraient-ils fait un crime de ce que, comme leurs pères dans l'ordre de la religion, ils les auraient nourris, comme leurs enfans très-chers et bien-aimés, de tout ce que cette religion divine a de plus auguste et de plus sacré? Leur auraient-ils fait un crime de ce qu'après avoir béni leurs alliances, ils auraient commandé, au nom de Dieu, à leurs épouses de leur garder la fidélité conjugale? Serait-ce parce qu'ils auraient

(1) Liv. des Nombr., chap. 16, v. 48.

gravé dans le cœur de leurs enfans, dès leur plus tendre jeunesse, qu'ils devaient respecter les auteurs de leurs jours, regarder leur autorité comme celle de Dieu-même? qu'ils leur auraient appris « que celui qui afflige son père et met en fuite sa « mère est infâme et malheureux (1), et que qui-« conque maudit son père et sa mère, sa lampe « s'éteindra au milieu des ténèbres (2)? » Serait-ce de ce qu'après avoir eu le malheur de perdre le précieux trésor de la grâce par le péché, ils auraient trouvé, dans leur ministère, les secours dont ils avaient besoin pour rentrer en grâce avec Dieu, leur Sauveur? Leur haine et leur animosité se seraient-elles allumées contre les prêtres, parce qu'ils auraient appris à leurs frères à les aimer comme Jésus-Christ lui-même nous a aimés, à respecter leurs biens, leurs personnes et leurs propriétés; en un mot, à ne leur point faire ce qu'ils ne voudraient pas que les autres leur fissent? Serait-ce enfin qu'ils auraient voulu leur faire un crime de tous les biens que la religion procure aux hommes par leur ministère? Ah! n'en doutons pas, tous les écrits que l'impiété a produits avant et pendant la révolution, et ceux-mêmes qu'elle ne cesse encore de mettre au jour, ne prouvent que trop que c'est leur haine et leur animosité contre la religion qui ont armé leurs mains sacri-

---

(1) Liv. de Prov., chap. 19, v. 26.

(2) *Idem*, ch. 20, v. 20.

léges, et qui les leur ont fait tremper dans le sang des ministres du Dieu vivant. Disons-le encore, ils savaient que la religion abhorre et déteste tous les vices, tous les crimes et tous les forfaits, et qu'elle recommande toutes les vertus; ils savaient qu'elle a toujours été et qu'elle sera toujours amie de l'ordre, comme elle condamnera toujours tout ce qui peut troubler la paix et la tranquillité parmi les hommes. Dès-lors pouvaient-ils l'aimer et en respecter les ministres ? Non sans doute; mais était-ce un motif suffisant pour commettre les massacres de septembre, et tous ceux qui ont eu lieu pendant la révolution? Et cependant voilà les hommes qui reprochent à la religion et à ses ministres d'être intolérans! Juste ciel! la religion intolérante! elle qui ne prêche que la paix et l'union parmi ses enfans; qui leur commande à tous de s'aimer les uns et les autres comme le Seigneur nous a aimés; qui leur prescrit à tous, sous peine des plus terribles châtimens, de se pardonner réciproquement leurs torts mutuels, en nous assurant que le Seigneur ne nous pardonnera point, si nous conservons dans nos cœurs quelques ressentimens de haine ou de vengeance contre nos frères (1); qui leur fait un précepte d'être justes les uns envers les autres; qui défend à tous de se mettre en colère : « Et que le soleil ne se couche sur notre

---

(1) Voy. le chap. 18 de l'Evangile St. Math., du v. 15 jusqu'à la fin.

« colère (1)! » Quoi! la religion est intolérante! elle qui n'a été enseignée aux hommes que par la douceur et la persuasion, suivant ce précepte de notre adorable Sauveur, qui dit à ses disciples : « *Apprenez de moi que je suis doux et humble* « *de cœur* (2). » Et qui ailleurs leur recommande : « En quelque ville ou village que vous entriez, « informez-vous qui est digne de vous loger, et « demeurez chez-lui jusqu'à ce que vous vous en « alliez. En entrant dans la maison, saluez-la, en « disant : *Que la paix soit dans cette maison.* Si « cette maison en est digne, votre paix viendra « sur elle, et si elle n'en est pas digne, votre paix « reviendra à vous.... Je vous envoie, comme des « brebis au milieu des loups; soyez donc prudens « comme des serpens, et simples comme des « colombes (3). » Tels sont les préceptes que la religion a reçus de son divin fondateur, et que ses ministres prêchent sur le haut des toits. Je le demande maintenant à tout homme qui voudra être juste et de bonne foi, est-ce donc là de l'intolérance? Mais ce reproche ne retombe-t-il pas d'aplomb sur les prétendus philosophes, ou leurs aveugles partisans, et sur nos révolutionnaires, eux qui ne peuvent soutenir leur pernicieuse doctrine qu'au détriment de tout ce qu'il y a de juste

(1) Ep. aux Eph., chap. 4, v. 26.

(2) Ev. St. Math., ch. 11, v. 29.

(3) *Idem*, ch. 10, v.v. 11, 12, 13 et 14.

et de raisonnable; je ne dis pas assez, de tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré? Quoi! les auteurs et les moteurs de notre trop criminelle révolution voudront nous faire respecter leurs exécrables principes, qui ont conduit le meilleur des Rois, la Reine son épouse, Madame Elisabeth de France à l'échafaud; qui ont fait mourir, au milieu des plus cruelles tortures, le jeune Dauphin Louis XVII; qui ont fait et autorisé les massacres des évêques et des prêtres dans les premiers jours de septembre; qui ont traîné à leur suite, dans toute la France, le feu, la mort et le carnage de tout ce qu'il y avait de justes et de personnages les plus respectables! Il est vrai que ces hommes, l'élite de la France, professant le christianisme dans sa pureté et sa sainteté, ne pouvaient que rejeter avec horreur les principes démagogiques de cette intolérante philosophie qui, bien loin d'être le véritable amour de la sagesse, n'est que le comble de la démence, le complément de la déraison et de la fureur sanguinaire; et c'est pour n'avoir point pris part à tant d'horreurs, qu'ils sont devenus les victimes de la haine révolutionnaire et des ennemis de la religion et du trône, qui ont prouvé qu'ils avaient parfaitement retenu, et qu'ils savaient pratiquer la leçon que leur avait donnée leur maître Diderot, collaborateur de Voltaire, qui s'exprimait en ces termes: « *Je voudrais, et ce sera le dernier,* « *comme le plus ardent de mes souhaits, que le* « *dernier des Rois fût étranglé avec les boyaux*

« *du dernier des prêtres* (1). » Voilà la tolérance de nos philosophes modernes mise en pratique. Je le demande, de quel côté se trouvent la religion, la piété, la bonne foi, la justice et l'humanité? Est-ce du côté des lâches et cruels assassins, ou de celui de leurs tristes et innocentes victimes?

Mais est-ce la capitale seule qui a vu couler les ruisseaux de sang de tant de pieux et de saints pontifes, de prêtres du Seigneur, de tant de justes qui ont été massacrés impitoyablement, et qui ont sanctifié, j'ose le dire, l'échafaud par la sainteté de leur mort, qui eût été honteuse dans toute autre circonstance, mais qui, dans celle-ci, devenait glorieuse et précieuse aux yeux de Dieu et des hommes? Non, car alors la capitale seule serait responsable devant Dieu de la mort de tant de justes. Mais quelle est la ville, la bourgade, le seul village, le seul hameau, où les prêtres du Seigneur n'aient été haïs, proscrits, rejetés et rebutés comme les ordures de la terre? Combien de villes où les mêmes horreurs ont eu lieu comme dans la capitale, par ceux qui se disaient les représentans du peuple! Combien les noms seuls des Carrier, des Joseph Lebon et d'autres ne retracent-ils pas d'images horribles et de scènes sanglantes! Peut-on se rappeler sans frémir ce qui s'est passé à Lyon, à Nantes, à Arras et dans d'autres villes?

(1) Voy. l'Encyclop. méthod., *Philos. ancienne et moderne*, tom. 3, pag. 239.

N'a-t-on pas vu une armée révolutionnaire, composée de tout ce que les bagnes et les prisons renfermaient de plus scélérat, organisée par ordre de la Convention, parcourir toute la France et y commettre les meurtres, les pillages, tous les crimes, toutes les monstruosités les plus révoltantes, et le tout au nom de la république? Enfin, en quel coin de la France les prêtres fidèles à leurs devoirs ont-ils pu trouver un lieu où ils pussent tranquillement reposer leur tête? Les pasteurs qui avaient montré le plus d'attachement aux fidèles confiés à leurs soins, qui avaient été l'appui et le soutien du pauvre, de la veuve et de l'orphelin, qui en avaient été les pères, n'ont-ils pas été chassés par ceux mêmes à qui ils avaient fait plus de bien? Et combien qui ont été livrés aux tribunaux révolutionnaires par ceux mêmes à qui ils avaient sauvé la vie par leurs aumônes, et qui n'ont reçu pour récompense de leurs charités, de la part des hommes, qu'une affreuse et pénible détention, où ils attendaient chaque jour une mort qui paraissait inévitable! Combien qui ont porté leur tête sur l'échafaud! Combien qui ont été noyés par un raffinement de cruauté dont on trouverait à peine des exemples parmi les peuples les plus barbares! Combien encore qui n'ont obtenu de salut que sur une terre étrangère et hospitalière, où ils trouvaient, parmi les hérétiques mêmes, des secours qui leur étaient refusés dans leur propre pays, par ceux à qui ils avaient rendu les

plus grands services, et qui, autant par esprit de religion que de reconnaissance, auraient dû leur rendre les bienfaits qu'ils en avaient reçus! Combien, enfin, qui sont morts éloignés de leur patrie, en proie aux plus cruels besoins, réduits à envier le morceau de pain qu'ils donnaient autrefois au pauvre, et que souvent ils recevaient des ennemis mêmes de la religion! Oui, il semblait alors que tout l'univers fût bienfaisant, charitable, religieux enfin, excepté *la France révolutionnaire* (1) ou opprimée par *la révolution.*

Comprenons, s'il est possible, combien une si cruelle et si atroce persécution a dû irriter et provoquer la justice du Seigneur! Car s'il se tient faite à lui-même, ainsi qu'il l'assure dans les divines Ecritures, l'injustice qu'un homme peut commettre envers son semblable; s'il se déclare partout le défenseur de l'indigent, de la veuve et de l'orphelin, combien s'irritera-t-il plus contre les meurtriers et les injustes oppresseurs de ses prêtres, de ceux qu'il s'est choisis pour son héritage particulier, qui sont ses ministres et ses envoyés sur la terre, les interprètes de ses volontés

---

(1) Par cette expression, dont je me sers plusieurs fois dans cet ouvrage, j'entends le gouvernement révolutionnaire sous lequel la France gémissait, et je n'entends point la France entière; je l'entends encore des terroristes qui opprimaient si indignement leur patrie par toutes les vexations qu'ils suscitaient aux gens de bien.

et de ses divins oracles! Que les meurtriers de septembre et leurs cruels imitateurs tremblent en voyant le châtiment aussi terrible qu'exemplaire que le Seigneur exerça envers Coré, Dathan et Abiron, pour s'être révoltés contre Moïse et Aaron, comme pontifes et prêtres du Dieu vivant (1)! Et cependant Coré ni ceux de sa suite ne cherchèrent point à attenter à la vie du saint législateur, ni à celle du grand-prêtre : ils voulaient seulement partager avec eux les honneurs du sacerdoce; et pour ce seul crime, « la terre se rompit sous leurs pieds, et s'entr'ouvrant, elle les « dévora avec leurs tentes et tout ce qui était à « eux; ils descendirent vivans dans l'enfer, étant « couverts de terre; ils périrent du milieu du « peuple (2). » Ah! si les auteurs des massacres de septembre n'ont point été punis d'une manière si visible et si frappante, qu'ils n'en tremblent pas moins, parce que la justice de Dieu, qui les attend encore à la pénitence, n'en sera que plus terrible, s'ils meurent dans leur péché. Car le Seigneur, qui a promis de *revêtir ses prêtres d'une vertu salutaire, et que ses saints en seront ravis de joie* (3), dit expressément ailleurs : *Gardez-vous bien de toucher à mes oints et de maltraiter mes prophètes* (4); et l'auteur du livre de l'*Ecclésiastique* semble manquer d'expressions assez fortes pour

---

(1) Liv. des Nomb., ch. 16. — (2) *Id.*, v.v. 31, 32 et 33. — (3) Ps. 131, v. 16. — (4) Ps. 104, v. 15.

imprimer dans le cœur des hommes le respect qu'on doit avoir pour les ministres du Seigneur. « Craignez Dieu de toute votre âme, s'écrie-t-il, « *et ayez de la vénération pour ses prêtres.* Aimez « de toutes vos forces celui qui vous a créé, *et* « *n'abandonnez point ses ministres.* Honorez « Dieu de toute votre âme; *révérez les prêtres* (1).» De sorte qu'il semble, d'après les expressions de l'Esprit-Saint lui-même, qu'on ne puisse ni *craindre*, ni *aimer*, ni *honorer* Dieu qu'autant qu'on remplit ses devoirs envers ses ministres.

Mais si ces autorités, tirées des livres de l'Ancien-Testament, ne suffisaient point pour convaincre les septembriseurs et leurs complices de l'énormité de leurs crimes, qu'ils écoutent au moins Jésus-Christ, qui nous assure *que celui qui écoute ses ministres, l'écoute lui-même; que celui qui les méprise, le méprise, et que celui qui le méprise, méprise celui qui l'a envoyé* (2). Non-seulement le Sauveur a fait ce précepte, mais il a joint l'exemple au précepte. « Un jour, dit l'Evan- « gile, comme il allait à Jérusalem, et qu'il passait « par le milieu de la Samarie et de la Galilée, étant « près d'entrer dans un village, dix lépreux vin- « rent au-devant de lui, qui se tenant éloignés, « élevèrent leurs voix en lui disant : Jésus, notre « maître, ayez pitié de nous. Lorsqu'il les eut

---

(1) Ecclésiastiq., ch. 7, v.v. 31, 32 et 33.

(2) Ev. St. Luc, ch. 10, v. 16.

« aperçus, il leur dit : *Allez vous montrer aux*
« *prêtres* (1). » Et saint Mathieu ajoute, « qu'il
« leur commanda d'offrir le don prescrit par Moïse,
« afin que cela leur servît de témoignage (2). »
Or, si Jésus-Christ, le grand-prêtre par excellence,
a respecté, si j'ose parler ainsi, et a prescrit qu'on
respectât, dans les prêtres de l'ancienne loi, la
dignité du sacerdoce dont ils étaient revêtus, et
qui n'était cependant que le symbole et la figure
de la gloire et de la sublimité de celui de la loi
nouvelle, ainsi que l'assure l'apôtre saint Paul (3);
que sont donc maintenant les hommes de sep-
tembre et de la révolution, pour s'être permis
ces meurtres sacriléges?

Ah! pour nous pénétrer de toute l'horreur que
mérite un si grand crime, reportons-nous aux 2
et 3 septembre; considérons ces vénérables pon-
tifes, ces prêtres du Dieu vivant qui avaient vieilli
dans la pratique constante des vertus chrétiennes
et sacerdotales, dont les cheveux blancs repré-
sentaient d'une manière si frappante la pureté et
la sainteté de leur vie; voyons-les, dis-je, après
avoir invoqué le Dieu de miséricorde, après lui
avoir fait le sacrifice de leur vie, et l'avoir uni à
celui de notre adorable Sauveur, venir, avec une
constance majestueuse que la religion seule, dont

---

(1) Ev. St. Luc, ch. 17, v.v. 11, 12, 13 et 14.

(2) Ev. St. Math., chap. 8, v. 4.

(3) Epître aux Hébreux, chap. 7, 8 et 9.

ils étaient les ministres, pouvait leur inspirer, se présenter eux-mêmes à leurs bourreaux, découvrir leur sein pour recevoir le coup de poignard qui va les frapper, ou courber leurs têtes, déjà penchées vers la terre par le poids des années, et attendre, avec une résignation aussi sainte qu'héroïque, le coup de hache qui va les sacrifier. Représentons-les-nous amoncelés les uns sur les autres, baignés dans leur sang, expirant, priant et demandant grâce, pardon et miséricorde pour leurs meurtriers et leurs bourreaux. Ah! pourrions-nous douter que leur mort n'ait été sainte et *précieuse aux yeux du Seigneur* (1), ainsi qu'il est écrit au livre des Psaumes, et qu'ils ne soient véritablement *heureux, s'étant endormis dans le Seigneur... puisqu'ils se reposent de leurs travaux et que leurs œuvres les suivent* (2)? Mais en sera-t-il de même de leurs assassins? Considérons-les couverts du sang de leurs innocentes victimes, lassés, fatigués et épuisés des massacres qu'ils ont commis : qui peut sans frémir envisager leur attitude barbare, leur extérieur farouche, leurs yeux étincelans et n'exprimant que trop ce qu'ils sont dans leurs actions sanguinaires? Qui peut, sans se boucher les oreilles, les entendre, dans leur rage cruelle, ne proférer que d'horribles imprécations? Qui ne prendra promptement la fuite, en les voyant répandre partout la terreur et l'effroi par

(1) Ps. 116, v. 14. — (2) Apocal., ch. 14, v. 13.

leurs vociférations? Juste ciel! dans cette circonstance terrible, qui n'aurait préféré d'être au rang des victimes, plutôt que de conserver une coupable existence, semblable à celle des bourreaux assassins?

Mais dois-je passer sous silence les horreurs commises dans les départemens de l'Ouest? Ah! illustres et trop malheureux Vendéens, qu'il me soit permis, en admirant votre amour et votre inviolable fidélité à la religion de nos pères et à nos Rois, de répandre des larmes sur ceux de vos frères qui sont morts pour une cause aussi juste que sainte. Combien de sang pur et innocent a été répandu avec barbarie et cruauté, sous prétexte de la guerre! Quelle est donc la loi qui ordonne, qui permette et qui autorise de massacrer impitoyablement des enfans dans leur berceau, ou à la mamelle; de les porter encore tout palpitans et à demi-morts, au bout des baïonnettes; je ne dis pas assez, de les égorger dans les entrailles qui les ont conçus, en faisant mourir avec eux leurs mères? Ah! si une telle loi existait, elle serait plutôt digne des cannibales ou des anthropophages que d'hommes civilisés. Et cependant c'est en France, et par des Français, et envers des Français, que des crimes aussi horribles se sont commis! Combien d'autres, parvenus à un âge plus avancé, ont été impitoyablement massacrés sans raison, sans motif, et uniquement parce que ces départemens ne voulaient point se souiller, aux

yeux de Dieu et des hommes, des crimes de la révolution, en participant à la mort du Roi, à la dévastation des églises, ni à l'apostasie dont la France *révolutionnaire* se rendait coupable! Peut-on encore, sans frissonner d'horreur et d'effroi, lire les ordres incendiaires et sanguinaires exécutés contre ces belles régions de l'honneur et de la fidélité, ordres toujours donnés au nom de la nation, et par ceux qui représentaient la nation? Ne pouvons-nous donc pas dire de ces illustres défenseurs de l'autel et du trône, ce que disait David, après la défaite d'Israël, dans une bataille contre les Philistins, où Saül et Jonathas périrent : « Considère, ô Israël, quelle est la perte « de ceux qui ont été blessés et qui sont morts « sur tes collines. L'élite d'Israël a été tuée sur « tes montagnes. Comment ces vaillans hommes « sont-ils tombés morts? N'annoncez point cette « nouvelle dans Geth; ne la publiez point dans « les places publiques d'Ascalon, de peur que les « filles des Philistins ne s'en réjouissent, que les « filles des incirconcis n'en triomphent de joie.... « Comment les forts sont-ils tombés dans le com- « bat (1)? » Vous l'avez permis, ô mon Dieu, parce que vous vouliez punir la France des crimes dont elle s'était rendue et se rendait encore coupable.

Mais est-ce seulement dans l'intérieur de la

(1) 2e liv. des Rois, ch. 1, v.v. 18, 19, 20 et 25.

France que les révolutionnaires ont cherché des victimes de leur démagogie et de leur impiété? N'a-t-on pas entendu l'un d'eux proposer à la Convention, dont il était membre, et bien digne sans doute de l'être, d'organiser une armée de régicides pour aller détrôner tous les Rois? Ne les a-t-on pas vus porter la guerre jusque dans la capitale du monde chrétien, pour en arracher, de la manière la plus indigne et la plus révoltante, le vénérable pontife Pie VI? Ni les cheveux blancs, ni le grand âge, ni sa patience, ni sa résignation dans une si grande adversité, ni la dignité de successeur de saint Pierre et de chef visible de l'Eglise, dignité révérée par les ennemis de la catholicité, par les hérétiques mêmes, n'ont pu arrêter leur fureur, tant ils en voulaient à tout ce qui tenait à la religion. Aussi ce vénérable pontife du Très-Haut est-il devenu la conquête de leur impiété sacrilége. Fait leur prisonnier, il est conduit en France, d'où il ne doit plus sortir, étant condamné à y terminer sa pénible carrière. Ah! que ne m'est-il donné de retracer ici tout ce que ce pontife du Dieu vivant a eu à souffrir pendant le siége de Rome et celui du Capitole, où il s'était réfugié! Que ne puis-je rapporter tout ce qu'il a dû endurer pendant un si long voyage pour son grand âge, enfin pendant sa trop longue et pénible captivité! Jugeons-en par la haine et l'animosité des ennemis de la religion, qui voulaient effacer jusqu'à l'idée et au souvenir même du christia-

nisme. Autrefois la France avait toujours été le refuge, le soutien et l'appui des Souverains Pontifes; aussi ses Rois avaient-ils été décorés du titre glorieux de fils aînés de l'Eglise; mais la France *révolutionnaire,* renonçant au précieux héritage des vertus que nous avaient légués nos pères, ne respecte plus rien : il n'y a rien de sacré pour ses oppresseurs, et il n'y a point de crimes qu'ils ne soient capables de commettre. O mon Dieu, quand verra-t-on la fin de tant de crimes? quand verra-t-on la France, rendue à son Roi légitime et redevenue publiquement catholique, faire pénitence pour apaiser votre justice et mériter votre miséricorde !

Que tous ces crimes se soient autrefois commis dans Rome idolâtre; que les villes et les provinces qu'elle tenait sous le joug de sa domination aient imité l'inhumanité et la férocité des Néron, des Domitien, des Maximien, enfin des autres persécuteurs de la religion chrétienne, je n'en suis point surpris, puisque Jésus-Christ, en envoyant ses Apôtres prêcher l'Evangile aux nations, leur avait prédit qu'*on les livrerait aux magistrats pour être tourmentés, qu'on les ferait mourir, et qu'ils seraient haïs de toutes les nations à cause de son nom* (1); que ces scènes sanglantes se soient renouvelées parmi les nations séparées de l'Eglise par le schisme et par l'hérésie, je ne m'en étonne

(1) Evang. St. Math., chap. 24, v. 9.

point ; mais qu'elles aient eu lieu en France, et dans la France catholique, et que ce soient des enfans de cette même Eglise catholique qui aient ainsi trempé leurs mains sacriléges dans le sang des prêtres du Seigneur, et de ceux qui, fermes dans leurs principes, étaient demeurés fidèles à Dieu et au Roi : non, c'est là un mystère d'iniquité que je ne puis expliquer ni comprendre.

Comment après tant de sang si inhumainement répandu, après une persécution si atroce qui a eu lieu pour toute la France, ne craindrions nous pas la rigueur de la justice divine? Autrefois la voix du sang d'Abel répandu par Caïn, demandait vengeance au Seigneur de ce fratricide (1). Saint Jean dans son Apocalypse dit : « qu'il vit sous l'autel (dans le ciel) les « âmes de ceux qui avaient souffert la mort pour la « parole de Dieu, et pour la confession de son nom « dans laquelle ils étaient demeurés fermes jus- « qu'à la fin, en disant : *Seigneur, qui êtes saint* « *et véritable, jusqu'à quand différerez-vous à* « *nous faire justice et à venger notre sang*, *de* « *ceux qui habitent sur la terre* (2)? » Ah! ne devons-nous donc pas craindre que ce qui est arrivé à Rome idolâtre les trois dernières années d'Alaric depuis 408 jusqu'en 410, où elle fut prise, abandonnée au pillage et réduite à l'état des plus misérables villes, n'arrive aussi à la France meurtrière

---

(1) Genèse, ch. 4, v. 10.

(2) Apocal., ch. 6, v.v. 9 et 10.

des prêtres du Seigneur, si elle ne fait pénitence, et qu'enfin les saints ne glorifient Dieu des jugemens terribles qu'il aura prononcés contre notre coupable patrie, comme il est dit qu'ils le louèrent des châtimens qu'il avait exercés contre Rome (1)?

On dira, peut-être, que toute la France n'a point pris part à tant de cruautés, et qu'elle n'en est point souillée toute entière. Il est vrai qu'au milieu de tant d'horreurs, beaucoup se sont conservés purs et sans tache, et qu'on pourrait dire encore de la France ce que le Seigneur disait à Elie du peuple Juif: *Je me suis réservé dans Israël, sept mille hommes qui n'ont point fléchi le genou devant Baal* (2). Mais si toute la France n'y a point pris de part, qu'a-t-elle fait pour les empêcher, car n'est-ce point en son nom qu'ils ont été commis? et encore a-t-on cherché à punir les coupables, à leur faire porter le châtiment de leur iniquité en leur demandant compte du sang innocent qu'ils ont répandu? Quoi! la mort, l'échafaud, les fusillades, les noyades et l'exil ne sont donc plus que pour la vertu! et le crime seul jouira de l'impunité en ce monde! Que dis-je? des éloges et des applaudissemens seraient donnés aux injustes oppresseurs de notre patrie qu'ils gouvernaient! Où serait donc la justice? Ah! puisque de si grands crimes se sont commis au milieu de nous, et qu'ils sont plus que

---

(1) Apocal., ch. 19.

(2) 3e liv. des Rois, ch. 19; v. 18.

suffisans pour attirer sur toute la France la colère, la malédiction et tous les fléaux de la justice du Seigneur; comprenons toute l'étendue de l'obligation où nous sommes, et combien il est de notre intérêt, non-seulement éternel, mais même temporel, de les arrêter par une sincère et solide pénitence; car est-il possible de croire qu'il existe un Dieu, souverainement juste, et pouvoir seulement penser qu'il ne punisse pas d'une manière exemplaire tout ce qui s'est fait parmi nous? Où serait alors sa justice envers les méchans, sa miséricorde envers les bons? et ne serait-ce pas juger criminellement de sa bonté, que de croire qu'il doive oublier et ne pas punir des crimes aussi révoltans dont on ne lui demanderait point pardon, et pour lesquels on ne chercherait point à satisfaire à sa justice?

Ah! Seigneur, Dieu de nos pères, pardonnez, nous vous en conjurons, pardonnez à toute la France les crimes qui se sont commis au milieu d'elle et en son nom: que le sang de tant de justes qui a été répandu sur la terre ne demande pas vengeance, mais qu'à l'exemple de celui de votre adorable Fils, il sollicite pour nous la grâce d'une véritable conversion, d'une sincère pénitence, qui unie à celle que font dans le secret tant d'âmes pieuses qui ont eu le bonheur inappréciable de vous demeurer fidèles, éloigne de nous les traits de votre colère et de votre indignation en nous obtenant notre pardon. Accordez, ô mon Dieu! à

toute la France, que « ses prévarications soient « abolies, que le péché trouve sa fin, que l'ini- « quité soit détruite, que la justice éternelle vienne « sur la terre » (1); afin qu'après nous avoir rachetés de nos péchés et nous en avoir purifiés, nous méritions de faire un peuple qui soit particulièrement consacré à votre service et fervent dans les bonnes œuvres (2).

ARTICLE VI.

Citoyens innocens, de toutes les classes, sacrifiés par les Révolutionnaires, pendant le règne de la Terreur.

Ce n'est pas seulement dans le sang du vertueux Louis XVI, dans celui de la reine Marie-Antoinette et de Madame Elisabeth de France, que nos révolutionnaires ont trempé leurs mains : ils ne se sont point contentés de faire mourir le jeune Dauphin Louis XVII au milieu des plus cruelles tortures, dans l'espoir d'anéantir la royauté en France et de pouvoir fonder leur monstrueuse république: il ne leur a pas suffi d'immoler à leur rage et à leur fureur sanguinaire l'élite du clergé de France, dans la criminelle intention d'abolir la religion du Sei-

---

(1) Daniel, ch. 9, v. 14.
(2) Epît. à Tite, ch. 2, v. 14.

gneur notre Dieu; il leur fallait de nouvelles victimes. Quoi! l'autel et le trône renversés parce qu'ils se donnaient réciproquement la main et se soutenaient mutuellement, n'ont pu arrêter leurs projets sacriléges! il leur faut de nouveaux crimes! il leur faut encore du sang! et c'est pour parvenir à leur but, qu'ils proclament la terreur, sous la dénomination de *loi révolutionnaire.* Loi qui a été le signal de tant de monstruosités toutes plus révoltantes les unes que les autres: loi d'oppression pour la justice et la vertu qu'elle proscrivait, en établissant de tous côtés des tribunaux révolutionnaires, des commissions militaires, composés de tout ce qu'il y avait de plus vil et de plus immoral, où le crime trouvait sûreté et protection, où il était préconisé; mais où la vertu, la fidélité et la religion étaient sacrifiées et immolées sans miséricorde, et condamnées sans appel. Aussi que de maux incalculables, que de crimes atroces n'a point produits cette loi de proscription dont rougiraient les peuples les plus barbares! Ce fut pendant le règne de cette loi qu'on vit l'anéantissement du culte du vrai Dieu, pour faire place à celui de *la liberté* et de la *raison*; qu'on vit une apostasie générale régner en France; qu'on vit une ridicule décade substituée au dimanche; qu'on vit les sociétés populaires, les comités de surveillance opprimer avec fureur et acharnement tout ce qui avait même l'apparence du bien, en sorte que l'homme juste, probe honnête et religieux se trouvait moins en sûreté

parmi ses semblables et ses concitoyens, qu'il n'eût été dans les forêts, ou parmi les infidèles. Ce fut sous cette loi qu'on vit la France couverte de prisons qu'on encombrait tous les jours par de nouveaux détenus, pris dans toutes les classes de la société : lesquels ordinairement n'en sortaient que pour aller à l'échafaud, qui était toujours en permanence comme les tribunaux. Combien qui ont été mis en arrestation et conduits à la mort, parce qu'ils tenaient à des principes de religion, de probité et d'honneur, et parce qu'ils ne voulaient point trahir leur conscience? Combien qui ont subi le même sort parce qu'ils étaient soupçonnés d'être *suspects*; car la suspicion alors était punie comme le crime dont on aurait acquis la preuve? Combien qui ont été sacrifiés par la seule raison qu'ils étaient riches et qu'on pouvait facilement s'emparer de leurs biens, qui se trouvaient confisqués au profit de la nation, au nom de laquelle le jugement était prononcé! Combien enfin qui ont été livrés à l'échafaud sans avoir été ni jugés, ni entendus! quelques-uns même ne sont montés dans la fatale charrette que parce qu'on les prenait pour d'autres qui ne se trouvaient point présens ou qui ne répondaient point à l'appel, ou encore parce que tel ou tel jour il fallait qu'un certain nombre déterminé de victimes fussent immolées à la sûreté de la république, comme à ces animaux féroces qui, passant pour sacrés parmi les païens, ne pouvaient subsister si on ne leur offrait et don-

nait tous les jours une certaine quantité de corps humains qu'ils dévoraient.

Qu'on ne m'accuse point ici d'exagération : qu'on voie et qu'on examine tout ce qui s'est passé dans la capitale et dans les départemens ; qu'on lise, si on en a le courage, les discours sanguinaires prononcés à la tribune et à la barre de la Convention, les décrets qu'elle a rendus, les arrêtés des soi-disant représentans du peuple dans les départemens, auprès des armées ; qu'on parcoure les jugemens des tribunaux révolutionnaires, des commissions militaires, enfin les actes de toutes les autorités du temps ; que l'on interroge ceux qui ont été assez heureux pour échapper des prisons et de la mort, après la chute de l'infâme Robespierre, et l'on se convaincra facilement que je suis encore bien loin de rendre toute la noirceur du tableau. En effet, pendant ces jours, être riche était un titre de proscription et un arrêt de mort ; si l'on était bon, sensible, compatissant, religieux enfin, comme tout Chrétien et tout Français doit l'être par principe et par caractère ; si l'on n'était pas révolutionnaire dans toute la force et l'acception du mot, on passait pour *modéré*, et comme tel on était *suspect*, pour ne pas dire plus, et dès-lors digne de la prison et de l'échafaud.

Mais si telle était l'atrocité des lois révolutionnaires pour de simples particuliers, combien plus l'étaient-elles pour les personnes connues par leur attachement à la royauté et à tous les principes

monarchiques ! Jugeons-en par les cruautés révoltantes exercées sur les membres encore palpitans de la princesse de Lamballe, et sur ceux qui partagèrent son sort pendant nos troubles révolutionnaires. Hélas ! peut-on, sans frémir d'horreur, sans sentir tout le sang se glacer dans les veines, penser seulement à tout ce qui s'est commis pendant ces jours de larmes? N'a-t-on pas vu ces bourreaux anthropophages se rassasier et dévorer la chair de leurs victimes, et se désaltérer de leur sang? Ne les a-t-on pas entendu faire parade de leur cruauté et de leur barbarie (1)? Ne sait-on pas que d'anciens serviteurs de nos Rois, ne pouvant se soustraire à la tourmente révolutionnaire, parce qu'infirmes et perclus de tous leurs membres par la paralysie ou autres infirmités, ils étaient retenus sur un lit de douleurs, en ont été arrachés inhumainement pour être conduits à la mort par jugement des tribunaux révolutionnaires? Hélas ! qu'avait-on à craindre de ces nobles souffrans, réduits à l'impuissance d'agir, et souvent même de pouvoir se faire comprendre, ayant perdu l'usage de la parole? Pouvait-on craindre que leurs mains débiles et impotentes ne s'armassent pour combattre pour la cause sacrée de la royauté qu'ils avaient autrefois soutenue avec gloire et honneur? Hélas ! l'âge et les infirmités avaient autant affaibli leurs forces que leurs

(1) Journées des 2 et 3 septembre.

membres; ils ne pouvaient donc que gémir sur les malheurs de leur patrie, sur l'abolissement de la royauté et sur l'anéantissement de la religion.

Ne sait-on pas que d'anciens officiers de la maison du Roi, croyant pouvoir sauver leur vie en faisant des dons qu'on appelait *patriotiques*, soit en argent, soit en vaisselle, ont été conduits, peu de jours après, devant les tribunaux révolutionnaires, et qu'en y arrivant, ils n'ont eu que le temps d'entendre prononcer leur arrêt de mort, sans avoir celui de dire un seul mot pour leur défense? Ne sait-on pas que ceux de leurs enfans qui avaient eu le courage de les accompagner ont été compris dans la même sentence de mort? Dans ces jours d'horreur, combien d'anciens nobles qui, ne pouvant plus sortir de France, ont été contraints de taire leurs noms et de se réduire à l'état de domesticité pour sauver leurs jours! Enfin, avoir dans sa famille un parent émigré, ou un prêtre, était un titre de proscription qui mettait toute la famille dans un état de surveillance si inquiétante, si alarmante, qu'on ne savait si le matin on verrait le soir, et si le soir on verrait le matin, chaque heure du jour et de la nuit pouvant être la dernière. Et c'était au nom de la liberté, de la fraternité, au nom de la république et de la nation qu'on exerçait toutes ces vexations!!!

Qui pourrait, sans frémir, se rappeler que les chefs de la magistrature ont été envoyés au supplice par des hommes qui n'étaient eux-mêmes

que trop dignes de mort, eux qui, chaque jour, ne cessaient de verser des flots de sang innocent? A la tête des magistrats immolés au glaive révolutionnaire, on distingue le premier président Bochard de Saron, et d'autres noms également respectables, Molé de Champlatreux, d'Ormesson, de Gourgue, Rolland, Hocquard, Pasquier, de Corberon, etc. etc. Mais une circonstance ajoute à l'horreur de cette effroyable exécution. Les premiers empereurs devenus chrétiens avaient défendu, durant les jours saints, la poursuite de toute espèce de procès, à plus forte raison, le jugement de tout criminel, quel qu'il fût. La France, à cette époque d'exécrable mémoire, privée de tout culte religieux, et gémissant sous le joug des athées, vit la plus auguste de ses fêtes, le grand jour, le saint jour de Pâques profané et souillé par le supplice des principaux membres du Parlement de Paris. Sous le même régime, les premières têtes de la noblesse, le duc de Biron, la duchesse douairière du même nom, le duc du Châtelet et plusieurs autres encore périrent par le fer assassin. La vertu même ainsi que les talens devinrent des titres de proscription.

Puis-je passer sous silence la trop célèbre expédition de Quiberon? La cruauté barbare dont on usa envers ces nobles Français, qui s'étaient armés, non contre leur patrie, mais bien pour la défendre et la délivrer de ses injustes oppresseurs, de ses tyrans; le traitement aussi indigne que révoltant

qu'on leur fit éprouver, n'excite-t-il pas notre trop juste indignation contre ces barbares qui fusillèrent ceux qui auraient dû être reçus comme des frères bienfaisans, des amis généreux, des concitoyens zélés qui venaient nous aider à rompre les liens et à sortir du plus honteux et du plus pénible esclavage, où nous avaient réduits et comme enchaînés les principes impies et démagogiques des révolutionnaires? Ah! que la cause qu'ils soutenaient et défendaient était belle et glorieuse pour des cœurs religieux et vraiment français! Une monstrueuse démocratie, sans règles, sans principes, avait renversé le trône des Clovis, des Charlemagne, des saint Louis, et ils venaient pour le relever dans toute sa gloire et sa majesté; une honteuse et tyrannique liberté opprimait notre trop malheureuse patrie, et ils venaient la délivrer de ce dur esclavage; l'impiété et l'apostasie avaient anéanti le culte du Dieu vivant, et ils venaient pour aider les ministres des saints autels à le rétablir. Ah! victimes illustres de la fidélité et de l'honneur français, si vous avez reçu un traitement aussi cruel que barbare de la part des hommes de sang qui nous opprimaient sous le joug de leur cruelle domination, nous aimons à le croire, le Dieu de saint Louis, le Dieu de nos pères, a récompensé, dans le séjour de la gloire, votre amour, votre fidélité à votre Roi légitime, le zèle ardent que vous avez montré pour venir au secours de votre patrie opprimée, le désir si

juste de voir relever la majesté du culte du Seigneur notre Dieu, en chantant de concert ses divins cantiques dans nos temples, que l'apostasie nous avait enlevés. Oui, nous aimons à croire que la couronne de l'immortalité est maintenant votre partage, dans cette heureuse patrie qui ne connaît plus d'ennemis.

Ces glorieux défenseurs du trône et de la patrie ne pouvaient-ils pas s'écrier, dans l'extrémité où ils étaient réduits en présence de leurs ennemis, comme David, poursuivi par Saül et ses gens : « Seigneur, ils m'ont tendu un piége en secret « dans cette voie où je marchais. Je considérais « à ma droite et je regardais, et il n'y avait per- « sonne qui me connût. Tout moyen de m'enfuir « m'est ôté, et nul ne cherche à sauver ma vie. « J'ai crié vers vous, Seigneur ; j'ai dit : Vous êtes « mon espérance et mon partage dans la terre des « vivans. Soyez attentif à ma prière, parce que « je suis extrêmement humilié. Délivrez mon âme « de ceux qui me persécutent, parce qu'ils sont « devenus plus forts que moi. Tirez mon âme de « la prison où elle est, afin que je bénisse votre « nom. Les justes sont dans l'attente de la justice « que vous me rendrez (1). »

Mais suffit-il pour nous que la mort de ces illustres victimes ait été, comme nous l'espérons, précieuse devant Dieu, et honorable devant les

(1) Ps. 141, du v. 4 jusqu'à la fin.

hommes de bien? N'est-elle pas aussi un crime qui pèse sur la nation, puisque c'est en son nom qu'il a été ordonné, commandé et exécuté? Pour nous en convaincre, examinons les motifs qui ont dicté ces arrêts de mort; examinons également ceux de tant de victimes qui ont préféré d'être sacrifiées, plutôt que d'abandonner leurs principes religieux et monarchiques, et qui ont persévéré dans la généreuse résolution de ne jamais adhérer aux idées démagogiques et révolutionnaires de leurs adversaires. Dans les premiers, nous ne voyons qu'une criminelle apostasie des vérités saintes et éternelles de la loi du Seigneur, qu'une coupable et criminelle révolte contre l'autorité légitime établie de Dieu lui-même, qu'une soif dévorante de répandre le sang innocent, et de se repaître de la mort de leurs semblables; que le désir de s'enrichir facilement des biens de leurs victimes. Dans les seconds, nous y voyons les amis sincères du trône et de l'autel, qui ont préféré tout perdre, tout quitter, d'abandonner biens, parens et amis, plutôt que de renoncer Dieu et sa loi, que d'être infidèles au Roi, que de trahir les intérêts de la patrie, et enfin ils ont scellé de leur sang ces grands principes d'une justice éternelle. Je le demande maintenant, de quel côté étaient la vérité et la bonne foi? de quel côté étaient la trahison et la perfidie?

Ne pouvons-nous donc pas comparer ces Français fidèles, les uns à ces Machabées généreux qui

préférèrent périr dans Jérusalem, plutôt que de se rendre prévaricateurs de la loi de Dieu, et de se soumettre aux ordres impies d'un prince cruel et barbare; les autres à ces mêmes guerriers si célèbres, qui se réunirent pour combattre et soutenir la sainteté de leurs lois, pour purifier le temple du Dieu vivant, et relever ses autels qui avaient été profanés et renversés. « Ils aimèrent mieux « mourir, dit le texte sacré, que de se souiller.... « Ils ne voulurent point violer la loi sainte de « Dieu, et ils furent tués (1). Mourons, disaient-« ils encore, mourons tous dans la simplicité de « notre cœur, et le ciel et la terre seront témoins « que vous nous faites mourir injustement (2). « Il nous est meilleur de mourir dans le combat « que de voir les maux de notre peuple et la des-« truction des choses saintes (3). Si notre heure « est arrivée, mourons courageusement pour nos « frères, et ne souillons point notre gloire par « aucune tache (4). Nous sommes prêts à mourir, « plutôt que de violer les lois de Dieu et de notre « pays (5). » Oui, n'en doutons pas, tels furent les sentimens qui animèrent ceux de nos frères sacrifiés par les fureurs révolutionnaires. Combien donc est grand le crime de ceux qui les ont ainsi traités! et quelle sera la rigueur des jugemens de

---

(1) 1[er] liv. des Machabées, ch. 1, v. 65 et 66. — (2) *Id.* ch. 2, v. 37. — (3) *Id.* ch. 3, v. 59. — (4) *Id.* ch. 9, v. 10. — (5) 2[e] liv. des Machab., ch. 7, v. 2.

Dieu envers leurs ennemis? Ah! ne devons-nous pas craindre que si nous demeurons plus long-temps dans une criminelle indifférence, tant de sang répandu par toute la France avec profusion, ne crie et ne demande vengeance au ciel contre nous, et que le Seigneur n'envoie contre nous tous les fléaux de sa justice vengeresse, pour nous punir? Gardons-nous bien de croire que parce que nous n'avons point eu de part directe à tant de massacres, nous sommes exempts de faire pénitence; car ne pourrait-on pas dire à ceux qui voudraient soutenir ce paradoxe : N'êtes-vous pas Français, et n'est-ce pas au nom de cette même France dont vous faites partie, que tout ce sang a été versé aussi injustement? C'est donc toute la France et tout le corps de la nation qui doit réparer tant de crimes qu'elle n'a point empêchés, auxquels elle ne s'est point opposée, et qu'elle a en quelque sorte autorisés par son coupable silence, qui a enhardi le crime et l'impiété par la vue de l'impunité. Hélas! que diront et que feront ceux qui vantent si haut leur innocence, si le Seigneur vient à exercer contre nous ses redoutables jugemens? Prétendront-ils que le Seigneur devra les distinguer de la masse des impies? Mais l'expérience et l'Ecriture-Sainte ne nous apprennent-elles pas que souvent le Seigneur permet, dans sa justice, les fautes de quelques particuliers pour punir les peuples? En effet, ne savons-nous pas « que la colère du Seigneur s'alluma contre

« Israël? et de là vint que, pour les punir, il per« mit que David donnât ordre que l'on comptât « tout ce qu'il y avait d'hommes dans Israël et « dans Juda; » que cette action de David ayant déplu au Seigneur, il lui fit dire par le prophète Gad : « Ou votre pays sera affligé par la famine « pendant sept ans; ou vous fuirez durant trois « mois devant vos ennemis qui vous poursui« vront; ou la peste sera dans vos Etats pendant « trois jours. » David ayant choisi la peste, le « Seigneur l'envoya..... et il mourut du peuple « soixante et dix mille hommes (1). » Ne savons-nous pas encore que pour punir les désordres des enfans du grand-prêtre Héli, le Seigneur lui déclare la rigueur des jugemens qu'il va exercer contre sa maison et sa postérité, à cause de son iniquité, parce que sachant que ses fils se conduisaient d'une manière indigne, il ne les a point punis; c'est pourquoi il jure à la maison d'Héli que son iniquité ne sera jamais expiée, ni par des victimes, ni par des présens (2); et bientôt « les Phi« listins s'assemblèrent pour faire la guerre au « peuple d'Israël, et se disposèrent à le combattre. « La bataille s'étant donnée, les Israélites prirent « la fuite, et les Philistins les poursuivirent au « travers des champs et en tuèrent environ quatre « mille dans le combat.... Les Philistins donnèrent

---

(1) 2e liv. des Rois, ch. 24, v.v. 2, 13 et 15.

(2) 1er liv. des Rois, ch. 2 et 3.

« une seconde bataille, et Israël fut défait; tous
« s'enfuirent dans leurs tentes; et la défaite fut si
« grande du côté des Israélites, qu'il demeura
« trente mille hommes de pied sur la place. L'Ar-
« che de Dieu, qui avait été portée au milieu du
« camp des Israélites, fut prise, et les deux fils
« d'Héli, Ophni et Phinéès, y furent tués. Héli
« lui-même, en apprenant la défaite du peuple de
« Dieu, la mort de ses enfans et la prise de l'Arche,
« tomba de son siége à la renverse.... se cassa la
« tête et mourut (1). »

Si telle fut la sévérité des jugemens du Seigneur pour punir les fautes d'un grand-prêtre et celles de ses enfans, ainsi qu'un sentiment de vanité du Roi David, à combien plus forte raison devons-nous craindre qu'il ne nous punisse nous-mêmes pour tous les crimes qui se sont commis au milieu de nous et en nôtre nom, crimes que nous n'avons ni désavoués formellement, ni expiés publiquement; crimes sans doute plus grands et plus énormes que les péchés des enfans d'Héli et la faute de David! Et si le Seigneur a permis les péchés des uns et des autres pour châtier son peuple, ne devons-nous pas craindre également qu'il ait permis toutes les horreurs de la révolution pour punir la France de ses iniquités?

O mon Dieu! pénétrez nos esprits et nos cœurs de la crainte salutaire de vos jugemens, qui sont

---

(1) 1er liv. des Rois, ch. 4, v.v. 1, 2, 10, 11 et 18.

impénétrables à tous les enfans des hommes. Donnez à toute la France ce cœur contrit et brisé de douleur et d'amertume, qui la fasse entrer avec joie dans la sainte carrière de la pénitence. Changez nos cœurs, nous vous en conjurons; *convertissez-nous à vous, et nous nous convertirons* (1), afin que, comme David et tant d'autres saints pénitens, nous puissions, par la sincérité de notre repentir, par l'abondance de nos larmes, enfin par de dignes fruits de pénitence, détourner les fléaux de votre colère et de votre indignation, et par là même mériter le retour de vos anciennes miséricordes. *Amen.*

---

(1) Lament. de Jérém., ch. 5, v. 21.

DEUXIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

De la profanation et de la dévastation des Églises.

L'Ecriture-Sainte nous apprend que Nabuchodonosor, roi de Babylone, ayant pris la ville de Jérusalem et brûlé son temple, « Les Chaldéens brisèrent les colonnes d'airain qui étaient dans la
« maison du Seigneur, et ils emportèrent tout l'ai-
« rain à Babylone; ils emportèrent aussi les chau-
« dières, les poëles, les instrumens de musique, les
« coupes, les mortiers et tous les vases d'airain qui
« servaient au ministère du temple. Le général de
« l'armée prit aussi les vases, les encensoirs, les
« bassins et les chaudrons, les chandeliers, les
« mortiers et les tasses: une partie de ces vases
« étant d'or et l'autre d'argent; il prit aussi les
« deux colonnes, la mer et les douze bœufs d'ai-
« rain qui en faisaient la base que le roi Salomon
« avait fait faire dans la maison du Seigneur. (1) »
Alors le prophète Jérémie après que le peuple d'Israël eût été mené captif à Babylone et que Jé-

(1) Jérém., ch. 52, du v. 17 jusq. 21.

rusalem fut demeurée déserte, que son temple fut détruit et brûlé, fondant en larmes, s'assit et composa ses lamentations sur cette ville et sur son temple, soupirant dans l'amertume de son cœur et jetant de grands cris.

Mais si la douleur de ce prophète fut si grande, et sa tristesse si amère à la vue de Jérusalem et de son temple détruits et brûlés, quelle eût été son affliction et le déchirement de son âme, si comme nous, il eût été témoin de la profanation et de la dévastation de nos églises, dont le temple de Jérusalem n'était que l'ombre et la figure! Sans doute, ce temple qui était alors l'unique que Dieu se fût choisi sur la terre, était réellement saint puisque Jésus-Christ lui-même dans la suite s'anima deux fois d'une sainte colère contre les profanateurs. La première fois au commencement de la prédication de son évangile de saint Jean : « Ayant trouvé dans « le temple des gens qui vendaient des bœufs, des « moutons et des colombes, comme aussi des « changeurs, qui étaient assis à leurs bureaux; il « fit un fouet avec des cordes, et les chassant tous « du temple avec les moutons et les bœufs; et « il jeta par terre l'argent des changeurs et ren- « versa leurs bureaux, et il dit à ceux qui ven- « daient des colombes : ôtez tout cela d'ici, et ne « faites pas de la maison de mon père, une maison « de trafic (1). » St. Matthieu et les autres Evangé-

(1) Ev. St. Jean, ch. 2, v.v. 14, 15 et 16.

listes nous apprennent qu'il usa de la même sévérité après son entrée triomphante à Jérusalem en disant : « Il est écrit que ma maison sera appelée la maison « de la prière ; et vous en avez fait une caverne « de voleurs (1). » Or, si le Seigneur ne put voir sans indignation que ce temple, où l'on ne devait entrer que pour offrir à Dieu des sacrifices, des prières et des supplications, fût profané par le négoce honteux que l'on exerçait en vendant tout ce qui était nécessaire au culte divin, combien plus, dit le vénérable Bède, le Seigneur s'irritera-t-il en voyant des hommes qui se permettent d'y rire, de se livrer à des conversations inutiles, pour ne pas dire criminelles (2)? Mais que devront attendre de sa juste colère, nos révolutionnaires profanateurs impies et sacriléges de nos églises? car je le répète, si le temple de Jérusalem était saint parce qu'on offrait à Dieu des boeufs, des taureaux et tous les sacrifices prescrits par la loi de Moïse, combien les nôtres doivent-ils être plus saints et plus dignes de tout notre respect et de toute notre vénération, puisqu'on y offre au père céleste, la victime pure et sans tache qui seule peut lui être agréable, *étant son Fils bien-aimé en qui il met toutes ses complaisances* (3). Là, c'était le sang des animaux qui coulait sur l'autel, et ici c'est celui de Jésus-Christ lui-même qui ne cesse de s'offrir à Dieu son père,

(1) Ev. St. Matth., ch. 21, v. 13. — (2) Hom 7, *Ven. Bed. in quadrag.* — (3) Ev. St. Math., chap. 17, v. 5.

en continuant le sacrifice qu'il a offert une fois sur la croix pour l'expiation des péchés de tous les hommes. Les sacrifices de l'ancienne loi ne procuraient qu'une sainteté purement extérieure et légale; mais le sacrifice de Jésus-Christ nous mérite et nous donne une sainteté intérieure qui nous rend agréables à Dieu, en purifiant nos âmes des taches du péché et en les rendant dignes de devenir les temples de la divinité même. L'arche de l'ancienne alliance qui était déposée dans le lieu appelé le saint des saints, ne renfermait que la manne, les tables de la loi donnée au peuple Juif sur la montagne de Sina, la verge d'Aaron et le serpent d'airain; mais nos tabernacles figurés par cette arche, contiennent réellement et substantiellement Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, *qui est le pain descendu du ciel et qui donne la vie au monde* (1): lui qui est notre législateur (2) notre maître (3); qui, ayant été élevé sur la croix, nous a délivrés par sa mort, de la morsure que l'ancien serpent avait faite à nos premiers parens dans le paradis terrestre et dans leur personne à tout le genre humain. En faut-il davantage pour nous convaincre de la sainteté de nos Eglises? Comment s'est-il donc fait qu'il y ait eu parmi nous des hommes assez impies, assez dépourvus de la crainte de Dieu et de ses jugemens, pour oser souiller et profaner de

---

(1) Ev. St. Jean, ch. 6, v. 33. — (2) Isaïe, ch. 33, v. 22. — (3) Ev. St. Math., chap. 23, v. 8.

nos jours la maison du Seigneur, renverser par terre le tabernacle de son alliance, outrager le Saint des Saints? Comment n'ont-ils pas craint que le châtiment terrible et exemplaire que Dieu exerça sur Héliodore envoyé par le roi Séleucus pour s'emparer des trésors du temple de Jérusalem, ne retombât également sur eux? Mais, ô mon Dieu! pourquoi ne s'est-il point trouvé, dans ces jours d'horreur et de crimes des Onias, qui, par leur foi vive et leurs prières aussi saintes que ferventes, auraient pu arrêter et empêcher tous ces horribles sacriléges (1)?

Quel est donc celui, parmi les chrétiens, qui, ayant encore seulement une étincelle de foi, peut se ressouvenir des blasphêmes et des profanations qui ont eu lieu dans nos églises, et ne pas avoir l'âme brisée de tristesse, le cœur déchiré de douleur et d'amertume? Quoi! des enfans de Dieu, rachetés au prix du sang de Jésus-Christ, ont bien osé, dans le délire de la plus monstrueuse impiété, porter des mains sacriléges sur les signes augustes et adorables de notre rédemption, en renversant, avec outrage et imprécation, la croix, en la foulant aux pieds, en l'outrageant de la manière la plus indigne et la plus révoltante; enfin en adressant au Sauveur les mêmes blasphêmes que les Juifs, lorsqu'ils le crucifièrent, en lui disant: « Sauve-

(1) Voyez en entier le chapitre 3 du second livre des Machabées.

« toi toi-même ; si tu es le Fils de Dieu, descends « de la croix...... Il a sauvé les autres, et il ne peut « se sauver lui-même. S'il est le Roi d'Israël, « qu'il descende maintenant de la croix, et nous « croirons en lui. Il met sa confiance en Dieu : si « donc Dieu l'aime, qu'il le délivre présentement, « puisqu'il a dit : Je suis le Fils de Dieu (1). » Ah! si au moins il s'était trouvé quelque bon larron qui eût repoussé publiquement ces horribles blasphêmes! Mais non : tous ont imité les disciples qui abandonnèrent le Sauveur au moment de sa passion. Sans doute les Juifs, qui traitèrent ainsi l'Homme-Dieu, étaient bien coupables et bien criminels ; *ils n'avaient point d'excuses dans leur péché*, dit Jésus-Christ (2); mais les Chrétiens qui les ont imités dans leurs crimes ne sont-ils pas infiniment plus coupables qu'eux, et ne sont-ils pas mille fois plus dignes de tous les châtimens terribles et rigoureux qui pèsent sur la nation juive depuis le déicide qu'elle a commis? Car si ce peuple eût connu Jésus-Christ pour le Messie promis à ses pères, *ils n'eussent jamais crucifié le Seigneur de la gloire* (3) ; au lieu que les hommes de notre révolution le connaissaient. Régénérés en lui par le baptême, élevés à son école par les instructions qu'ils ont reçues de leurs pasteurs, fortifiés par la grâce des sacremens auxquels ils ont participé,

---

(1) Ev. St. Math., ch. 27, v.v. 40, 42 et 43.
(2) Ev. St. Jean, ch. 15, v. 22.
(3) 1re Epître aux Corinthiens, ch. 2, v. 8.

nourris de sa chair et de son sang adorables dans la divine Eucharistie, pourront-ils lui répondre au jour du jugement, et lui dire qu'ils ne le connaissaient point? N'est-il pas évident qu'en outrageant le Seigneur comme ils l'ont fait, et qu'en renversant les signes adorables de la rédemption, ils ont par là même renoncé aux mérites de la mort du Sauveur? Et y renoncer, n'est-ce pas ne vouloir point avoir de part à la vie éternelle, puisque nous ne pouvons mériter d'y arriver que par la croix de Jésus-Christ? N'est-ce pas enfin courir de gaîté de cœur, que dis-je? avec fureur et acharnement, à sa perte éternelle? Mais est-ce là le seul crime dont ils se soient rendus coupables? Avec quelle rage, quelle animosité ont-ils renversé le tabernacle de l'alliance du Seigneur, où le Saint des Saints réside, par amour pour nous, non-seulement pour recevoir nos vœux et nos hommages, écouter nos prières et les exaucer, mais encore pour être notre nourriture, comme il le dit lui-même : *Celui qui mange ma chair et boit mon sang demeure en moi, et je demeure en lui* (1). Disant ailleurs par la bouche du sage : *Mes délices sont d'être avec les enfans des hommes* (2). Avec quelle fureur, quelle rage impie n'ont-ils point souillé, profané, renversé les autels où cette adorable Victime de notre salut est immolée tous les jours! Enfin Jésus-Christ, dans le sacrement de

(1) Ev. St. Jean, ch. 6, v. 57. — (2) Proverb., ch. 8, v. 31.

son amour, n'a-t-il pas été outragé, foulé aux pieds, traité plus indignement qu'il ne le fut dans sa passion douloureuse, et cela par ses propres enfans? N'a-t-on pas vu ces mêmes enfans de Dieu, devenus, par la plus horrible apostasie, les anges et les ministres de Satan, briser et renverser tout dans les temples du Seigneur, avec une fureur qui ne peut être exprimée que par ceux qui malheureusement en ont été les témoins? Hosties saintes, autels, tabernacles, croix, fonts baptismaux, tribunaux de la pénitence, reliques des saints; enfin tout ce qui, au-dedans des églises, rappelait les mystères augustes de la religion, tout a été détruit, anéanti; une grande partie de ces objets sacrés a été brûlée, ou, s'il en est resté quelques vestiges, ce n'a été que pour être destinés, après la profanation, au culte impie et dérisoire de *la Raison* ou de *la Liberté*. Oui, il semblait que les profanateurs de la maison de Dieu fussent armés de toutes les forces de l'enfer pour tout renverser et tout détruire en un instant. Le bronze, le fer, l'airain, la pierre, rien ne leur résiste, et tout tombe à leur aspect. Grand Dieu! vous avez vu tous ces crimes, et les foudres de votre colère et de votre indignation ne sont point tombés sur ces indignes profanateurs!

Mais que sont devenus les ornemens des ministres des saints autels, qui servaient à la célébration des saints mystères? Ah! n'a-t-on pas vu l'impiété et l'apostasie les porter en triomphe comme un

monument; et les trophées de la victoire qu'ils se vantaient avec arrogance d'avoir remportée sur le Dieu vivant et sur sa religion, ne les a-t-on pas vus en revêtir, par la plus horrible et criminelle dérision, les plus vils animaux, et les conduire dans les rues avec des chants qui n'exprimaient que trop toute leur haine contre le Seigneur et son culte? Après toutes ces scènes d'horreur et de scandale, l'or et l'argent qui les couvraient ne sont-il pas devenus la proie de l'insatiable cupidité; n'ont-ils pas servi à alimenter et entretenir les plus honteuses orgies? et les vases sacrés qui, dans tous les temps, chez tous les peuples, même parmi les idolâtres, avaient été un objet sacré, digne de la vénération publique et du plus profond respect, ne les a-t-on pas vus profanés dans des réunions de débauches, où celui qui savait le mieux outrager et provoquer la Divinité par d'horribles blasphêmes, était celui qui méritait le plus d'applaudissemens, et devenait par là même le plus digne d'éloges de la part de ses compagnons d'impiété?

Que ces impies profanateurs des choses saintes tremblent donc, lorsque nous voyons que Balthazar, roi de Babylone, en faisant un festin aux grands de sa cour, fit apporter les vases d'or et d'argent que son père Nabuchodonozor avait emportés du temple de Jérusalem, afin qu'il bût dedans avec ses femmes, ses concubines et les grands de sa cour. Mais qu'arriva-t-il? Au milieu de ce même festin, on vit paraître des doigts et comme

la main d'un homme qui écrivait près du chandelier sur la muraille de la salle, et le roi voyait les mouvemens de la main qui écrivait. Balthazar se trouble, aussi bien que ceux qui étaient à table avec lui. En vain fait-il venir les Mages, les Chaldéens, les augures, et tous les sages de Babylone, personne ne peut lire l'écriture mystérieuse; il n'y a que Daniel à qui le Seigneur ait révélé les terribles jugemens qu'il va exercer contre ce prince impie. Après l'avoir lue, il annonce au roi l'exécution prochaine de la sentence qui est prononcée contre lui, parce que son cœur, s'étant enflé d'orgueil, comme celui de son père, il n'avait point reconnu le Très-Haut, comme lui, après son châtiment, en s'humiliant en sa présence; mais parce qu'il avait fait apporter devant lui les vases de la maison du Seigneur; qu'il avait bu dedans, lui, ses femmes, ses concubines et tous les grands de sa cour, en louant ses fausses divinités : c'était pourquoi Dieu avait envoyé les doigts de cette main qui avaient écrit tout ce qui était marqué sur la muraille, et que l'interprétation était : Que Dieu avait compté les jours de son règne, et en avait marqué l'accomplissement; qu'ayant été pesé dans la balance, on l'avait trouvé trop léger; et qu'enfin son royaume avait été divisé et donné aux Mèdes et aux Perses; et cette même nuit Balthasar fut tué par les Chaldéens (1). Quelle leçon terrible pour les

(1) Voy. en entier le chap. 5 du Proph. Daniel.

profanateurs de la maison du Seigneur et de tout ce qui lui était consacré! Peuvent-ils ne pas être saisis de crainte et de frayeur lorsque l'Ecriture-Sainte leur met sous les yeux le châtiment terrible dont Dieu frappa ce prince impie, qu'ils n'ont que trop imité, et qui, sans contredit, était moins coupable qu'eux : car enfin Balthazar était idolâtre; il ne connaissait point le vrai Dieu; il adorait de fausses divinités. Mais pour eux, peuvent-ils dire qu'ils ne le connaissent pas, après avoir fait une profession publique et solennelle de sa religion, dans laquelle ils ont été élevés et nourris dès leur plus tendre enfance, dont ils ont été instruits, de laquelle ils ont reçu tant de bienfaits? Qu'ils ne croient donc pas que, parce que le Seigneur ne les a point châtiés, dans sa justice, au milieu de leurs crimes, il ne viendra point un jour terrible et redoutable pour eux, où ils sentiront tout le poids de sa colère et de son indignation : alors ils verront, mais trop tard pour eux, toute la grandeur et l'énormité de leur impiété sacrilége.

Mais quoi! seraient-ils assez aveugles pour ne pas avoir déjà vu les terribles effets de cette justice vengeresse sur plusieurs de leurs complices d'iniquité? Combien qui, comme d'autres Antiochus, après avoir pillé, souillé, comme lui, les temples du Seigneur, « ont été mangés jusqu'aux os « par les vers qui sortaient de leur corps comme « d'une source; vivant au milieu des douleurs, « toute leur chair leur tombant par pièces, avec une

« odeur si effroyable que personne n'en pouvait « souffrir la puanteur (1); » mourant avec la rage et le désespoir dans le cœur, en blasphémant contre Dieu, dans lequel ils ne s'attendaient plus qu'à trouver un juge sévère et inexorable qui allait venger sa bonté, sa justice et sa miséricorde outragées, son saint nom blasphémé, sa toute-puissance méconnue, ses divins attributs méprisés, son culte anéanti par leurs profanations, sa croix insultée, enfin ses temples souillés ! Sur combien d'autres n'avons-nous pas déjà vu tomber tous les fléaux du Seigneur? Oui, il semblait que les élémens, tels que la foudre, la grêle et le tonnerre, enfin une mort extraordinaire, attestaient la colère céleste, qui savait les discerner des autres hommes pour les punir d'une manière éclatante. Combien d'autres enfin ont éprouvé des revers de fortune qui ne paraissaient pas même présumables? Voilà des faits certains arrivés dans toutes les parties de la France, faits qui ont frappé d'étonnement des impies mêmes. Je ne finirais point, si j'entreprenais d'entrer dans le détail de tous ceux qui sont morts misérablement, ou qui vivent encore aujourd'hui, portant partout, comme les Juifs déicides, la marque visible de leur apostasie, de leur réprobation et de leur anathême; qui, comme cette nation qui semble réprouvée du Seigneur, fuient en d'autres provinces, errants et

(1) Second livre des Machabées, chap. 9, v. 9.

vagabonds, n'osant ni dire, ni avouer ce qu'ils ont fait; qui voudraient, s'il leur était possible, taire leur honte et leur turpitude; mais qui, ne pouvant se cacher à eux-mêmes ni aux autres, découvrent aux hommes, j'ose le dire, malgré eux, ce qu'ils sont et ce qu'ils seraient encore capables de faire, si les circonstances du crime se présentaient à eux, parce que partout et en tout lieu la justice divine les poursuit comme des êtres voués à sa colère et à son indignation, tant qu'ils ne rentreront point en eux-mêmes, qu'ils ne feront point pénitence, et qu'enfin ils ne chercheront point, par la sincérité de leur repentir, par des œuvres expiatoires, à mériter grâce et miséricorde d'un Dieu qui, malgré le nombre, la grandeur et l'énormité de leurs crimes abominables, veut bien les attendre à la pénitence. O hommes de péché et d'iniquité! si vous êtes encore assez aveugles, assez insensibles pour ne pas voir et pour ne pas sentir la main du Seigneur qui s'appesantit sur vous d'une manière si visible et si éclatante, ne vous flattez pas que les traits perçans de sa justice, de sa colère et de son indignation ne redoubleront point leurs coups, et qu'enfin vous n'en serez point accablés! Non, le Seigneur, tout bon, tout miséricordieux qu'il est, ne peut pas ne point venger tous les outrages que vous lui avez faits, lorsque vous ne les vengerez pas vous-mêmes par les saintes austérités de la pénitence. Vous avez méconnu sa miséricorde, elle s'éloignera de vous; vous avez provoqué sa jus-

tice, elle viendra fondre sur vous; vous avez insulté le Seigneur, vous vous êtes moqué de lui, il insultera au malheur que vous avez cherché, et il se rira de vous dans votre détresse. Dans les transports fougueux de votre rage impie, sacrilége et blasphématoire, vous avez dit: *Point de Dieu, point de paradis*; eh bien! si vous mourez dans votre péché, il n'y aura pour vous ni de Dieu, ni de paradis. Je me trompe, il y aura un Dieu terrible, vengeur éternel de ses divins attributs méconnus, de son Christ, que vous avez foulé aux pieds; de sa religion divine, que vous avez cherché à abolir de dessus la terre, et que vous vous êtes efforcés d'extirper du cœur de tous les hommes, par tous les crimes, les sacriléges et les vexations tyranniques que vous avez exercées au nom de votre prétendue liberté, qui n'existait réellement que pour vous autoriser à vous livrer à tous les excès de votre rage révolutionnaire qui enchaînait les hommes de bien. Oui, ce même Dieu, que vous avez méconnu et outragé, vous exclura à jamais de sa divine présence; et comme vous avez crié: *Vive l'enfer!* l'enfer et les démons, dont vous avez été les instrumens pour commettre le mal, l'enfer, dis-je, que vous avez invoqué, sera votre juste récompense, parce que vous n'aurez que trop mérité l'accomplissement de cette horrible imprécation que vous avez faite vous-mêmes, en appelant l'enfer à votre secours; et Jésus-Christ prononcera contre vous la terrible

sentence qu'il a consignée dans l'Evangile, lorsqu'il nous assure qu'il dira aux réprouvés : *Retirez-vous de moi, vous qui faites des œuvres d'iniquité* (1). Ah! plutôt, nous vous en conjurons, s'il est encore possible, par les entrailles de la miséricorde du Seigneur notre Dieu, revenez des égaremens dans lesquels vos crimes vous ont plongés; réparez les outrages que vous avez commis envers votre Créateur et votre Rédempteur, qui sera un jour votre juge, et qui, dans son amour, vous tend encore les bras, et vous attend à la pénitence. Edifiez vos frères que vous avez scandalisés par tant de crimes; effacez aux yeux de Dieu et des hommes, par l'ardeur et la sincérité de votre repentir, enfin par des œuvres satisfactoires, tout le mal dont vous vous êtes rendus coupables. Ah! c'est bien là le vœu le plus sincère et le plus ardent de nos cœurs pour vous.

Qui aurait donc jamais pensé et pu prévoir que la France qui, dès les commencemens du christianisme, avait toujours été si chrétienne, où la religion avait trouvé en tout temps des défenseurs zélés de la pureté de sa foi et de sa doctrine, se serait souillée de nos jours par une apostasie aussi révoltante? Quoi! nos pères s'étaient fait un honneur d'élever des temples à la gloire du Dieu vivant et, nos révolutionnaires les ont détruits ou profanés! Ils les avaient ornés avec magnificence, et ils les

---

(1) Evang. St. Luc, ch. 13, v. 17.

ont dépouillés de tout ce qui en faisait la beauté et l'admiration, parce que tous ces objets rappelaient des souvenirs précieux et consolants pour la religion ! Ils les avaient dotés avec largesse pour entretenir parmi nous la dignité et la majesté du culte du Seigneur, et ils les ont spoliés de tous leurs biens! Ils avaient pourvu abondamment à l'entretien des ministres des saints autels, et ils les ont réduits à la plus affreuse misère, à ne pas même avoir le pain du pauvre! Mais que sont devenus tous les trésors et tous les biens de l'Eglise ? ils étaient plus que suffisans pour payer les dettes du gouvernement, et le gouvernement ne les a plus, et il est aujourd'hui plus chargé de dettes qu'auparavant ! Ils sont passés dans des mains étrangères qui les ont acquis presque toujours à vil prix, et leurs détenteurs ne sont que trop souvent ennemis de la religion, et j'ose même dire du gouvernement, qui leur assure la jouissance de ces mêmes biens. Quel sujet de réflexions pour l'homme qui pense et qui réfléchit !

Nos pères s'étaient persuadés qu'en nous transmettant ainsi comme de main en main le dépôt sacré de la foi qu'ils avaient reçu eux-mêmes de leurs ancêtres, nous nous montrerions dignes de le conserver par la pureté et la sainteté de nos mœurs et par un attachement inviolable à cette religion qui est une émanation de la divinité, ayant été apportée sur la terre par Jésus-Christ lui-même : avons-nous répondu à leur attente? Les hommes

de notre révolution se sont-ils montrés dignes de leur vocation au christianisme? Et cependant c'est cette même religion qui nous a engendrés à Dieu et en Dieu par la glorieuse adoption des enfans du Très-Haut que nous avons reçue dans le baptême; c'est elle qui nous protége, nous soutient et nous fortifie daus la pratique du bien par ses instructions, ses avis salutaires et par l'efficacité de ses sacremens; c'est elle encore qui défend l'homme au milieu des dangers, des écueils et des périls dont il est à chaque instant menacé pendant sa vie et qui doit enfin le conduire à travers la mer orageuse de ce monde au port du salut, jusque dans le sein de Dieu même. Voilà la religion que l'apostasie a cherché à détruire et à abolir parmi nous en renversant les autels du Seigneur, en abattant les signes adorables de notre rédemption, en transformant nos églises en temples que les hommes de péché et d'iniquité appelaient *temples de la raison*, en substituant à la croix du Sauveur, à son tabernacle où il était adoré, des déesses impures de la liberté. Quoi! je le répète, c'est en France et dans la France catholique et enfin par des chrétiens que de si grands crimes ont éte commis! Au moins s'ils n'eussent eu lieu que dans quelques villes, que dans une province! mais non: ça été dans toute la France! de sorte qu'il ne s'est pas trouvé une seule ville, pas un bourg, et peut-être pas un village, qui n'aient été les témoins de ces profanations scandaleuses et de cette horrible apostasie. Grand Dieu!

et il ne s'est trouvé personne pour s'y opposer! et n'a-t-on pas vu l'assemblée représentant toute la nation, qui se qualifiait du titre de Convention nationale, décreter solennellement que l'église métropolitaine de la capitale serait érigée en *temple de la raison* (1) et cet infâme décret a été le signal de la dévastation et de la profanation générale de toutes les églises de France! aussi combien peu ont été épargnées! presque toutes sont devenues le théâtre des plus abominables sacriléges.

Mais à la suite de ces horribles profanations, quelle a été la destination de ces temples dédiés au Dieu vivant et qui lui ont été si indignement enlevés? Les a-t-on quittés dans l'état où la profanation les avait laissés? non, la rage révolutionnaire n'était pas encore satisfaite, il lui fallait une continuité de sacriléges et d'impiétés. Non-seulement beaucoup ont été érigés en *temples de la Raison, de la Liberté* ou en *temples décadaires*; (car les dénominations impies ne manquaient point, pourvu que celles qui pouvaient rappeler des idées religieuses fussent abolies); mais combien d'autres ont été destinés aux usages les plus vils et les plus honteux: à servir d'étable aux animaux? Combien ont été transformés en salles de spectacles, de sorte que Satan exerce maintenant tout son empire, et a son trône à l'endroit même où Jésus-Christ s'était

---

(1) Décret de la Convention Nationale, du 10 novembre 1793 (20 brumaire an 2 de la république.)

choisi le trône de son amour pour les hommes. Aujourd'hui même, combien s'en trouve-t-il parmi les spectateurs qui sont assis sur les tombes de leurs pères, de leurs mères, de leurs parens, de leurs amis et de leurs connaissances? Ah! si ces cendres pouvaient se faire entendre, quels reproches durs et amers ne feraient-ils pas à ceux que ni la foi, ni la religion ne peuvent empêcher de se réunir dans ces lieux autrefois l'objet du respect et de la vénération publique, et qui, aujourd'hui sont devenus des sujets de larmes pour les vrais enfans de Dieu? Oui! s'ils avaient encore une étincelle de foi, ces cendres inanimées, les pierres mêmes de ces édifices leur tiendraient un langage plus éloquent que celui de tous les orateurs du monde, et les convaincraient de toute la grandeur et de l'énormité du péché dont ils se rendent coupables. Non-seulement ils verraient les tombes de leurs aïeux qui leur reprocheraient leur insensibilité, leur impiété, leur irréligion, ils y verraient encore l'emplacement des fonts sacrés où ils ont été régénérés en Jésus Christ après avoir renoncé à la face du ciel et de la terre, au démon, à ses pompes et à ses œuvres, dont ils sont maintenant amateurs et fauteurs; et pourraient-ils ne pas s'y reprocher le violement public des vœux de leur baptême? Ils y verraient encore l'emplacement de cette chaire de vérité, d'où ils ont si souvent entendu les doctrines évangéliques, au lieu qu'aujourd'hui ils n'y entendent plus que les maximes d'un

monde corrompu et le langage imposteur de l'ange de ténèbres; ils y verraient où étaient placés ces tribunaux sacrés de la r conciliation, où tant de fois ils sont venus déposer dans le sein des ministres du Seigneur les fautes et les péchés que la faiblesse humaine leur avait fait commettre, afin d'en obtenir le pardon : enfin ils y verraient l'emplacement de cet autel où ils venaient avec tant de respect et de recueillement y adorer leur Dieu, leur Créateur et leur Sauveur, où ils s'unissaient aux adorations respectueuses que les esprits célestes lui rendent dans le sacrement de son amour. Je le demande, de bonne foi, peut-on être chrétien, se glorifier de ce titre auguste, et se rendre à de semblables spectacles; et s'y rendre n'est-ce pas par continuité devenir participans de tous les crimes qui ont profané ces temples élevés, par la piété de nos pères à la gloire du Dieu vivant, et qui sont maintenant le refuge des démons? Ah! si nos pères revenaient sur la terre ne refuseraient-ils pas de reconnaître leurs enfans dans les chrétiens de nos jours?

Comprenons maintenant, s'il est possible, combien le Seigneur a été outragé par tant de crimes et tant de profanations aussi horribles que sacriléges! et pouvons-nous seulement y penser sans nous pénétrer de l'obligation indispensable où est toute la France de les réparer par une pénitence qui doit être aussi publique que le crime l'a été? Quoi! si un homme outrage publiquement son semblable, la justice

humaine l'oblige à une réparation souvent plus authentique et plus solennelle que la faute ne l'a été: pourquoi donc croirions-nous que Dieu serait moins jaloux des droits de sa justice, de sa bonté, de sa miséricorde, de sa providence, enfin de sa toute-puissance outragée, que les hommes ne le seraient de leur honneur et de leur réputation? Ne dit-il pas lui-même dans l'Ecriture: « Je suis le « Seigneur votre Dieu, le Dieu *fort et jaloux*, qui « venge l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la « troisième génération dans tous ceux qui me haïs- « sent, et qui fais miséricorde dans la suite de mille « générations à ceux qui m'aiment et qui gardent « mes préceptes(1)? » Et ailleurs: « Le Seigneur « s'appelle *le Dieu jaloux,* Dieu veut être aimé « uniquement (2). » Enfin il dit dans Isaïe, « Je « suis le Seigneur, c'est le nom qui m'est propre: « Je ne donnerai point ma gloire à un autre, ni « les hommages qui me sont dus à des idoles (3). » En faut-il davantage pour nous porter à la pénitence? Et quel motif de consolation de voir que s'il punit l'iniquité des pères sur les enfans jusqu'à la troisième et quatrième génération, parce que souvent les enfans marchent dans la voie de leurs parens; il sait aussi exercer ses miséricordes dans la suite de mille générations. Craignons donc sa colère et son indignation si nous avons le malheur

(1) Exod., ch. 20, v.v. 5 et 6. — (2) *Id.*, ch. 34, v. 14. — (3) Is., ch. 42, v. 8.

d'endurcir nos cœurs dans le mal ; mais aussi espérons dans ses bontés et son amour pour les hommes si nous revenons à lui dans toute la sincérité de cœurs contrits et humiliés : *car le Seigneur est bon*, dit Jérémie, *à ceux qui espèrent en lui, il est bon à l'âme qui le cherche* (1).

ARTICLE II.

De l'impiété du prétendu culte de la *Raison* et de la *Liberté*, inventé par les révolutionnaires.

« Cieux, écoutez, dit Isaïe ; et toi, terre, prête « l'oreille : car c'est le Seigneur qui a parlé. J'ai « nourri des enfans et je les ai élevés, et après « cela ils m'ont méprisé. Le bœuf connaît celui à « qui il est, et l'âne l'étable de son maître ; mais « Israël ne m'a point connu, et mon peuple a été « sans entendement. Malheur à la nation pécheresse, au peuple chargé d'iniquités, à la race « corrompue, aux enfans méchans et scélérats : « ils ont abandonné le Seigneur, ils ont blasphémé le Saint d'Israël, ils sont retournés en « arrière (2). »

Qui ne voit, dans ce peu de paroles, l'accomplissement de tout ce qui nous est arrivé en France

(1) Lament. de Jérém., ch. 3, v. 25.

(2) Isaïe, ch. 1, v.v. 2, 3 et 4.

pendant notre criminelle révolution? *Le ciel et la terre* n'ont-ils pas été les témoins de tous les crimes de la plus honteuse apostasie dont notre malheureuse patrie s'est rendue coupable? Et cependant *le Seigneur n'avait cessé de nous parler*, de nous instruire, tantôt dans les divines Ecritures, tantôt par son Fils adorable, qu'il a envoyé sur la terre pour être notre maître, notre docteur, notre législateur. Il nous a parlé par ses Apôtres, qu'il a envoyés dans le monde pour *être le sel de la terre et la lumière du monde* (1); par les hommes apostoliques qu'il a suscités dans tous les temps dans son Eglise, afin de continuer l'œuvre évangélique qu'il avait commencée parmi les enfans des hommes; enfin il nous a parlé par le ministère des pasteurs qui se sont succédés sans interruption, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours, comme ils se succéderont jusqu'à la fin des siècles. Quel usage avons-nous fait de cette divine parole qui nous avait été adressée pour notre salut? Le Seigneur nous avait *nourris* comme ses enfans bien-aimés, non-seulement des vérités évangéliques, mais encore de sa grâce, dans les différens sacremens auxquels nous avons tant de fois participé; il nous avait enfin *élevés* dans le sein de son Eglise, où nous trouvons tous les secours nécessaires au salut. Comment ses enfans, et la France en particulier, ont-ils répondu à tant de bienfaits? Hélas!

(1) Ev. St. Math., ch. 5, v.v. 13 et 14.

cette France, autrefois si pieuse, si chrétienne, si considérée pour son attachement à la religion ; elle dont les écoles et les universités étaient en quelque sorte la lumière des autres nations, parce que, toujours unie à la chaire de saint Pierre, centre de l'unité catholique, elle avait toujours combattu contre l'erreur, le schisme et les fausses maximes des novateurs ; cette même France n'a-t-elle pas, ô sujet de honte, de douleur et de larmes éternelles! n'a-t-elle pas méconnu et méprisé le Seigneur et son Christ, en renonçant à la foi qui lui a été prêchée, et à tous les bienfaits de la religion? Oui, *le bœuf et l'âne ont connu celui à qui ils appartenaient, l'étable de leur maître ;* mais pour votre peuple, ô mon Dieu, il a méconnu que vous étiez son créateur, son sauveur, et que c'était de vous uniquement qu'il tenait tout ce qu'il possédait. Ah! la France entière ne doit-elle pas craindre toute la rigueur de l'anathème que le Seigneur prononça autrefois contre le peuple juif, pour avoir méconnu l'alliance qu'il avait faite avec leurs pères, en rejetant le Messie qui lui avait été envoyé?

En effet, n'avons-nous pas vu le corps de la nation en France, après la profanation de nos temples, abandonner la loi de Dieu, blasphêmer le Saint d'Israël, substituer au saint jour du Seigneur et aux fêtes établies par nos pères pour l'édification des enfans de l'Eglise, une ridicule *décade* consacrée au culte que, dans le comble du

délire de la plus monstrueuse impiété, on qualifiait de *culte de la Raison?* Mais quel était donc ce culte ou cette nouvelle religion, dont l'histoire des temps, ni d'aucune nation connue sous le ciel, ne nous fournit point d'exemple? En quoi consistait-il? Quelle était la divinité qu'on adorait? Ah! ici, je l'avoue, je frissonne d'horreur, et ma plume se refuse en quelque sorte à retracer tant d'impiétés sacriléges. La postérité pourra-t-elle jamais croire que ce soit parmi nous qu'on ait pu voir une apostasie aussi révoltante? Grand Dieu, combien avez-vous été outragé par vos propres enfans!

Peut-on, sans se sentir glacé d'effroi, se rappeler avoir vu ces héros de la prétendue liberté, marchant au son d'une musique guerrière, ayant tout l'appareil des combats, traînant à leur suite tous leurs malheureux esclaves comme enchaînés par la terreur qui saisissait et glaçait toutes les âmes, allant avec arrogance dans les temples autrefois consacrés au vrai Dieu, et qui alors étaient devenus les repaires de l'apostasie la plus déhontée; temples où l'on ne voyait plus que les tristes et respectables débris du culte pur et saint du Seigneur, où les bustes des Voltaire, des Jean-Jacques Rousseau, des Pelletier, des Marat, et autres voués à l'exécration publique par les crimes dont ils s'étaient souillés, remplaçaient les signes adorables de notre salut, ou des saints qui, ayant marché pendant leur vie sur les traces de l'Homme-Dieu, avaient été l'édification de leurs frères, en

répandant, par la pratique constante de toutes les vertus, la bonne odeur de Jésus-Christ; temples où, sur l'autel où résidait le Saint des Saints, on voyait des filles prostituées, vêtues avec la dernière indécence, n'offrant aux regards que des nudités scandaleuses, assises à la place de la Divinité, recevant, comme *déesses de la liberté,* les hommages impurs et l'encens sacrilége des lâches et vils deserteurs de la loi de Dieu; où, au lieu des chants mélodieux et ravissans des louanges du Seigneur, qui enlevaient et transportaient l'âme jusque dans le sein de Dieu même, on n'entendait plus que des chants guerriers qui n'exprimaient que la soif dévorante du sang et du carnage, ou qui étaient composés pour célébrer et honorer tous les crimes les plus détestables que les hommes de la révolution avaient substitués aux vertus chrétiennes, qui faisaient la gloire et le bonheur de nos pères! Autrefois les Chrétiens, animés d'un saint zèle, excités par une noble et louable émulation, s'empressaient de se réunir dans les églises, n'ayant qu'un même cœur et un même esprit, pour apprendre de leurs pasteurs les vérités évangéliques dont la pratique faisait la douceur et les délices de la vie; ils étaient soutenus par la flatteuse et consolante espérance d'une précieuse récompense dans le ciel, qui n'est autre que la jouissance de Dieu même, qui ne nous a créés que pour cette fin. Mais, ô temps, ô mœurs! que changement! quel bouleversement général! A ce

vérités si saintes, si respectables, quels discours impies et blasphématoires contre la Divinité n'ont-ils point été proférés par les apôtres de la nouvelle religion! Que d'outrages contre la loi du Seigneur! Que de provocations contre l'homme de bien! Pendant ces jours d'horreur, la vertu était devenue un crime capital, et le crime était une vertu digne de louanges; le bien était un mal, et le mal un bien; la lumière était devenue ténèbres, et les ténèbres, pour ces aveugles docteurs, étaient devenues lumière; il n'y avait de sacré que ce qui était sacrilége et impiété; et la religion de Jésus-Christ, toute sainte, toute pure, toute divine qu'elle est, était par là même devenue un objet de réprobation et de persécution. Dans ces jours d'horreur et d'irréligion, renverser une croix exposée dans un lieu public à la vénération des fidèles, et en la renversant, proférer des blasphêmes et des imprécations; substituer à ce signe de notre salut *un arbre de liberté,* symbole de la révolte contre Dieu, était un acte de *patriotisme* digne d'éloges et des plus grands applaudissemens; mais jeter bas un arbre de la liberté, et le remplacer par une croix, était une déclaration de révolte qui méritait la mort et la confiscation de tous ses biens. Dans ces temps trop malheureux, sanctifier le saint jour du dimanche, en s'abstenant de toute œuvre servile, et en l'employant à des œuvres de piété, de religion et de charité, était un crime de lèse-nation : tout était permis en ces jours, excepté

servir Dieu, l'adorer et remplir les premiers devoirs de la religion, jusque-là qu'il fallait bien se donner garde d'être proprement vêtu; et on ne pouvait se mettre à l'abri des poursuites révolutionnaires qu'en affectant une malpropreté dégoûtante, et qu'en simulant une indifférence coupable aux yeux de Dieu, pour ne pas dire plus, du repos qui devait être observé en ce saint jour. Mais s'agissait-il de la décade, c'eût été un crime impardonnable, il eût semblé que la sûreté de l'Etat eût été compromise, si on se fût permis la moindre occupation utile et nécessaire à une famille; et nos injustes persécuteurs exigeaient plus de respect pour leur décade, que l'Eglise elle-même n'en exige pour le dimanche. Combien ont été condamnés à une amende, et même à la détention, pour avoir lavé un vase, soit à un ruisseau, soit à une fontaine! et si nos révolutionnaires n'eussent point été si amateurs de la bonne chère, il est à croire qu'ils eussent également défendu de préparer le manger. Ne point aller au *temple de la Raison*, un jour de décade, ou dans ces réunions monstrueuses appelées *sociétés populaires*, était un titre de proscription, qui pouvait avoir les suites les plus fâcheuses pour le repos et la tranquillité des familles. Il fallait encore, en ces jours, avoir soin d'affecter de l'ostentation dans sa parure et dans ses habillemens; autrement on était réputé suspect, et comme tel, ennemi du gouvernement; car la simple suspicion était alors plus que la preuve

du mal supposé. Qui pourra jamais se persuader, dans la suite, que c'est en France, chez ce peuple naturellement si bon, si doux, si policé dans ses mœurs et dans ses manières, que toutes ces vexations et ces persécutions ont eu lieu au nom de la liberté? Je ne parlerai point de la violence qu'on exerçait pour que tous les ateliers, les boutiques et les magasins fussent ouverts les dimanches, pour forcer et contraindre les ouvriers à travailler dans ces saints jours; au lieu que tout devait être rigoureusement fermé le jour de la décade : tant nos démagogues impies avaient à cœur d'effacer de l'esprit des hommes toute idée religieuse, jusque-là que prier Dieu chez soi, dans l'intérieur de sa maison, pouvait être regardé comme un acte de trahison envers l'Etat, comme un acte digne de toute la rigueur des lois, si on était découvert. Combien de personnes ont été conduites dans les prisons, seulement parce qu'on avait trouvé chez elles ce qui pouvait servir à l'oblation du saint sacrifice, qui ne pouvait plus s'offrir que dans l'ombre de la nuit et dans le plus profond secret! N'a-t-on pas vu pousser l'impiété jusqu'à exiger et contraindre qu'on livrât les livres saints et liturgiques pour être brûlés publiquement? Cette conduite était vraiment digne de ceux qui voulaient contraindre les prêtres à remettre leurs lettres de prêtrise, qui voulaient que ceux qui étaient restés en France contractassent des mariages, que la sainteté de leur état et que les lois de l'Eglise ont défendus dans

tous les temps. Hélas! combien l'Église n'aurait-elle pas encore aujourd'hui à se féliciter, si tous ses ministres eussent été fidèles à la sainteté de leurs engagemens! Et pourquoi faut-il qu'elle ait encore maintenant à gémir sur les prévarications qui ont eu lieu dans le sanctuaire! Sans doute elle a eu à se consoler du retour sincère de plusieurs de ses ministres qui ont eu le malheur de scandaliser leurs frères, soit par crainte, soit par tout autre motif. Mais quel sujet de douleur pour cette tendre mère, que la défection totale de tant d'autres ministres, qui n'ont plus tenu aucun compte d'un engagement si sacré, eux qui devaient luire dans Sion comme des lampes ardentes au jour de ténèbres et d'obscurité! Hélas! ils sont retournés vers le siècle, et ils se sont réduits à la honteuse situation de ne pouvoir jamais exercer les fonctions saintes du sacerdoce. Enfin nos révolutionnaires avaient tellement à cœur que tout souvenir de religion s'effaçât parmi les hommes, qu'ils avaient imaginé un nouveau calendrier, où ils avaient changé les noms des jours, des mois et des années, sans permettre que, sous quelque prétexte que ce fût, on employât d'autre dénomination que celle qu'ils avaient donnée; de sorte que toute la France se trouvait seule et isolée au milieu de toutes les nations : il ne leur manquait plus que de changer le cours des astres, l'ordre des saisons, et d'arrêter celui de toute la nature.

O fureur, ô démence de l'esprit et du cœur hu-

main ; lorsqu'il est abandonné à lui-même, lorsqu'il n'a plus pour règle de sa conduite les principes éternels de la loi du Seigneur, lorsqu'aveuglé par ses passions, il ne suit que les chemins tortueux et erronés de sa faible et impuissante raison, dont il devient le triste et malheureux esclave, et qui ne peut le conduire que de précipice en précipice ! Quoi ! nos révolutionnaires prétendaient anéantir la religion chrétienne de dessus la terre ! Mais ignoraient-ils qu'il n'est point au pouvoir de l'homme, que dis-je, de l'univers entier, d'affaiblir, de diminuer, bien loin de détruire l'œuvre du Créateur ? Pouvaient-ils ignorer que pendant plus de trois cents ans, le christianisme a eu à soutenir toutes les violences de l'enfer et du paganisme, conjurés contre lui, et que *le sang des martyrs a été une semence féconde qui a rempli l'univers de Chrétiens* (1) ? Pouvaient-ils ignorer que l'Eglise a toujours eu à combattre, sur la terre, non-seulement contre les tyrans, les rois et les empereurs qui avaient conspiré sa perte, mais aussi contre les hérésies, les schismes, la dépravation des mœurs, qui se sont élevés contre la pureté de sa foi, de sa morale, de sa discipline et de sa doctrine, et que toujours elle est sortie victorieuse, d'après cette promesse de son divin Fondateur, qui lui a assuré que *les portes de l'Enfer ne prévaudraient point contre elle* (2), et qu'enfin les rois, les empereurs

(1) Apolog. de Tertul. au Sénat Rom. pour la Relig. chrét.
(2) Evang. St. Math., chap. 17, v. 18.

eux-mêmes, après avoir été les plus acharnés persécuteurs du nom chrétien, en sont devenus les plus zélés défenseurs, en arborant l'étendard de la croix, en reconnaissant et en adorant comme Dieu ce même Jésus-Christ, Fils unique du Père céleste, éternel comme lui, et qui lui est consubstantiel, quoique né, dans le temps, d'une Vierge; qui, ayant prêché son Evangile aux hommes, a été mis à mort sous un juge nommé Ponce Pilate, est ressuscité le troisième jour après sa mort, et est assis, glorieux et immortel, à la droite de son Père dans le Ciel! N'est-il donc pas évident que vouloir anéantir ou abolir une telle religion, qui est une émanation de la Divinité même, et qui est le plus beau présent que Dieu puisse faire aux hommes, c'est le comble de la folie et du déraisonnement? Et il n'y a que l'Enfer qui puisse suggérer une telle entreprise aux hommes assez vicieux et assez corrompus pour devenir les instrumens de sa rage et de sa fureur. Quoi! les ennemis de la religion auraient-ils voulu livrer à l'Eglise militante une guerre nouvelle, pour lui assurer par là même de nouveaux triomphes, qui ne peuvent que contribuer à sa gloire, puisque la victoire lui est assurée d'avance? Auraient-ils été assez insensés de chercher une honteuse défaite dans les coups qu'ils lui ont portés?

Il est vrai que dans la guerre qu'ils faisaient à la religion, ils suivaient les avis et les préceptes qu'ils avaient reçus tout récemment de leur maître

d'impiété et d'irréligion, Voltaire, qui, en parlant de Jésus-Christ et de sa religion, disait habituellement à ses amis : *Ecrasez l'infâme,* et qui, écrivant à d'Alembert, pour l'animer contre le christianisme, lui mandait : *Il faut qu'il y ait cent mains invisibles qui percent le monstre, et qu'il tombe enfin sous mille coups redoublés* (1). Et ne sait-on pas que Voltaire s'écriait, en parlant des prêtres : *Je suis las de leur entendre dire que douze hommes ont suffi pour établir le christianisme, et j'ai envie de leur prouver qu'il n'en faut qu'un pour le détruire* (2)? Pourquoi donc, homme de péché et d'iniquité, le plus lâche, le plus perfide trompeur, lorsqu'il s'agissait de religion, pourquoi n'avez-vous pas satisfait cette envie? Elle était digne d'un homme *qui voulait passer pour universel;* mais pour venir à bout de votre projet, il vous eût fallu probablement consulter les auteurs grecs et hébreux, pour ne pas vous tromper, et prouver que vous raisonniez avec connaissance de cause : mais malheureusement pour vous, malgré votre *universalité* dans toutes les sciences, vous n'aviez point encore celle de lire, encore moins de comprendre ces langues, quoique votre orgueil et votre amour-propre vous aient porté à en vouloir donner des définitions qui ont prouvé, contre vous, que vous n'étiez pas aussi

(1) Lettre du 1er mai 1768.

(2) Vie de Voltaire, par Condorcet, page 142.

universel que vous le prétendiez (1). Mais non, avouez-le, votre haine contre le christianisme a été trop manifeste pour que vous n'ayez pas entrepris cette grande œuvre, qui était digne de vous, si vous l'eussiez pu; et c'est parce que vous ne l'avez pas pu, que vous avez cru en imposer par votre orgueilleuse jactance. Que la haine des Voltaire, des Jean-Jacques Rousseau, des d'Alembert, des Diderot et de leurs semblables, contre la religion, s'accroisse tant qu'ils voudront, long-temps avant eux le Seigneur avait prédit l'impuissance de leur rage, lorsqu'il dit, au livre *des Psaumes* : « Pourquoi les nations se sont-elles « soulevées avec grand bruit, et les peuples ont-ils « formé de vains desseins? Les rois de la terre se « sont opposés, et les princes se sont assemblés « contre le Seigneur et contre son Christ et son « Oint.... Celui qui demeure dans les cieux se rira « d'eux, et le Seigneur s'en moquera; il leur par- « lera dans sa colère, et les remplira de trouble « dans sa fureur (2). » L'accomplissement n'a-t-il donc pas vérifié la prophétie? et l'histoire ne nous apprend-elle pas que la religion, livrée à elle-même, sans aucun secours, sans aucun appui humain, a toujours triomphé de tous les efforts de ses ennemis, qui, armés de toute la force des

---

(1) Voy. les Lettres de quelques Juifs Portugais, Allemands et Polonais, par M. l'abbé Guénée.

(2) Ps. 2, v. 1, 2, 4 et 5.

puissances de la terre, se sont révoltés contre elle? Et cette victoire, Jésus-Christ l'avait prédite lui-même, lorsqu'il disait à ses Apôtres : « Vous aurez « à souffrir bien des afflictions dans le monde; « mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde (1). » Et ailleurs : « Ne craignez point ceux qui tuent le « corps et qui ne peuvent tuer l'âme; mais crai-« gnez plutôt celui qui peut perdre l'âme et le « corps dans l'enfer (2). » Enfin, avant que de monter au ciel, après sa résurrection, ne leur dit il pas : « Toute puissance m'a été donnée au ciel et « sur la terre; allez donc, et instruisez tous les « peuples, les baptisant au nom du Père, du Fils « et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer « toutes les choses que je vous ai commandées, et « assurez vous que je serai toujours avec vous « jusqu'à la consommation des siècles (3). » Voilà les promesses et les préceptes que notre adorable Sauveur a faits à son Eglise, promesses dont nos pères et nous, nous avons vu l'accomplissement d'une manière si miraculeuse : car pendant le règne de la terreur, les ennemis de la religion ne se glorifiaient-ils pas de l'avoir bannie de France en peu de jours, et n'avaient-ils pas hautement et publiquement annoncé le projet, aussi absurde qu'extravagant, de l'anéantir avec la même facilité partout où ils pénétreraient par la force des armes?

---

(1) Ev. St. Jean, ch. 16, v. 33. — (2) Ev. St. Math., ch. 10, v. 28. — (3) Ev. St. Math., ch. 28, v.v. 18, 19 et 20.

Mais, ô toute-puissance de la main de mon Dieu! qu'est-il arrivé? Quelques années s'écoulent, et la religion reparaît triomphante par la seule force de sa vertu; et, de son souffle, elle renverse tous ses ennemis; par le ministère de ses pasteurs, elle annonce hautement les vérités saintes dont elle seule est la dépositaire. Ses ennemis et nous-mêmes, sans une assistance du Ciel, aurions-nous pu croire à un si prompt retour? Ah! disons-le publiquement, avec autant d'admiration que de reconnaissance, *c'est le doigt de Dieu qui agit ici* (1). Il est vrai qu'encore aujourd'hui la haine que les impies ont conçue contre la religion et ses ministres semble vouloir se ranimer pour se venger de leur honteuse défaite; mais pensent-ils qu'ils seront plus heureux dans leur nouvelle et impuissante tentative qu'ils ne l'ont été pendant la révolution, et que l'ont été leurs devanciers depuis dix-huit cents ans? Qu'ils appellent donc encore, s'ils le veulent, à leur secours tous les efforts de l'enfer; qu'ils répètent jusqu'à la satiété les vaines et futiles objections de l'incrédulité et d'une fausse philosophie, mille fois reproduites et mille fois convaincues d'erreurs, de mensonges, et même de la plus grossière ignorance ou de la plus mauvaise foi; qu'ils emploient le sarcasme et la dérision, s'ils le veulent, il ne leur restera jamais que la honte d'une odieuse défaite qui tournera toujours à leur confusion, comme

---

(1) Exod., ch. 8, v. 19.

elle sera, pour la religion, un sujet de gloire et de triomphe ; et elle pourra dire, dans les saints transports de son allégresse : « Toutes les nations m'ont « assiégé*e*; mais c'est au nom du Seigneur que je « me suis vengé*e*. Elles m'ont assiégé*e* et environ- « né*e*, et je me suis vengé*e* au nom du Seigneur ; « elles m'ont toutes environné*e* comme des abeilles, « et elles se sont embrasées comme un feu qui a « pris à des épines ; mais c'est au nom du Seigneur « que je me suis vengé*e*. J'ai été poussé*e* et ren- « versé*e* prêt*e* à tomber, et le Seigneur m'a soute- « nu*e*. Le Seigneur est ma force et ma gloire, et il « est devenu mon salut..... La droite du Seigneur « a fait éclater sa puissance, la droite du Seigneur « m'a élevé*e*, la droite du Seigneur a fait éclater « sa puissance. Je ne mourrai point, mais je vivrai « et je raconterai les œuvres du Seigneur. Le Sei- « gneur m'a châtié*e* pour me corriger, mais il ne « m'a point livré*e* à la mort...... C'est le Seigneur « qui a fait cela, et c'est ce qui paraît à nos yeux « digne d'admiration (1). » C'est ainsi que la religion, toujours persécutée, mais aussi toujours triomphante, loue et bénit son divin Auteur des victoires qu'il lui fait remporter. Mais revenons encore au culte de la Raison.

Il est certain qu'après la profanation des églises et la persécution violente que l'on exerçait alors contre quiconque se montrait chrétien, le dessein

---

(1) Ps. 117, du v. 10 jusqu. 24.

des novateurs ou inventeurs de cette monstrueuse impiété était d'établir l'athéisme et le matérialisme. Tous leurs discours, leurs écrits, enfin toutes leurs actions n'annonçaient que trop évidemment que tel était le but vers lequel ils tendaient. Eh! que signifiait autre chose cette dénomination : *Culte de la Raison*? N'est-il pas évident qu'ils prétendaient qu'il était au-dessous, et même indigne d'un être raisonnable, de croire ce que son raisonnement et son intelligence ne pouvaient comprendre, et que son culte devait être guidé par les seules lumières de la raison? Mais la faible et impuissante raison de l'homme peut-elle donc comprendre l'existence de Dieu, sa nature et ses divins attributs? Non sans doute; dès-lors cette croyance étant au-dessus de la *raison*, devait être rejetée, et par *raison* on devait être athée. La raison de l'homme ne pouvant comprendre comment Dieu avait créé de rien le monde, c'est-à-dire le ciel, la terre, et tout ce qu'ils renferment, il fallait, par le même principe, rejeter toute croyance de la création, plutôt que d'en croire Dieu, l'auteur; et l'attribuer aux effets d'un aveugle hasard, que nos beaux raisonneurs ne comprennent pas davantage, mais qu'ils veulent bien admettre sans raison, parce qu'il ne contrarie point leurs passions. Mais qu'importe à ces nouveaux apôtres du mensonge d'établir des systèmes rejetés et condamnés par la religion révélée et même par les sages du paganisme, pourvu qu'ils puissent faire prévaloir leurs odieux principes, qui leur

facilitent de tout nier d'après leur aveugle *raison!* N'est-il pas encore évident que cette même orgueilleuse et présomptueuse *raison*, ne pouvant comprendre les mystères adorables de l'Incarnation et de la Rédemption, où un Dieu fait homme, et mourant pour notre salut, nous a prouvé, d'une manière si admirable, la grandeur de l'amour incompréhensible qu'il a eu pour nous : la *raison*, dis-je, selon eux, devra rejeter ces augustes mystères si élevés, si sublimes, et par là même si au-dessus de sa faible portée, si supérieurs à son intelligence trop bornée pour parvenir à cette céleste connaissance. Enfin toute la religion de Jésus-Christ étant infiniment au-dessus de la raison humaine, ne devait plus être admise par des hommes raisonnables ; au contraire, on devait la proscrire, la bannir et en effacer jusqu'au moindre souvenir, en exerçant contre elle, contre ses ministres, enfin contre ceux qui la pratiquaient, une persécution si violente, qu'elle ne cédât en rien à toutes celles du paganisme. C'était ainsi que raisonnaient nos docteurs modernes, qui, d'athées, devinrent par la même raison matérialistes : car qui veut le principe, veut aussi nécessairement les conséquences. En effet, lorsqu'on a nié l'existence de Dieu, il n'est pas difficile de nier l'existence d'une âme immortelle. Et combien n'entendons-nous pas tous les jours de prétendus savans, de ces grands raisonneurs, qui ne sont réellement que de tristes et chétifs pygmées, faire retentir continuellement

à nos oreilles les systèmes les plus absurdes sur l'existence de Dieu qu'ils craignent, et sur l'immortalité de l'âme qu'ils redoutent, j'ose le dire, malgré eux, tant ces vérités sont profondément gravées dans le cœur de tous les hommes, même les plus vicieux et les plus corrompus. Et voilà cependant les hommes qui, de nos jours, se présentent hardiment comme les seuls qui raisonnent, les seuls que l'on doive écouter et suivre! Faudra-t-il donc embrasser aveuglément leur pernicieuse et absurde doctrine, et donner tête baissée dans tous les égaremens de la dépravation de leur cœur et de leur esprit, et n'admettre pour tout culte que celui d'une faible et impuissante *raison*, qui ne peut que nous tromper et nous égarer? Mais ne nous le dissimulons point, et disons-le franchement, tous nos révolutionnaires, auteurs de ce prétendu culte, voulaient pouvoir se livrer impunément, et contre les cris et les remords de leur conscience, à tout ce que leurs passions déréglées pouvaient leur suggérer; et comme la pensée d'un Dieu rémunérateur de la vertu, et vengeur éternel du crime, aurait pu les arrêter dans leur course criminelle, anti-chrétienne et anti-sociale, ils en sont venus jusqu'à secouer toute espèce de frein et tout joug capable de les empêcher de suivre la route odieuse qu'ils s'étaient tracée; ils ont cru qu'en ne s'arrêtant qu'aux objets sensibles qui pouvaient les flatter, et par là même qu'en rejetant toute croyance de Dieu et de l'âme, ils viendraient plus facilement à

bout d'exécuter leurs projets impies, démagogiques et subversifs de tout ordre.

Mais bientôt nos chefs de révolution s'aperçurent où les principes de la *raison*, qu'ils avaient si hautement proclamés, et qui leur avaient si bien servi pour nous enlever la religion, et persécuter tous les hommes de bien, allaient les conduire eux-mêmes, tant il est vrai que les scélérats se défient toujours les uns des autres, et craignent d'en trouver de plus méchans qu'eux; ils s'avisèrent alors de rendre un décret par lequel ils déclarèrent que *le peuple français reconnaissait l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme.* Alors d'athées et de matérialistes, ils cherchèrent à paraître déistes. Mais, de bonne foi, n'était ce pas une dérision outrageante, plutôt qu'une déclaration solennelle? En vain la firent-ils graver en gros caractères sur le frontispice de tous les temples consacrés à la *raison*, l'homme de bien ne fut jamais la dupe de cette lâche hypocrisie. Cette déclaration était gravée sur la pierre, mais elle était effacée dans le cœur des révolutionnaires; car s'ils eussent réellement et sincèrement cru à l'existence de Dieu, n'auraient-ils pas, par là même, reconnu qu'on devait l'honorer par un culte digne de sa majesté; et ce culte n'était-il pas celui qu'ils avaient aboli dans le délire de leur impiété? S'ils eussent cru bien sincèrement à l'immortalité de l'âme, ils auraient, par le même principe, reconnu la récompense du bien dans l'autre vie, comme aussi la pu-

nition du mal. Mais non, ce n'était point ainsi que se comportaient ces ennemis de tout bien et de Dieu même : ils voulaient seulement paraître moins vicieux et moins corrompus qu'ils l'étaient en effet. Il est vrai qu'ils imaginèrent une fête en l'honneur de l'Etre-Suprême, où ils allèrent avec grand appareil sur une montagne de leur fabrique, comme pour invoquer ce Dieu qu'ils outrageaient d'une manière si révoltante. Et comment y allèrent-ils ? comme dans les fêtes *de la Raison*, en chantant des hymnes à *la Liberté* qu'ils enchaînaient, à la raison qu'ils méconnaissaient, à Dieu qu'ils blasphémaient. Ne vit-on pas dans cette cérémonie, des pères et des mères de famille, choisis dans toutes les sections, être comme contraints de traîner avec eux leurs petits enfans, leurs fils et leurs filles, jusqu'au pied d'un autel profane, qualifié d'*autel de la Patrie*, lequel remplaçait ceux du Dieu vivant, qui avaient été démolis? Là, rassemblés au nom du peuple français, des citoyens de tout âge, de tout sexe, concoururent et applaudirent à cette fête impie et extravagante. Est-ce donc ainsi qu'on honore le vrai Dieu? Et si les auteurs d'un culte si abominable eussent cru en lui, auraient-ils inventé des fêtes républicaines dignes du paganisme, et toutes plus absurdes les unes que les autres : telles que celles de la Jeunesse, de la Vieillesse, des Epoux, de l'Agriculture, etc. ? Auraient-ils encore préconisé leur Marat, leur Pelletier, régicides comme eux?

Auraient-ils enfin célébré avec pompe le crime horrible qu'ils avaient commis contre la Majesté royale, en faisant monter Louis XVI sur l'échafaud? Non, ce n'est point ainsi qu'agit et se comporte celui qui croit en Dieu, parce qu'en croyant en lui, il prouve, par toute sa conduite, qu'il l'aime, qu'il espère dans ses promesses, et qu'il fait tout ce qu'il peut pour éviter les châtimens que sa justice réserve aux méchans; et on ne peut être dans ces dispositions si saintes et si louables, qu'autant qu'on accomplit sa loi et qu'on observe ses commandemens.

Mais aux calamités publiques qu'a produites cette apostasie, joignons maintenant les autres maux qu'elle a engendrés. Si les temples matériels, qui sont nos églises, ont été souillés et profanés d'une manière aussi indigne que révoltante, combien plus l'ont été les temples vivans du Seigneur, qui sont nos corps? Si, dans les premiers temps, les objets qui servaient au culte ont été renversés, profanés et pillés; dans les seconds, toutes les vertus chrétiennes, qui en faisaient la beauté et l'ornement, n'en ont-elles pas été bannies pour faire place au péché, à l'iniquité et à l'injustice? Si, dans les uns, au culte du vrai Dieu, on a vu succéder une criminelle apostasie, dans les autres, n'a-t-on pas vu régner tous les vices qui dégradent l'homme et l'avilissent? Alors les vrais chrétiens n'étaient-ils pas au milieu de leur patrie comme les Juifs transportés captifs à Babylone,

n'ayant plus *ni prince, ni chef, ni Prophète, ni holocaustes, ni sacrifices, ni oblations, ni encens, ni lieu pour offrir à Dieu nos prémices, afin que nous puissions avoir part à ses miséricordes* (1)? De sorte que le Seigneur n'avait plus parmi nous d'autres temples que les cœurs de ses fidèles serviteurs, temples que les ennemis de son saint nom et de sa gloire cherchaient à lui ravir par toutes les fureurs de l'impiété, qu'ils s'efforçaient de propager à l'aide de la plus atroce persécution.

Pendant ces jours de douleur et d'amertume, le malheureux enfant qui naissait était porté en grande pompe devant l'officier civil, chargé de constater sa naissance et son sexe; mais c'eût été un crime irrémissible et de haute trahison envers l'Etat, d'appeler chez soi, dans le secret, un ministre du Seigneur pour lui procurer une nouvelle naissance en Jésus-Christ, en lui administrant les sacremens de baptême; et combien, dans ces circonstances pénibles, qui ont été contraints d'avoir recours à d'autres chrétiens qui n'étaient point de l'ordre sacerdotal, pour faire administrer ce sacrement, que tout le monde peut conférer dans un cas de nécessité? Combien encore qui sont morts sans avoir pu recevoir ce sacrement, sans lequel nous ne pouvons être admis au nombre des enfans de Dieu et de son Eglise, sans lequel nul ne peut être sauvé, puisque Jésus-Christ

(1) Daniel, ch. 3, v.v. 38 et 39.

lui-même nous l'assure dans l'Evangile : *En vérité, en vérité, je vous le dis, que si un homme ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu* (1). Autrefois l'enfance commençait-elle à bégayer les premiers mots de sa langue, on se faisait un devoir religieux de lui apprendre à prier Dieu : nos révolutionnaires, au contraire, ne lui apprenaient qu'à l'outrager et à l'offenser. Commençait-elle à comprendre la signification des mots, à montrer quelque intelligence, on lui imprimait une crainte respectueuse pour le Seigneur, en évitant de l'offenser; on lui disait, on lui répétait souvent que Dieu voit tout, qu'il entend tout, même ce qu'il y a de plus caché dans nos cœurs; qu'il est présent partout, que nul ne peut se soustraire à son immensité, qu'étant infiniment juste, il récompense la vertu comme il punit le crime, non-seulement en ce monde, mais encore dans l'autre pendant l'éternité. Par ces moyens, on formait de bonne heure le cœur des enfans à la vertu, et la vertu devenait comme naturelle. Nos nouveaux docteurs, au contraire, non-seulement suivaient le système de Jean-Jacques Rousseau, ils allaient plus loin; ils inspiraient à cet âge tendre, à ces jeunes cœurs si susceptibles de toutes les impressions, de l'insouciance, du mépris, du dégoût, de la haine même, pour tout ce qui pouvait faire naître l'amour du bien, et sur-

(1) Ev. St. Jean, ch. 3, v. 5.

tout celui de la religion. Lorsque la jeunesse était devenue susceptible de pouvoir fréquenter les maisons d'éducation, on la confiait autrefois à des maîtres habiles, en état de pouvoir former son esprit et son cœur, en lui enseignant, autant par de bons exemples que par les leçons orales, le bien qu'elle devait pratiquer et le mal qu'elle devait éviter. Les nouveaux maîtres, au contraire, ne lui apprenaient que ce qu'ils voulaient bien appeler les droits de l'homme et du citoyen, et les documens démagogiques de leur prétendue liberté; mais lui parler de Dieu et de sa religion, lui mettre entre les mains tous les livres qui pouvaient graver dans son cœur les principes d'équité, de justice éternelle, et les détourner de tout ce qui était vicieux, eût été alors vouloir en faire des fanatiques religieux, et compromettre *la sûreté et la tranquillité de la république, et le bonheur de la nation*; de sorte qu'il semblait qu'on ne pouvait être chrétien, et en même temps sujet fidèle de son pays. Aussi quels fruits durs et amers ne recueillons-nous pas de cette trop funeste éducation? n'a-t-elle pas perverti en partie le siècle où nous vivons? Car je le demande à quiconque pense et réfléchit, où est, de nos jours, la crainte de Dieu et de ses jugemens? où est l'amour que les créatures doivent avoir pour lui? où est le respect dû à la religion et à ses ministres; la piété et la soumission filiale, le bon exemple que les parens doivent à leurs enfans? où est l'obéissance respec-

tueuse que nous devons tous avoir pour l'autorité royale? où est enfin la paix, l'union, la charité, la concorde, qui doivent régner parmi les hommes, comme frères et enfans d'une même famille? N'a-t-on pas vu, dans ces jours de crimes, le père ennemi de son fils, le fils ennemi de son père; le frère dénoncer son frère, l'ami son ami, le serviteur son maître; enfin l'homme n'avoir pas de plus grand ennemi que son semblable, et être en quelque sorte plus en sûreté parmi les animaux des forêts qu'avec ses concitoyens? Eh! qui a enfanté tous ces maux? Ce n'est pas la religion, sans doute, mais bien notre révolution, et le culte de *la Raison et de la Liberté*. N'est-ce pas à ces trop fameuses écoles que nous sommes encore redevables aujourd'hui de l'impiété et de l'immoralité qui règnent parmi nous à un tel point, que beaucoup auraient honte de passer pour pieux, et d'avoir de la religion? Combien, en effet, qui sont parvenus à l'âge viril sans avoir encore participé à la table du Seigneur, et qui seraient peut-être bien embarrassés s'il fallait qu'ils justifiassent de leur baptême? Il n'est dont point étonnant que nous voyons tant d'unions civiles, qu'on refuse de faire sanctifier par le sacrement de mariage. Il n'est pas étonnant que nous voyons tant de ces prétendus chrétiens refuser, à la mort, de laisser approcher d'eux les ministres de la réconciliation; et ne point vouloir même entendre parler de la réception des derniers sacremens, qui sont la joie et la

consolation de l'âme fidèle. Ils meurent enfin, par un juste châtiment du Seigneur, comme ils ont vécu. Cependant n'entendons-nous pas ces mêmes hommes crier à l'intolérance contre la religion et ses ministres, s'ils jugent à propos que ceux qui l'ont méconnue et outragée pendant leur vie, qui ont rejeté ses secours dans les derniers momens, soient privés des honneurs de la sépulture chrétienne après leur mort! Où donc ont-ils jamais appris que Dieu, qu'ils ont refusé de connaître, de servir et d'aimer sur la terre, leur dût une récompense dans le ciel?

Apprenons donc maintenant à juger d'après l'expérience, ce culte de *la Raison* tant vanté par nos révolutionnaires, en voyant les fruits d'iniquité qu'il a produits, et dont nous sentons aujourd'hui les tristes effets. Ne devons-nous pas craindre que ces germes corrompus ne se propagent dans la génération qui s'élève sous nos yeux? Ah! Seigneur, pour la gloire de votre saint nom, pour le triomphe de votre loi sainte, pour le salut et le bonheur de vos enfans, arrêtez, nous vous en conjurons, arrêtez les progrès de l'iniquité et de l'irréligion: *Convertissez-nous à vous, et nous nous convertirons, renouvelez nos jours comme ils étaient au commencement* (1). Mais pour mériter cette grâce, gardons-nous bien surtout de prêter l'oreille aux discours enchanteurs et

---

(1) Prières de Jérém. Lament., ch. 5, v. 21.

mensongers de ceux qui, tenant toujours au système d'une fausse liberté et des prétendus droits de l'homme, cherchent encore à nous prendre dans leurs filets. Ne semble-t-il pas que ce soit d'eux que le Sauveur ait voulu parler lorsqu'il nous dit : « Gardez-vous bien des faux prophètes, qui viennent à vous, couverts de peaux de brebis, et « qui au-dedans sont des loups ravissans. Vous les « reconnaîtrez par leurs fruits. Peut-on cueillir des « raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces? ainsi tout arbre qui est bon produit de bons « fruits, et tout arbre qui est mauvais produit de « mauvais fruits. Un bon arbre ne peut produire « de mauvais fruits, et un mauvais n'en peut produire de bons. Tout arbre qui ne produit point « de bon fruit sera coupé et jeté au feu. Vous les « reconnaîtrez donc par leurs fruits (1). » Jugeons maintenant de la révolution et de ses fruits, par ce passage de l'évangile, et nous saurons quelle conduite nous devons tenir.

Dans ces temps si funestes pour la religion et pour toute la France, qu'il était pénible pour le vrai chrétien en particulier, de ne pouvoir au dernier moment de la vie se procurer les secours et les consolations que cette religion sainte et toute divine prodigue avec une charité admirable à ses enfans! A cette heure terrible, où la nature combat contre sa dissolution, où l'âme se voit prête à paraître de-

(1) Ev. St. Math., chap. 7, du v. 15 jusq. 21.

vant son souverain juge; quel besoin pressant n'a-t-elle pas des secours de la religion, pour se purifier des fautes par lesquelles elle a eu le malheur d'offenser son Dieu, son Créateur et son Sauveur? Combien ne lui est-il pas instant de profiter de sa miséricorde, pour apaiser la justice de son souverain juge? Ah! quand la religion est-elle plus nécessaire et plus consolante que dans ce moment décisif pour l'éternité? Dira-t-on que la religion n'est qu'une chimère, comme voudraient le faire accroire nos révolutionnaires, elle qui fait tout le soutien et la consolation du chrétien mourant? c'est alors que cette fille du ciel se tient, en quelque sorte, au chevet du lit du malade: elle le fortifie, le rassure, ranime sa foi et son espérance, et perfectionne en lui les saintes ardeurs de la charité; elle lui montre son divin Sauveur qui n'est venu sur la terre que pour nous racheter de nos péchés qu'il a attachés à sa croix et qu'il a effacés par l'effusion de son sang en réconciliant la terre avec le ciel. Sa vertu et l'efficacité des sacremens le purifie et le soutient dans ce dernier combat, en lui montrant les portes de l'Eternité qui vont s'ouvrir devant lui pour le recevoir dans son sein, lorsque tout l'abandonne et semble fuir devant lui. Il n'y a alors que la religion qui ne le quitte point, qui le suive jusque dans le tombeau, que dis-je? jusque dans le sein de Dieu même. Le culte de la *Raison* ou de la *Liberté* ont ils jamais offert de si douces et de si délicieuses consolations? Qu'avaient donc à craindre nos ré-

volutionnaires de la présence d'un prêtre pour assister ce mourant? Craignaient-ils que ce prêtre et ce mourant ne conspirassent contre eux? Mais puisqu'ils préconisaient tant et prêchaient partout si hautement la liberté, pourquoi au moins n'accordaient-ils pas celle de mourir en paix et en vrais chrétiens, à ceux qui désiraient recevoir les secours et les derniers sacremens de la religion? Mais non : comme ils ne voulaient pas qu'en naissant les enfans reçussent le caractère ineffaçable d'enfans de Dieu, dans la crainte probablement qu'ils ne reçussent le signe de la haine qu'on devait avoir de de leur impiété en renonçant au démon dont ils étaient les instrumens et les ministres sur la terre; ils ne voulaient pas non plus que les mourans pussent participer aux consolations de la religion pour arriver à Dieu dont ils s'étaient déclarés ennemis.

Dans ces trop pénibles circonstances, l'homme de bien ne pouvait il pas dire au Seigneur comme David : « Ayez pitié de moi, mon Dieu, parce que « l'homme m'a foulé aux pieds : il n'a point cessé « de m'attaquer tout le jour, et de m'accabler d'af- « fliction. Mes ennemis m'ont foulé aux pieds tout « le jour : car il y en a beaucoup qui me font la « guerre (1). » Et encore : « Ayez pitié de moi, « mon Dieu, ayez pitié de moi parce que mon âme « a mis en vous sa confiance, et j'espérerai à l'om- « bre de vos ailes, jusqu'à ce que l'iniquité soit pas-

(1) Ps. 55, v.v. 2 et 3.

« séc. Je crierai vers le Dieu très haut, vers le Dieu
« qui a été mon bienfaiteur (1). » Et enfin ces au-
« tres paroles : Sauvez-moi, mon Dieu, des mains
« de mes ennemis et délivrez-moi de ceux qui s'é-
« lèvent contre moi. Arrachez-moi du milieu de
« ces ouvriers d'iniquité, et sauvez-moi de tous
« ces hommes de sang, parce que les voilà qui se
« sont rendus maîtres de ma vie : des hommes
« puissans sont venus fondre sur moi (2). »

Mais pour nous qui succédons à ces temps trop malheureux, comprenons, s'il est possible, combien le Seigneur a été mortellement offensé par tant de crimes dont nous avons été les tristes témoins, et combien notre pénitence doit être fervente : car enfin, ici comme dans les articles précédens, c'est toujours le corps de la nation qui a péché, qui a outragé le Seigneur, c'est en son nom que les églises ont été profanées et qu'elles ont été transformées en temple de *la Raison* et de *la Liberté*; et que la plus honteuse apostasie a été proclamée. Apaisons donc sa juste colère et son indignation par de dignes fruits de pénitence; et si malheureusement nous ne profitons point de cette seconde planche qui nous est offerte après le naufrage, craignons que le Seigneur ne se retire entièrement de nous. Car enfin, sa justice est-elle satisfaite ? Avons-nous mérité le retour de ses anciennes miséricordes ? La persécution que nous avons soufferte nous a-t-

(1) Ps. 56, v.v. 2 et 3. — (2) Ps. 58, vv. 2, 3 et 4.

elle rendus plus fervens dans le service de Dieu? Sa loi est-elle plus religieusement observée? Hélas! n'avons-nous pas au contraire la douleur de voir que nous n'avons encore rien fait pour apaiser le Seigneur et mériter notre pardon ainsi que je le dirai dans la suite?

ARTICLE III.

De l'impiété de la Théophilantropie.

Bientôt après la chute de l'infâme Robespierre et des monstres qui avaient été ses agens ou ses complices, on vit la décadence du culte de *la raison* et de *la liberté*. Les sociétés populaires, qui avaient été les chevilles ouvrières de la révolution perdirent de leur crédit, et en peu de mois on reconnut enfin, *que le culte de la raison n'était que déraison, que celui de la liberté n'était qu'un monstrueux esclavage*, et qu'enfin il fallait quelque chose de plus fort pour arrêter les hommes qu'on avait démoralisés, et pour contenir les coupables. La décade perdit de son respect, et on voyait insensiblement le peuple qui cherchait à revenir au culte de ses pères, celui de la religion chrétienne. Mais *la trop fameuse Convention*, cette assemblée régicide qui avait sonné le tocsin de la persécution contre la religion et ses ministres, qui avait détruit et renversé les autels du vrai Dieu, qui avait décrété, comme pour préluder à toutes ses autres

lois révolutionnaires; que le service, dans les bureaux des administrations, aurait lieu sans interruption les dimanches et fêtes (1); que des visites domiciliaires auraient lieu pour la recherche des prêtres deportés (2); que les ecclésiastiques séculiers et réguliers, frères convers et lais, qui n'auraient point prêté le serment de maintenir *la liberté et l'égalité*, seraient transférés à la Guyane française (3); qui avait autorisé des communes telles que celles de Lude à vendre plusieurs masses de plomb, produites de la violation des sépulcres (4); qui avait ordonné la vente des ornemens d'églises (5); qui avait ordonné qu'aucune loi ne pouvait priver de traitement les ministres du culte catholique qui se marieraient (6); qui avait ordonné la déportation des évêques qui apporteraient quelque obstacle au mariage des prêtres (7); qui avait favorisé les renonciations au caractère sacerdotal (8); qui avait accordé un secours annuel aux évêques, aux curés et aux vicaires qui abdiqueraient leur état (9); qui avait ordonné de faire disparaître l'inscription *Religio* sur les édifices (10);

---

(1) Décret de la Convention Nationale du 25 décembre 1792. — (2) *Id.* du 25 février 1793. — (3) *Id.* du 23 avril 1793. — (4) *Id.* du 27 avril 1793. — (5) *Id.* du 8 juin 1793. — (6) *Id.* du 19 juillet 1793. — (7) *Id.* du même jour. — (8) *Id.* du 9 novembre 1793 (19 brumaire an 2). — (9) *Id.* du 22 novembre 1793 (2 frimaire an 2). — (10) *Id.* du même jour.

qui avait ordonné l'insertion au bulletin des renonciations aux fonctions ecclésiastiques (1); qui avait rendu tant de lois impies, tant de lois révolutionnaires toutes plus révoltantes les unes que les autres (2); cette trop fameuse Convention, assemblage monstrueux d'hommes pour la plupart sans morale ou sans religion, existait toujours et voulait maintenir tout ce qu'elle avait fait. Mais enfin, après s'être enivrée du sang de son roi et de celui de son auguste famille, après avoir fait conduire à l'échafaud un grand nombre de ses membres, après avoir enfin répandu le deuil et la désolation dans toute la France, y avoir porté partout le fer, le feu et tous les crimes qu'elle avait enfantés, elle abandonne le poste d'iniquité où le crime l'avait élevée et qu'elle occupait, et elle est remplacée par le régime directorial, non moins injuste, ni moins persécuteur. On vit alors quelques églises se r'ouvrir, comme on l'avait vu sous la *Convention expirante.* Mais ce nouveau genre de gouvernement à qui la Convention avait légué tous ses sentimens, craignit bientôt toute l'influence de la religion que réclamait la grande majorité des Français; et c'est du sein du régime directorial que sortit le nouveau culte inouï jusqu'à nos jours de *Théophilantropie.* Grand Dieu! quel nom nouveau pour nos oreilles! Quelle nouvelle secte va se mon-

(1) Décret de la Convention du 2 janvier 1794 (13 nivose an 2. — (2) Voyez le *Conservateur,* 43[e] livraison.

trer aux yeux des mortels étonnés, qui avaient cru jusqu'alors que le titre de chrétien était le plus beau dont nous puissions nous glorifier, puisqu'il nous rappelle continuellement que Jésus-Christ, Dieu et homme tout ensemble, nous ayant rachetés par son sang et par sa mort, nous a mérité la glorieuse adoption des enfans de Dieu, et qu'en cette qualité, nous avons droit à son héritage céleste! Mais non, ce titre glorieux pour l'homme puisqu'il le rapproche de la divinité, ne convient point aux nouveaux sectaires; ils en veulent un autre tout nouveau et de leur façon, et c'est celui de *Théophilantropes*, qui signifie en grec: *amis de Dieu et des hommes*. Ici commence à se découvrir l'impiété des novateurs. Ils ne veulent point du titre d'enfans de Dieu, ils le rejettent avec mépris, et ils veulent se contenter de celui d'*amis*. Mais depuis quand donc la qualité de simple ami est-elle préférable à celle d'enfans chéris et bien aimés, surtout d'un si bon père? Ah! ne nous le dissimulons pas, un enfant doit faire la volonté de son père; et comme ils ne voulaient point se soumettre à celle de Dieu qui aurait contrarié leurs passions et leurs désirs déréglés, ils ont préféré prendre le titre d'amis qui ne les gênait point et ne leur imposait d'autre obligation que celle qu'ils voulaient reconnaître et admettre, et leur conduite n'a que trop justifié la folie de ce honteux paradoxe; mais sont-ils bien certains que Dieu dont ils ne veulent plus pour père, voudra

d'eux pour amis? Et puisqu'ils ont fait sonner si haut la qualité de *Théophilantropes*, voyons si réellement ils ont justifié ce titre pompeux, dans toute son étendue envers Dieu et envers les hommes.

Amis de Dieu ! juste ciel ! à quels titres le sont-ils? Serait-ce parce que n'ayant pu soutenir et propager le culte aussi absurde qu'insensé *de la Raison et de la Liberté*, ils auraient cherché à en soutenir toutes les extravagances, sous d'autres formes non moins criminelles? Serait-ce parce que n'ayant pu abolir de dessus la terre le saint nom de Dieu, ils l'ont outragé et blasphémé de la manière la plus indigne et la plus révoltante? Serait-ce parce qu'après s'être efforcés de renverser et de détruire sa religion toute divine, ils l'ont persécutée dans la personne de ses ministres et de ses enfans, parce qu'ils craignaient qu'elle ne reprît de nouveau son heureuse influence sur tous les hommes? A la vérité, on ne voyait plus parmi eux ces infâmes et impudiques déesses de la liberté; on n'y voyait plus ces prétendus autels de la patrie érigés à la place de celui du vrai Dieu; mais puisqu'ils se paraient du titre d'*Amis de Dieu* (si toutefois ils étaient assez versés dans l'intelligence de la langue grecque pour comprendre ce que signifie le mot théophilantrope) pourquoi ne cherchaient-ils pas à relever le culte du Seigneur qu'ils avaient aboli; à rétablir ses autels qu'ils avaient renversés; à rappeler ses ministres qu'ils avaient proscrits; à remettre

en vigueur sa doctrine et sa morale qu'ils avaient méconnues? Pourquoi ne les voyait-on pas revenir à de meilleurs principes, en supprimant leur ridicule décade, pour honorer et consacrer le saint jour du Seigneur à des bonnes œuvres? Pourquoi ne renonçaient-ils pas et n'abjuraient-ils pas leurs principes démagogiques qui ont fait le malheur de la France? Pourquoi enfin ne devenaient-ils point des hommes nouveaux par le changement de leur conduite? A ces conditions, nous aurions pu les reconnaître pour amis de Dieu; ce n'est pas assez, nous les aurions reconnus comme ses enfans, que le torrent de l'iniquité avait entraînés; mais qui, touches, aidés et fortifiés par la grâce du Sauveur, seraient revenus, le cœur brisé de douleur et d'amertume, au meilleur, au plus tendre, au plus généreux de tous les pères; enfin nous les aurions reconnus pour chrétiens, au lieu qu'ils nous ont contraints de ne voir en eux que les ennemis de la Divinité.

Mais au moins ne pourrions-nous les regarder comme les *amis des hommes*? Eh quoi! n'a-t-on pas vu que tous les *Théophilantropes* ont été les moteurs et les instigateurs de notre révolution, et de tous les maux qu'elle a engendrés? En effet, les hommes du Directoire n'avaient-ils pas été ceux de la Convention? n'étaient-ils pas ceux qui avaient condamné Louis XVI et la Reine à la mort, qui avaient fait monter à l'échafaud Madame Elisabeth de France, qui avaient fait mourir le Dau-

phin Louis XVII par les plus indignes traitemens; qui, ayant toute autorité pour réprimer le mal, avaient été les témoins silencieux, pour ne pas dire plus, des massacres de septembre, et qui n'en ont ni poursuivi, ni puni les auteurs? N'étaient-ils pas ceux qui avaient couvert toute la France d'un crêpe funèbre, par les exécutions atroces et sanguinaires qu'ils avaient organisées dans toutes les provinces, par les tribunaux révolutionnaires qu'ils avaient établis dans différentes villes, et les assemblées populaires qu'ils autorisaient jusque dans les plus petites bourgades? N'étaient-ils pas ceux qui avaient en quelque sorte décimé la nation (1)? Et ils osent encore, en conservant toujours les mêmes principes, se présenter à toute la France comme amis des hommes! Non, et disons-le franchement, ils étaient les bourreaux de l'humanité! Aveugles volontaires et insensés, ils se persuadaient qu'en prenant une dénomination moins révoltante, ils pourraient au moins se concilier plus de partisans qu'ils n'en avaient sous le règne de leur *ridicule Raison* et de leur *esclave*

(1) Que l'on compte, si l'on peut, le nombre d'hommes que la première réquisition a enlevés, les différentes levées qui se sont faites dans tous les départemens; qu'on y ajoute le nombre incalculable de ceux qui ont été fusillés, guillotinés, noyés, de ceux qui sont morts en exil, etc.; et on verra qu'il y a eu à peu près un dixième de la nation qui a péri.

Liberté. Il est vrai que, dans la capitale et dans les provinces, ils furent suivis d'un certain nombre d'êtres impies et immoraux pour qui la religion était un joug insupportable, et que, pour augmenter leurs adhérens, ils payèrent chèrement une populace avide de gain, qui abandonna bientôt la *théophilantropie* et les *théophilantropes* lorsqu'elle vit qu'elle n'avait plus rien à prétendre ni à recevoir. Examinons maintenant quelle était cette nouvelle croyance et ce nouveau culte.

Cette nouvelle secte étant sortie des sources impures de la Convention et du Directoire, devait nécessairement être aussi infecte que son origine. 1°. Ne rien croire de ce que la religion chrétienne enseigne à ses enfans; rejeter tous ses dogmes et ses mystères; se contenter de croire qu'il existe un Dieu, et être amis de l'humanité, voilà toute la croyance de la nouvelle religion. 2°. Être fidèle à la patrie, où, pour mieux dire, à leur monstrueuse et sanguinaire république, en vouant une haine mortelle à la royauté; être assidu, les jours de décade, à venir entendre les leçons de morale des nouveaux prédicateurs, voilà son culte.

Ne rien croire de ce que la religion chrétienne enseigne à ses enfans! quelle horrible et monstrueuse impiété! Et que nous enseigne donc cette religion sainte qu'elle n'ait appris de Dieu-même, soit par la révélation, soit par la tradition? Dès-lors n'est-il pas évident que rejeter sa doctrine, c'est rejeter l'autorité de Dieu même, qui nous a

parlé dans les saintes Ecritures? Et qu'y a-t-il de plus digne de toute notre foi, de tout notre respect, que ces livres divins qui nous sont venus d'âge en âge, de siècle en siècle, par une tradition constante; que tous les peuples de toutes les religions, de toutes les sectes, et, j'ose même le dire, que les philosophes païens ont révérés, et que les Juifs, nos aînés dans la croyance en Dieu, conservent comme l'héritage le plus précieux que leurs pères nous aient laissé, qu'ils se sont transmis comme de main en main dans toute leur pureté, et que les chrétiens, devenus les héritiers des promesses faites aux saints Patriarches par la foi et par les mérites de J.-C. qui nous a engendrés à Dieu son père, *ne faisant des deux peuples qu'un seul* (1), regardent comme les titres qui leur assurent l'héritage promis aux fidèles serviteurs du Seigneur? Si donc, comme l'a dit un ancien, le consentement unanime de tous les peuples est une preuve de la vérité (2), quelle est maintenant cette poignée d'impies qui viennent avec ostentation, se décorant du beau nom d'*amis de Dieu et des hommes*, pour accuser Dieu lui-même de mensonge, en niant qu'il ait parlé aux hommes, qu'il leur ait fait connaître ses volontés, et qu'il leur ait prescrit le culte d'adoration qu'il exige de ses créatures? Mais puisque ces nouveaux docteurs d'irréligion veulent faire profession de

---

(1) Ep. aux Eph., ch. 2, v. 14. — (2) Cicero, *de Nat. Deor.*

ne rien croire, ou plutôt qu'ils ne veulent admettre que ce qui ne gêne et ne contredit point leurs passions, au moins devaient-ils donner aux hommes, dont ils se disent les *amis*, des raisons démonstratives et convaincantes de leur refus de croire. Mais pourquoi leur demander l'impossible? Car peuvent-ils nier qu'il y ait eu une nation nommée le peuple juif, ou le peuple d'Israël, noms qu'il tire de Jacob, autrement appelé Israël, petit-fils d'Abraham, et de Juda, fils de Jacob? Peuvent-ils nier que ce même peuple existe encore aujourd'hui dispersé parmi toutes les nations, en punition du crime que commirent leurs pères, en rejetant le Messie prédit, promis et figuré par tout ce qui est arrivé aux saints Patriarches, aux Prophètes, et par tous les sacrifices offerts au Seigneur, sous la loi de nature comme sous la loi écrite? Peuvent-ils nier que ce peuple ne subsiste toujours isolé et distingué au milieu de toutes les nations, où il est errant, sans se confondre, quoique sans temples, sans autels, sans sacrifices, malgré toutes les persécutions qu'il a eues à souffrir de la part de l'univers conjuré contre lui, et qu'il doit subsister jusqu'au moment où Dieu permettra que le voile, qui lui cache la lumière et la véritable intelligence des divines Ecritures, lui soit retiré? Peuvent-ils nier que ce peuple ne soit une preuve parlante de la vérité des livres saints, puisque cet état de la nation juive a été prédit par les Prophètes, par Jésus-Christ lui-même, par les Apôtres,

et surtout par saint Paul? Peuvent-ils nier que Moïse n'ait été celui qui, le premier, nous ait donné l'histoire de ce même peuple depuis la création du monde jusqu'à son temps, et que c'est par son histoire que nous connaissons l'origine de plusieurs peuples ? Peuvent-ils nier que ce même Moïse n'ait été le législateur du peuple juif, et qu'il ne lui ait donné des lois civiles et religieuses qui sont comme le code de cette nation, et qui font encore aujourd'hui l'admiration de tout le monde par leur haute sagesse? Peuvent-ils nier que ce peuple, après être sorti du désert, où il avait erré pendant quarante ans, par un juste jugement du Seigneur, n'ait été mis en possession de la terre de Chanaan, nom qu'elle avait du petit-fils de Noé, qui, le premier habita ce pays, et qu'il y fut gouverné par des juges que Dieu lui suscita dans les temps de détresse, jusqu'au temps où ce peuple demanda à avoir des rois, qui se succédèrent, par droit de succession, depuis David jusqu'au règne de Jéchonias; qu'il fut mené captif à Babylone par le roi Nabuchodonozor, et, qu'après sa captivité, le gouvernement fut donné ou concédé à un grand conseil nommé Sanhédrin, jusqu'à l'entière dispersion de ce peuple, après la prise et la ruine totale de Jérusalem et de toute la Judée par Tite, fils de Vespasien, et général romain? Peuvent-ils nier que Jésus Christ, Fils de Dieu, coéternel à son Père, ne soit venu sur la terre sous le règne d'Auguste, lorsque tout l'univers était en paix, ainsi qu'il avait été

prédit, et qu'il ne soit venu avec toutes les circonstances qui avaient annoncé son avénement bien des siècles avant qu'il arrivât, de sorte qu'il n'en est aucune qui ne se soit accomplie avec une précision si frappante que, si le peuple juif, qui est l'ennemi de la religion chrétienne, et qui a précédé Jésus-Christ sur la terre, comme corps de nation, de près de quinze cents ans, n'eût été, bien des siècles auparavant, le gardien et le dépositaire de ces livres saints, on aurait été tenté de croire que les auteurs avaient été plutôt les historiens que les Prophètes de tout ce qui est arrivé à l'Homme-Dieu? Pour s'en convaincre, il ne faut que lire le livre *des Psaumes*. J'indiquerai seulement les Psaumes II, III, XXI, XXXIV, LXVIII, CVIII, CIX, CXVII; je pourrais certainement en citer beaucoup d'autres. J'indiquerai également les chapitres IX et LIII du Prophète Isaïe, le chapitre II du livre de la Sagesse, le chapitre IX du prophète Zacharie, et tous ces Rois et ces prophètes vivant bien des siècles avant Jésus-Christ; et sans doute je ne finirais point si j'entreprenais de citer tous les passages des livres de l'Ancien-Testament qui ont parlé du Sauveur. Ces prétendus docteurs peuvent-ils nier encore que Jésus-Christ n'ait prêché son Evangile dans la Judée, qu'il n'ait eu douze Apôtres et soixante-douze disciples qui ont été les témoins de ses miracles et des prodiges qu'il a opérés sur la terre pour confirmer la vérité de sa doctrine et de sa mission;

qu'il n'ait été condamné à mort sous un juge nommé Ponce-Pilate, qui gouvernait en Judée pour les Romains, et que sa mort n'ait été clairement prédite et figurée par tout ce qui était arrivé au peuple de Dieu? Peuvent-ils nier enfin « que « les Apôtres, hommes pauvres et ignorans, pê- « cheurs de profession, qui n'avaient, dit saint « Augustin, aucune teinture des belles-lettres, « point de grammaire, point de rhétorique, n'aient « été envoyés par Jésus-Christ à la mer du siècle « avec les seuls filets de la foi, où ils ont pris une « infinité de poissons de toute espèce, et entre « autres des philosophes mêmes, quoique plus « difficiles à prendre?... Et si, comme il est vrai, « le monde a cru au petit nombre de personnes « inconnues et ignorantes sur ce qu'elles ont rap- « porté, pourquoi une poignée d'opiniâtres et « d'entêtés ne croiront-ils pas tout ce que le « monde croit? Et le monde a cru à ces sortes « de témoins méprisables, parce que la majesté de « Dieu a paru en eux avec éclat (1)! » Voilà ce que les Apôtres ont prêché par toute la terre et à toutes les nations; voilà le témoignage qu'ils ont rendu de la naissance, de la vie, de la mort et de la résurrection de l'Homme-Dieu, enfin de son ascension au ciel; et ce n'est pas seulement dans la Judée où tous ces faits se sont passés, ce n'est pas seulement au commun du peuple qu'ils ont prê-

---

(1) Liv. 22 de la Cité de Dieu, chap. 5.

ché cet Evangile, mais c'est encore aux rois et aux grands de la terre, comme aux sages de Rome et d'Athènes : voilà ce que tout le monde a cru, et que personne aujourd'hui ne peut nier ni contester. Que sont donc maintenant nos prétendus *Théophilantropes*, qui rejettent tout, qui nient tout, et qui se présentent comme les seuls maîtres et les seuls docteurs qu'on doive écouter et suivre? Autant vaudrait qu'ils niassent que le soleil éclaire le monde en plein midi, ou même, s'ils le veulent, qu'il y ait eu, de nos jours, une révolution en France qui ait changé la forme du gouvernement, qui ait condamné le Roi et toute sa Famille à la mort, qui ait massacré les prêtres du Seigneur, qui ait cherché à anéantir la religion chrétienne par la plus horrible persécution. Oui, pour tout homme qui pense et qui réfléchit, l'un n'est pas plus difficile à croire que l'autre. Quelle était donc l'autorité que nous apportaient ces nouveaux venus, qui se disaient les *amis de Dieu et des hommes*, pour croire à leur nouvelle doctrine ? Avant que de tout nier, nos *Théophilantropes* n'auraient-ils pas dû nous démontrer clairement, s'ils l'eussent pu, que nos livres saints étaient supposés, qu'ils n'avaient aucune autorité divine? Ils auraient dû nous prouver enfin que ce que ces livres annonçaient n'était réellement qu'erreur, supposition et mensonge : voilà par où ils auraient dû commencer; et s'ils avaient pu parvenir à nous donner ces preuves, nous aurions pu les écouter. Mais non,

ils commencent au contraire par tout nier, sans chercher à prouver leur négation; et ils se présentent comme ayant seuls la connaissance certaine de la vérité : a-t-on jamais raisonné de la sorte? Leur conduite ne prouve-t-elle pas évidemment qu'ils sont dignes du plus souverain mépris en fait de doctrines religieuses? Car, dans les Apôtres, je vois une mission divine qui confirme tout ce qu'ils annoncent par l'accomplissement de tout ce qui a été prédit; je vois le doigt de Dieu dans les miracles qu'ils opèrent par la puissance qu'ils ont reçue d'en haut : et, dans ces docteurs d'une nouvelle espèce, je ne vois, malgré la qualité qu'ils se donnent, que *les ennemis de Dieu et des hommes.* Ennemis de Dieu, parce qu'ils se révoltent contre lui, en lui contestant le droit qu'il a, de toute éternité, de donner sa loi aux hommes, comme il l'a donnée à tout ce qui existe dans la nature, et que, par là, ils cherchent à sapper jusque dans ses fondemens tout l'édifice de la religion, qu'ils cherchent à rendre inutiles pour nous tous les mérites de l'Incarnation et de la Rédemption, sans lesquels nous n'aurions point été sauvés, et par lesquels Dieu a manifesté sa puissance et son amour incompréhensible pour les hommes. Ils ne sont pas moins ennemis des hommes, en cherchant à leur ravir les plus précieux trésors dont le Ciel leur ait fait présent, celui de la foi qui nous fait croire en Dieu et à tout ce qu'il a daigné nous révéler de sa bonté, de sa miséricorde, de sa

justice, de sa puissance, enfin de ses divins attributs; celui de l'espérance, qui nous fait attendre avec une sainte confiance l'accomplissement des promesses que Dieu nous a faites dans les saintes Ecritures, et que nous espérons obtenir par les mérites de Jésus-Christ; enfin celui de la charité, puisqu'en suivant leur pernicieuse et exécrable doctrine, nous n'aimerions point Dieu comme notre Créateur, et notre Rédempteur qui nous a délivrés de la puissance de Satan, pour nous faire passer à la glorieuse adoption des enfans de Dieu.

Ah! hommes de péché et d'iniquité, laissez-nous, dans la simplicité de notre foi, croire tout ce que la religion nous enseigne, et allez porter votre extravagante doctrine à ceux qui, n'ayant comme vous, d'autre règle de leur conduite que celle de leurs lâches, viles et honteuses passions, voudront s'enfoncer avec vous dans la fange bourbeuse et infecte de tous les crimes; ou plutôt revenez de vos égaremens et de vos erreurs mensongères auxquelles vous ne croyez pas vous-mêmes et dont vous rougissez; cessez de vouloir étouffer les cris et les remords de votre conscience qui ne vous laissent aucun repos ni le jour ni la nuit, et qui vous reprochent continuellement votre impiété et votre endurcissement dans le crime. Car enfin, vous n'étiez pas hier, vous n'avez été qu'un jour, et déjà vous n'êtes plus, malgré tout l'appareil de la puissance dont vous étiez environnés. En effet, avant vous, depuis que le monde existe, avait-on

jamais entendu parler de *théophilantropes*? et la génération qui nous suivra, voudra-t-elle croire qu'il y ait pu avoir des hommes qui en se parant du titre pompeux d'amis de Dieu, aient, sous le masque d'un fantôme de religion, cherché à faire perdre aux hommes le plus beau présent que le ciel leur ait fait dans sa miséricorde en leur donnant la connaissance de sa loi et les grâces dont ils avaient besoin pour la pratiquer? « Vous croyez « qu'il y a un Dieu, dites-vous, fort bien ; mais les « démons le croient aussi, et ils font plus que vous « car cette croyance les fait trembler (1). » Ce ne sera donc point de croire qu'il y a un Dieu, qui vous sauvera ; car il faut de plus qu'en croyant en lui, vous l'aimiez de tout votre cœur en observant sa loi toute divine, en espérant que malgré vos iniquités il vous fera miséricorde, non d'après vos propres mérites, mais par ceux de Jésus-Christ qui nous a rachetés par son sang en mourant pour nous sur la croix, et autant toutefois que vous ferez une pénitence solide et durable, en renonçant à votre fausse et pernicieuse doctrine; enfin, en vous attachant de cœur et d'esprit à sa religion que vous avez outragée, en l'observant et la pratiquant dans tout ce qu'elle prescrit à ses enfans. Hélas! pourquoi endurcissez-vous vos cœurs, fermez-vous les yeux dans la crainte de voir la lumière

(1) Epît. de St. Jacques, ch. 2, v. 19.

qui s'offre à vous, vous bouchez-vous les oreilles pour ne point entendre la vérité?

Poursuivons donc nos *docteurs théophilantropes* jusque dans leurs derniers retranchemens. « La re-« ligion, disent-ils, est remplie de mystères; fait-on « une objection solide, on répond aussitôt: c'est un « mystère; et dès-lors, il n'est plus permis de rai-« sonner, il faut croire; mais l'homme raisonnable « peut-il s'avilir au point de croire des choses qui « sont si opposées à sa raison? » Raisonnement impie et captieux qui ne mériterait pas d'être réfuté; mais puisqu'il s'agit ici de la gloire de Dieu et du salut des âmes, abaissons-nous, j'ose le dire, jusqu'à la futilité de leurs argumens. Nos prétendus *théophilantropes* ne veulent rien croire de la religion, parce que, disent-ils, tout y est mystère, et cependant ils veulent bien nous faire la grâce d'avouer qu'ils croient qu'il y a un Dieu. Ils y croient! Eh bien, qu'ils nous disent si ce n'est pas là un mystère! car peuvent-ils comprendre Dieu, nous expliquer ses divins attributs? Peuvent-ils nous démontrer par leurs raisonnemens son éternité, sa bonté, sa puissance, sa miséricorde, son immensité, sa justice, sa grandeur? Non sans doute, et voilà bien cependant des mystères qu'ils ne peuvent comprendre, et néanmoins ils disent qu'ils les croient. Qu'ils soient donc au moins conséquens avec eux-mêmes avant que de vouloir raisonner. Non, les mystères ne sont point opposés à la raison; mais c'est la raison de l'homme qui est

trop faible, trop impuissante pour pouvoir s'élever jusque dans le sanctuaire de la divinité inaccessible aux faibles mortels; et par là Dieu a voulu éprouver notre foi, et nous donner, en même temps, tout le mérite d'avoir cru sur sa parole, en récompensant notre foi dans le ciel, où il se découvrira à nous dans toute la splendeur de sa gloire et de sa majesté, sans aucune ombre ni figure, ni nuage, parce qu'il se manifestera tel qu'il est, et qu'il n'y aura plus de mystères; « car nous ne voyons « maintenant, dit saint Paul, que comme en un « miroir et en énigmes; mais alors nous verrons « Dieu face à face. Je ne connais maintenant Dieu « qu'imparfaitement, mais alors je le connaîtrai « comme je suis moi-même connu de lui (1). » Quoi! les incrédules rejettent la religion parce qu'elle renferme des mystères! qu'ils nous expliquent donc ces génies supérieurs, ces esprits transcendans qui veulent que Dieu leur démontre géométriquement les mystères et les dogmes de sa religion, qu'ils nous expliquent avant tout, comment ils ont été formés dans le sein de leurs mères? Par quel mécanisme miraculeux, la frêle machine de leurs corps subsiste au milieu des dangers qui sembleraient devoir la briser à chaque instant. Puisqu'ils ne veulent croire en Dieu, qu'autant qu'il les aurait instruits de ses desseins et des secrets de sa providence, qu'ils nous disent comment une graine

(1) 1re Epître aux Corinthiens, ch. 13, v. 12.

brute renferme au milieu de ses fibres imperceptibles le germe qui, échauffé dans l'humidité de la terre par les rayons du soleil, développe et produit à nos yeux cette immense et admirable variété de fleurs et de fruits dont ils savent si bien user et dont ils sont si peu reconnaissans; qu'ils nous montrent comment dans les flancs des énormes montagnes, et dans les abîmes profonds de la mer, se forment ces perles, ces pierres précieuses, cet or, leur première et peut-être leur seule divinité, aliment funeste de leurs passions? Conçoivent-ils les causes et les effets de toutes ces opérations, aussi surprenantes par leur variété que par leur constante uniformité? Non: et cependant ils les croient! L'organisation du plus vil insecte est un mystère profond pour eux, et cependant ils le croient; qu'on leur cite des faits remarquables arrivés depuis bien des siècles et consignés dans les fastes de l'histoire; ils ne les ont pas vus; souvent même ils ne les comprennent pas et cependant ils les croient! Et la religion, cette émanation sublime de la divinité, et les miracles qui ont accompagné son établissement, et les prodiges qui l'ont consolidée, et ses préceptes quelqu'incontestables, quelque purs, quelque saints qu'ils soient, se trouveront les seuls exposés à leur critique, à leur raillerie, à leurs doutes et à leur incrédulité! N'est-il pas inconcevable qu'ayant d'un côté l'autorité la plus irréfragable à l'appui de la vérité des mystères de la religion, et de l'autre les preuves les

plus convaincantes de leur faiblesse et des bornes de leurs facultés pour pouvoir pénétrer la profondeur de ces mêmes mystères qui sont sans doute au-dessus, mais non pas contre la raison, ils osent encore attaquer la puissance de Dieu, non-seulement dans ses effets, mais encore dans ses principes? Ils ne craignent point de méconnaître son infinie bonté dans le présent inestimable qu'il leur a fait de la religion, et dans l'utilité qui en résulte pour ceux qui l'aiment et la pratiquent. Que sont-ils autre chose que des infortunés qui se plaisent dans l'assoupissement d'une funeste léthargie, et qui ne se réveillent que pour se livrer aux transports fougueux du délire de l'impiété? Ce sont des malades raisonneurs qui repoussent la main bienfaisante du médecin habile qui veut les guérir, parce-qu'ils ne peuvent analiser la nature des remèdes qu'il leur offre : aussi, pendant qu'ils rejettent ce qui pourrait leur rendre la santé, sous prétexte qu'ils ignorent comment elle leur serait rendue, la maladie s'aggrave, et ils ne sont plus susceptibles d'aucun remède. Mais lorsque le terme fatal de leur carrière est arrivé, quelle faiblesse, quelle pussillanimité ne font-ils pas paraître! « Si cepen-
« dant, disent-ils dans l'amertume de leurs cœurs
« brisés sans être contrits; si tout ce que nous
« n'avons pas voulu croire, si tout ce que nous avons
« rejeté avec tant de légèreté, allait être vrai, où
« en serions-nous? Quelles angoisses! quels tour-
« mens ne fait point naître en nous ce nouveau

« doute ? Nous avons tout risqué, et si malheureu-
« sement nous nous sommes trompés dans nos
« systèmes, qu'allons-nous devenir? La pratique de
« la religion, même en ne la supposant pas vraie,
« ou en la supposant douteuse, ne nous exposait à
« aucun danger, puisqu'elle nous conduisait à la
« vertu, et la vertu ne fût-elle qu'un nom, n'é-
« tait-elle pas préférable au danger auquel notre
« incrédulité nous expose aujourd'hui. » Non :
rien ne peut exprimer l'effrayante incertitude de
ces malheureux, couchés pour la dernière fois sur
leur lit de douleurs; plusieurs l'ont avoué au mi-
lieu des gémissemens que leur arrachait déjà
malgré eux la terrible vérité qu'ils avaient mécon-
nue, et l'effroyable éternité dans laquelle ils étaient
près d'entrer. *Théophilantropes révolutionnaires*,
ce sont vos systèmes absurdes, c'est vous-mêmes
que je viens de peindre et de retracer. Vous vous
étiez vanté d'avoir été les *amis de Dieu*, et vous
n'avez été que ses ennemis les plus acharnés; vous
vous étiez qualifiés d'être *les amis* des hommes, et
votre pernicieuse doctrine vous en a rendus les
plus cruels *ennemis*, puisque vous les conduisiez
par votre fatale et monstrueuse doctrine à l'incré-
dulité et à l'impiété les plus révoltantes.

Mais après avoir suivi les *Théophilantropes*
dans l'impiété de leurs odieux systèmes, suivons-
les maintenant dans ce qu'ils appelaient leur culte.
A peine ces nouveaux venus se montrèrent-ils,
qu'ils s'emparèrent des églises qui commençaient

à se rouvrir pour l'exercice du culte catholique, avec lequel ils voulurent rivaliser en prépondérance, de sorte que les jours de décade (production de la tyrannie conventionnelle et de l'apostasie) les ministres de la religion étaient tenus, à une certaine heure désignée par la police directoriale, d'abandonner les églises pour les laisser à ces nouveaux *intrus*; ainsi les temples qui venaient de retentir des louanges du Seigneur par le chant mélodieux des psaumes et des hymnes qui remplissent l'âme d'une sainte joie; les temples où l'on venait d'adorer sur nos autels la Victime de salut et de propitiation, qui ne cesse de s'immoler à la gloire de son Père en continuant parmi nous le sacrifice qu'il a offert sur la croix, afin de réconcilier la terre avec le ciel; ces mêmes temples se trouvaient tout à coup transformés en temples *décadaires* ou *théophilantropiques*, où l'on n'entendait plus que de prétendues hymnes à ce qu'ils voulaient bien appeler l'Être Suprême, à la patrie, etc. Dans ces hymnes on vantait ce qu'ils qualifiaient du nom de vertus républicaines, qui n'étaient souvent que des crimes aux yeux de Dieu, tandis que les vertus et les actes de religion étaient outragés et méconnus. Ainsi, la même chaire de vérité, où l'on venait d'apprendre aux fidèles les maximes saintes de la loi de Dieu, était occupée par les apôtres de l'erreur et du mensonge, par les ministres de Satan qui y débitaient avec emphase toute l'impiété théophilantropique, doc-

trine qui conduit au déisme le plus absurde et le plus révoltant. Au lieu des autels et des signes révérés de la religion, qu'il était rigoureusement enjoint de retirer ou de cacher (l'injonction était inutile pour des prêtres pénétrés de la sainteté de ces objets), les sectaires y substituaient de pompeuses sentences écrites en gros caractères, et distribuées çà et là dans l'intérieur du temple : il n'y avait que dans les cœurs qu'elles n'existaient pas, et elles y auraient été que la conduite les aurait démenties. Des corbeilles de fleurs et de fruits, telles que les anciens payens en offraient à leur prétendue déesse Cérès, étaient déposées sur une table et rappelaient aux assistans que le culte qu'ils rendaient à la divinité *était celui de la nature*, et qu'ils ne lui en devaient point d'autre. Aussi, dans la crainte de paraître tenir par quelque endroit à tout ce qui avait la plus légère apparence de la religion chrétienne, témoignaient-ils un souverain mépris pour le jour du dimanche, et affectaient-ils un respect tout particulier pour celui de la décade. Mais où avaient-ils trouvé que ce jour, de nouvelle invention, serait plus agréable à Dieu, qu'ils prétendaient honorer, que celui qui avait été observé en son honneur depuis plus de cinq mille ans, et qu'il avait commandé partout si expressément de sanctifier à son service? Ah! la décade, ainsi que le culte théophilantropique, venaient de la source impure de la révolution; ils étaient un reste du culte de la raison et de la liberté, voilà

pourquoi il les affectionnaient avec tant de prédilection et de complaisance. N'est-il pas évidemment démontré par le seul exposé des faits que ce nouveau culte était un outrage révoltant fait à la divinité, puisqu'il détruisait et anéantissait tout ce que le Seigneur avait établi, sa religion et ses mystères. Ah! faibles mortels, vils jouets du trépas, vous, cendre et poussière, sujets à toutes les erreurs et à toutes les absurdités les plus révoltantes, qui êtes-vous donc pour contrarier ainsi l'œuvre de Dieu? Revenez donc de vos égaremens, nous vous en conjurons, et rendez gloire à Dieu, que vous avez si indignement outragé.

En faut-il davantage pour prouver combien le culte de la Théophilantropie était criminel, et combien il a dû provoquer contre la France tous les fléaux de la justice divine? Quoi! le nombre, la grandeur et l'énormité des sacriléges, des profanations, des imprécations, des blasphèmes commis et proférés, n'étaient-ils pas plus que suffisans pour irriter le Seigneur? Fallait-il encore y ajouter par un prétendu culte aussi impie que dérisoire? Et la France comprendra-t-elle bien jamais toute la grandeur et l'étendue de l'obligation indispensable où elle est de prévenir, par une sainte et salutaire pénitence, tous les maux qu'elle a attirés sur elle par ses crimes? Ah! si quelque chose doit nous surprendre, c'est que tous les châtimens qu'elle a mérités aux yeux de Dieu ne soient point venus fondre sur elle comme un torrent impé-

tueux que rien ne peut arrêter dans sa course, et qui entraîne par sa violence tout ce qu'il rencontre sur son passage? Mais si le Seigneur ne l'a point encore punie selon ses iniquités, qu'elle n'en tremble pas moins, parce que la justice de Dieu, souverainement juste, ne peut jamais rien perdre de ses droits. Que la France donc se persuade bien que si la miséricorde du Seigneur l'a épargnée jusqu'à ce jour, pour lui laisser le temps de revenir à lui par une sincère pénitence, ses châtimens n'en seront que plus terribles envers une nation endurcie dans le crime. Puisse-t-elle ne plus différer une réparation aussi juste qu'elle est indispensable, et par là même détourner de dessus elle l'orage qui commence déjà à gronder de toutes parts, et qui semble nous menacer de calamités encore plus grandes que celles que nous avons éprouvées depuis trente ans qu'a commencé notre révolution; car les jacobins, les régicides, les terroristes de 1793, les moteurs et les fauteurs du culte de la Raison et de la Liberté, les prétendus théophilantropes, ne recommencent-ils pas aujourd'hui à débiter leurs affreuses et horribles maximes? Quelle est la partie de la France où on ne les voie se remuer en tout sens? Ils n'épargnent ni notre auguste et désiré Monarque, ni les princes et princesses de sa famille. Ne sont-ce pas ces principes révolutionnaires qui, débités et répandus dans tous les écrits de ce parti, viennent d'armer la main parricide du monstre infâme de Louvel,

et qui ont enlevé au Roi et à son auguste frère un fils ; à une auguste princesse un époux ; à Madame, fille de Louis XVI, à son époux un frère ; à la France son espoir, dans la personne de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Berry, devenu victime de leur fureur et de leur rage meurtrière? La religion et ses ministres ne sont-ils pas continuellement le sujet de leurs injures et de leurs sarcasmes? Enfin ne savons-nous pas qu'ils ne méditent rien moins que de mettre le crime sur le trône, et la vertu dans les fers, pour la conduire plus sûrement à l'échafaud ; et ce n'est point dans le secret qu'ils annoncent leurs projets criminels, dont ils font parade : ils les annoncent publiquement à toute la France. O mon Dieu, détournez, nous vous en conjurons, l'orage qui gronde ; commandez aux passions de s'apaiser, et il se fera un grand calme.

TROISIÈME PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Comparaison de l'apostasie dont la France s'est rendue coupable, avec l'idolâtrie que l'Ecriture-Sainte reproche au peuple juif.

Qu'il est pénible, qu'il est déchirant pour une âme chrétienne, de pouvoir seulement penser que l'iniquité et l'apostasie l'ont emporté, en France, sur l'infidélité d'une nation à qui nous reprochons tous les jours son ingratitude envers le Seigneur, qui l'avait choisie pour son peuple particulier! En effet, n'est-ce pas à nous, comme au peuple juif, que peuvent s'adresser ces reproches que Moïse leur faisait, peu de temps avant sa mort, en leur disant : « Ceux qui portaient si indignement le « nom d'enfans de Dieu, l'ont offensé; ils se sont « souillés par des actions honteuses : c'est une « race pervertie et corrompue. Est-ce ainsi, peu- « ple fou et insensé, que vous témoignez votre « reconnaissance envers le Seigneur? N'est-ce pas « lui qui est votre père, qui vous a possédé comme « son héritage?.... Consultez les siècles anciens; « considérez ce qui s'est passé dans la suite de

« toutes les races : interrogez votre père, et il
« vous instruira ; interrogez vos ayeux, et ils vous
« diront ces choses.... Le Très-Haut.... a choisi
« son peuple pour être particulièrement à lui.... il
« l'a instruit, et il l'a conservé comme la prunelle
« de son œil. Comme un aigle attire ses petits pour
« leur apprendre à voler et voltiger doucement
« sur eux, il a de même étendu ses ailes, a pris
« son peuple sur lui, comme l'aigle se charge de
« ses aiglons, et il l'a porté sur ses épaules. Le
« Seigneur a été seul son conducteur, et il n'y a
« point avec lui de Dieu étranger.... Ce peuple si
« aimé de Dieu s'étant plongé dans la bonne chère,
« s'est révolté contre lui ; étant devenu tout char-
« gé de graisse et d'embonpoint, il a dans son
« abondance abandonné Dieu son créateur, il s'est
« éloigné de Dieu qui l'avait sauvé. Ces rebelles
« l'ont irrité en adorant des Dieux étrangers, ils
« ont attiré sa colère par les abominations qu'ils
« ont commises. Au lieu d'offrir leurs sacrifices
« à Dieu, ils les ont offerts aux démons (1), à des
« Dieux qui leur étaient inconnus, à des Dieux
« nouveaux venus que leurs pères n'avaient ja-
« mais révérés (2). Peuple ingrat, tu as aban-

---

(1) Les Juifs immolèrent des victimes au veau d'or qu'ils fondirent dans le désert, à Béelphégor et aux autres divinités qu'ils avaient vu adorer parmi les nations.

(2) En France, qui avait jamais entendu parler des déesses de la Liberté et de la Raison, et qu'on dût les honorer par

« donné le Dieu qui t'a donné la vie; tu as oublié
« ton Seigneur qui t'a créé. Le Seigneur l'a vu,
« et s'est mis en colère; parce que ce sont ses pro-
« pres fils et ses propres filles qui l'ont irrité (1). »
Moïse continue à remettre devant les yeux de son
peuple les châtimens dont le Seigneur les avait
affligés à cause de leurs iniquités, et ceux qu'il
exercerait dans la suite, s'ils n'observaient point
et ne gardaient point sa loi et ses préceptes. Mais
ces reproches, ces menaces et ces châtimens ne
nous regardent-ils pas également aussi bien que le
peuple juif? N'est-ce pas aussi pour nous qu'ils ont
été consignés dans les livres saints? « *Car tout*
« *ce qui a été écrit, a été écrit pour notre ins-*
« *truction* (2). » dit saint Paul, qui rapportant ail-
leurs l'ingratitude de sa nation et la manière dont le
Seigneur l'avait châtiée, dit : « toutes ces choses,
« qui leur arrivaient, étaient des figures; elles ont
« été écrites pour nous servir d'instruction à nous
« autres, qui nous trouvons à la fin des temps (3). »
Combien donc ne devons-nous pas trembler puis-
que notre infidélité a surpassé la leur? Ah! sera-

---

un culte public et solennel? Le paganisme même les a-t-il
jamais connues? Qui avait également entendu parler du culte
de la *Théophilantropie?* Il n'y avait qu'une révolution comme
la nôtre qui pût apprendre aux hommes de telles extra-
vagances.

(1) Deutéronome, ch. 32, du v. 5 jusq. 18.

(2) Epît. aux Rom., ch. 15, v. 4.

(3) Epît. aux Corinth., ch. 10, v. 11.

t-il dit de nous comme de cette nation? « Ce « peuple n'a point de sens, il n'a aucune sagesse. « Ah! s'ils avaient de la sagesse! Ah! s'ils com- « prenaient ma conduite, et qu'ils prévissent à « quoi tout se terminera (1). » En effet voyons ce qui s'est passé parmi ce peuple, et considérons les crimes qui se sont commis au milieu de nous, et il nous sera facile de nous convaincre combien notre ingratitude a été plus grande, notre impiété et notre injustice plus révoltante que celle du peuple d'Israël, et combien enfin il est de notre intérêt de recourir promptement à Dieu pour l'apaiser par de dignes fruits de pénitence.

Nous voyons, dans l'Ecriture-Sainte, que le peuple juif, que le Seigneur s'était choisi, d'après les promesses qu'il avait faites à Abraham et aux saints patriarches, que ce peuple, qu'il avait délivré d'une manière si miraculeuse de l'esclavage de l'Egypte, par les plaies dont il frappa Pharaon et ses sujets, par le miracle qu'il opéra à son passage au milieu de la Mer-Rouge; que ce peuple, dis-je, est à peine sorti de la dure captivité qui l'opprimait, que déjà il commence à murmurer; et il faut, pour l'apaiser, que le Seigneur opère de nouvelles merveilles, en lui envoyant la manne dont il a été nourri pendant quarante ans dans le désert (2), en faisant sortir de l'eau du sein d'un stérile rocher, et en le rendant victorieux des

---

(1) Deuter., ch. 33, v.v. 28 et 29. — (2) Exod., ch. 16.

Amalécites (1). Bientôt le Seigneur donna sa loi à ce même peuple, sur la montagne de Sinaï, avec tout l'éclat et l'appareil capable de porter la crainte et l'effroi dans le cœur de cette nation, ce qui devait en même temps lui inspirer un profond respect pour ses ordonnances (2). Aussi Israël s'engagea-t-il solennellement à observer tous ses préceptes, et contracta-t-il une alliance sacrée avec le Seigneur son Dieu (3). Mais bientôt ce peuple, incirconcis de cœur, oublia l'engagement et les promesses qu'il avait faites, et par une monstrueuse infidélité, il s'abandonna, au pied même de la montagne d'où le Seigneur lui avait parlé, à l'idolâtrie la plus criminelle, en adorant le veau d'or: ce qui attira sur lui une punition terrible, par la mort de vingt-trois mille hommes tués en un seul jour (4); et ee ne fut qu'à la prière de Moïse qu'il dut son entière réconciliation avec le Seigneur (5). Je n'entrerai point dans le détail de tous les crimes dont ce peuple se rendit coupable pendant les quarante ans qu'il erra dans le désert. J'ai parlé ailleurs de ceux qui périrent dans la sédition de Coré, Dathan et Abiron. Mais quel châtiment Dieu n'exerça-t-il pas contre son peuple, pour être tombé dans la fornication avec les filles des Moabites, et s'être consacré au culte de Béelphégor? Vingt-quatre mille hommes furent tués pour ce

---

(1) Exod., ch. 17. — (2) *Id.* ch. 19 et 20. — (3) *Id.* ch. 24. — (4) *Id.* ch. 32. — (5) *Id.* ch. 33.

seul crime; et ce fut le zèle de Phinéès qui arrêta la colère du Seigneur, qui était prêt à exterminer tout Israël (1).

En parcourant les livres saints, et en considérant les miracles et les prodiges multipliés que le Seigneur avait opérés en faveur de cette nation, nous ne pouvons voir en elle qu'une criminelle et monstrueuse ingratitude, un aveuglement des plus déplorables; nous ne pouvons nous empêcher de la condamner hautement; mais, soyons de bonne foi. quel crime ont-ils commis qui ne se soit renouvelé parmi nous depuis le commencement de notre révolution? Si ce peuple fut choisi et consacré particulièrement au Seigneur, par suite des promesses faites à ses pères, la France, chrétienne presque dès le berceau du christianisme, favorisée d'une manière toute particulière des lumières de la foi, était-elle moins un peuple sur lequel le Seigneur se plaisait à répandre ses bénédictions les plus abondantes? La grandeur, la prospérité, la gloire enfin dont elle a joui sous les Clovis, les Charlemagne, sous cette longue suite de Rois qui l'ont rendue si célèbre parmi les autres nations de l'Europe, la haute réputation qu'elle s'est acquise dans le dernier siècle, sous le règne de Louis XIV, ne sont-ce pas là des preuves éclatantes de l'assistance continuelle de cette divine Providence qui n'a cessé de veiller sur nous? Oui, il

(1) Liv. des Nombr., chap. 25.

semblait, dans ces temps heureux, que la religion, qui était le principe et la fin de toutes les entreprises, se plaisait à les couronner du succès. Ah! pourquoi donc cette religion toute divine a-t-elle été abandonnée, que dis-je, méprisée et outragée aussi indignement par ceux à qui elle avait fait plus de bien? Car n'est-ce pas la religion qui a civilisé tous les peuples; qui, de durs, barbares, cruels et féroces, les a rendus doux, bons, humains, charitables, et qui de tous les hommes en a fait un peuple de frères, en leur apprenant à tous qu'ils n'avaient qu'un seul Dieu père de tous, et que cette terre que nous habitons, n'étant point notre véritable patrie, nous devions, par la pratique des bonnes œuvres, nous efforcer d'arriver au bonheur céleste que Dieu prépare à ses enfans. Voilà cependant la religion que nos démagogues impies et révolutionnaires traitent de tyrannique, plutôt capable d'abrutir les hommes que de les éclairer. Mais que toute la France nous dise aujourd'hui ce qu'elle a gagné à persécuter la religion. Que sont devenues la bonne foi, les bonnes mœurs? En cherchant à l'effacer du cœur des hommes, on en a retiré toutes les vertus sociales, qui ont été remplacées par les crimes et l'anarchie. En effet, nous ne voyons plus aujourd'hui de respect dans les enfans, ni dans la jeunesse, pour les auteurs de leurs jours, ni pour la vieillesse. Les parens ne s'inquiètent plus de montrer à leurs enfans le chemin de la vertu. Aussi combien d'infidélités dans

le mariage! que de dissolution dans la jeunesse! que d'excès honteux dans la vieillesse! que de manques de bonne foi dans les traités! que de fraudes dans le commerce! que de haines et d'inimitiés irréconciliables! que de faux témoignages rendus par haine et par animosité pour perdre un ennemi, ou pour ne pas nuire à un complice, ou à celui dont on partage les principes! Que de meurtres, de parricides et de suicides se renouvellent tous les jours! Combien de vols, de rapines s'exercent impunément sous nos yeux! Voilà les fruits amers de l'impiété et de l'irréligion que l'esprit révolutionnaire a semés parmi nous, comme de l'ivraie au milieu du bon grain, et que la religion aurait empêché de croître, si on lui eût conservé son heureuse influence! Et nous oserons maintenant reprocher au peuple juif ses murmures dans le désert! Nous lui reprocherons son infidélité envers le Seigneur! Ah! reprochons-nous plutôt à nous-mêmes notre ingratitude envers Dieu; car enfin les infidélités de ce peuple, ses murmures, quoique fréquens, étaient passagers: bientôt ils se trouvaient apaisés par la présence du législateur, ou par les châtimens du Seigneur. Mais nous, quel changement, quel retour vers Dieu faisons-nous paraître, quoique le Seigneur ne cesse de nous appeler à lui, soit par ses ministres spécialement chargés de nous retirer de nos égaremens, soit par les fléaux dont il nous a déjà châtiés, soit par les preuves qu'il nous a données

de son amour au milieu de nos désordres ; soit par d'autres malheurs dont il semble encore nous menacer, par l'esprit de division et de discorde qui se mànifeste parmi nous, qui va toujours en augmentant d'une manière effrayante, et qui nous présage une ruine prochaine et éclatante, si le Seigneur n'arrête lui-même le torrent de l'iniquité? Ah! peut-on le dissimuler, malgré tant d'avertissemens qui nous sont donnés, nous nous endurcissons de plus en plus, nous fermons les yeux pour ne point voir la profondeur effrayante du précipice vers lequel nous courons en insensés; nous nous bouchons les oreilles, dans la crainte d'entendre la voix qui nous appelle pour nous faire rentrer dans le chemin de la vertu, dont nous nous sommes écartés; nous nous efforçons d'imposer silence aux cris et aux remords de notre conscience qui nous reproche notre turpitude; et, pour tout dire en un mot, nous ne voulons point revenir à Dieu, et par là même, nous ne voulons point qu'il revienne à nous. Ah! de bonne foi, le peuple juif poussa-t-il jamais si loin l'impiété et l'endurcissement? Je ne le crois pas. Mais suivons notre comparaison.

Le Seigneur avait fait une alliance solennelle avec le peuple juif, en le prenant pour son peuple; mais celle qu'il avait faite avec nous, en nous admettant au nombre de ses enfans, était elle moins sainte, moins auguste et moins sacrée? La première avait été scellée du sang des holocaustes et des

victimes pacifiques (1) ; et la seconde, qui est celle de la loi nouvelle, et dont nous sommes devenus participans par la glorieuse adoption des enfans de Dieu, a été scellée du sang de Jésus-Christ, qui nous a lavés de nos péchés (2). Or, si la violation de la première alliance a été si criminelle aux yeux de Dieu, s'il l'a punie d'une manière si frappante, si terrible et si exemplaire, combien plus le sera la seconde! Jugeons-en par la différence qu'il y a entre le sang de Jésus-Christ et celui des victimes de la loi de Moïse, qui n'étaient que des animaux grossiers. La première montrait le mal qu'on devait éviter, le bien qu'il fallait pratiquer, sans donner la grâce d'accomplir ce qu'elle prescrivait ; mais la seconde, plus sainte, plus efficace, en même temps qu'elle défend le mal et ordonne le bien, donne aussi la grâce et la force d'accomplir ce qu'elle prescrit : *car la loi a été donnée par Moïse, mais la grâce et la vérité a été apportée par Jésus-Christ* (3). Combien donc les prévaricateurs de la loi nouvelle sont-ils plus coupables, aux yeux de Dieu, que ceux de l'ancienne! Il est vrai que les Juifs adorèrent le Veau d'or, au pied de la même montagne où ils avaient reçu la loi, qu'ils avaient promis et qu'ils s'étaient engagés solennellement d'observer : ce qui rendait leur prévarication inexcusable et des plus criminelles ;

---

(1) Exod., ch. 24, v.v. 5, 6, 7 et 8. — (2) Apocal., ch. 1, v. 5. — (3) Ev. St. Jean, ch. 1er, v. 17.

mais combien est plus grand, plus énorme, le crime des apostats de nos jours, qui ont abjuré la loi sainte du Seigneur, dans ces mêmes temples où ils avaient été régénérés en Jésus-Christ, et engendrés à Dieu ; où ils avaient été délivrés de l'esclavage du démon, figuré par la servitude de l'Egypte ; où ils avaient passé de l'état de perdition à la glorieuse adoption des enfans de Dieu, leurs âmes ayant été lavées dans le sang de Jésus-Christ, figuré par la Mer-Rouge ; et ce sont ces mêmes temples qu'ils ont souillés et profanés par tous les crimes qu'ils y ont commis, en y prêchant tantôt l'athéisme, tantôt le déisme ; temples où ils n'ont pas rougi de substituer de prétendues *déesses de la Liberté* et *de la Raison* au Dieu vivant, en inventant enfin un nouveau culte aussi impie que ridicule et sacrilége, celui de leur imaginaire *Théophilanthropie*.

Les Juifs ont méprisé et se sont dégoûtés de la manne que Dieu leur avait envoyée dans le désert pour les nourrir ; et nos révolutionnaires sacriléges n'ont-ils pas méprisé et outragé Jésus-Christ dans la divine Eucharistie, qui est la véritable manne et la véritable nourriture de nos âmes? Combien néanmoins l'une est-elle infiniment plus sainte que l'autre! Combien le crime des seconds est-il plus énorme que celui des premiers! Pour désaltérer son peuple dans le désert, Dieu fit sortir de l'eau du sein d'un stérile rocher ; et Jésus-Christ a institué dans son Eglise des sacremens qui, tirant leur

efficacité de sa Passion, de sa mort, de l'eau et du sang qui sortirent de son côté, lorsqu'il était sur la croix, ont la vertu d'affaiblir et de diminuer en nous les feux et la soif brûlante de la concupiscence, et font naître en nous le germe de toutes les vertus. Voilà les sources fécondes et salutaires que le Seigneur découvre à son peuple dans le désert de la vie de ce monde, et dont les nouveaux apôtres de la révolution ont voulu nous priver, par la persécution qu'ils ont suscitée à la religion et à ses ministres. Y eut-il jamais impiété qui égala celle dont ils se sont rendus coupables? Non-seulement la France révolutionnaire a imité et surpassé en malice et en péché l'iniquité du peuple juif, mais encore à quel degré n'a-t-elle pas poussé la corruption des mœurs? Car si les Juifs adorèrent Béelphégor, en se livrant aux actions honteuses de l'impureté, notre révolution ne les a-t-elle pas imités, en prodiguant ses hommages impies et son encens sacrilége à des filles prostituées, menées en triomphe comme de prétendues déesses?

N'est-il donc pas démontré jusqu'à l'évidence, par ce seul exposé, que nous avons surpassé, en France, l'impiété de la nation juive? Mais combien cette vérité sera-t-elle plus sensible, si on continue la comparaison depuis que ce peuple fut mis en possession de la Terre promise jusqu'à sa captivité à Babylone!

Nous voyons que, sous le gouvernement des Juges qui se sont succédés parmi ce peuple pen-

dant plus de quatre cents ans, et sous celui des Rois, qui fut d'une presque égale durée, en y comprenant le temps de la captivité de Babylone, ce peuple fut continuellement enclin à l'idolâtrie. Etait-il dans la prospérité, il oubliait de suite le Seigneur son Dieu, et s'abandonnait au culte des idoles; et de là viennent ces reproches si amers que lui faisaient tous les prophètes, depuis Samuel jusqu'à Jérémie et Ezéchiel, qui ont prophétisé avant et pendant la captivité. Mais aussi le Seigneur visitait-il ce même peuple dans sa colère et son indignation, en l'asservissant aux Philistins, aux Iduméens et aux autres nations voisines, il revenait au Dieu de ses pères, et cherchait à rentrer en grâce avec lui par une pénitence publique et solennelle. Combien sommes-nous loin d'imiter ce peuple grossier et charnel! Car la France, après avoir abandonné le Seigneur son Dieu comme elle l'a fait; après avoir provoqué sa juste colère et son indignation, par son impiété et son apostasie; après avoir essuyé les fléaux qui sont venus fondre sur elle pendant vingt-cinq ans; après avoir tant souffert pendant le règne de la terreur conventionnelle et directoriale; après avoir éprouvé la tyrannie de l'usurpateur du trône de saint Louis; après avoir enduré, pendant plusieurs années, toutes les horreurs de la disette et de la famine; après avoir enfin vu le fléau dévastateur de la guerre moissonner une grande partie de sa brillante jeunesse; la France, autrefois si chré-

tienne, n'est pas même extérieurement retournée à Dieu par la pénitence, loin de le rechercher dans toute la sincérité de son cœur, de s'efforcer d'apaiser sa justice, et de mériter sa miséricorde par des œuvres opposées à ses iniquités et à ses crimes. Ne semble t-il pas, au contraire, qu'elle se soit endurcie aux coups dont la justice divine l'a frappée, et que ce qui devait être pour elle un moyen de salut, a été un surcroît de péché, puisque, bien loin de s'humilier et de baiser la main qui la châtiait, elle s'est livrée aux imprécations et aux blasphêmes? Hélas! comment a-t-elle même reçu les bienfaits de la Providence? Nous l'avons vu de nos propres yeux, nous en avons été les témoins: dans bien des circonstances, il a paru d'une manière évidente que le Seigneur, oubliant les droits de sa justice, pour n'écouter que la voix de son amour, nous a plutôt traités en bon père qu'en souverain outragé. En effet, ne nous a-t-il pas rendu sa religion et son culte, que nous avions rejetés et méprisés par notre apostasie publique et solennelle? Quel usage avons-nous fait, depuis, de cet inestimable bienfait? Après que nous avons porté chez toutes les nations le redoutable fléau de la guerre, et que nous avons vu tous les peuples devenir nos tributaires, toutes les nations ne sont-elles pas venues deux fois chez nous, jusque dans la capitale, où elles pouvaient nous traiter avec plus de rigueur qu'elles ne l'ont fait, et tirer vengeance de notre conduite à Vienne, à Berlin,

à Madrid et à Moscou? Hé! qui les eût empêchées, si la volonté de Dieu ne s'y fût opposée? Car je n'écoute point ici une vaine jactance, ni un sot orgueil qui cherche toujours à se faire illusion et à s'aveugler par de vains raisonnemens, qui ne sont fondés que sur des conjectures imaginaires; je n'étudie que la conduite de Dieu sur nous. Le Seigneur, en nous rendant l'auguste et antique famille des Bourbons, nous a réconciliés avec tout l'univers; et en nous donnant la paix, il a fait cesser nos larmes. Comment avons-nous reçu ce bienfait? Nous sommes-nous efforcés de mériter, par une conduite sainte, chrétienne et édifiante, la continuation de tant de grâces si peu méritées? Non; et je le dis avec peine, si le Seigneur nous châtie, dans sa justice, pour nous rappeler de nos égaremens et pour nous faire mériter ses miséricordes et notre pardon, bien loin d'entrer dans ses desseins d'amour et de bonté, nous blasphêmons son saint nom, nous outrageons sa justice, nous provoquons sa colère. Si, au contraire, quoique l'ayant mortellement offensé, il nous comble néanmoins de bienfaits, hélas! nous devenons ingrats, oubliant la main généreuse qui nous les départit, et nous les attribuons à notre sagesse, à notre prudence, à notre sagacité, ou enfin à un aveugle hasard, mot vide de sens, qu'on ne peut définir; et par là même nous nous servons de ces bienfaits pour outrager avec une effrayante facilité l'auteur de tant de bien. Ah! soyons de bonne foi : le

peuple juif, qui sans doute ne fut jamais favorisé de tant de bienfaits que nous, a-t-il jamais été aussi infidèle que nous l'avons été en France? A-t-il provoqué plus que nous tous les fléaux de la justice divine? Un dernier trait suffira pour convaincre du contraire quiconque pense et réfléchit.

Sans doute le peuple juif se rendit coupable, envers le Seigneur son Dieu, d'une monstrueuse ingratitude, en se laissant aller au culte impie et sacrilége des idoles : mais le vit-on jamais, pour parvenir à un but aussi criminel, se révolter contre ses Rois et les conduire à l'échafaud? L'a-t-on jamais vu persécuter les Pontifes et les prêtres du Seigneur, et en faire une horrible boucherie, comme il est arrivé parmi nous les 2 et 3 septembre et pendant la révolution? L'histoire nous fournit-elle quelque exemple que cette nation, tout en abandonnant le culte du vrai Dieu, ait jamais souillé, profané et dévasté le temple de Jérusalem? qu'elle ait renversé les autels du Dieu vivant, et qu'elle ait porté une main sacrilége sur l'Arche d'alliance, qui était renfermée dans le lieu appelé le Saint des Saints? L'Ecriture-Sainte, au contraire, nous apprend que ce peuple, au milieu de ses désordres, de ses déréglemens et même de son idolâtrie, conserva toujours le respect dû à la majesté royale; elle ne dit point que jamais il outragea les ministres du Seigneur, par la seule raison qu'ils étaient prêtres; et quoiqu'il sacrifiât aux fausses divinités, tantôt sur les hauts lieux, tantôt

dans les temples qu'il leur avait élevés, jamais il ne profana le temple élevé à la gloire du Seigneur; et depuis le moment où l'Arche d'alliance fut construite par Moïse dans le désert, jusqu'à celui où le temple fut détruit par Nabuchodonosor, roi de Babylone, ce qui comprend l'espace d'environ neuf cents ans, les sacrifices prescrits par la loi de Moïse n'ont jamais cessé. Il paraît même que ce peuple, au milieu de ses égaremens sacriléges, faisait un alliage monstrueux du culte du vrai Dieu avec celui des idoles, ce qui prouve que tout esprit de religion n'était point entièrement éteint en lui, et que, dans son impiété, il lui restait encore une certaine pudeur religieuse, que le débordement de l'iniquité ne pouvait entièrement effacer. Mais quiconque serait venu parmi nous pendant nos troubles révolutionnaires, et dans les jours de terreur, aurait-il jamais pu trouver des traces du christianisme? aurait-il reconnu la France au milieu de la France même? Non; l'impiété a été aussi loin qu'elle pouvait aller et qu'elle n'a jamais été chez le peuple juif, ainsi que nous le prouvent son histoire, contenue dans les livres saints, et les annales sanglantes de notre révolution. Ah! si le peuple juif a été puni d'une manière si exemplaire et si terrible, à cause de ses infidélités à la loi du Seigneur, à cause de son idolâtrie, à quoi devons-nous nous attendre, nous qui l'avons surpassé en malignité et en crimes? Car *nos iniquités ne sont-elles pas montées jusqu'au*

ciel (1), et ne demandent-elles pas vengeance contre nous? Pourrions-nous croire que Dieu soit aujourd'hui moins jaloux des droits de sa justice qu'il ne l'était du temps des Israélites? Hélas! immuable dans sa nature comme dans ses attributs, il ne peut pas ne point punir le crime, lorsque le pécheur ne le punit pas sur lui-même par les pratiques salutaires de la pénitence, lorsqu'il ne retourne point au Seigneur avec un cœur déchiré et brisé de douleur, de regret et d'amertume. Que la sévérité des jugemens de Dieu envers une nation qui fut autrefois son peuple choisi, et sur laquelle il a encore des desseins de miséricorde, nous pénètre donc d'une sainte frayeur, nous porte à rentrer en nous-mêmes, afin de profiter de la miséricorde qui nous est offerte; et si nous avons eu le malheur d'imiter, que dis-je, de surpasser ce peuple dans son impiété, sachons au moins le devancer dans la carrière de la pénitence. Telle est la seule et unique ressource qui nous reste pour guérir les plaies que nous nous sommes faites à nous-mêmes. Puisse la France, et toute la France entière, se bien pénétrer de cette importante vérité!

---

(1) 1er liv. d'Esdr., ch. 9, v. 7.

ARTICLE II.

Combien les châtimens que le Seigneur a exercés envers le peuple juif doivent nous porter à la pénitence.

L'Apôtre saint Paul, écrivant aux Corinthiens, les exhortait à se comporter d'une manière à pouvoir éviter les châtimens que le Seigneur exerça autrefois contre son peuple : « Car il y en eut peu « d'un si grand nombre, dit cet Apôtre, qui fussent agréables à Dieu, *étant presque tous péris* « *dans le désert. Or, toutes ces choses ont été des* « *figures de ce qui nous regarde*, afin que nous ne « nous abandonnions pas aux mauvais désirs, « comme ils s'y abandonnèrent. Ne devenez point « idolâtres, continue cet Apôtre, comme quel- « ques-uns d'eux, dont il est écrit : Le peuple « s'assit pour manger et pour boire, et ils se le- « vèrent pour se divertir. Ne commettons point « de fornication, comme quelques-uns d'eux « commirent ce crime, pour lequel il y en eut « vingt-trois mille qui furent frappés de mort en « un seul jour. Ne tentons point Jésus-Christ « comme le tentèrent quelques-uns d'eux, qui « furent tués par les serpens. Ne murmurez point « comme murmurèrent quelques-uns d'eux, qui « furent frappés de mort par l'Ange extermina- « teur. Or, toutes ces choses qui leur arrivaient

« étaient des figures; *et elles ont été écrites pour*
« *nous servir d'instruction, à nous autres qui*
« *nous trouvons à la fin des temps* (1). » Combien
cette leçon doit nous être utile et précieuse! Et
quel saint usage n'en devons-nous pas faire, sur-
tout après tout ce qui s'est passé au milieu de nous
depuis trente ans. Ne craignons donc point de
méditer la grandeur et la sévérité des jugemens
de Dieu envers ce peuple, pour nous porter à la
pénitence, afin que nous puissions trouver grâce
et miséricorde; et c'est ce qui faisait dire au même
Apôtre, écrivant aux Romains, et parlant des
Juifs : « Si Dieu n'a point épargné les branches
« naturelles (les Juifs), vous (Gentils) devez crain-
« dre qu'il ne vous épargne pas non plus; consi-
« dérez donc la bonté et la sévérité de Dieu, sa
« sévérité envers ceux qui sont tombés, et sa
« bonté envers vous, si toutefois vous demeurez
« fermes dans l'état où sa bonté vous a mis, au-
« trement vous serez retranchés comme eux (2). »
Quoi! serions-nous assez dépourvus de foi et de
jugement pour croire et même penser que le Sei-
gneur, qui est souverainement juste, laisserait
impunis tous les crimes de notre coupable et
criminelle révolution, lorsque nous voyons qu'il
n'a point épargné son ancien peuple? Ne devons-
nous pas craindre, au contraire, qu'ayant reçu

(1) 1re Epît. aux Corinth., ch. 10, du v. 5 jusq. 12.
(2) Epît. aux Romains, ch. 11, v. 21 et 22.

plus de grâces et de faveurs que ce peuple, les châtimens du Seigneur ne soient mesurés sur la grandeur de ses bienfaits, comme sur l'abus criminel que nous en aurons fait? « Car on redemandera beaucoup à celui à qui on aura beaucoup donné, dit Jésus-Christ, et on fera rendre « un compte plus grand à celui à qui on aura « confié plus de choses (1). » Or, quelle différence n'y a-t-il pas entre la loi écrite et la loi de grâce, entre Moïse et Jésus-Christ, « qui est l'Apôtre et « le Pontife de la religion que nous professons.... « Quant à Moïse, il a été fidèle dans toute la « maison de Dieu, comme un serviteur, pour « annoncer au peuple tout ce qui lui était ordonné de dire ; mais Jésus-Christ, comme fils, a « l'autorité sur sa maison ; et c'est nous qui sommes « sa maison, pourvu que nous conservions jusqu'à la fin une ferme confiance (2). » Combien donc sont plus grandes les prévarications de la loi nouvelle que celles de l'ancienne! par conséquent, combien les châtimens seront-ils plus rigoureux et plus sévères!

Dans l'article précédent, j'ai déjà eu occasion de parler des châtimens du Seigneur envers le peuple juif; et l'Ecriture-Sainte nous montre partout que ces châtimens furent toujours la suite de son ingratitude et de ses iniquités. Nous lisons, au

(1) Evang. St. Luc, ch. 12, v. 48.

(2) Epître aux Hébreux, chap. 3, v. 5 et 6.

livre des Juges, que l'Ange du Seigneur dit au peuple : « Je vous ai promis de garder à jamais « l'alliance que j'ai faite avec vous ; mais à condi- « tion que vous ne feriez point d'alliance avec les « habitans du pays de Chanaan, et que vous ren- « verseriez leurs autels ; et cependant vous n'avez « point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez- « vous agi de la sorte ? C'est pour cette raison que « je n'ai point voulu exterminer ces peuples de- « vant vous ; en sorte que vous les ayez pour « ennemis, et que leurs Dieux vous soient un « sujet de ruine (1). »

Hélas ! les prétendus philosophes, ces prétendus amis du peuple, ces professeurs et prédicateurs de prétendues doctrines libérales, n'étaient-ils pas et ne sont-ils pas encore aujourd'hui, parmi nous, comme les Chananéens au milieu des Israélites, pour séduire et corrompre, par leurs mauvais exemples, et par le venin mortel et contagieux de leurs maximes perverses et destructives ? Ils ne tendent à rien moins qu'à saper la religion jusque dans ses fondemens, à anéantir toute croyance en Dieu, et à se montrer continuellement dans un état de révolte contre l'autorité des Rois, dépositaires de celle de Dieu sur la terre. Devions-nous donc prêter les oreilles à toutes leurs insinuations perfides et mensongères, nous surtout qui, par l'alliance que nous avons con-

(1) Liv. des Jug., ch. 11, du v. 1er jusq. 4.

tractée avec le Seigneur, lorsqu'il nous a admis au nombre de ses enfans, avons juré, à la face du ciel et de la terre, de renoncer aux fausses maximes du monde; et qui, malgré cette promesse solennelle, n'avons pas craint de renoncer à la sagesse de l'Evangile, pour suivre la folie du siècle? Au lieu que si, comme chrétiens et sujets fidèles de nos Rois, nous eussions rejeté avec horreur les doctrines impies et mensongères des philosophes athées ou déistes du siècle dernier, nous nous serions épargnés tous les malheurs et tous les crimes de la révolution, et nous n'aurions point à gémir, aujourd'hui, sur tous les maux qu'elle a engendrés, tant pour la religion que pour la patrie. Ainsi, n'accusons que nous-mêmes des calamités que nous avons éprouvées, comme le peuple juif n'en devait vouloir qu'à lui-même des maux qui lui arrivaient. Comme ce peuple ingrat et infidèle, nous nous sommes retirés de Dieu, nous l'avons abandonné; et le Seigneur, par un juste jugement, s'est retiré de nous et nous a abandonnés, c'est-à-dire qu'il nous a soustrait ses grâces, et a éloigné de nous sa protection.

L'Ecriture-Sainte répète souvent que, « les en-« fans d'Israël firent le mal à la vue du Seigneur, « et qu'ils servirent Baal; qu'ils abandonnèrent le « Seigneur, le Dieu de leurs pères qui les avait « tirés de l'Egypte; qu'ils servirent des Dieux « étrangers, les Dieux des peuples qui demeu-« raient autour d'eux; qu'ils les adorèrent, et

« qu'ils irritèrent la colère du Seigneur, l'ayant
« quitté pour servir Baal et Astaroth : que le Sei-
« gneur étant donc en colère contre Israël, les
« exposa en proie, les livra entre les mains de
« leurs ennemis qui demeuraient autour d'eux et
« ils ne purent résister à ceux qui les atta-
« quaient (1). »

Etat déplorable d'une nation qui oublie le Seigneur son Dieu. Ah! si pour un semblable crime Israël fut livré pendant huit ans entre les mains de Chusan Rasathaïm, roi de Mésopotamie (2), s'il fut assujéti le même temps à Eglon, roi de Moab (3); s'il fut opprimé pendant vingt ans par Jabin, roi de Chanaan (4), pendant sept ans par les Madianites (5); s'il fut livré pendant quarante ans entre les mains des Philistins (6), combien ne devons-nous pas craindre les mêmes châtimens, nous qui n'avons que trop imité et surpassé l'infidélité de ce peuple! Nous n'avons point, il est vrai, été esclaves des nations voisines; mais ne l'avons-nous pas été des factions intérieures, qui souvent ont été plus cruelles à notre égard que les ennemis du dehors auxquels nous aurions pu être assujétis, et n'est-il pas évident que le Seigneur nous a déjà punis par les mêmes moyens que nous avions pris pour l'offenser? Mais par un aveuglement et un

---

(1) Liv. des Jug., ch. 2, du v. 2 jusq. 15. — (2) *Id.*, ch. 3, v. 8. — (3) *Id.*, v. 14. — (4) *Id.*, ch. 4, v. 3. — (5) *Id.*, ch. 6, v. 1. — (6) *Id.*, ch. 13, v. 1.

endurcissement des plus déplorables, nous avons été assez malheureux de ne point connaître la main du Seigneur qui s'appesantissait sur nous : car si nous eussions été bien pénétrés de cette importante et salutaire vérité, n'aurions-nous pas imité le peuple d'Israël dont il est dit : « Lorsque « Dieu leur avait suscité des juges, il se laissait « fléchir à sa miséricorde pendant que ces juges « vivaient. Il écoutait les soupirs des affligés, et « il les délivrait de ceux qui les avaient pillés, « et qui en avaient fait un grand carnage (1), » parce que ce peuple, sentant toute la grandeur du mal qu'il s'était fait à lui-même, retournait alors au Dieu de ses pères. Que prétendons-nous donc devenir si nous persistons dans un endurcissement aussi criminel? pouvons-nous raisonnablement présumer qu'après avoir long-temps fatigué la longue patience du Seigneur, le jour de sa justice ne viendra point se manifester pour tirer vengeance de tant d'outrages sacriléges dont la terre et le ciel ont été témoins? erreur funeste et dangereuse! condamnée dans tous les livres saints. « Ne vous abandonnez pas dans votre puissance « aux mauvais désirs de votre cœur, dit l'Esprit-« Saint, ne dites pas : Je suis puissant, qui aura « le pouvoir de me faire rendre compte de mes « actions? *car Dieu certainement en tirera ven-« geance.* Ne dites pas : J'ai péché et que m'est-il

---

(1) Liv. des Juges, ch. 2, v. 18.

« arrivé de mal? car le Très-Haut est lent à pu-
« nir les crimes. Ne soyez point sans crainte de
« l'offense qui vous a été remise, et n'ajoutez point
« péché sur péché. Ne dites pas : La miséricorde
« du Seigneur est grande, il aura pitié du grand
« nombre de nos péchés; car son indignation est
« prompte, aussi bien que sa miséricorde, *et il*
« *regarde les pécheurs dans sa colère.* Ne différez
« point à vous convertir au Seigneur, et ne re-
« mettez point de jour en jour; *car sa colère*
« *éclatera tout d'un coup, et il vous perdra au*
« *jour de la vengeance* (1). » Tels sont les aver-
tissemens, les conseils et les préceptes que le Sei-
gneur nous donne, et que par un renversement
de tout principe on se fait gloire et comme un
honneur dans le monde de mépriser, en tenant
une conduite toute opposée à ces avis si salu-
taires. On oublie, ou pour mieux dire on voudrait
bien oublier que Dieu nous jugera sur toutes les
actions de notre vie, et cet oubli des jugemens
de Dieu fait qu'on s'endort tranquillement sur le
passé, qu'on ne cherche point à le réparer par la
pénitence, et qu'on vit sans inquiétude pour l'a-
venir. Et cependant, que deviendrons-nous, si,
après avoir épuisé la longue patience et la bonté
du Seigneur, nous ne prévenons la rigueur de
ses jugemens par une pénitence proportionnée
à la grandeur des crimes dont notre malheureuse

(1) Ecclésiastiq., ch. 5, du v. 2 jusq. 10.

patrie s'est rendue coupable? oui! *j'ai péché*; dira peut-être ce révolutionnaire, cet impie, ce sacrilége, *et quel mal m'est-il arrivé?* Je jouis des biens, des aisances, des commodités, et même des honneurs de la vie, pourquoi donc irai-je chercher à troubler mon repos, ma sécurité, en m'occupant d'un avenir si incertain? Mais cet avenir fût-il aussi incertain que vous voulez bien vous l'imaginer, c'est précisément cette incertitude factice et imaginaire que vous aimez à vous forger, contre le cri intime de votre conscience, qui doit vous faire frissonner et trembler d'effroi pour vous-mêmes. Car si vous êtes mortels quant à la matière; vous ne pouvez néanmoins nier, à moins que de tomber dans le systême aussi absurde que révoltant du matérialisme, que vous êtes doué d'une âme qui ne mourra point, qui vivra éternellement! et que deviendrez-vous, si elle sort de ce monde accablée du poids énorme de ses crimes, et si elle ne les a réparés par une sincère pénitence aux yeux de Dieu, que vous avez outragé; et à ceux des hommes que vous avez scandalisés? vous ne voudrez pas sans doute admettre le principe subversif de toute justice, qu'il n'y ait en l'autre vie ni récompense, ni châtimens, principe rejeté des payens mêmes, puisqu'ils avaient admis des Champs Elysées pour les bons et un Tartare pour les méchans, tant il est inné dans tous les hommes qu'il y a une autre vie, où l'homme reçoit la récompense de ses vertus, ou le

châtiment de ses crimes : alors, je vous le demande, que deviendrez-vous, si vous ne réparez le mal de votre vie passée par une solide et durable pénitence? Mais *Dieu est bon*, dites-vous, il aura pitié du grand nombre de mes fautes, et il me fera miséricorde. Oui, sans doute Dieu est bon, et vous en êtes bien la preuve la plus éclatante, car où en seriez-vous si sa bonté ne vous eût souffert jusqu'à ce jour, et s'il vous eût puni comme vos crimes le méritaient? mais est-ce donc parce qu'il est bon que vous vous croyez en droit de l'outrager et de ne point satisfaire à sa justice? que penseriez-vous d'un fils qui croirait pouvoir tous les jours outrager de la manière la plus révoltante, le meilleur, le plus tendre et le plus généreux des pères, parce qu'il aurait déjà éprouvé la bonté de son cœur? ne serait-il pas à vos yeux un monstre d'ingratitude, qui devrait être chassé de la maison paternelle et perdre tous les droits qu'il pourrait avoir à la succession de son père? Telle est la conduite que vous tiendriez dans le monde; mais pourquoi ne craignez-vous pas par là de prononcer votre condamnation? Sans doute, le Très-Haut est lent à punir parce qu'il *ne veut point la mort de l'impie, mais qu'il se convertisse, qu'il quitte sa mauvaise voie et qu'il vive* (1), condition d'une véritable conversion. Sur quel principe pouvez-vous donc maintenant vous fon-

(1) Ezéch., ch. 33, v. 2.

der pour prétendre que Dieu devra oublier à votre égard tous les droits de sa justice après que vous aurez tant abusé de sa miséricorde, et qu'enfin il ne devra point tirer vengeance des crimes, des désordres et des injustices dont ce monde est rempli. Ah! de bonne foi, s'il en était ainsi, Dieu serait-il Dieu, puisque selon vous il n'existerait que pour ne jamais punir? Le crime et la vertu recevraient la même couronne! quelle monstruosité! Non : il n'y a point ici de milieu : nous serons jugés dignes ou de récompenses, ou de châtimens ; ou nous mériterons la miséricorde, ou nous serons dévoués à être les tristes et malheureuses victimes de la justice. Or, je le demande maintenant, par où la France, depuis trente ans, a-t-elle pu mériter les premières et éviter les secondes? Et qu'est-ce que le Seigneur pourra trouver en elle qui soit digne de son amour? ce ne sera pas sans doute la mort du meilleur des Rois Louis XVI, celle de l'auguste Marie-Antoinette son épouse, celle de Madame Elisabeth de France, enfin la mort violente et prématurée du Dauphin Louis XVII : ce ne sera pas non plus l'horrible massacre des évêques et des prêtres, les deux et trois septembre; la mort de tant de justes conduits à l'échafaud par jugement des tribunaux révolutionnaire; les fusillades et les noyades de Nantes, de Quiberon; les meurtres autorisés de toutes parts sur toute la surface de la France; la spoliation inique des personnes qui n'avaient

d'autre crime aux yeux des démagogues que d'être riches, et de souvent faire d'abondantes aumônes au pauvre dans sa détresse ; ce ne sera pas le sang innocent répandu avec autant de cruauté que de barbarie dans les fidèles régions de la Vendée, à Lyon et dans d'autres villes qui ne partageaient point les principes destructifs de tout ordre, vantés et prônés par nos injustes oppresseurs : ce ne sera pas la dévastation, la profanation et la spoliation des églises, la cessation entière du culte catholique, le renversement des autels, des croix et de tous les signes augustes de la religion : ce ne sera point non plus l'invention du culte impie et dérisoire de la raison, ni de l'absurde et mensongère théophilantropie, ni l'encens sacrilége prodigué aux prétendues déesses de la liberté. Sera-ce enfin ces calomnies répandues tous les jours avec tant de profusion par les ennemis de Dieu et du roi dans les écrits qu'ils mettent continuellement au jour contre la religion, ses ministres et la légitimité des souverains qu'ils haïssent et détestent par principe, et qui les portent à armer des milliers de bras pour renverser, s'ils le pouvaient, le trône et l'autel ; et ne sont-ce pas encore ces noires calomnies, sans cesse répétées, qui tout récemment viennent d'armer le bras criminel de Louvel, barbare assassin d'un fils de France, d'un Bourbon, d'un descendant de saint Louis et du bon Henri IV !

Voilà cependant les crimes qui se sont commis

au milieu de nous, crimes que les auteurs et fauteurs seraient tout prêts de renouveler, s'ils en avaient l'occasion; et on voudrait, que dis-je! on prétend que Dieu ne doit point les punir! Mais avant tout a-t-on pensé sérieusement, a-t-on cherché à en faire pénitence et à les réparer par un retour sincère vers le Seigneur notre Dieu? Car s'il nous a rendu sa religion et son culte, avons-nous profité de cette preuve éclatante de son amour pour lui témoigner toute la sincérité de notre gratitude et prendre par là même une résolution ferme et bien prononcée de le bien servir? Accomplissons-nous mieux sa loi, observons-nous mieux ses commandemens? avons-nous cherché à nous purifier de nos iniquités passées, en lavant nos âmes dans le bain salutaire de la pénitence? Nos temples nous sont ouverts, mais nos cœurs ne sont-ils pas fermés au Seigneur notre Dieu, qui ne cesse de nous en demander l'entrée? Le Seigneur, par un amour aussi grand qu'il est incompréhensible, cherche à revenir à nous, quoique nous nous soyons éloignés de lui par la plus monstrueuse ingratitude: eh bien! cherchons-nous à retourner à lui dans toute la sincérité de notre cœur? Enfin travaillons-nous à devenir meilleurs chrétiens que par le passé? voilà cependant ce que nous devrions être, et voilà ce que nous ne sommes pas. Je le répète, que voulons-nous que le Seigneur récompense en nous? hélas! je le dis avec peine et à notre honte, nous ajoutons l'ingratitude à tous les autres cri-

mes, et nous voulons, nous prétendons que le Seigneur ne doit ni punir ni châtier des enfans rebelles, de sorte que bien loin de recevoir la loi du Seigneur, nous prétendons la lui faire.

Jetons donc les yeux sur la manière dont Dieu a puni son peuple d'Israël, et voyons si nous pouvons être tranquilles sur notre sort à venir pour peu que nous ayons seulement une étincelle de foi? Partout l'Ecriture nous montre que c'est à cause de ses péchés et de ses infidélités que la nation juive fut châtiée, et ces châtimens lui avaient été prédits par Moïse dans le désert (1) et par tous les prophètes, et particulièrement par Jérémie. « Les ennemis de Jésusalem, dit ce dernier, « se sont élevés au-dessus d'elle; ceux qui la « haïssaient se sont enrichis, *parce que le Sei-* « *gneur l'a condamnée à cause de la multitude* « *de ses iniquités*. Ses petits-enfans ont été em- « menés captifs devant l'ennemi qui les chassait; « tout ce que la fille de Sion avait de beau lui a « été enlevé.... Jérusalem s'est souvenue des jours « *de son affliction, de ses prévarications* etde tout « ce qu'elle avait eu dans des siècles passés de « plus désirable, lorsque son peuple tombait sous « la main ennemie, sans qu'il y eût personne pour « le secourir. Ses ennemis l'ont vue, et ils se sont « moqués de ses fêtes du sabat. *Jérusalem a* « *commis un grand péché, c'est pourquoi elle*

(1) Deutér., ch. 11, v. 28 et suivans.

« *est devenue errante et vagabonde.* Tous ceux
« qui l'honoraient l'ont méprisée, parce qu'ils ont
« vu son ignominie.... les ennemis ont porté leurs
« mains à tout ce qu'elle avait de plus désirable...
« tout son peuple est dans les gémissemens et
« cherche du pain..... *Le Seigneur m'a traitée*
« *selon sa parole au jour de sa fureur comme*
« *une vigne qu'on a vendangée....* il m'a rendu
« toute épuisée de tristesse pendant le jour. *Le*
« *joug que m'ont attiré mes iniquités m'a acca-*
« *blé tout-à-coup. La main de Dieu en a fait*
« *comme des chaînes qu'il m'a mises sur le cou.*
« Ma force a été affaiblie. Le Seigneur m'a livrée
« à une main de laquelle je ne pourrai jamais
« me défaire (1). » Hélas! faible aperçu des maux
dont Jérusalem et toute la nation fut frappée,
parce que ses iniquités étaient montées jusqu'au
ciel. Les nôtres sont-elles donc moindres pour
nous autoriser à croire que le Seigneur devra tout
oublier, tout pardonner, ne rien punir, et qu'au
contraire il devra nous traiter comme des enfans
fidèles, soumis et dociles à sa voix et à ses com-
mandemens? n'est-ce donc pas là de bonne foi le
comble du délire, de la déraison, comme de l'a-
veuglement le plus déplorable?

Que faudra-t-il de plus pour nous convaincre
de l'obligation où nous sommes tous de satisfaire
à la justice divine, afin de prévenir les effets de

---

(1) Lament. de Jérém., ch. 1, du v. 5 jusq. 15.

sa juste colère et de son indignation? Mais si cette obligation est si étroite pour chacun de nous en particulier, à combien plus forte raison l'est-elle plus pour toute la France révolutionnaire? et d'où pourrait nous venir cette assurance que nous n'éprouverons point les mêmes châtimens que le peuple juif que nous avons surpassé en infidélité et en ingratitude pendant ces jours d'impiété et d'irréligion? et sur quoi serait fondée une si coupable présomption que je vois condamnée à chaque page de l'Ecriture Sainte, et par la conduite même du Seigneur? Non : je le dis, je le répète, nulle part on ne pourra trouver aucun passage, aucun texte de l'Ecriture qui autorise de croire que Dieu ait jamais pardonné à un pécheur qui persiste dans son impiété et dans son endurcissement. Craignons donc que le Seigneur qui nous appelle aujourd'hui, qui nous tend les bras, qui nous ouvre les trésors de sa miséricorde, ne nous refuse demain notre pardon, ne nous rejette de son sein, et ne nous refuse tout accès à la grâce; car il dit au livre des Psaumes : « Si vous entendez aujour-« d'hui ma voix, gardez-vous bien d'endurcir « vos cœurs, comme il arriva au temps du mur-« mure qui excita ma colère, et au jour de la « tentation dans le désert, où vos pères me ten-« tèrent, et éprouvèrent ma puissance, et furent « témoins de mes œuvres miraculeuses. Je fus « durant quarante ans en colère contre cette race « et je disais : Le cœur de ce peuple est toujours

« dans l'égarement, ils n'ont point connu mes « voies, et je jurai dans ma colère qu'ils n'entre- « raient point dans le lieu de mon repos (1). » Mais de quelle frayeur ne devons-nous pas être saisis lorsque nous lisons ces paroles du sage : « O « enfans, jusqu'à quand aimerez-vous l'enfance? « jusqu'à quand les insensés désireront-ils ce qui « leur est pernicieux, et les imprudens haïront- « ils la science? convertissez-vous par les re- « montrances que je vous fais. Je vais répandre « sur vous mon esprit, et je vous ferai entendre « mes paroles. Parce que je vous ai appelés, et « que vous n'avez point voulu m'écouter; que « j'ai tendu la main et qu'il ne s'est trouvé per- « sonne qui m'ait regardé; que vous avez mé- « prisé tous mes conseils et que vous avez né- « gligé mes réprimandes : *je rirai aussi à votre « mort; et je vous insulterai, lorsque ce que vous « craignez vous sera arrivé; lorsque le malheur « viendra tout d'un coup, et que la mort fondra « sur vous comme une tempête : lorsque vous « vous trouverez surpris par l'affliction, et par « les maux les plus pressans : alors ils m'invo- « queront, et je ne les exaucerai point, ils se le- « veront dès le matin, et ils ne me trouveront « point; parce qu'ils ont haï les instructions; « qu'ils n'ont point embrassé la crainte du Sei- « gneur, qu'ils ne se sont point soumis à mes con-*

(1) Ps. 94, au v. 8 jusqu'à la fin.

« *seils et qu'ils n'ont eu que du mépris pour*
« *toutes mes remontrances. Ainsi ils mangeront*
« *le fruit de leur voie, et ils seront rassasiés de*
« *leurs conseils. L'égarement des enfans les*
« *tuera, et la prospérité des insensés les perdra:*
« *mais celui qui m'écoute reposera en assurance;*
« *et il jouira d'une abondance de biens sans*
« *craindre aucun mal* (1). » Ah! que sont donc ici les vains et pompeux raisonnemens de ces beaux parleurs qui ne vantent les miséricordes du Seigneur que pour continuer de l'offenser avec une effrayante facilité, qui s'endorment d'un sommeil léthargique, et qui ne se réveilleront que lorsqu'il n'y aura plus de remède à leurs maux? qui disent toujours: la paix, la paix, lorsqu'il n'a point de paix (2): « ignorent-ils donc « qu'il n'y a point de paix pour les impies, dit le « Seigneur (3)? »

Mais enfin, si tout ce que j'ai dit jusqu'à présent ne suffit point pour convaincre combien nous devons craindre les châtimens du Seigneur en voyant la punition des juifs; au moins ne pourra-t-on nier que cette nation qui se conserve encore aujourd'hui par un miracle continuel au milieu de tous les autres peuples, ne soit continuellement sous l'anathème, parce que leurs pères protestèrent devant Pilate, qu'ils ne voulaient point

---

(1) Prov., ch. 1, du v. 22 jusqu'à la fin. — (2) Jérém., ch. 6, v. 14. — (3) Is., ch. 48, v. 22.

avoir Jésus-Christ pour roi (1); parce qu'ils lui préférèrent Barrabas (2), et qu'enfin ils firent cette horrible imprécation, en disant : Que son sang retombe sur nous et sur nos enfans (3). Aussi virent-ils bientôt les terribles effets de la colère de Dieu, et l'accomplissement de tout ce que Jésus-Christ leur avait prédit en disant : « Ache-« vez donc aussi de combler la mesure de vos « pères, serpens, races de vipéres, comment « pourrez-vous éviter d'être condamnés au feu « de l'Enfer? C'est pourquoi je m'en vais vous « envoyer des prophètes, des sages et des scribes, « et vous tuerez les uns, vous crucifierez les « autres, vous en fouetterez d'autres dans vos sy-« nagogues, et vous les persécuterez de ville en « ville, afin que tout le sang qui a été répandu « sur la terre retombe sur vous, depuis le sang « d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie fils de « Barachie, que vous avez tué entre l'autel et le « temple. Je vous dis en vérité que tout cela vien-« dra fondre sur cette race qui est aujourd'hui. « Jérusalem, Jérusalem, qui tue les prophètes, « qui lapides ceux qui sont envoyés vers toi; « combien de fois ai-je voulu rassembler tes en-« fans comme une poule rassemble ses petits sous « ses ailes, et tu ne l'as pas voulu? Le temps « s'approche que votre maison demeurera dé-

---

(1) Ev. St. Jean, ch. 19, v. 15. — (2) *Id.*, ch. 18, v. 4. — (3) Ev. St. Math., chap. 27, v. 25.

« serte (1). » Ah ! soyons de bonne foi, méditons ces paroles du Sauveur, et nous trouverons dans ce peu de mots tous les crimes de notre révolution. Ne devons-nous pas craindre que l'accomplissement de cette prophétie qui a eu son entière exécution pour le peuple juif, ne soit aussi un avertissement pour nous des châtimens du Seigneur, puisque nous avons commis les mêmes crimes, que nous les avons même surpassés, et que nous y avons apporté plus de malignité ? Car ce peuple ne reconnaissait point Jésus-Christ pour le Messie promis à ses pères, tant son aveuglement était grand : mais pour nous, pouvons-nous dire que nous ne le reconnaissons pas ?

Non seulement le Sauveur a prédit, et l'événement l'a justifié, que Jérusalem serait déserte, mais encore que son temple qui faisait toute sa gloire serait renversé jusque dans ses fondemens, et qu'il *n'y resterait pas pierre sur pierre* (2). Combien donc devait être grande la colère et l'indignation du Seigneur, car ce temple était le seul alors dans l'univers où le vrai Dieu fût connu et adoré. Jugeons par là de l'ingratitude et de l'infidélité de cette nation, et, par une conséquence nécessaire, de nos énormes prévarications, qui ne leur cèdent en rien. Ah ! si le Sauveur pleura autrefois sur Jérusalem à la vue des mal-

(1) Ev. St. Math., chap. 23, du v. 32 jusqu'à la fin.
(2) *Id.*, ch. 24, v. 2.

heurs qui allaient l'accabler, n'est-ce pas aussi sur nous qu'il pleure? n'est-ce pas à la France si ingrate pour tous ses bienfaits, si rebelle à sa loi sainte, si endurcie dans son iniquité, si pécheresse enfin, qu'il dit avec les accens de la douleur la plus amère, comme aussi avec ceux du plus tendre amour : « Si tu connaissais au moins en ce « jour qui t'est encore donné ce qui peut t'ap- « porter la paix! mais maintenant tout cela est « caché à tes yeux. Car il viendra un temps mal- « heureux pour toi, où tes ennemis t'environne- « ront de tranchées, qu'ils t'enfermeront et te « serreront de toutes parts, qu'ils te renverseront « par terre toi et tes enfans qui sont au milieu de « toi, et qu'ils ne laisseront pas pierre sur pierre; « parce que tu n'as pas connu le temps où Dieu « t'a visitée (1). »

Tels sont les malheurs prédits à Jérusalem déicide, malheurs qui lui sont arrivés et ont suivi de prés la prédiction, et qui doivent nous faire trembler. Qui pourrait lire, sans frémir, tout ce que cette ville a eu à souffrir pendant le siége qu'elle a soutenu sous Vespasien et Tite, son fils, qui l'a prise, saccagée, pillée, ruinée, brûlée ainsi que son temple, et qui a passé ses habitans au fil de l'épée. Hélas! malheur a-t-il jamais égalé le sien? C'est bien alors qu'elle pouvait dire avec le prophète : *O vous tous qui passez par le chemin, considérez*

---

(1) Ev. St. Luc, ch. 19, du v. 42 jusq. 45.

et voyez s'il y a une douleur comme la mienne (1).
Pour se convaincre des maux affreux qui accablèrent cette ville pendant la dernière guerre qu'elle a eu à soutenir, qu'on lise l'histoire des *Antiquités Judaïques*, par Flavius Josephe, historien contemporain, qui a été un témoin oculaire de tout ce qui s'est passé ; d'autant moins suspect qu'il était Juif lui-même ; et alors qu'on juge, si on le peut, combien le Seigneur est terrible dans sa colère, et combien doivent trembler les nations qui ont imité les crimes et l'infidélité de cet ancien peuple.

Non-seulement la nation juive a été dispersée après la ruine de Jérusalem et de toute la Judée, mais que n'a-t-elle point eu à souffrir depuis sa dispersion parmi toutes les nations où la justice divine la conserve pour être un témoignage vivant de la sévérité de ses jugemens, comme de la fidélité de ses promesses ? Si nous ne connaissions ce peuple que par ce que les livres saints nous en disent, on pourrait peut-être douter de tout ce qui lui est arrivé, quoiqu'on ne révoque pas les histoires des autres nations ; mais non, le Seigneur a voulu, par un décret de sa sagesse, qu'il fût comme un monument constant, et toujours en vue, qui annonçât à tous les hommes de tous les âges et de toutes les nations les vérités des saintes écritures que ce peuple porte toujours

(1) Lament. de Jérém., ch. 1, v. 12.

avec lui, comme le titre des promesses faites à ses pères, et où se trouve consigné celui de notre vocation et de notre adoption. Craignons donc et tremblons à la vue des jugemens du Seigneur envers une nation qui lui fut si chère en considération des saints patriarches; mais aussi pénétrons-nous bien de cette importante et consolante vérité, que si les Juifs, malgré leurs ingratitudes, leurs infidélités, et pour tout dire leur déicide, fussent revenus sincèrement à Dieu par la pénitence, ils auraient trouvé grâce et miséricorde auprès du Seigneur, et le sang de l'Homme-Dieu qu'ils ont répandu sur la croix leur aurait mérité le pardon. Eh bien! les mêmes grâces, le même pardon nous sont également offerts, si nous retournons au Seigneur avec des cœurs contrits et humiliés qu'il ne rejette jamais; si nous cherchons sincèrement à réparer le passé par des œuvres de justice, opposées à nos iniquités. Croyons seulement avec certitude que si les fautes, les péchés et les crimes dont notre malheureuse patrie s'est rendue coupable, ont bien pu provoquer la colère divine, ils n'ont pu néanmoins surpasser sa miséricorde qui est infinie, et demandons avec instance au Seigneur avec le psalmiste : *qu'il transperce notre chair de sa crainte à la vue de ses jugemens* (1); mais surtout demandons cette crainte filiale qui nous fasse haïr et détester le péché, non parce qu'ayant

---

(1) Ps. 118, v. 120.

en le malheur de le commettre nous avons perdu le droit à l'héritage du ciel, et que par là même nous sommes devenus victimes de l'Enfer, (encore que cette crainte ne soit ni mauvaise ni condamnable, puisqu'elle est souvent un commencement de conversion, dit un saint père); mais plutôt encore parce que nous avons offensé et outragé le meilleur et le plus tendre de tous les pères. Ah! puissent ces sentimens naître dans nos cœurs et bientôt nous goûterons combien *le Seigneur est bon à ceux qui espèrent en lui* : combien *il est bon à l'âme qui le cherche*, combien *il est bon d'attendre en silence le salut que Dieu promet.... car le Seigneur ne nous rejettera pas pour jamais* (1). *Amen.*

ARTICLE III.

Comparaison des persécutions que les Païens ont suscitées à la Religion, avec celles de la Révolution.

Qui eût jamais dit, qui eût jamais pensé, qui eût enfin jamais présumé qu'il s'éleverait en France une persécution contre la religion de Jésus-Christ, si forte, si cruelle qu'on pourrait la comparer à toutes celles que le paganisme lui a suscitées? qui

---

(1) Lament. de Jérém., ch. 3, v.v. 25, 26 et 31.

pourrait même le croire si nos yeux n'en avaient été les témoins, et s'il n'en restait malheureusement encore aujourd'hui que trop de vestiges, qui font voir jusqu'à quel excès criminel l'impiété et l'apostasie se sont portées parmi nous? Dans combien d'églises voyons-nous encore les tristes et déplorables restes des profanations sacriléges de notre coupable révolution? combien d'églises sont restées dans le dénuement le plus complet, parce qu'on n'a pu relever les autels renversés, redonner au culte la majesté qui lui convient en fournissant les ornemens nécessaires à son exercice? Que l'on visite en effet nos églises de campagne et même celles de plusieurs bourgs et villes, et on verra encore avec indignation l'empreinte de la dévastation et de la profanation : partout l'œil attentif y découvrira les traces de la persécution dont nous avons été les témoins ou les victimes, et on sera plutôt tenté de croire qu'une armée de Vandales y a passé et s'y est livrée à tous les excès de fureur et de dévastation, que de penser que des chrétiens catholiques soient les auteurs de ces horribles profanations, de ces monstrueuses impiétés si sévèrement punies autrefois par nos lois pénales. Sans doute l'histoire des guerres des protestans, lors de nos troubles religieux et politiques, offre des exemples d'églises profanées et détruites; mais je ne sais, et je ne me rappelle pas avoir jamais lu rien de semblable à ce qui s'est fait de nos jours contre la religion

de Jésus-Christ, de sorte que les persécutions suscitées par les payens mêmes peuvent à peine y être comparées ; et sans doute les protestans, lorsqu'ils ont souillé et profané dans beaucoup d'endroits les églises catholiques, ont été très-coupables et bien criminels ; mais au moins ils étaient connus pour être les ennemis nés de la religion que leurs pères avaient professée avant eux, et qu'ils avaient lâchement et perfidement abandonnée, au lieu que les persécuteurs et les profanateurs de nos jours étaient les enfans de cette même Eglise. O France! ô ma patrie, est-ce bien au milieu de toi, et est-ce bien par des Français qui s'étaient glorifiés jusqu'alors du titre de catholiques, que tant de crimes ont été commis?

Lorsque les Apôtres et les hommes apostoliques prêchèrent l'Evangile aux nations, on vit toutes les forces de l'enfer conjurées contre eux pour les persécuter. Le paganisme en fureur se souleva pour arrêter les progrès d'une religion qui devait bientôt l'anéantir : Rome et Athènes (je veux dire la plus forte puissance de ce monde, appuyée encore de tous les sophismes d'une orgueilleuse philosophie) conspirèrent pour l'exterminer, et partout les faux dieux trouvèrent des défenseurs zélés qui entreprirent de soutenir leur culte et de le maintenir. Ah! par quel malheur le vrai Dieu n'a-t-il point trouvé au milieu de la France catholique ce que l'idolâtrie trouva dans son sein? Dans cette dernière, des hommes aveugles, ignorans et su-

perstitieux combattaient pour des êtres imaginaires à qui ils rendaient les honneurs divins, au lieu qu'en France c'étaient des hommes nés chrétiens catholiques qui se révoltaient contre le vrai Dieu, pour anéantir sa religion et son culte, pour se livrer à toutes les extravagances de l'impiété et de l'irréligion; pour suivre une prétendue religion qu'ils s'étaient faite à eux-mêmes, et qu'ils avaient pompeusement dénommée *culte de la Raison*. De sorte qu'on voyait ces mêmes hommes devenus apostats, tantôt afficher à leur confusion l'athéisme le plus révoltant; tantôt devenir malgré eux et suivant les circonstances, déistes sans principes, pour mieux outrager la divinité dans ses plus augustes attributs par l'impiété de leurs discours, de leurs actions et de toute leur conduite. Ainsi par un renversement de toute idée, les païens combattaient pour ne point reconnaître le vrai Dieu, et nos révolutionnaires usaient des mêmes moyens pour abolir son nom de dessus la terre, et pour substituer à sa religion un autre culte, dont l'histoire d'aucun peuple, d'aucune nation, depuis la création du monde jusqu'à nos jours, ne nous fournit d'exemple. Les païens persécutaient la religion chrétienne par une suite naturelle des préjugés de leur éducation et des systèmes reçus parmi les peuples, et ils craignaient qu'en admettant le culte du vrai Dieu qu'ils ne connaissaient point, leurs prétendues divinités ne tirassent vengeance du mépris qu'ils en auraient

fait. Pourquoi donc les chrétiens de nos jours n'ont-ils point eu pour le vrai Dieu les mêmes sentimens, et n'ont-ils point tenu la même conduite que les païens pour leurs idoles? Elevés dans les principes de la religion chrétienne, ils en connaissaient toute la pureté et toute la sainteté : ils avaient été comblés de ses bienfaits; ils savaient que cette religion divine les avait marqués en naissant du sceau et du caractère ineffaçables d'enfans de Dieu et de l'Eglise; que c'était elle qui avait veillé sur leur enfance, qui avait, pour ainsi dire, présidé à leur éducation, qui avait formé leurs cœurs au bien, en y mettant la semence de toutes les vertus religieuses et sociales, qui rendent l'homme estimable sur la terre et lui préparent une grande gloire pour récompense dans le ciel : ils savaient que pour arriver au bien, ils n'avaient qu'à suivre ses préceptes et obéir à ses commandemens. Voilà des vérités qu'on leur avait apprises dès leur plus tendre enfance, vérités qu'ils ont crues et professées : par quelle fascination les ont-ils tout à coup abjurées, pour se livrer avec fureur à tout le délire d'une raison aveugle et des passions les plus honteuses et les plus révoltantes? Ah! si les païens furent coupables aux yeux de Dieu, parce qu'ils rejetèrent la lumière de l'Evangile qui leur était annoncé, et qu'ils préférèrent les ténèbres épaisses de l'idolâtrie, combien plus le seront les chrétiens apostats qui, après l'avoir connue et avoir marché long-

temps à la lueur de ce céleste flambeau, ont abjuré les vérités éternelles de la foi et de la religion, qu'ils avaient juré, à la face du ciel et de la terre, de suivre et de pratiquer tous les jours de leur vie! Les païens ne voulaient point recevoir un Dieu qui leur était inconnu, et nos révolutionnaires ont rejeté le Dieu du ciel qu'ils connaissaient. Les païens faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour conserver les temples qu'ils avaient élevés à leurs faux dieux, et en France des hommes apostats ont ruiné, souillé et profané les temples consacrés à la gloire du Seigneur, où ils l'avaient servi et adoré, et où ils avaient été comblés de tant de bienfaits; et ils les ont transformés en temples de *la Raison*, de *la Liberté*, enfin de *la Théophilanthropie*. Les païens honoraient dans les prêtres de leurs idoles les interprètes de ce qu'ils appelaient des divinités, condamnaient à la mort la plus cruelle les pontifes, les prêtres, les lévites et les adorateurs du vrai Dieu; et chez nous les prêtres du Seigneur ont éprouvé les mêmes traitemens que parmi les idolâtres : combien qui ont été massacrés et conduits à la mort par jugement des tribunaux révolutionnaires, d'après les décrets sanguinaires de la Convention dite nationale (1)! combien qui ont été massacrés! combien

---

(1) Voyez les décrets des 25 février et 23 avril 1793, du 6 septembre 1795 (20 fructidor an 3), du 14 février 1793, du 1er mai 1795 (12 floréal an 3), du 31 décembre 1794

de noyés! combien enfin qui ont été déportés; et même ceux qui sont restés en France, quels traitemens indignes n'ont-ils pas essuyés, de quelle amertume n'ont-ils pas été abreuvés? n'ont-ils pas été regardés comme les ordures de la terre, comme des prédicateurs de mensonges et d'erreurs, enfin comme des charlatans, tandis que les apôtres des atrocités, des impiétés et des maximes révolutionnaires recevaient, comme les prêtres des idoles, tous les honneurs et les hommages de l'infidélité et de l'apostasie devenue publique et générale? Chez les païens, ne point adorer les faux dieux, ne point jurer par ce qu'ils appelaient *le Génie de César*, enfin se déclarer chrétien et adorateur du vrai Dieu. étaient à leurs yeux autant de crimes qui méritaient la mort la plus cruelle et la plus violente : et parmi nous, ne point aller au temple décadaire pour y entendre débiter toutes les doctrines démagogiques de nos républicains révolutionnaires; refuser de prêter l'oreille à tous les blasphêmes qui sortaient de leur bouche impure contre le Dieu créateur de l'univers; ne point jurer par leur prétendue liberté; ne point brûler de l'encens sur ce qu'ils appelaient les autels de la patrie en l'honneur des déesses de la Liberté et de la Raison; ne point assister aux fêtes républicaines, mais con-

---

(11 nivose an 3), du 5 septembre 1793; l'amnistie du 26 octobre 1795 (4 brumaire an 4).

tinuer au contraire d'être fidèle à Dieu et à son Roi, était presque un acte de rébellion, qui pouvait être quelquefois jugé digne de la prison, du cachot, de l'échafaud et de la noyade : ils ne nous manquait réellement que d'employer les chevalets, les ongles de fer, les grils et les chaudières; car les traitemens les plus honteux et les horreurs des plus infectes prisons ne nous ont point manqué. Pour combien d'entre nous l'existence n'a-t-elle pas été une torture continuelle, ne sachant pas souvent le soir si le lendemain nous verrions le jour, ni le matin si nous verrions le soir? De sorte que la prolongation de notre existence était pour plusieurs une mort continuelle. Mais, grand Dieu! quel était donc le crime de vos serviteurs, pour recevoir un traitement aussi rigoureux? Hélas! celui de vous être fidèles et de conserver dans toute sa pureté le précieux dépôt de la foi et de la religion que vous avez donné aux hommes pour leur bonheur éternel! Pendant les persécutions du paganisme, les chrétiens ne pouvaient se réunir que très-difficilement pour offrir à Dieu l'adorable sacrifice de nos autels, pour apprendre les vérités de la religion, pour s'édifier les uns et les autres par le chant des psaumes et des cantiques composés à la louange du Seigneur : les réunions ne pouvaient avoir lieu que la nuit et à l'écart; de sorte que les antres de la terre, les cavernes et les carrières devenaient souvent le temple de la majesté divine, où il daignait rece-

voir les vœux et les hommages de ses fidèles serviteurs : et en France pendant le règne de la terreur révolutionnaire, n'avons-nous pas été réduits tous au même état ? A voir tout ce qui se passait à l'extérieur autour de nous, il semblait que le vrai Dieu n'était plus connu parmi nous ; ses temples nous avaient été ravis par une impiété sacrilége, son culte interdit par la plus criminelle apostasie ; enfin nous paraissions être sans Dieu, sans religion, sans prêtres, sans autels, sans sacrifices, et tout annonçait aux yeux étonnés la plus horrible défection religieuse, et l'abandon et le rejet de tout ce qu'il y avait de plus saint et de plus sacré. Ah! sans doute les idolâtres étaient bien coupables pour les traitemens cruels qu'ils faisaient éprouver aux chrétiens en les condamnant à la mort, mais leur crime égala-t-il jamais celui de la France révolutionnaire ? Ils ne connoissaient que leurs faux dieux qu'ils ne voulaient point abandonner ; et nous Français, nous chrétiens catholiques, nous avons, de propos délibéré, de gaîté de cœur, abandonné le vrai Dieu, sa religion, ses maximes saintes, ses préceptes, ses commandemens qui seuls pouvaient faire notre bonheur en ce monde et en l'autre. Si les païens furent coupables de rejeter l'Evangile que les Apôtres et leurs successeurs venaient leur prêcher, ne sommes-nous pas plus criminels de l'avoir méconnu après y avoir cru, l'avoir professé, après avoir été à même d'apprécier les avantages, les

biens inestimables qu'il procure à tous ceux qui le mettent en pratique ?

Ici je m'arrête, et ma plume se refuse à continuer cette triste et trop déplorable comparaison; et comme je n'ai d'autre intention que de montrer les crimes de la révolution, et par là même de porter à la pénitence, je crois en avoir dit assez pour convaincre toute personne raisonnable, laissant d'ailleurs aux personnes pieuses et plus instruites que moi de pousser plus loin cette comparaison, si elles le jugent convenable et même utile pour le bien de l'Eglise, l'édification de leurs frères, la conversion et le salut des pécheurs, seul motif qui doive nous engager à traiter ces sortes de matières.

Méditons donc maintenant, en la présence du Seigneur, notre Dieu, toute la grandeur et toute l'énormité des crimes dont nous nous sommes rendus coupables pendant ces jours de désolation et d'horreur, et ne craignons point de trop faire pour apaiser la justice divine qui exige de nous et de toute la France une réparation proportionnée à la grandeur de notre infidélité et notre ingratitude. Je présume bien que certaines personnes trouveront que je pousse trop loin mes conséquences, et diront que Dieu est trop bon pour nous punir d'une manière aussi terrible : mais je demande à ceux qui tiennent ce langage, pourquoi ils voudraient que Dieu qui est souverainement juste, et la justice par essence, tînt à notre égard

une autre conduite que celle qu'il a tenue envers les Juifs, ainsi que je l'ai démontré dans l'article précédent ? pourquoi ils voudraient prétendre que Dieu ne nous punît pas, comme il a puni Babylone qui avait opprimé son peuple, pendant soixante-dix ans que dura sa captivité, comme il a traité Rome idolâtre qui s'est opposée au règne de Jésus-Christ, qui a persécuté ses serviteurs, qui s'est enivrée du sang de ses saints, et qu'enfin il ne nous privât pas de tous les avantages de la religion, en nous réduisant au même état où sont maintenant les églises d'Orient, ainsi qu'on le verra ci-après? Mais bien loin de nous plaindre de la justice du Seigneur, ne devons-nous pas admirer sa bonté et sa miséricorde, qui en nous montrant dans ces anciens peuples des exemples des châtimens que nous devons craindre, nous indique encore la route que nous pouvons et que nous devons tenir pour les éviter : car enfin si la justice est prête à porter ses coups, la miséricorde nous laisse entrevoir la porte ouverte au repentir et au pardon qui nous est promis et assuré, autant toutefois que notre retour sera vrai, sincère, et que nous tâcherons, par une conduite opposée à nos égaremens, de les réparer à la face du ciel et de la terre par une solide pénitence. Oui! si nous agissons ainsi, ne désespérons pas de trouver grâce et miséricorde auprès d'un Dieu qui n'est venu sur la terre que pour chercher la brebis égarée, et la ramener au bercail sur ses

épaules ; et alors nous pourrons goûter combien le Seigneur est bon et miséricordieux envers ceux qui le cherchent, le craignent et l'aiment. Tels sont les sentimens qui doivent nous animer ; et puissent-ils être profondément gravés dans tous les cœurs, et nous porter tous à marcher dans la voie unique qui puisse nous conduire à Dieu en nous réconciliant avec lui !

ARTICLE IV.

Pharaon et toute l'Egypte punis pour avoir réduit les Israélites à la servitude. — Punition et ruine de Babylone, pour avoir opprimé ce même peuple pendant sa captivité. — Rome idolâtre saccagée et pillée, parce qu'elle a persécuté l'Eglise de Jésus-Christ. — Constantinople et toutes les Eglises d'Orient réduites au plus honteux esclavage, pour s'être séparées du centre de l'unité catholique, avoir abandonné la Foi, et avoir persécuté l'Eglise, leur mère.

Mon Dieu, que vos jugemens sont donc terribles et redoutables ! et qui pourra jamais les comprendre ? En effet quel est l'homme qui parcourant les différens âges, depuis la création du monde jusqu'à nos jours, et qui examinant tout avec les yeux de la foi, ne verra l'empreinte de la miséricorde du Seigneur envers les justes ou les pécheurs qui reviennent de leurs égaremens, ou les traces d'une justice sévère envers les pécheurs

impénitens? Dans les premiers il contemplera avec autant d'admiration que de reconnaissance les effets de cette bonté, de cet amour du Seigneur, père de tous ceux qui le craignent et le servent; dans les seconds il verra les traits perçans de la colère d'un Dieu justement irrité contre des créatures rebelles à sa loi sainte et à ses ordonnances. Dans les uns il verra des justes qui courent avec un saint empressement vers la récompense qui est promise à ceux qui seront assez heureux pour persévérer dans le bien jusqu'à la fin; dans les autres il verra avec effroi les tristes et malheureuses victimes dévouées aux châtimens qu'elles ont mérités par leurs crimes et leur endurcissement dans le mal. L'immensité de la gloire et du bonheur éternel réservé à ceux-ci l'encouragera, l'animera d'une sainte ardeur pour suivre leurs exemples, afin de mériter un jour de leur être réuni dans la céleste patrie; au contraire il frémira d'effroi et d'horreur en contemplant l'éternité de tourmens qui accableront ceux-là dans l'enfer, et cette vue le détournera du crime. Par quel malheur les hommes de notre révolution ont-ils donc méconnu ces grandes vérités qui eussent pu les arrêter dans la route du crime qu'ils ont parcourue à pas de géant? Eh! combien de maux se seraient-ils épargnés, non-seulement à eux-mêmes, mais encore à toute la France, s'ils eussent résisté avec courage aux premières vagues de l'iniquité qui sont venues à eux et qui les ont entraînés avec tant

de facilité, parce qu'eux-mêmes ont cherché à grossir le torrent qui nous a presque tous submergés? Tâchons donc de montrer à ces tristes infortunés toute la grandeur du mal qu'ils se sont fait à eux-mêmes et à toute la France, et efforçons-nous, par la vue des jugemens de Dieu, à les porter à la pénitence, seule ressource que nous ayons pour rentrer en grâce avec le Seigneur.

I.

Pharaon et toute l'Egypte punis pour avoir réduit les Israélites à la servitude.

PARTOUT l'Ecriture-Sainte nous montre la sévérité des jugemens de Dieu contre les injustes oppresseurs de son peuple; partout elle nous le montre exerçant ses vengeances sur les nations infidèles qui ont profané son héritage. J'ouvre le livre de la Genèse, et j'y vois que le Seigneur prédit à Abraham la dure servitude de l'Egypte qui devait opprimer sa postérité pendant quatre cents ans. Servitude si cruelle, si tyrannique que le saint patriarche est lui-même saisi d'horreur et d'effroi en voyant se former une obscurité ténébreuse, et apercevant dans le lointain un four d'où sortait une grande fumée. Ce fut dans cette vision que ce père des croyans vit tous les maux que sa race devait souffrir en Egypte; mais le Seigneur lui promit d'exercer ses jugemens sur le peuple

qui aurait ainsi assujéti ses descendans, l'assurant que lorsqu'ils sortiraient de ce pays, ils en emporteraient de grandes richesses (1).

Bientôt après, Jacob, petit-fils d'Abraham, est contraint par la famine qui désolait toute la terre de descendre en Egypte, où Joseph, son fils, était élevé en dignité et en honneur. Mais, après la mort de ce sauveur de l'Egypte, il s'éleva un autre roi qui ignorait Joseph, et qui dit à son peuple : « Vous voyez que le peuple d'Israël est devenu « grand et plus fort que nous; venez, opprimons-le « avec sagesse, de peur qu'il ne se multiplie encore « davantage, et que si nous nous trouvons surpris « d'une guerre, il ne se joigne à nos ennemis, et « qu'après nous avoir battus ils ne sortent de « l'Egypte (2). » Ce langage de Pharaon n'est-il pas évidemment celui qu'ont tenu nos révolutionnaires et tous ces prétendus philosophes leurs devanciers, contre l'Eglise de Jésus-Christ, dont ils se sont déclarés, sans motifs, les mortels ennemis? Effrayés du grand nombre d'enfans qu'elle ne cesse d'engendrer au Seigneur par l'efficacité de ses sacremens, par la sainteté et la pureté de sa doctrine, par la sublimité de ses maximes, n'ont-ils pas dit comme Pharaon : « *Venez, opprimons-les « avec sagesse*; car si nous les laissons se multi- « plier, n'est-il pas à craindre qu'ils ne s'élèvent

(1) Genèse, ch. 15, du v. 12 jusqu'à la fin du chap.
(2) Exod., ch. 1, v.v. 8, 9 et 10.

« contre nos principes philosophiques, et que
« nous ne soyons plus en état de leur résister; et
« déjà n'est-ce pas assez d'avoir à combattre tant
« d'ennemis formidables qui attirent tout à eux?
« Que sera-ce donc si nous ne nous opposons à
« l'accroissement de cette religion?

Mais, ô mon Dieu! que sont les desseins et les conseils des hommes contre les décrets éternels de votre Providence? « Toutes choses sont soumises « à votre pouvoir, et nul ne peut résister à votre « volonté, si vous avez résolu de sauver Israël (1). »

Le discours de Pharaon anima les Egyptiens « qui accablèrent les Hébreux de fardeaux insup-« portables; mais plus on les opprimait, plus leur « nombre se multipliait. Les Egyptiens, qui haïs-« saient les Israélites, les affligeaient en les insul-« tant, et ils leur rendaient la vie ennuyeuse en les « employant à des travaux pénibles (2). » Cette conduite n'est-elle pas celle qu'ont tenue dans tous les temps les ennemis du christianisme toutes les fois qu'ils ont pu user de leur autorité pour l'opprimer? N'est-elle pas celle de nos révolutionnaires de 1793, 94 et 95, et ne serait-ce pas celle qu'ils tiendraient encore aujourd'hui envers la religion, ses ministres et les fidèles serviteurs du Seigneur? Il nous est très-facile d'en juger par leur conduite et leurs écrits journaliers.

---

(1) Esther, ch. 13, v. 9.

(2) Exod., ch. 1, v.v. 12, 13 et 14.

En vain Pharaon ordonne-t-il aux sages-femmes de faire mourir tous les enfans mâles des Hébreux : ces femmes, plus touchées de la crainte de Dieu que de l'ordre de ce prince impie, ne firent rien de ce qu'il leur avait prescrit (1). Qui ne reconnaît ici l'inhumanité de ces lois révolutionnaires, dictées par la haine et l'animosité contre la religion ? Qui n'y reconnaît les décrets de la trop fameuse Assemblée, dite Convention nationale, contre la religion ? En voulant empêcher l'Eglise, cette mère toujours si féconde, d'engendrer par les sacremens et par les grâces, dont elle est dépositaire, de nouveaux enfans à Jésus-Christ, n'étaient-ils pas comme autant de Pharaon, de lâches, de vils et de cruels oppresseurs ? Mais cette Eglise sainte, toujours fidèle à son divin époux, ne sait que lui obéir, et méprise la vaine fureur de ses ennemis qui peuvent tuer le corps, mais qui n'ont aucun pouvoir sur l'âme (2).

On demandera peut-être pourquoi le Seigneur permettait que son peuple fût réduit à un si pénible esclavage et à une si dure servitude. Il est vrai que Moïse ne le dit point positivement ; mais dans la suite ne nous le fait-il pas entendre assez clairement par les lois contre l'idolâtrie qu'il a données à ce peuple de la part du Seigneur, lois qui sont si souvent rappelées dans le livre de l'Exode et dans le Deutéronome, et l'histoire de ce peuple

---

(1) Exod., ch. 1, v. 17. — (2) Ev. St. Math., ch. 10, v 28.

ne nous le montre-t-elle pas toujours enclin à ce crime? Le prophète Ezéchiel nous assure en termes précis que ce fut à cause de son idolâtrie, qu'il désigne sous le nom de fornication, qu'Israël fut réduit à une si pénible servitude (1).

Néanmoins le Seigneur se souvenant toujours de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob, n'abandonna point son peuple malgré son idolâtrie; au contraire il l'augmenta beaucoup en nombre. Si le commandement que Pharaon avait fait aux sages-femmes fut méprisé, l'ordre cruel et barbare de noyer tous les enfans mâles ne le fut pas moins (2). D'un autre côté, ce peuple, traité avec tant de dureté et d'inhumanité, tourna son cœur vers le Dieu de ses pères, il cria vers lui dans son affliction, « et les cris que tirait d'eux « l'excès de leurs maux s'élevèrent jusqu'à Dieu. « Il entendit leurs gémissemens..... et le Seigneur « regarda favorablement les enfans d'Israël, et il « se rendit attentif à leurs maux (3). » Il leur suscita donc Moïse qui fut sauvé des eaux (4); et ce fut ce saint législateur qui les délivra d'une si dure servitude. Ce fut par son ministère que le Seigneur frappa l'Egypte de plaies qui furent d'autant plus terribles que le cœur de Pharaon et de son peuple s'endurcit pour ne point entendre la voix du Sei-

(1) Voy. le chap. 23 du Prophète Ezéchiel, en entier. — (2) Exod., ch. 1, v. 22. — (3) *Id.* ch. 2, du v. 23 jusq. la fin. — (4) *Id.* ch. 2, du v. 1 jusq. 10.

gneur qui leur commandait de laisser aller les Israélites. Ils les accablèrent et les surchargèrent de travail, les fouettèrent et les maltraitèrent avec cruauté lorsque Moïse et Aaron leur eurent fait part de l'ordre qu'ils avaient reçu du Seigneur (1). En vain Moïse changea-t-il toutes les eaux de l'Egypte en sang, de sorte que tous les poissons périrent et que les Egyptiens en souffrirent de grands maux (2); (car il n'y eut que la terre de Gessen où étaient les Israélites où cette plaie et les autres ne se firent point sentir); en vain affligea-t-il Pharaon et son peuple par les grenouilles qui vinrent en si grande quantité qu'elles remplirent les maisons, les chambres, les lits, les fours et même le reste des viandes (3). Ces deux plaies n'ayant point amolli le cœur de Pharaon, le Seigneur affligea l'Egypte en changeant toute la poussière de la terre en moucherons qui remplirent toutes les maisons et couvrirent toute la terre qui fut corrompue, excepté celle de Gessen (4). Pharaon ne s'étant point encore rendu, quoique ses magiciens lui eussent dit que le doigt de Dieu agissait ici, le Seigneur frappa d'une peste très-dangereuse les chevaux, les ânes, les chameaux, les brebis et les bœufs des Egyptiens, et il n'y eut de réservés que ceux qui étaient aux enfans

---

(1) Exod., ch. 5. — (2) *Id.* ch. 7. — (3) *Id.* ch. 8, du v. 1 jusq. 15. — (4) *Id.*, du v. 15 jusq. la fin.

d'Israël (1) A ces plaies, le Seigneur en ajouta d'autres en couvrant les hommes d'ulcères et de tumeurs qui faisaient éprouver des douleurs si aiguës que les magiciens ne pouvaient tenir devant Moïse (2). O aveuglement de l'esprit et du cœur humain! Lorsque le Seigneur ne le touche point de l'onction de sa grâce, il ne peut que s'endurcir de plus en plus comme celui de Pharaon, qui ne se rendit point après tant de prodiges; c'est pourquoi le Seigneur fit fondre la grêle sur la terre au milieu des tonnerres et des éclairs qui brillaient de toutes parts. La grêle fut d'une telle grosseur qu'on n'en avait jamais vu de semblable en Egypte; elle brisa tout ce qui se trouva dans les champs, soit hommes soit bêtes. Elle fit mourir toute l'herbe de la campagne, et elle rompit tous les arbres. Il n'y eut qu'au pays de Gessen où étaient les enfans d'Israël que cette grêle ne tomba point (3). Pharaon, effrayé, avoua qu'il avait péché; mais son cœur ne fut point encore touché. Aussi le Seigneur fit venir sur l'Egypte une multitude si effroyable de sauterelles qui se répandirent dans toutes les terres des Egyptiens, que, ni avant, ni après, on n'en vit jamais un si grand nombre; elles couvrirent toute la surface de la terre, et elles gâtèrent tout; elles mangèrent toute l'herbe et tout ce qui se trouva de fruits sur les arbres qui étaient échappés à la

---

(1) Exode, ch. 9, du v. 1 jusq. 8. — (2) *Id.*, du v. 8 jusqu'au 13. — (3) *Id.*, du v. 14 jusqu'à la fin.

grêle (1). Pharaon avoua encore cette fois qu'il avait péché; il pria même Moïse et Aaron de lui pardonner cette seconde fois; mais il ne laissa point encore aller les enfans d'Israël. C'est pourquoi le Seigneur envoya des ténèbres si épaisses et si effroyables qui couvrirent toute l'Egypte pendant trois jours, que nul ne vit son frère, ni ne se remua du lieu où il était; mais, ajoute le texte sacré, le jour luisait partout où habitaient les enfans d'Israël (2). Pharaon feignit de consentir à laisser aller les Hébreux; mais les conditions qu'il y mit n'ayant point été reçues par Moïse, il continua à vouloir les retenir. Enfin, le Seigneur voyant l'endurcissement de ce prince impie le frappa lui et tous ses sujets d'une plaie mortelle en faisant mourir au milieu de la nuit tous les premiers nés d'Egypte, depuis le premier né de Pharaon qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la femme esclave qui était en prison, et jusqu'au premier-né de toutes les bêtes. Ce fut alors que ce Roi impie consentit au départ des Hébreux qui dépouillèrent les Egyptiens à qui ils avaient demandé des vases d'or et d'argent et divers habits, et le Seigneur avait fait trouver grâce à son peuple devant les Egyptiens qui leur prêtèrent tout ce qu'ils demandèrent (3). Ainsi fut accomplie la promesse que Dieu avait faite à Abraham plus de quatre

(1) Exode, ch. 10, du v. 1 jusq. 17. — (2) *Id.*, du v. 21 jusqu'à la fin. — (3) *Id.* ch. 12, du v. 28 jusq. 37.

cents ans auparavant, et que j'ai rapportée au commencement de cet article.

Rien de plus terrible que ces châtimens envers les Egyptiens qui avaient réduit le peuple de Dieu à une si dure et si cruelle servitude. Mais combien cette conduite du Seigneur ne doit-elle pas faire trembler tous les injustes oppresseurs de la religion chrétienne! Quelle leçon propre à effrayer les imitateurs de Pharaon, qui se sont fait, de nos jours, une joie cruelle et monstrueuse d'asservir les fidèles serviteurs de Dieu, par les traitemens barbares et tyranniques qu'ils ont exercés envers eux! Quoi! seraient-ils assez insensés pour croire que le bras du Seigneur soit raccourci, et qu'il ne puisse punir ni leurs crimes ni leur endurcissement et leur opiniâtreté à persévérer dans les mêmes principes? Seraient-ils assez aveugles pour ne pas voir combien le Seigneur a été offensé par leur conduite et par l'acharnement cruel qu'ils ont mis à persécuter l'Eglise de Dieu? Quel motif pourrait les porter à présumer qu'ils éviteront la justice vengeresse du Très-Haut qu'ils ont provoquée au nom de toute la nation, pendant tout le temps de notre révolution? Et par quelle obstination voyons-nous encore ces mêmes hommes professer les doctrines démagogiques et impies qu'ils ont prêchées hautement pendant le règne de la terreur conventionnelle et directoriale, comme si l'expérience du passé ne leur suffisait pas pour les instruire de toute l'horreur que doivent inspirer des

maximes aussi pernicieuses? Sans doute Pharaon et ses sujets furent très-coupables de réduire le peuple d'Israël à une si dure servitude; il y avait de leur part une monstrueuse ingratitude d'oublier les bienfaits de Joseph et d'en user ainsi envers des hôtes; mais les hommes de notre révolution n'étaient-ils pas nos frères? ne le sont-ils pas encore? et ne conservons-nous pas pour eux, malgré la haine qu'il nous portent, tous les sentimens d'une charité vraiment fraternelle? Pourquoi donc ont-ils agi envers nous comme si nous eussions été à leur égard des étrangers ennemis? Quel mal leur avons-nous donc jamais fait? Ah! en persistant toujours dans leurs sentimens, qu'ils craignent non-seulement des fléaux de tout genre comme les Egyptiens en furent frappés, mais encore un dernier et irrémédiable châtiment, ainsi que l'éprouvèrent ces injustes oppresseurs du peuple de Dieu : car si le Seigneur est riche en miséricorde, sa justice, qui sait diversifier ses châtimens, parvient toujours à punir les pécheurs, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, sans qu'aucun puisse jamais lui échapper ni éviter l'arrêt que cette justice a prononcé dans sa colère. Vérité terrible et bien capable de faire rentrer les pécheurs s'ils voulaient la méditer!

L'Ecriture-Sainte nous apprend que lorsque les enfans d'Israël furent sortis de l'Egypte, Pharaon et ses gens se repentirent de les avoir laissé partir; et que réunissant leurs forces, ils se mirent à leur pour-

suite, ayant emmené tous les chariots de guerre avec tous les chefs de l'armée. Mais que dit le Seigneur? *Je serai glorifié dans Pharaon et dans toute son armée, et tous les Egyptiens sauront que je suis le Seigneur.* En effet, les Egyptiens, poursuivant les Israélites, les atteignirent au bord de la Mer Rouge; alors le Seigneur commande à Moïse d'étendre la main sur la mer, de la diviser afin que les enfans d'Israël marchassent au milieu à pied sec. Les Egyptiens, qui marchaient après eux, se mirent à les poursuivre au milieu de la mer avec toute leur cavalerie, leurs chariots et leurs chevaux; mais, ô prodige de la main toute-puissante de mon Dieu! les Egyptiens voyant les roues de leurs chariots renversées et eux-mêmes entraînés au fond de la mer, ils s'écrient dans leur trouble: *Fuyons les Israélites parce que le Seigneur combat contre nous.* Vains efforts! le Dieu d'Israël, le Dieu des armées ordonne à Moïse d'étendre sa main sur la mer qui, au même instant, engloutit et enveloppe dans ses abîmes profonds toute l'armée de Pharaon, de sorte qu'il n'en échappa pas un seul, et les Israélites virent les corps morts des Egyptiens sur le bord de la mer (1). Ce fut alors que Moïse et tout le peuple de Dieu entonnèrent ce sublime cantique que l'Eglise a inséré dans ses offices (2).

---

(1) Voy. le chap. 14 du livre de l'Exode.

(2) Exode, ch. 15, du v. 1 jusq. 20.

Que les ennemis du christianisme, qui ont si cruellement persécuté la religion qui les avait reçus dans son sein, qui n'ont mis de terme à leur injustice criminelle que parce qu'ils y ont été contraints par la force des événemens, ou plutôt par la volonté de Dieu; qui encore aujourd'hui seraient dans la disposition non moins coupable de recommencer la guerre qu'ils ont faite à Jésus-Christ, à sa religion et à ses ministres: que ces mêmes ennemis soient saisis d'une crainte salutaire en voyant la puissance de Dieu développée d'une manière si miraculeuse en faveur de cet ancien peuple, et si terrible envers ses persécuteurs. Qu'ils se persuadent bien que si le peuple d'Israël fut si aimé de Dieu en considération d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ses fidèles serviteurs, à plus forte raison prendra-t-il la cause des fidèles chrétiens rachetés par le sang de son fils, et combien ne vengera-t-il pas les injustes persécutions faites à ceux-ci comme il vengea et punit la cruelle servitude de l'Egypte? Ah! si ces vérités ne peuvent imprimer dans les cœurs des ennemis de la religion une crainte salutaire et efficace des jugemens du Seigneur, que faudra-t-il donc pour les convaincre? N'est-il pas évident qu'ils sont enveloppés de ténèbres plus épaisses que celles qui couvrirent l'Egypte pendant trois jours et qui empêchèrent qu'aucun homme ne vît son frère? Et ceux qui sont malheureusement dans cet état ne doivent-ils pas craindre que ces ténèbres et que cet aveuglement ne soient une image trop

réelle de ces ténèbres redoutables réservées aux pécheurs pendant l'éternité ?

II.

Punition et ruine de Babylone, pour avoir opprimé le peuple juif pendant sa captivité.

Ce n'est pas seulement contre l'Egypte que le Seigneur a manifesté d'une manière éclatante sa colère et son indignation, l'Ecriture-Sainte nous montre qu'il a tenu la même conduite à l'égard de l'ancienne Babylone qui avait persécuté injustement son peuple pendant les soixante-dix ans que dura sa captivité; aussi le Seigneur avait-il prédit par ses prophètes les jugemens qu'il devait exercer un jour contre cette ville impie, dont les habitans étaient si fiers et si orgueilleux de sa gloire et de sa splendeur. En effet, ouvrons le prophète Isaïe, et nous verrons avec quelle force et quelle énergie il dépeint les maux qui devaient accabler cette ville plus de deux cents ans avant qu'ils arrivassent. Il prédit que *l'homme sera plus rare que l'or* dans Babylone, *et qu'il sera plus précieux que l'or le plus pur* : que *quiconque sera trouvé dans ses murailles sera tué :* que *tous ceux qui se présenteront pour la défendre passeront au fil de l'épée* : que *tous les enfans seront écrasés contre la terre à leurs yeux :* que *leurs maisons seront pillées et leurs femmes violées* (1). Consultons

---

(1) Isaïe, ch. 13, du v. 12 jusq. 16.

encore le prophète Jérémie, et nous verrons combien sont grands, terribles et redoutables les malheurs prédits à cette ville criminelle parce qu'elle a affligé les enfans d'Israël pendant leur captivité. « Le Seigneur rendra Babylone inhabitée, et la « réduira en un désert : quiconque passera par « Babylone sera frappé d'étonnement, et se rira « de toutes ses plaies. Attaquez Babylone de tous « côtés ; vous qui savez manier l'arc, combattez- « la, n'épargnez point les flèches, *parce qu'elle « a péché contre le Seigneur*.... ses fondemens se « renversent, ses murailles tombent par terre, « parce que le jour de la vengeance du Seigneur « est venu ; vengez-vous d'elle et traitez-la comme « elle a traité les autres.... Israël est un troupeau « de brebis dispersé, les lions l'ont chassé de son « pays ; le roi d'Assur l'a dévoré le premier ; mais « Nabuchodonosor roi de Babylone qui est son « dernier ennemi lui a brisé les os. C'est pourquoi « voici ce que dit le Seigneur des armées, le Dieu « d'Israël : Je vais visiter dans ma colère le roi de « Babylone, et son pays, comme j'ai visité le roi « d'Assur.... Les morts tomberont en foule au pays « des Chaldéens, et ils seront percés de coups « dans ses provinces, parce que Israël et Juda « n'ont point été abandonnés de leur Dieu le Sei- « gneur des armées, et que le saint d'Israël a « rempli le pays des Chaldéens des fruits de leurs « crimes.... Je rendrai à Babylone et à tous les « habitans de la Chaldée tous les maux qu'ils

« ont fait dans Sion à vos yeux, dit le Seigneur...
« Nabuchodonosor roi de Babylone m'a pillée, il
« m'a dévorée, il m'a rendue comme un vaisseau
« vide : il m'a absorbée comme un dragon.... et
« il m'a chassée. La violence qui m'a été faite et
« le carnage de mes enfans est sur Babylone, dit
« la fille de Sion, et mon sang est sur les habi-
« tans de la Chaldée, dit Jérusalem. C'est pour-
« quoi voici ce que dit le Seigneur : Je vais moi-
« même vous faire justice, et je vous vengerai
« moi-même, je mettrai à sec la mer de Baby-
« lone, et je tarirai les eaux (1). »

Tels sont les malheurs prédits à cette ville qui alors était regardée comme la capitale de l'univers. Qu'on lise en effet les guerres de Cyrus, de Darius et d'Alexandre-le-Grand, et on se convaincra de la grandeur, de la gloire et de la puissance de cette ville; mais qu'est-ce que la ville la mieux fortifiée lorsque le Seigneur a résolu de la détruire? et au contraire que n'est pas la plus petite bourgade lorsqu'elle a Dieu pour son défenseur et son protecteur? C'est ce qui faisait dire au Psalmiste : « Si le Seigneur ne bâtit une maison, « c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent; « si le Seigneur ne garde une ville, c'est en vain « que veille celui qui la garde (2). » Ainsi Babylone condamnée du Seigneur à une destruction

(1) Jérém., ch. 51, du v. 4 jusq. v. 34.
(2) Ps. 126, v. 1er.

totale a vu s'accomplir à son égard tout ce que les prophètes en avaient prédit. « Car qui est semblable à moi, dit le Seigneur par son prophète, « qu'il rappelle tout le passé, qu'il explique par « ordre dès le commencement ce que j'ai fait pour « l'établissement de mon peuple ; qu'il leur pré- « dise les choses futures et ce qui doit arriver (1). » Non, il n'appartient qu'au Seigneur de prédire les choses futures. C'est encore le Seigneur qui, près de deux cents ans avant que Cyrus fût né, prédit en l'appelant par son nom, qu'il sera entre ses mains un instrument de justice contre Babylone dont il se rendra maître par la force de ses armes, et qu'il sera également un instrument de miséricorde pour le peuple juif en lui rendant la liberté après soixante-dix ans de captivité ; et voici comme il s'en explique par le même prophète : « C'est moi qui rends stables les paroles de « mon serviteur, et qui accomplis les oracles de « mes prophètes.... qui dis à l'abîme : épuise-toi : « je mettrai tes eaux à sec ; » (marquant par là que Cyrus dessécherait l'Euphrate pour prendre Babylone). « qui dis à Cyrus : vous êtes le pas- « teur de mon troupeau, et vous accomplirez « ma volonté en toutes choses ; qui dis à Jéru- « salem : vous serez rebâtie, et au temple : vous « serez fondé de nouveau (2). » Le même prophète prédit ailleurs de la manière la plus claire et

(1) Isaïe, ch. 44, v. 7. — (2) *Id.*, du v. 26 jusq. la fin.

la plus précise les victoires de Cyrus sur Babylone, et les autres nations en ces termes : « Voici « ce que dit le Seigneur à Cyrus qui est mon « Christ, que j'ai pris par la main pour lui assu« jétir les nations, pour mettre les rois en fuite, « pour ouvrir devant lui toutes les portes sans « qu'aucune lui soit fermée. Je marcherai devant « vous. J'humilierai les grands de la terre, je rom« prai les portes d'airain, et je briserai les gonds « de fer. Je vous donnerai les trésors cachés et « les richesses secrettes et inconnues, afin que « vous sachiez que je suis le Seigneur, le Dieu « d'Israël qui vous ai appelé par votre nom, à « cause de Jacob qui est mon serviteur, d'Israël « qui est mon élu : je vous ai appelé par votre « nom (1). » Telles sont les prédictions que le Seigneur avait faites deux cents ans avant que Cyrus fût né; et qu'il vînt le premier exercer les jugemens de Dieu contre Babylone; et saint Jérôme dit que les Juifs firent voir à Cyrus la manière avantageuse avec laquelle le prophète Isaïe avait parlé de lui long-temps avant sa naissance et son avènement à la couronne, et que c'est ce qui donna à ce prince une affection toute particulière pour les Juifs, qu'il considéra depuis comme les amis du Dieu tout-puissant (2).

Quelle fut la cause et le principe de tous les

---

(1) Isaïe, ch. 45, du v. 1 jusq. 5.

(2) St. Jérôme, sur ce même passage d'Isaïe.

malheurs qui arrivèrent à Babylone? je l'ai déjà dit en citant le prophète Jérémie : son impiété et les mauvais traitemens qu'elle fit éprouver au peuple de Dieu pendant sa captivité. Combien donc les jugemens du Seigneur sont terribles et redoutables envers les nations qui provoquent sa justice, irritent sa colère, et ne veulent point profiter de sa miséricorde dans le temps qu'elle leur est offerte! Mais que faudra-t-il de plus pour porter la France révolutionnaire à la pénitence, si elle ne veut pas être accablée sous le poids de la colère du Seigneur? qu'elle réfléchisse et qu'elle voie si jamais l'Egypte et Babylone ont été plus coupables qu'elle. Ah! ici ne cherchons point à raisonner avec Dieu; mais adorons ses décrets impénétrables, et sachons prévenir la rigueur de ses jugemens par une véritable conversion; car les hommes peuvent bien changer de principes, d'opinions et de conduite; mais Dieu est immuable dans ses principes comme dans son essence, et il jugera toutes les nations d'après les règles éternelles de son invariable justice. Que pourront donc maintenant opposer à ces vérités aussi saintes qu'incontestables les beaux parleurs de nos jours, qui bien loin de soumettre leurs cœurs, leurs esprits et leurs jugemens à ceux de Dieu, voudraient en quelque sorte, par un renversement de tout principe, que le Seigneur s'assujétît à leurs idées et à leurs caprices? Hommes vains et superbes, vous avez beau dire, beau faire, vous

tourner en tous sens, il ne vous est pas plus possible de vous opposer à ses décrets éternels qu'il ne vous l'est d'empêcher le cours des astres, la succession des temps, des années, des mois, des jours et des heures, vous, qui ne pouvez ajouter une coudée à votre taille; qui ne pouvez rendre un seul cheveu de votre tête, noir ou blanc. Oui! tôt ou tard les desseins du Seigneur s'accompliront dans le temps et de la manière qu'il les a prévus dans sa sagesse et par sa prescience, comme ils se sont accomplis envers Pharaon et son peuple, envers Babylone et ses habitans. Pourquoi donc ne craindrions-nous pas les mêmes châtimens après avoir imité leur conduite envers les enfans de Dieu? Ah! il ne nous reste aujourd'hui que de profiter, avec le secours de la grâce, de tous les moyens que Dieu lui-même nous offre pour apaiser sa justice et mériter sa miséricorde.

III.

Rome idolâtre saccagée et pillée, parce qu'elle a persécuté l'Eglise de Jésus-Christ.

Qui de nous n'est saisi d'un sentiment de frayeur en lisant combien Rome idolâtre a éprouvé de malheurs et de calamités? et ne pouvons-nous pas dire de cette ville ce que le prophète disait autrefois à Jérusalem? « Comment cette ville si « pleine de peuple est-elle maintenant si solitaire

« et si désolée ? la maîtresse est devenue comme « veuve; la reine des provinces a été assujétie « au tribut (1). » Mais quels sentimens n'éprouverons-nous pas lorsque nous saurons que ce déluge de maux n'est venu fondre sur elle que parce qu'elle a corrompu toute la terre par son idolâtrie, et qu'elle s'est enivrée du sang des saints ? peut-être nos philosophes modernes, ces beaux raisonneurs de notre siècle, qui ne veulent jamais voir la main de Dieu dans les événemens de ce monde, et qui aiment mieux attribuer tout à un aveugle hasard, qu'ils ne peuvent définir, plutôt que de rendre gloire à Dieu, voudront-ils ne voir dans tout ce que l'histoire nous rapporte de la décadence de l'empire romain, que des événemens qui sont ordinaires dans les révolutions des royaumes et des différens Etats. Mais que pourront-ils nous répondre lorsque nous leur montrerons, ainsi que nous l'avons déjà fait à l'égard de l'Egypte et de Babylone, que le Saint-Esprit a prédit plus de quatorze cents ans avant Jésus-Christ la gloire et la puissance de Rome comme sa destruction, puisque nous lisons au livre des Nombres que Balaam prophétisa en disant : « hélas ! qui se « trouvera en vie lorsque Dieu fera toutes ces « choses ? Ils viendront d'Italie dans des vais-« seaux, ils vaincront les Assyriens, ils ruineront « les Hébreux, et à la fin *ils périront aussi eux-*

(1) Lament. de Jérém., ch. 1, v. 1.

« *mêmes*(1).» En effet ne savons-nous pas par l'histoire que les Romains ont vaincu les Assyriens; c'est-à-dire les peuples de la Syrie, de la Mésopotamie et les autres provinces d'Orient qui sont souvent comprises sous le nom d'Assyrie? Ne savons-nous pas encore, que *les Hébreux* ou les Juifs furent soumis à Alexandre et à ses successeurs, et qu'Antiochus Epiphanes, l'un d'eux, leur fit une persécution des plus sanglantes. On sait aussi que les Romains s'assujétirent *les Hébreux* et les mirent enfin dans l'état où ils sont encore maintenant; enfin personne ne doute aujourd'hui que l'empire romain ne soit détruit ainsi que Balaam l'a prédit.

Mais si cette prophétie ne suffisait pas, quoique très claire, je citerai celles de Daniel, où nous lisons que Nabuchodonosor ayant eu un songe mystérieux, « il lui apparut comme une grande « statue dont la tête était d'un or très-pur; la poi- « trine et les bras étaient d'argent, le ventre et « les cuisses étaient d'airain, les jambes de fer et « une partie des pieds étaient de fer, et l'autre « d'argile, et que cette statue subsista jusqu'à ce « qu'une pierre se détacha d'elle-même, et sans la « main d'aucun homme de la montagne, et que « frappant la statue dans ses pieds de fer et d'ar- « gile, elle les mit en pièces : il ne resta plus

(1) Liv. des Nombr., chap. 24, v.v. 23 et 24.

« rien (1). » Le prophète donne lui-même l'explication de ce songe et de la statue (2), et il dit que la tête d'or est Nabuchodonosor lui-même, ou son empire qui était la plus grande des monarchies : et il l'appelle *la tête d'or*, à cause qu'elle surpassait de beaucoup en gloire et en magnificence tous les royaumes de la terre. Aussi Babylone la capitale de cet empire est nommée dans Isaïe, *la gloire des royaumes et l'orgueil éclatant des Chaldéens* (3). Le prophète ajoute : *qu'il s'élèvera un autre royaume moindre, qui sera d'argent* (4), et ce royaume fut l'empire des Perses et des Mèdes fondé par Cyrus. Il fut moindre que celui des Assyriens et des Chaldéens, ainsi qu'il est figuré par la différence qu'il y a entre l'or et l'argent, soit parce qu'il dura beaucoup moins, soit parce que le gouvernement du premier fut beaucoup plus équitable et plus heureux. *Le troisième royaume, qui est d'airain et qui doit commander à toute la terre* (5), est l'empire des Grecs, fondé par Alexandre le Grand, sur les ruines de l'empire des Perses : il devait commander à toute la terre, et tout le monde sait qu'Alexandre a porté ses conquêtes dans les trois parties du monde. Son empire est comparé à l'airain pour marquer qu'il serait encore pire que le second, et aussi

(1) Daniel, ch. 2, v.v. 31, 32 et 36. — (2) *Id.*, v.v. 37 et 38. — (3) Is., ch. 13, v. 19. — (4) Daniel, ch. 2, v. 39. — (5) *Id.*

différent de celui des Perses que l'airain l'est de l'argent; ou pour faire entendre qu'il briserait tout par la force de ses armes. Enfin, *le quatrième royaume, qui doit être comme le fer, brise et dompte toutes choses.... ce royaume qui, quoique prenant son origine du fer, sera divisé etc.* (1), est l'empire des Romains. Il est appelé un règne de fer, par la raison qu'en apporte le prophète, qui est, que comme le fer par sa grande dureté écrase et brise tout, aussi le gouvernement des Romains a écrasé et détruit les trois monarchies précédentes, avant même qu'il fût établi en monarchie sous Auguste. Ce mélange de fer et d'argile qui était aux pieds et aux doigts de pieds de la statue, marquait, selon l'explication même de Daniel, la division et les différentes factions qui devaient avoir lieu dans Rome entre les patriciens et les plébéïens. C'est ainsi que six cents ans avant Jésus-Christ, le Seigneur annonçait ce qui devait arriver à toutes les nations, et qui devait préparer le règne éternel de son fils à qui le Dieu du ciel a suscité un royaume qui ne sera jamais détruit; un royaume qui ne passera point à un autre peuple; qui renversera et qui réduira en poudre tous les autres royaumes, et qui subsistera éternellement. Or, ce royaume, qui est tout spirituel, nous est parfaitement représenté par cette pierre qui se détacha sans la main d'aucun homme, qui

(1) Daniel, ch. 2, v.v. 40 et 41.

ayant frappé la statue, la renversa et devint ensuite une grande montagne qui remplit toute la terre (1). En effet Jésus-Christ est venu du ciel sur la terre par le mystère de l'incarnation, et l'Eglise, qui est son royaume, à rempli toute la terre. Que sont donc ici les vains raisonnemens de tous ces demi-savans de nos jours qui veulent calculer l'élévation ou la décadence des empires d'après leurs systèmes spéculatifs; mais qui ne peuvent monter jusqu'à l'origine et la cause première, parce qu'ils ne veulent point voir Dieu en tout et partout? Que n'aurai-je point encore à dire sur le chapitre 7 du même prophète, où le Seigneur, pour le confirmer dans l'explication du songe de Nabuchodonosor, lui montre sous la figure de quatre animaux les mêmes royaumes dont on a parlé? Le premier sous la figure d'une lionne qui représentait l'empire des Assyriens ou des Chaldéens; en effet Isaïe (2) et Jérémie (3), comparent Nabuchodonosor à un lion; le second sous la figure d'un ours qui représentait les Perses qui ont exercé la domination la plus sévère et la plus cruelle que l'on connaisse, figurée par la férocité, la cruauté et la force de l'ours; le troisième sous la figure d'un léopard qui désignait Alexandre le Grand, destructeur de l'empire des Perses et des Mèdes, et fondateur de celui des

---

(1) Daniel, ch. 2, v.v. 35 et 45. — (2) Is., ch. 5, v. 29. — (3) Jérém., ch. 4, v. 7.

Grecs : cet animal, si connu par sa force et sa vitesse dans la course, convenait parfaitement pour représenter le courage et la rapidité d'Alexandre dans ses victoires. Enfin la quatrième bête, qui était terrible et étonnante, à qui le prophète ne donne point de nom, figure parfaitement l'empire romain et Rome idolâtre, qui comme le dit encore le prophète, « *faisait la guerre aux saints*, « *et avait l'avantage sur eux*, jusqu'à ce que l'an« cien des jours parût. Il donna aux saints du « Très-Haut la puissance de juger, et le temps « étant accompli, les saints entrèrent en posses« sion de leur royaume (1). » Le même prophète avait dit auparavant : « qu'il vit comme le fils de « l'homme qui venait avec les nuées du ciel, qui « s'avança jusqu'à l'ancien des jours.... et il lui « donna la puissance, l'honneur et le royaume, « et tous les peuples, toutes les tribus, et toutes « langues le servirent; sa puissance est une puis« sance éternelle qui ne lui sera point ôtée, et « son royaume ne sera point détruit (2). » Lorsque le règne du Christ se fut étendu par tout l'univers, en réunissant les nations sous l'étendard sacré de la croix, la domination de Rome idolâtre fut elle-même anéantie par une juste punition de sa haine pour l'Evangile, qu'elle avait cherché à arrêter dans ses progrès, en persécu-

---

(1) Daniel, ch. 7, v. 21 et 22. — (2) *Id.*, v.v. 13 et 14.

tant les saints, et les condamnant à la mort, ainsi que le prophète l'avait prédit.

Mais si des livres de l'Ancien-Testament, je vais jusqu'au livre de l'Apocalypse, depuis le chapitre 10e, jusqu'au 19e, j'y vois tous les maux incalculables dont cette ville est menacée sous le nom de Babylone, nom que saint Pierre lui donne également dans sa première Epître (1). Je me contenterai de rapporter ici le chapitre 18 de cette sublime prophétie. « Après cela je vis un « autre ange, dit saint Jean, qui descendait du « ciel, ayant une grande puissance, et la terre fut « toute éclairée de sa gloire, et il cria de toute « sa force : elle est tombée la grande Babylone, « elle est tombée, et elle est devenue la demeure « des démons, la retraite de tout esprit immonde, « et le repaire de tout oiseau impur et haïssable, « parce qu'elle a fait boire à toutes les nations du « vin de la colère de sa prostitution (2) et les « rois de la terre se sont corrompus avec elle, « et les marchands de la terre se sont enrichis « par l'excès de son luxe. Alors j'entendis du ciel « une autre voix qui dit : sortez de Babylone, « mon peuple, de peur que vous n'ayez part à « ses péchés, et que vous ne soyez enveloppés

---

(1) 1re Epît. de St. Pierre, ch. 5, v. 13.

(2) Le mot *prostitution* est souvent employé, dans l'Ecriture, pour signifier l'idolâtrie. Isaïe, Jérémie et Ezéchiel se servent souvent de cette expression dans ce sens.

« dans ses plaies. Car ses péchés sont montés
« jusqu'au ciel, et Dieu s'est ressouvenu de ses
« iniquités. Traitez-la comme elle vous a traités,
« rendez lui au double toutes ses œuvres; dans
« le même calice où elle vous a donné à boire,
« faites-la boire deux fois autant (1). Multipliez
« ses tourmens et ses douleurs à proportion de ce
« qu'elle s'est élevée dans son orgueil et de ce
« qu'elle s'est plongée dans les délices : parce
« qu'elle a dit en elle-même : je suis sur le trône
« comme reine, je ne suis point veuve, et je ne
« serai point sujette au deuil. C'est pourquoi ses
« plaies, la mort, le deuil et la famine viendront
« fondre sur elle en un seul jour, et elle sera
« brûlée par le feu, parce que Dieu qui la con-
« damnera est puissant : alors les rois de la terre
« qui se sont corrompus avec elle, et qui ont
« vécu dans les délices, pleureront sur elle, et
« frapperont leur poitrine en voyant la fumée de
« son embrasement : ils se tiendront loin d'elle
« dans la crainte de ses tourmens, et ils diront :
« hélas! hélas! Babylone, grande ville si puis-

---

(1) Ces paroles de l'Ange, suivant Bossuet et les autres interprètes, ne s'adressent point aux Chrétiens qui étaient dans Rome, mais à Alaric et aux soldats de son armée; car on voit, par l'histoire, que dans les malheurs de cette ville, les Chrétiens traitèrent les idolâtres, leurs ennemis, avec beaucoup de charité, et les reçurent avec eux dans les églises qui leur servaient d'asile, et qu'ils y furent respectés.

« sante, ta condamnation est venue en un mo-
« ment.... ils diront : hélas! hélas! cette grande
« ville qui était vêtue de fin lin, de pourpre et
« d'écarlate, et couverte d'or, de pierreries et
« de perles; comment tant de richesses se sont éva-
« nouies en un moment ?... Ils se sont écriés en
« voyant la place de cette ville brûlée : quelle
« ville a jamais égalé cette grande ville ?... Cette
« grande ville qui a enrichi de son opulence tous
« ceux qui avaient des vaisseaux en mer, com-
« ment se trouve-t-elle ruinée en un moment ?
« ciel, témoignez-en votre joie, et vous aussi
« saints apôtres et prophètes, parce que Dieu
« vous a vengés d'elle. Alors un Ange fort leva
« en haut une pierre semblable à une grande
« meule de moulin et la jeta dans la mer en di-
« sant : c'est ainsi que Babylone, cette grande ville,
« sera précipitée avec impétuosité, en sorte qu'elle
« ne sera plus.... *et on a trouvé dans cette ville le*
« *sang des prophètes et des saints, et de tous ceux*
« *qui ont été tués sur la terre* (1). » C'est ainsi
que, sous le nom de Babylone, l'Apôtre prédit la
ruine de Rome idolâtre et persécutrice des chré-
tiens. Elle fut livrée à toute la barbarie et la bru-
talité des Goths, qui la prirent et la saccagèrent. Le
feu, l'épée, les chaînes partagèrent la fortune de
cette superbe dominatrice du monde, et Rome
devint le tombeau de ses propres enfans. Mais

(1) Voy. le ch. 18, en entier, du livre de l'Apocalypse.

écoutons ce que saint Jérome dit de l'état de cette ville : « Les habitans de Rome rachètent leur vie « au prix de l'or ; et après qu'ils se sont dépouil- « lés, on les assiége une seconde fois pour leur « ôter la vie, après leur avoir ôté leur bien. La « voix me manque, dit encore ce père, et les san- « glots interrompent les paroles que je dicte. On « prend une ville qui a pris tout le monde, elle « périt par la faim avant que de périr par le « glaive, et à peine reste-t-il quelqu'un de ses « habitans pour être menés en captivité. Le dé- « sespoir ou la faim les réduit, les contraint d'a- « voir recours à des alimens exécrables; ils se « mangent les uns et les autres et se repaissent « de leurs membres; la mère n'épargne point le « petit enfant qu'elle allaite, et elle remet dans « ses entrailles celui qui ne venait que d'en sortir. « Quelles paroles pourraient expliquer l'horrible « mortalité qui règne dans cette malheureuse ville, « et qui pourrait répandre des larmes propor- « tionnées à ses douleurs (1)! » Combien donc les crimes de Rome étaient-ils énormes, puisqu'ils ont provoqué d'une manière si terrible la justice divine et ont attiré d'aussi affreux tourmens sur cette ville coupable. Ah! lisons les actes des martyrs ; lisons les décrets sanguinaires qui ordonnèrent tant de persécutions, qui firent couler à grands flots le sang des Chrétiens, et nous connaî-

---

(1) Ep. 36 S. Hieronymi.

trons la vraie cause et le principe de tant de maux. En effet nous lisons ces paroles de saint Jean dans son Apocalypse : « J'entendis l'Ange établi sur les « eaux qui dit : vous êtes juste, Seigneur ; vous « qui êtes et qui avez toujours été; vous êtes « saint en exercant de tels jugemens, parce qu'ils « ont répandu le sang des saints et des prophètes, « vous leur avez même donné du sang à boire : « c'est ce qu'ils méritent (1). » Et ne voyons-nous pas encore que lors de l'ouverture des sceaux, il est dit au même livre : « Lorsque l'Ange eut ou- « vert le cinquième sceau, je vis sous l'autel les « âmes de ceux qui avaient souffert la mort pour « la parole de Dieu, et pour la confession de son « nom, dans laquelle ils étaient demeurés fermes « jusqu'à la fin; et ils criaient d'une voix forte « en disant : Seigneur, qui êtes saint et véritable, « jusqu'à quand différerez-vous à nous faire jus- « tice et à venger notre sang de ceux qui ha- « bitent sur la terre ?... Et il leur fut dit qu'ils « attendissent en repos encore un peu de temps, « jusqu'à ce que le nombre des serviteurs de Dieu « et de leurs frères, qui doivent aussi bien qu'eux « souffrir la mort fût rempli (2). » Ne cherchons donc point ailleurs la cause de tous les malheurs de Rome. La majesté du nom romain fut anéantie, l'empire fut mis en pièces, chaque peuple

(1) Apocal., ch. 16, v.v. 5 et 6.

(2) *Id.*, ch. 6, v.v. 9, 10 et 11.

barbare enleva quelque partie de ses débris. Les Goths d'un côté, et de l'autre, les Francs, les Allemands, d'autre part encore les Huns, les Isaures firent diverses irruptions dans l'empire sous les empereurs Valentinien, Gratien, Arcade et Honorius. Après ceux-là, les Alains, les Vandales, les Suèves et autres barbares se jetèrent sur les Gaules. En un mot Rome essuya tous les maux qui sont ordinaires aux villes prises dans la guerre par des ennemis cruels et animés. Elle se vit en quelque sorte dépeuplée, tant par la mort que par la fuite de ses concitoyens, dont les uns périrent par la famine, et les autres par l'épée; les autres se sauvèrent dans les îles, et au-delà de la mer. Saint Jérôme dit que toutes les provinces étaient pleines de personnes que la crainte des barbares avait bannis de Rome (1). Les côtes de l'Orient, de l'Egypte, de l'Afrique furent couvertes de ceux qui de citoyens de cette maîtresse du monde, étaient réduits à la servitude (2). Procope assure qu'aucun bâtiment ni public, ni particulier ne demeura entier (3). Saint Jérôme, que j'ai déjà cité, dit que le Capitole avec ses dorures était tout noir de fumée, que les temples des faux Dieux étaient remplis de toiles d'araignées, et que les Dieux que les nations adoraient autrefois étaient abandonnés au haut des toits et des ma-

---

(1) Epît. 12 S. Hyeron. — (2) *Id.* in Ezech. — (3) Procop., de la Guerre des Vandales, page 170.

sures, et qu'ils n'avaient plus d'autre compagnie que celle des chats-huants et des hiboux.

Ce fut ainsi que s'accomplirent les prédictions de saint Jean envers cette capitale du monde, souvent prise et reprise par des ennemis qui y causèrent toujours de nouveaux ravages, et y commirent de nouvelles cruautés. Alaric la prit en 410, Genseric en 455, Odoacre en 467, Totila en 540 et 549. Après toutes ces prises et reprises, cette grande ville se vit réduite à une solitude affreuse, et à une extrême et désespérante pauvreté. C'était ainsi que Dieu exerçait sur elle ses grands desseins et la rigueur de ses jugemens. Ah! si nos révolutionnaires avaient eu devant les yeux ces grands exemples des châtimens du Seigneur, se seraient-ils jamais permis d'imiter cette ville criminelle dans la persécution qu'ils ont faite à la religion et à ses ministres? auraient-ils imité ses blasphêmes, et se seraient-ils rendus coupables d'une si horrible apostasie, en déclarant la guerre à Dieu même? Aujourd'hui encore, lorsque tout annonce et publie leurs crimes, leur impiété et leur irréligion, pourquoi sont-ils assez aveugles que de ne pas chercher à apaiser la justice divine par une pénitence aussi éclatante que l'a eté leur apostasie? Pensent-ils qu'ils seront les seuls envers qui le Seigneur ne vengera pas son saint nom méconnu et blasphémé, sa toute-puissance outragée, sa souveraine justice provoquée, son infinie miséricorde méprisée? Il n'en

a usé ainsi envers aucune nation. Et si pourtant j'admire sa bonté, sa clémence, sa longue patience à attendre les pécheurs qu'il ne voudrait point punir; partout aussi je vois les effets terribles et redoutables de sa colère et de son indignation envers les pécheurs endurcis qui refusent opiniatrement de se convertir à lui, malgré tous les moyens qu'il leur offre pour faire et opérer leur salut. Ah! Seigneur, nous vous en conjurons: touchez ces cœurs rebelles, convertissez-les à vous. Ils sont nos frères, ils sont vos enfans ayant été comme nous régénérés en Jésus-Christ. Pour la gloire de votre saint nom, pour l'édification de votre Eglise qui est votre épouse et notre mère, ne rejetez pas, ô mon Dieu, les vœux et les prières que nous vous adressons pour votre peuple. Ainsi soit-il.

IV.

Constantinople et toutes les Eglises d'Orient, réduites au plus honteux esclavage, pour s'être séparées du centre de l'unité catholique, avoir abandonné la Foi, et persécuté l'Eglise, leur mère.

Je ne crois pas devoir terminer cet article sans parler des malheurs arrivés dans les églises d'Orient en punition de leurs hérésies, de leur attachement opiniâtre au schisme et des persécutions qu'ils ont suscitées à l'Eglise romaine leur mère. Ah! que les

hommes de notre révolution tremblent donc en voyant la conduite du Seigneur envers ces Eglises et ces peuples, autrefois si célèbres et si renommés par leur sincère attachement à la religion et par leur piété, et qui, aujourd'hui, sont livrés aux ténèbres honteuses de la plus grossière ignorance du mahométisme. Hélas! qu'est devenue l'Eglise de Jérusalem, autrefois si sainte, et qui fut le berceau du christianisme? celle d'Antioche, fondée par le prince des Apôtres, qui fut gouvernée par saint Ignace, dont le nom est en si grande vénération dans toute la chrétienté; celle de Corinthe, fondée par saint Paul, et si connue par les épîtres de cet apôtre et par celle de saint Clément; celle d'Ephèse à qui le même apôtre a écrit, et où saint Jean, disciple bien-aimé du Sauveur, demeura jusqu'à sa mort; celle de Smyrne, dont ce dernier apôtre parle dans son *Apocalypse* et que saint Polycarpe a tant illustrée; celles de Crète et de Troade, dont saint Luc parle dans son livre des *Actes des Apôtres* et saint Paul dans plusieurs de ses épîtres; enfin, celle de Constantinople, si connue et si renommée par la dignité de son siége patriarcal, par les différens conciles qui s'y sont tenus, et par la sainteté éminente de tant de dignes et illustres docteurs qui l'ont gouvernée? Hélas! ces Eglises, les prémices de la religion chrétienne, ne sont-elles pas aujourd'hui en quelque sorte anéanties? Elles ont suivi les erreurs de l'Eglise de Constantinople; comme elle, elles se sont séparées de

l'Eglise romaine par l'erreur et le schisme, comme elle, elles ont persécuté ceux qui demeuraient fermes dans la foi et attachés à la chaire de saint Pierre, centre de l'unité catholique; et en punition de ces crimes et de leur opiniâtreté à ne point vouloir rentrer dans la voie de la vérité et de l'unité, elles sont aujourd'hui sous la domination des Infidèles qui les traitent avec autant d'inhumanité et de barbarie que l'auraient fait les payens les plus cruels. Que l'on parcoure, si l'on veut, l'histoire de ces Eglises, et l'on verra la cause de leur malheur dans le refus le plus formel, accompagné de la plus insigne mauvaise foi, de recevoir le décret de réunion solennellement arrêté et convenu dans le concile général de Florence, présidé par le pape Eugène IV en 1439, et où les Grecs et les Latins étaient réunis en présence de l'empereur de Constantinople (1). Ce fut immédiatement après cette époque si remarquable que toutes ces Eglises furent entièrement subjuguées par les Mahométans, que Constantinople fut prise et saccagée, et que finit l'empire d'Orient, autrefois si célèbre et si florissant (2). Tel est aujourd'hui le trop déplorable état de ces Eglises et de cet empire qui furent l'honneur et la gloire de la chrétienté, et tout ce que nous savons de leur état actuel, c'est qu'elles gémissent dans le plus dur esclavage. Est-il donc

---

(1) Voy. l'Histoire Ecclésiastique, continuation de Fleury, tom. 22, liv. 108. — (2) *Id.*, liv. 110.

possible, pour peu qu'on réfléchisse et qu'on consulte seulement avec une attention médiocre la conduite de Dieu envers les hommes, de ne pas reconnoître que *le doigt de Dieu est là* (1)?

Mais, de bonne foi, la France n'a-t-elle pas en quelque sorte imité l'Eglise de Constantinople? Ne l'avons-nous pas vue pendant dix ans déchirée par un schisme des plus affligeans? Le prêtre était divisé d'avec le prêtre, le fidèle d'avec le fidèle, l'époux d'avec l'épouse, le père d'avec son fils, la mère d'avec sa fille, le frère d'avec sa sœur, le parent d'avec son parent, l'ami d'avec son ami; enfin, partout il n'y avait que confusion et désordre. Mon Dieu! combien avez-vous été offensé pendant ces jours d'iniquité et de sacrilége! combien qui étaient à Paul, d'autres à Cephas! combien qui par leur entêtement et leur opiniâtreté rompaient cette précieuse unité qui est la marque distinctive de votre Eglise, et qui, par-là même, n'étaient plus à Jésus-Christ? Mais le Seigneur, plus touché de nos besoins que des droits de sa justice, par un excès d'amour pour nous, a rompu et renversé le mur de division élevé au milieu du sanctuaire, et a daigné réunir les pasteurs et les brebis dans les mêmes sentimens d'union et de paix, comme il daigna autrefois réunir les Donatistes à son Eglise. Quelles actions de grâces ne devons-nous pas au Seigneur pour un aussi grand bienfait! car, où en

(1) Exod., ch. 8, v. 19.

serait aujourd'hui l'Eglise de France, si Dieu n'eût disposé les esprits et les cœurs à cette réunion qu'il paraissait si difficile d'obtenir?

Mais parce que le Seigneur s'est montré miséricordieux envers nous, sans aucun mérite de notre part, pouvons-nous nous croire dispensés de satisfaire à sa justice? Ne devons-nous pas au contraire nous empresser de profiter de la miséricorde qui nous est offerte? Ne devons-nous pas craindre que si nous laissons passer le temps favorable qui est mis à notre disposition, le règne d'une justice vengeresse n'arrive enfin, temps où nous n'aurons plus qu'à regretter inutilement celui que nous aurons perdu? Ah! plutôt, que les châtimens exercés contre l'ancienne Babylone, contre une Jérusalem déicide, contre Rome idolâtre; enfin contre l'Eglise d'Orient en punition des persécutions et des crimes dont elles se sont rendues coupables, et que nous n'avons que trop imités, nous portent à une pénitence salutaire et efficace qui guérisse nos maux passés et nous préserve de malheurs à venir. Au moins si nous avons scandalisé nos frères et les nations voisines par les désordres dans lesquels nous avons eu le malheur de tomber, édifions-les maintenant par notre retour vrai et sincère vers le Seigneur, par une conduite sainte et édifiante, par un inviolable attachement à cette religion divine qui a été si outragée et si persécutée pendant les jours de notre révolution. Enfin, montrons-nous dignes d'être gouvernés par les enfans de

saint Louis que le Seigneur a rendus à notre amour. Soyons fidèles à cette auguste Famille, sans laquelle notre France ne peut être ni heureuse ni en paix, et que notre seule et unique devise soit à jamais : Dieu et le Roi.

QUATRIÈME PARTIE.

DE L'OBLIGATION OU EST TOUTE LA FRANCE DE FAIRE PÉNITENCE, POUR APAISER LA COLÈRE DE DIEU, QUE LES CRIMES DE LA RÉVOLUTION ONT SI INDIGNEMENT PROVOQUÉE.

ARTICLE PREMIER.

Les malheurs que nous avons éprouvés, depuis le commencement de la Révolution, auraient dû nous porter à la pénitence; et, au contraire, ils nous ont endurcis dans le péché.

Dans tous les articles précédens j'ai toujours insisté sur l'obligation où nous sommes de faire pénitence. Eh! pourrions-nous ne pas être convaincus de la nécessité indispensable où est toute la France de remplir un devoir aussi important? Quoi! serait-ce pour nous comme pour le peuple d'Israël qu'il serait dit après les maux que nous avons déjà soufferts : « La fureur du Seigneur n'est point en-« core apaisée, et son bras est toujours levé : le « peuple n'est point retourné vers celui qui le « frappait, et ils n'ont point recherché le Dieu des « armées..... car l'impiété s'est allumée comme un « feu, elle dévorera les ronces et les épines; elle

« s'embrasera dans l'épaisseur d'une forêt, et elle
« poussera en haut des tourbillons de fumée (1). »
En effet, les maux que nous avons déjà soufferts ne nous avertissent-ils pas assez combien il nous est nécessaire et même indispensable de retourner au Seigneur par une sincère pénitence? Car quels malheurs n'avons-nous pas éprouvés depuis le commencement de notre criminelle révolution? A peine le meilleur des rois a-t il été immolé et sacrifié par son peuple de la manière la plus révoltante, que nous avons vu aussitôt des hommes de sang et de carnage se répandre par toute la France, après avoir égorgé dans la capitale tant de pieuses et saintes victimes. Pendant plusieurs années, nous avons vu la disette et la famine causer ses plus cruels ravages : le ciel semblait être de fer et la terre d'airain. Nous avons vu partout l'abomination de la désolation dans le lieu saint. Nous avons vu la terreur conventionnelle et directoriale comprimer tous les cœurs. Nous avons vu périr sur l'échafaud tout ce qu'il y avait de plus probe et de plus honnête, car la probité et l'humanité, ainsi que la piété et la religion, étaient autant de titres de proscription dignes du dernier des supplices. Nous avons vu le fléau redoutable de la guerre moissonner tous les ans la fleur et l'élite de la jeunesse française. Nous avons vu un vil et perfide Corse, homme de sang et de carnage, qui

(1) Isaïe, ch. 9, v.v. 9, 12, 13 et 18.

s'est fait un jeu de la vie des hommes, qui, après s'être décoré, aux yeux de toute l'Europe, du titre de *général républicain sans-culotte*, a reconnu en Egypte Mahomet comme le prophète du Très-Haut, et s'est vanté d'avoir aboli et renversé les croix; ensuite, sous les auspices de cette même religion qu'il avait ainsi abjurée, qu'il outrageait et qu'il devait persécuter dans la personne de son pieux et vénérable Souverain Pontife Pie VII, il a usurpé le trône de saint Louis, où il est monté en prenant pour premier degré le corps ensanglanté d'un Bourbon, dans la personne du Duc d'Enghien, dernier rejeton du grand Condé. C'est ce même homme, si nous pouvons encore lui donner ce nom, à qui le royaume de France ne suffisait pas et qui voulait, aux dépens de l'humanité, établir une monarchie universelle dont il eût été le monarque suprême. Nous l'avons vu cet homme de péché et d'iniquité rentrer sur le sol français pour le souiller par sa présence et par son souffle impur, et chercher à reprendre une autorité dont sa tyrannie l'avait dépouillé.

Tous ces malheurs ne nous avertissaient-ils pas assez combien la colère du Seigneur était irritée contre nous? Ne nous disaient-ils pas assez clairement que nous devions retourner au Seigneur, au Dieu de nos pères, au Dieu de saint Louis, que nous devions le rechercher dans toute la sincérité de nos cœurs? L'Ecriture sainte nous apprend que lorsque le Seigneur châtiait son peuple à cause de

ses péchés, ou qu'il permettait qu'il fût éprouvé par quelque affliction, ce peuple retournait promptement à Dieu par la pénitence, et cherchait par des œuvres expiatoires à apaiser sa justice, et à mériter sa miséricorde et son pardon. Les prêtres et le peuple se couvraient de cilices; ils offraient des victimes de propitiation; ils jeûnaient et priaient; ils quittaient enfin leurs mauvaises voies, et le Seigneur se laissait toucher à leurs vœux et à leur pénitence. L'histoire de l'Eglise nous apprend également que, dans les temps de persécution, la ferveur et la piété des fidèles prenaient de nouveaux accroissemens, que jamais l'Eglise n'a été plus pure, plus belle que dans les temps où elle était persécutée. Après ces jours d'épreuve on voyait les pontifes imposer des pénitences publiques à ceux qui avaient eu le malheur de succomber pendant la persécution; et avec quelle ferveur cette pénitence ne s'accomplissait-elle pas! Ah! combien, malheureusement, sommes-nous éloignés d'avoir tenu cette conduite! Le Seigneur nous a frappés avec la verge de son indignation; et bien loin de nous être laissés toucher à ses coups, nous nous sommes endurcis; la persécution devait nous retirer de nos égaremens, et il semble au contraire qu'elle n'a fait que nous y enfoncer de plus en plus; bien loin de nous rapprocher de Dieu, elle nous en a éloignés par le mauvais usage que nous en avons fait. Car dans quel état est aujourd'hui la religion en France? Ne semble-t-il pas que les vices

et les crimes vont toujours en augmentant? La corruption des mœurs ne fait que s'accroître; les juremens, les blasphêmes, les imprécations sont dans toutes les bouches; les meurtres, les suicides, les parricides, les infanticides se renouvellent continuellement; la bonne foi est méconnue; on ne sait ce que c'est que la sanctification du dimanche dans les villes ni dans les campagnes; souvent on assiste à l'office divin avec la même dissipation et la même immodestie que l'on ferait paraître dans une salle de spectacle. Combien qui n'y viennent que pour voir et y être vus? Les jours de jeûne et d'abstinence sont méconnus, les trois quarts des chrétiens ne savent plus ce que c'est que de fréquenter les sacremens: beaucoup tiennent encore par pur respect humain à ce que leurs enfans fassent leur première communion, quelques-uns permettent qu'ils en fassent une seconde, qui est souvent la dernière, parce qu'ils rougissent de paraître fidèles aux engagemens qu'ils ont contractés envers le Seigneur; et parce que dans le monde on confond l'hypocrisie avec la véritable piété, on préfère se montrer impie que de passer pour dévot; aussi voyons-nous un grand nombre de chrétiens qui nous disent tous les jours fort sèchement qu'ils n'ont pas le temps de remplir les devoirs de la religion, et cependant ils ont bien celui de se livrer à tous les plaisirs de la table et de la société, de ne manquer aucune occasion d'aller aux spectacles et aux bals, et ils n'ont jamais celui d'assis-

ter au redoutable sacrifice de nos autels. Beaucoup se persuadent qu'ils sont quittes de tout lorsqu'ils ont dit : *la révolution* a tout changé, les choses ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles *étaient auparavant.* Ah! de bonne foi, peut-on être chrétien et tenir ce langage? Car qu'a-t-elle *changé*? vos esprits et vos cœurs, j'en conviens; mais a-t-elle pu changer la religion de Jésus-Christ, les lois éternelles du Seigneur, l'obligation de l'aimer, de le servir, de lui être fidèle en toutes choses? Non sans doute. Convenez donc que c'est vous seuls qui êtes *changés*, et non pas *tout.* Les choses ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient avant la révolution. Quelles sont-elles donc ces *choses* que vous ne nommez pas? Serait-ce les lois révolutionnaires qui nous ont régi pendant ces jours de malheurs et d'affliction? Mais est-ce bien sous le règne des Bourbons qui sont les fils aînés de l'Eglise, les pères et les amis du peuple? Est-ce bien sous un gouvernement monarchique qu'on peut s'appuyer des lois démagogiques et destructives de tout ordre social et religieux? Il est donc évident que ces raisonnemens tournent plutôt à la honte de ceux qui les tiennent qu'à leur justification. O temps, ô mœurs! s'écriait un ancien sage du paganisme (1). Mais nous, chretiens, où en sommes-nous? où prétendons-nous aller? car le Seigneur ne cesse de nous dire : « Convertissez-

---

(1) Catilin. de Cicéron.

« vous au Seigneur, quittez vos péchés ; offrez-lui
« vos prières, et éloignez-vous de plus en plus de
« ce qui vous est un sujet de chute. Retournez au
« Seigneur, détournez-vous de l'injustice et ayez
« en horreur ce que Dieu déteste : connaissez la
« justice et les jugemens de Dieu; demeurez ferme
« dans l'état où il vous a mis et dans la vocation
« du Très-Haut. Allez prendre part au siècle saint
« avec ceux qui vivent et rendent gloire à Dieu. *Ne*
« *demeurez point dans l'erreur des méchans;* louez
« Dieu avant la mort... Combien est grande la mi-
« séricorde du Seigneur et le pardon qu'il accorde
« à ceux qui se convertissent à lui (1). » Tels sont
les avis que le Saint-Esprit nous donne. Serait-il
donc possible que nous méconnussions toujours la
voix du Seigneur, qui ne cesse de nous appeler à
lui, non-seulement par tout ce que nous avons
souffert pendant la révolution, mais encore par
tout ce qui se passe autour de nous.

ARTICLE II.

Tout ce qui se passe autour de nous nous avertit que la justice divine est loin d'être satisfaite, et que nous devons l'apaiser par une sincère pénitence.

Que nous serions aveugles, si nous ne voyons
pas dans tout ce qui se passe sous nos yeux des

(1) Ecclésiastiq., ch. 17, du v. 21 jusq. 28.

effets de la justice divine qui n'est point encore satisfaite, et qui par une pure miséricorde nous avertit de retourner au Seigneur notre Dieu. En effet depuis quand l'esprit d'impiété et d'irréligion a-t-il jamais levé une tête plus altière et plus audacieuse? Quand l'a-t-on vu attaquer plus ouvertement la religion et ses ministres? Ne le voit-on pas répandre publiquement et avec profusion les injures et les sarcasmes sur tout ce qu'il y a de plus saint et de plus auguste, en sorte qu'il ne lui manque que l'occasion d'une nouvelle Convention, d'un nouveau Directoire, ou d'un Corse, s'il pouvait jamais revenir, pour exercer une nouvelle terreur, renouveler le 10 août, les 2 et 3 septembre, une nouvelle persécution de 93, 94 et 95 etc.? Quand l'esprit de division et de parti a-t-il montré plus de prétentions pour porter le trouble et le désordre dans un gouvernement qui ne veut que la paix, l'union, le bonheur de tous ses sujets? Ne voyons-nous pas tous ces grands meneurs faire l'étalage pompeux de leurs maximes soi-disant libérales pour mieux faire goûter leurs principes impies et anarchiques? Ne les entendons-nous pas tous les jours calomnier avec la dernière impudence tout ce qu'il y a de bon, d'honnête et de juste, se persuadant par ce moyen qu'ils tromperont la bonne foi et grossiront leur parti qui n'est qu'un reste impur de tout ce que la révolution a vomi parmi nous de plus odieux et de plus détestable? Hommes de septembre,

ils ont été les témoins paisibles, pour ne pas dire approbateurs des massacres qui s'y sont commis; hommes du 10 août, ils ont applaudi aux outrages dont Louis XVI et sa famille ont été abreuvés, et à la suppression de la royauté en France; hommes de la Convention, ou Conventionnels, ils ont voté la mort du Roi, ou y ont donné leur adhésion; ils ont provoqué la mort de la Reine, ils ont fait ou laissé mourir le dauphin Louis XVII au milieu des plus indignes traitemens; ils ont souffert que madame Elisabeth fût conduite à l'échafaud; ils ont trouvé bon que l'on proclamât l'abolition du culte catholique; enfin ils ont été les auteurs et fauteurs du culte sacrilége de *la Raison* et de *la Liberté*; hommes du Directoire, on les a vus théophilantropes; hommes de circonstance, ils ont adulé un nouveau Cromwell dans la personne de l'usurpateur, et si aujourd'hui ils parlent de la royauté, ce n'est que pour l'outrager, disons mieux pour l'anéantir et l'étouffer, s'ils le pouvaient. Je n'en veux pour preuves que leurs principes démagogiques qui ont armé le bras de l'infâme Louvel : car ce crime horrible n'est-il pas une suite de leur conduite pendant toute la révolution, de celle qu'ils ont tenue pendant les cent jours, de leur adhésion aux articles additionnels de la prétendue constitution du Champ de Mai, et du venin empoisonné qu'ils laissent aujourd'hui distiller dans tous leurs écrits? S'ils parlent de religion, ce n'est que pour l'outrager et l'avilir;

s'ils le pouvaient, tant dans ses mystères augustes que dans son culte, dans sa pratique et sa morale, parce que, trop corrompus, ils ne peuvent en souffrir la pureté et la sainteté qui leur rappellent toujours et malgré eux ce qu'ils devraient être et ce qu'ils ne veulent pas devenir ; et pour mieux parvenir à leur but, ils cherchent à rendre odieux les ministres de cette religion dans leurs pamphlets mensongers, où ils découvrent tout ce qu'ils sont, tout ce qu'ils méditent et tout ce qu'ils feraient, si l'occasion s'en présentait. Et cependant voilà les hommes qui se présentent aujourd'hui en France comme les seuls maîtres, les seuls docteurs qu'on doive écouter et suivre ; et combien ne trouvent-ils pas malheureusement de partisans! Cependant le Seigneur ne nous avertit-il pas assez combien nous avons à craindre de sa justice et de sa colère? Ah! prévenons et conjurons l'orage qui déjà non-seulement gronde dans le lointain, mais qui est même suspendu sur nos têtes prêt à fondre sur nous et à éclater, si par une sincère pénitence nous n'arrêtons ses effets.

Il est encore un autre malheur non moins grand et qui entraîne nécessairement les suites les plus funestes et les plus fâcheuses tant pour la religion que pour la société, malheur auquel Nosseigneurs les évêques ne peuvent remédier, malheur enfin qu'il serait si instant de pouvoir arrêter. Quel est-il donc? C'est le défaut de pasteurs dans un si grand nombre de paroisses. Qu'il est désolant,

qu'il est douloureux de voir tant d'églises réduites à un triste état de viduité! Hélas! que deviennent les fidèles ainsi abandonnés à eux-mêmes? N'entendant plus parler de Dieu ni de sa loi. ils vivent dans l'ignorance des premiers devoirs de la religion; la jeunesse n'ayant plus ce frein salutaire qui la retienne dans la voie de la justice et de la piété, vit en quelque sorte sans Dieu en ce monde, ne sait que s'abandonner aux dérèglemens les plus vils et les plus honteux, et s'y livre sans remords. Au moins si elle trouvait dans ses parens l'exemple de la fidélité et de l'attachement que nous devons avoir pour la loi du Seigneur notre Dieu; si les parens avaient soin de les conduire les jours qui sont consacrés au service de Dieu à sa maison sainte, dans la paroisse la plus voisine, pour y assister aux offices divins, y apprendre la loi sainte et s'exercer à servir le Seigneur! Si encore en ces jours les pères et mères avaient soin, ainsi que leur devoir les y oblige, d'instruire leurs enfans, en leur enseignant les vérités de la religion, qu'on leur a appris à eux-mêmes dans leur enfance et leur jeunesse! Mais non! la plupart des parens qui ont traversé la révolution, ou qui sont nés durant son cours, en ont malheureusement retenu les principes impies; de sorte que les enfans ne trouvent plus dans leurs pères et mères ce qui pourrait les porter au bien et les éloigner du mal. Il n'est donc nullement étonnant que dans les paroisses où il n'y a

plus de pasteurs, nous y voyions les mœurs si corrompues, qu'on y entende si souvent parler d'impuretés honteuses, de vols, de rapines, enfin de crimes dont leurs pères auraient rougi. Eh! grand Dieu, qu'allons-nous devenir, si ces temps malheureux continuent? Hélas! tous les jours le nombre des prêtres diminue, tous les jours l'impitoyable mort enlève à l'Eglise ses pasteurs les plus recommandables; et ce qui afflige amèrement l'Eglise, c'est que les paroisses qui sont réduites à cet état de viduité n'en sentent et n'en comprennent point tout le malheur. Les choses en sont venues au point, qu'il est telle ou telle paroisse où lorsqu'un prêtre arrive pour exercer son ministère, à peine trouve-t-il un malheureux toit, une misérable chaumière pour se sécher et se délasser des fatigues du chemin; et si enfin il est surpris par la nuit, il n'y trouve pas même un gîte où il puisse décemment reposer sa tête : de sorte que pour ces sortes de chrétiens, si nous pouvons encore leur donner ce nom, avoir un prêtre ou n'en point avoir, est la chose du monde la plus indifférente. Aussi n'est-il pas rare de leur entendre dire : « *Pour moi, je n'ai pas besoin de prêtre* « *pour servir Dieu; je sais ma religion et ce que* « *j'ai à faire. Je conviens qu'il est bon d'avoir* « *un prêtre; mais ce n'est pas pour moi, c'est* « *pour mes enfans.* » Le croirait-on! voilà le langage qu'on ne craint pas de tenir tous les jours. Eh! qui le tient? ce ne sont pas seulement nos

prétendus philosophes, mais ce sont des gens du commun du peuple qui connaissent à peine leur *alphabet*. De bonne foi, ce seul raisonnement ne prouve-t-il pas très-évidemment la plus profonde ignorance ? Car où a-t-on jamais vu qu'on pût remplir les devoirs de la religion sans le ministère d'un prêtre, non-seulement pour nous instruire, mais encore pour nous administrer tous les secours de la religion, ainsi qu'ils en ont reçu l'autorité de Dieu même, dont ils sont les ministres et les dispensateurs? Ce serait donc inutilement que Jésus-Christ aurait établi un sacerdoce dans son église, sacerdoce dont il a rempli lui-même le premier les fonctions, en s'offrant à Dieu son Père comme victime d'expiation pour les péchés de tout le monde; et le ministère des prêtres de la nouvelle alliance n'est-il pas sur la terre une continuation de ce sacerdoce dont Jésus-Christ est le chef dans le ciel? Depuis quand donc la religion n'est-elle plus bonne que pour les enfans? quel est l'homme qui n'en ait besoin dans tous les momens de la vie, puisqu'il n'est point un seul instant où nous n'ayons besoin du secours de Dieu? S'il était ici question du culte de *la Raison*, de *la Liberté* ou de *la Théophilantropie*, je conviens qu'on n'avait pas besoin de prêtres; il suffisait d'avoir des *Révolutionnaires*, des *Régicides*, des *Terroristes* et des *Apostats*. Mais quoi! voudrait-on faire à la religion de Jésus-Christ l'injure de la comparer à toutes ces monstruosités, dignes productions d'une

république insensée? N'est-il donc pas évident, comme l'expérience du passé et celle du présent ne nous le prouvent que trop, que le plus grand des malheurs qui puisse arriver à une nation, est celui de ne point avoir de religion? Oui! ôtez à un peuple le mieux policé, ôtez-lui le précieux avantage de la religion, bientôt il tombera dans la plus affreuse barbarie. Nos prétendus philosophes ont été si bien convaincus de cette nécessité, qu'ils n'ont pas craint d'avouer eux-mêmes, et j'ose le dire malgré eux, que si Dieu n'avait donné aux hommes une religion, il faudrait en inventer une pour les contenir. Ils n'ont point dit qu'il en fallait une pour *le commun du peuple*, pour *la jeunesse*, mais pour tous les hommes en général; tant ils étaient persuadés de son absolue nécessité! Comment donc se fait-il aujourd'hui que nous voyions une classe d'hommes qui se persuadent et qui cherchent à persuader aux autres que la religion n'est bonne que pour le commun du peuple et pour la jeunesse? Quel aveuglement! quelle impiété! Hélas! ne devons-nous pas craindre d'être arrivés à ces temps dont le Sauveur parle dans l'Évangile en disant: *Lorsque le Fils de l'homme viendra, pensez vous qu'il trouve de la foi sur la terre* (1)? Ne sommes-nous pas réduits à ces temps malheureux dont le Seigneur parle par son prophète: « Il viendra un temps, dit le Seigneur, que

---

(1) Ev. St. Luc, ch. 18, v. 8.

« j'enverrai la famine sur la terre, non la famine du « pain, ni la soif de l'eau, mais la famine et la soif « de la parole du Seigneur... Ils iront chercher de « tous côtés la parole du Seigneur, et ils ne la « trouveront point (1). » Ne semble-t-il pas, d'après ce que le prophète a dit auparavant, que ce soit là le plus grand malheur qui puisse arriver à un peuple? Ah! pourquoi y sommes-nous si indifférens? Eh! pouvons-nous, si l'intérêt de notre salut nous touche, ne pas comprendre toute l'étendue de l'obligation où nous sommes de recourir promptement au Seigneur notre Dieu par une sincère et salutaire pénitence; car n'est-ce pas aussi à nous que le Seigneur dit, comme autrefois à son peuple, avec les expressions du plus tendre amour? « On dit ordinairement : si une femme, « après avoir été répudiée par son mari et l'avoir « quitté, en épouse un autre, son mari la reprendra-t-il encore? et cette femme n'est-elle pas con-« sidérée comme impure et déshonorée? Mais pour « vous, ô fille d'Israël, vous vous êtes corrompue « avec plusieurs qui vous aimaient, et néanmoins « retournez à moi, dit le Seigneur, et je vous re-« cevrai........ Appelez moi donc et invoquez-moi « maintenant; dites-moi : Vous êtes mon père, « vous êtes celui qui m'avez conduit, lorsque j'étais « vierge.....Serez-vous donc fâché pour toujours, « et votre colère durera-t-elle éternellement ?....

---

(1) Amos, ch. 8, v.v. 11 et 12.

« Revenez, rebelle Israël, dit le Seigneur, et je
« ne détournerai point mon visage de vous; parce
« que je suis saint, dit le Seigneur, et que ma co-
« lère ne durera pas éternellement. Mais recon-
« naissez votre iniquité, parce que vous avez violé
« la loi du Seigneur votre Dieu, que vous vous
« êtes prostituée à des étrangers...... et que vous
« n'avez point écouté ma voix, dit le Seigneur.
« Convertissez vous, mes enfans, en revenant à
« moi, dit le Seigneur, parce que je suis votre
« époux...... et je vous ferai entrer dans Sion. Je
« vous donnerai des pasteurs selon mon cœur,
« qui vous donneront la nourriture de la science
« et de la doctrine..... Convertissez-vous, enfans
« rebelles, revenez à votre père, et je guérirai
« le mal que vous vous êtes fait en vous détour-
« nant de moi (1). — Israël, si vous revenez, dit
« le Seigneur, convertissez-vous à moi; si vous
« ôtez de devant ma face les sujets de vos chutes,
« vous ne serez point ébranlé..... Préparez vous
« avec soin une terre nouvelle, et ne semez pas
« sur des épines. Soyez circoncis de la circonci-
« sion du Seigneur; retranchez de vos cœurs ce
« qu'il y a de charnel, habitans de Juda et de Jé-
« rusalem, de peur que mon indignation n'éclate
« tout à coup et ne s'embrase comme un feu, à
« cause de la malignité de vos pensées, et que
« personne ne la puisse éteindre...... C'est pour-

(1) Jérém., ch. 3, du v. 1er jusq. 22.

« quoi, couvrez-vous de cilices, pleurez et pous-
« sez en haut vos cris et vos hurlemens.... Jéru-
« salem, purifiez votre cœur de sa corruption,
« afin que vous soyez sauvée. Jusqu'à quand les
« pensées mauvaises demeureront-elles dans
« vous?..... Vos actions et vos pensées vous ont
« attiré ces maux : c'est le fruit de votre malice,
« parce qu'elle est pleine d'amertume, et qu'elle a
« pénétré jusqu'au fond de votre cœur (1). » Qui
de nous, après des expressions si tendres, si affectueuses, pourrait encore endurcir son cœur, et ne pas revenir au Seigneur son Dieu dans toute la sincérité de son âme, avec un cœur contrit et humilié, brisé de douleur et d'amertume d'avoir outragé un Dieu si bon, si miséricordieux envers des enfans ingrats, rebelles et dénaturés? Méditons donc toutes les expressions du prophète, méditons avec une attention religieuse combien le Seigneur est bon, combien il est compâtissant de nous appeler ainsi à lui, nous qui l'avons si grièvement offensé; et voyons combien notre ingratitude serait monstrueuse, si nous nous montrions insensibles à un amour aussi grand qu'il est incompréhensible; car enfin le Seigneur n'a pas besoin de nous, nous ne pouvons en rien contribuer à sa gloire et à son bonheur. Au contraire, il ne nous appelle à lui que pour nous en rendre participans, afin que nous soyons heureux du bonheur de

---

(1) Jérém., ch. 4, du v. 1 jusq. 18.

lui-même. Hélas! malheureuses et chétives créatures, que deviendrions-nous, s'il nous abandonnait un seul instant, s'il cessait un seul moment de penser à nous? ne rentrerions-nous pas de suite dans l'horreur du néant? Et cependant ne semblerait-il pas, d'après la conduite qu'il tient à notre égard, qu'il ne pourrait se passer de nous? Ah! ne nous y trompons pas, c'est la grandeur de son amour pour les enfans des hommes qui le porte à en user ainsi envers nous. Pourrions-nous donc y être insensibles, et alors ne serait-ce pas de nous que David aurait dit: « Jusqu'à quand, « ô enfans des hommes, aurez-vous le cœur appesanti? Pourquoi aimez-vous la vanité, et cherchez-vous le mensonge (1)? » Je le répète, après les crimes de notre révolution, il ne nous reste que la pénitence pour apaiser la colère du Seigneur et éloigner de nous tous les châtimens que nous avons mérités et qui semblent encore aujourd'hui nous menacer. Faisons-la donc, puisque c'est la seule porte qui nous soit ouverte pour arriver à Dieu.

---

(1) Ps. 4, v. 3.

ARTICLE III.

Personne n'est exempt de cette pénitence. Exemples des Saints qui ont confessé leurs péchés et ceux de leur nation, et qui se sont réunis aux pécheurs pénitens, pour apaiser la colère de Dieu.

Il n'en est que trop malheureusement aujourd'hui, parmi les chrétiens, qui ne peuvent ou qui ne veulent point se convaincre de l'obligation où est toute la France de réparer, par une pénitence publique, tous les crimes qui se sont commis pendant la révolution. Les uns disent : Moi, je n'étais point en France pendant ces jours d'horreur et d'anarchie ; j'ai même fui pour ne point être témoin des calamités qui allaient accabler ma malheureuse patrie. Et moi, dira un autre, j'étais en France ; mais j'étais retiré du tracas des affaires, je vivais au loin dans la retraite, et grâces au ciel, je n'ai pris aucune part à tout ce qui s'est fait. Et moi, dira celui-ci, j'y ai eu si peu de part, que j'ai même souffert la prison et que je me suis vu à la veille de monter, comme tant d'autres, sur l'échafaud, et de payer de ma tête l'attachement que j'ai toujours conservé pour la religion et pour mon Roi légitime. Moi enfin, dira celui-là, je n'étais qu'enfant, ou je n'étais pas encore né, et par là même je n'ai pu prendre aucune part ni

active ni passive à tout ce qui s'est fait : je ne suis donc point obligé de faire pénitence pour des crimes qui se sont commis avant que j'existasse, ou que j'eusse l'âge de raison nécessaire pour pouvoir y participer avec réflexion et préméditation. Ainsi beaucoup se persuadent qu'ils ne sont point tenus de faire pénitence.

Vains prétextes, vains raisonnemens qui ne font que décéler le peu de foi de ceux qui les tiennent. Ah! que ces sentimens, si peu religieux, étaient éloignés du cœur des fidèles serviteurs du Seigneur, qui ont vécu sous l'ancienne alliance! A plus forte raison doivent-ils l'être infiniment davantage de celui des chrétiens qui vivent sous la loi de grâce, qui est toute charité et tout amour.

Nous lisons dans l'Ancien Testament que Moïse, ce fidèle serviteur de Dieu, intercéda pour son peuple, afin d'obtenir le pardon du crime dont les Juifs s'étaient rendus coupables en adorant le veau d'or. « Je me prosternai devant le Seigneur, dit « ce saint législateur, comme j'avais fait aupara- « vant, et je demeurai quarante jours et quarante « nuits sans boire ni manger, à cause de tous les « péchés que vous aviez commis contre le Seigneur, « et pour lesquels vous aviez excité sa colère contre « vous, et qui le portaient à vouloir vous exter- « miner; et le Seigneur m'exauça encore pour « cette fois. Il fut aussi extrêmement irrité contre « Aaron, et il voulut le perdre; mais je l'apaisai

« de même en priant pour lui (1). » Nous savons encore que ce saint législateur alla jusqu'à demander à Dieu d'être effacé de son livre, afin d'obtenir le pardon qu'il sollicitait pour son peuple (2).

Que sont donc ici les vains raisonnemens de ceux qui prétendent être dispensés de faire pénitence pour tous les crimes commis pendant notre révolution, parce que, disent-ils, ils n'étaient point en France, ou qu'ils étaient retirés du tracas des affaires, ou enfin parce qu'ils n'étaient point encore au monde, ou qu'ils n'avaient point l'âge de raison pour pouvoir prendre part aux événemens? Moïse n'était pas non plus avec son peuple, lorsqu'il s'abandonna à l'idolâtrie du veau d'or; il était loin d'y avoir consenti en aucune manière, puisqu'il était avec le Seigneur sur la montagne; et cependant ce saint législateur ne se croit pas dispensé de jeûner et de prier pendant quarante jours et quarante nuits pour son peuple et pour Aaron, son frère; et le Seigneur, toujours favorable à la prière et à la pénitence de ses fidèles serviteurs, se laisse fléchir en pardonnant aux coupables. Quel exemple pour nous! Serons-nous donc toujours sans l'imiter et le suivre, comme l'a fait depuis saint Paul, qui nous assure qu'il était saisi d'une tristesse profonde et que son cœur était pressé sans cesse d'une

(1) Deutér., ch. 9, v.v. 18, 19 et 20.
(2) Exod., ch. 32, v. 32.

vive douleur. « Jusque-là, dit-il, que j'eusse dé-
« siré que Jésus-Christ me fît servir moi-même de
« victime soumise à l'anathême, pour mes frères
« qui sont du même sang que moi selon la chair,
« qui sont les Israëlites à qui appartient l'adoption
« des enfans de Dieu, sa gloire, son alliance, sa
« loi, son culte et ses promesses (1). » Eh! sans
doute l'apôtre saint Paul n'avait alors aucune part à
l'incrédulité de sa nation qui avait rejeté le Messie,
lui qui prêchait son Evangile aux Juifs et aux
Gentils. Quoi donc! sommes nous plus saints, plus
éclairés que ce grand apôtre, qui fut ravi jusqu'au
troisième ciel et qui y entendit des paroles ineffables
qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter (2).

Mais ce n'est pas seulement Moïse et saint Paul
qui nous donnent l'exemple de la pénitence que
nous devons faire pour nos frères, lorsqu'ils ont
eu le malheur de tomber dans quelque péché.
Nous lisons au livre des Psaumes que le prophète
s'écriait : « Mes yeux ont répandu des ruisseaux
« de larmes, parce que les hommes n'ont point
« gardé votre loi (3). » C'est ainsi que dans tous
les temps les saints n'ont jamais pensé que leur innocence
fût pour eux un motif suffisant pour ne
pas se mettre au nombre des coupables dans les
calamités publiques. Humbles d'esprit et de cœur,
ils s'empressaient de se mettre au rang des pé-

(1) Epître aux Romains, ch. 9, v.v. 2, 3 et 4.
(2) 2e Epître aux Corinthiens, ch. 12, v. 4.
(3) Ps. 118, v. 136.

cheurs, ils imploraient avec instance la divine miséricorde en confessant leurs péchés et ceux de leurs frères. « Nous avons péché, dit Jérémie, « contre le Seigneur notre Dieu, nous et nos « pères, depuis notre jeunesse jusqu'à ce jour et « nous n'avons point entendu la voix du Sei- « gneur, notre Dieu (1). » Et ailleurs le même prophète dit encore : « Nos pères ont péché et « ils ne sont plus, et nous avons porté la peine « de leurs iniquités (2). »

Esther, quoique choisie de Dieu pour préserver son peuple du massacre que le superbe Aman avait ordonné au nom du roi Assuérus; Esther, dis-je, quoique juste, sainte et agréable aux yeux du Seigneur, « quitta ses habits et en prit de conformes « à son affliction, et au lieu de parfums, elle se « couvrit la tête de cendres et d'ordures; elle af- « fligea son corps par les jeûnes, et s'arrachant « les cheveux, elle en remplit tous les lieux où « elle avait accoutumé de se réjouir auparavant: « elle fit cette prière au Seigneur, le Dieu d'Is- « raël..... Nous avons péché devant vous, et c'est « pour cela que vous nous avez livrés entre les « mains de nos ennemis; car nous avons adoré « leurs dieux. Vous êtes juste, Seigneur (3). » Nous lisons également au même livre que cette pieuse reine avait fait dire à Mardochée, son on-

(1) Jérém., ch. 3, v. 25. — (2) Lament. de Jérém., prière, ch. 5, v. 7. — (3) Esth., ch. 14, v.v. 2, 3, 6 et 7.

cle : « Allez, assemblez tous les Juifs que vous « trouverez dans Suse, et priez tous pour moi. « Passez trois jours et trois nuits sans manger ni « boire, et je jeûnerai de même avec les filles qui « me servent.... Mardochée alla aussitôt exécuter « ce qu'Esther lui avait ordonné. (1). » Quelle leçon pour nous et pour toute la France! Mais nous contenterons-nous seulement de l'admirer, nous surtout qui avons de si puissans motifs de l'imiter?

Pouvons-nous sans attendrissement lire la prière qu'Esdras adressa au Seigneur, en considérant la prévarication d'Israël, après la captivité de Babylone? « Mon Dieu, dit ce saint homme, je suis « dans la confusion, et j'ai honte de lever les « yeux devant vous, parce que nos iniquités se « sont accumulées sur nos têtes, depuis le temps « de nos pères, et que nos péchés se sont accrus « et sont montés jusqu'au ciel; nous sommes « tombés aussi nous-mêmes, jusqu'aujourd'hui, « dans de grands péchés; et nos iniquités ont été « cause que nous avons été livrés, nous, nos « rois et nos prêtres, entre les mains des nations, « et que nous avons été abandonnés comme nous « le sommes aujourd'hui...... O Seigneur, serez-« vous en colère contre nous jusqu'à nous perdre « entièrement, sans nous laisser aucun reste de « votre peuple pour le sauver (2)? » Néhémias

---

(1) Esther, ch. 4, v.v. 15, 16 et 17.

(2) 1er liv. d'Esdr., ch. 9, v.v. 6, 7 et 14.

ne tient-il pas le même langage, en adressant ses prières à Dieu? « Seigneur, Dieu du ciel, qui êtes
« fort, grand et terrible, qui gardez votre alliance
« et conservez votre miséricorde à ceux qui vous
« aiment et qui observent vos commandemens,
« ayez, je vous prie, l'oreille attentive et les yeux
« ouverts, pour exaucer la prière de votre ser-
« viteur, que je vous offre maintenant, pendant
« le jour et pendant la nuit, pour les enfans d'Is-
« raël, vos serviteurs. Je vous confesse les péchés
« que les enfans d'Israël ont commis contre vous.
« Nous avons péché, moi et la maison de mon
« père. Nous avons été séduits par la vanité et le
« mensonge, et nous n'avons point observé vos
« commandemens et vos cérémonies. (1). » Le prophète Baruch dit également à Dieu : « Nous
« avons péché devant le Seigneur notre Dieu;
« nous ne l'avons point cru; nous n'avons eu
« aucune confiance en lui; nous ne lui avons
« point été assujétis, et nous n'avons point écouté
« la voix du Seigneur notre Dieu pour marcher
« selon les préceptes qu'il nous a donnés..... C'est
« pourquoi nous avons été accablés de plusieurs
« maux et des malédictions que le Seigneur avait
« prédites par Moïse, son serviteur (2). »

Puis-je ne pas citer l'humble et touchante prière que Daniel fait à Dieu, en lui confessant ses péchés et

---

(1) 2e liv. d'Esdr., ch. 1, v.v. 5, 6 et 7.

(2) Baruch, ch. 1, v.v. 17, 18 et 20.

ceux de son peuple ? Ce saint prophète dit qu'il arrêta ses yeux et son visage sur le Seigneur son Dieu, pour le prier et le conjurer dans les jeûnes, le sac et la cendre; qu'il lui confessa ses fautes en lui disant : « Ecoutez ma prière, ô Seigneur Dieu,
« grand et terrible, qui gardez votre alliance et
« votre miséricorde envers ceux qui vous aiment
« et qui observent vos commandemens. Nous
« avons péché, nous avons commis l'iniquité;
« nous avons fait des actions impies ; nous nous
« sommes retirés de vous, et nous nous sommes
« détournés de la voie de vos préceptes et de vos
« ordonnances ; nous n'avons point obéi à vos
« serviteurs les Prophètes, qui ont parlé en votre
« nom à nos rois, à nos princes, à nos pères et à
« tous les peuples de la terre. La justice est à vous,
« ô Seigneur; et pour nous, il ne nous reste que
« la confusion de notre visage.... à cause de nos
« iniquités commises contre vous. Il ne nous reste,
« dis-je, Seigneur, que la confusion de notre visage,
« à nous, à nos rois, à nos princes et à nos pères
« qui ont péché : mais à vous, qui êtes le Seigneur
« notre Dieu, appartient la miséricorde et la
« grâce de la réconciliation. Car nous nous sommes
« retirés de vous, et nous n'avons point écouté la
« voix du Seigneur notre Dieu, pour marcher
« dans la voie qu'il nous avait prescrite par ses
« serviteurs les Prophètes..... Je confesse donc,
« maintenant, ô Seigneur notre Dieu..... que nous
« avons péché, que nous avons commis l'iniquité

« contre vos justes ordonnances. Mais je vous
« conjure, selon toute votre justice, Seigneur,
« que votre colère et votre fureur se détournent
« de votre cité de Jérusalem et de votre mon-
« tagne sainte : car Jérusalem et votre peuple sont
« aujourd'hui en opprobre à toutes les nations
« qui nous environnent, à cause de nos péchés
« et des iniquités de nos pères. Ecoutez donc
« maintenant, ô notre Dieu, les vœux et les prières
« de votre serviteur ; faites reluire votre face sur
« votre sanctuaire, qui est tout désert, et faites-
« le pour vous-même. Abaissez, ô mon Dieu,
« votre oreille jusqu'à nous, et nous écoutez ;
« ouvrez les yeux, et considérez notre désola-
« tion..... Car ce n'est point par confiance en
« notre propre justice, que nous vous offrons nos
« prières en nous prosternant devant vous ; mais
« c'est dans la vue de la multitude de vos misé-
« ricordes. Exaucez-nous, Seigneur ; Seigneur,
« apaisez votre colère ; jetez les yeux sur nous,
« et agissez ; ne différez plus, mon Dieu, pour
« l'amour de vous-même ; parce que cette ville
« et ce peuple sont à vous, et ont la gloire de
« porter votre nom (1). » Quelle foi, quelle piété
dans ce saint Prophète ! Eh ! qui sommes-nous,
nous malheureux pécheurs, pour ne pas vouloir
imiter un si bel exemple ? Quoi ! serait-il donc
possible que nous eussions la folle présomption,

---

(1) Daniel, ch. 9, du v. 3 jusq. 20.

le téméraire orgueil de nous croire plus justes, plus saints que tant de pieux personnages? Serions-nous assez aveugles que de nous croire plus éclairés que ceux qui étaient inspirés de l'esprit de Dieu? Hélas! tous ces saints tiennent pourtant le même langage, la même conduite! Tous confessent que c'est à cause de leurs péchés, de leurs iniquités, et de ceux de leur nation, qu'ils sont punis et affligés, quoiqu'ils n'aient pris aucune part à la prévarication de leur siècle. Et nous, qui avons passé le torrent rapide d'une révolution qui a renversé le trône et l'autel, nous prétendrions ne point être obligés à faire pénitence de tant de crimes qui ont souillé toute la France! Ah! s'il en était ainsi, notre aveuglement ne serait-il pas porté à son comble? et ne serait-ce pas, pour nous, un malheur plus grand que tous ceux que nous avons éprouvés? car alors je ne verrais plus de remède à nos maux, puisque nous ne les comprendrions pas, que nous ne les sentirions pas, et que, par là, nous accuserions l'Esprit Saint d'avoir trompé tant de saints personnages, en leur inspirant des sentimens qu'il n'était pas nécessaire qu'ils eussent; ce qui serait un blasphême à dire et même à penser. Imitons, au contraire, les trois jeunes Hébreux qui, dans la fournaise ardente, disaient à Dieu : « Vous êtes juste dans tout ce « que vous avez fait; toutes vos œuvres sont fon- « dées sur l'équité; vos voies sont droites, et « tous vos jugemens sont justes et véritables. Vos

« jugemens ont été très-équitables dans tous les
« maux que vous avez fait venir sur nous.... parce
« que vous nous avez envoyé tous ces châtimens
« dans la vérité et dans la justice, à cause de nos
« péchés; car nous avons péché et nous sommes
« tombés dans l'iniquité, en nous retirant de vous,
« et nous avons manqué en toutes choses.... Ne
« nous abandonnez pas, Seigneur, pour jamais,
« à cause de votre nom; nous vous en conjurons,
« ne détruisez pas votre alliance, et ne retirez
« pas de nous vos miséricordes..... mais recevez-
« nous, Seigneur, dans un cœur contrit et dans
« un esprit humilié (1). » Imitons encore le peuple
de Dieu qui, à l'approche d'Holopherne, cria vers
le Seigneur avec grande instance. « Tous humi-
« lièrent leurs âmes dans les jeûnes et les prières,
« eux, leurs femmes; les prêtres se revêtirent de
« cilices, et les enfans se prosternèrent du côté
« du temple du Seigneur, et ils couvrirent d'un
« cilice l'autel du Seigneur..... Et sachez, leur dit
« le grand-prêtre, que le Seigneur vous exaucera,
« si vous persévérez toujours dans le jeûne et la
« prière devant le Seigneur (2). » En effet, le
Seigneur se montra favorable à son peuple, par la
victoire que Judith remporta sur le général de
Nabuchodonosor, roi d'Assyrie. Imitons ces
pieux Machabées qui, la cendre sur la tête, et les

---

(1) Daniel, ch. 3, du v. 27 jusqu'au 39.
(2) Judith, ch. 4, v.v. 8, 9 et 12.

reins couverts d'un cilice, prosternés au pied de l'autel, conjuraient le Seigneur de leur être favorable et de se déclarer l'ennemi de leurs ennemis, et l'adversaire de leurs adversaires (1). Imitons, enfin, cette mère admirable et ses sept enfans, dont il est parlé au livre des *Machabées*; et ne craignons point de dire, avec le sixième de ses enfans : « Si nous souffrons, c'est parce que nous « l'avons mérité, ayant péché contre Dieu; et « ainsi nous nous sommes attirés ces fléaux si « épouvantables (2). » Sans doute on ne pourra pas dire que ces généreux martyrs n'étaient pas saints; et néanmoins ils reconnaissent, ils confessent, au milieu des plus grands tourmens, que ce sont leurs péchés et ceux de leur nation, qui attirent sur eux de si effroyables châtimens. Et nous, qui n'avons ni leur pureté, ni leur sainteté, ni leur justice, nous prétendrons que le Seigneur n'aura pas droit de nous châtier, ni de nous punir!

Voilà cependant ceux que le Saint-Esprit nous donne pour exemples et pour modèles que nous devons suivre et imiter, si nous voulons que le Seigneur détourne de dessus nous les maux que nous n'avons que trop mérités et provoqués par tous les crimes qui se sont commis dans toute la France, pendant notre révolution. Jugeons, maintenant, combien sont faibles les raisonnemens,

---

(1) 2[e] liv. des Machabées, ch. 10, v.v. 25 et 26.
(2) *Id.*, ch. 7, v. 18

les vains prétextes qu'on allègue pour se persuader qu'on n'est point tenu de faire pénitence pour réparer les outrages commis envers la Majesté divine. Mais si toutes les autorités que j'ai rapportées ne suffisaient point pour convaincre, écoutons au moins la terrible sentence que notre adorable Sauveur a consignée dans l'Evangile, en disant : *Je vous assure et je vous déclare que si vous ne faites pénitence, vous périrez tous* (1). Ah ! tremblons donc, et craignons que si nous résistons plus long-temps à la voix du Seigneur, qui nous appelle encore à lui dans sa miséricorde, afin de nous épargner les coups de sa justice ; craignons, dis-je, que ce ne soit de nous qu'il soit aussi écrit, que « Jésus commença à faire des reproches aux villes « dans lesquelles il avait fait beaucoup de miracles, « de ce qu'elles n'avaient point fait pénitence. « Malheur à toi, Corozaïn ; malheur à toi, Bethsaïde, parce que si les miracles qui ont été faits « au milieu de vous, avaient été faits dans Tyr « et dans Sidon, il y a long-temps qu'elles auraient « fait pénitence dans le sac et la cendre. C'est « pourquoi je vous déclare qu'au jour du jugement, Tyr et Sidon seront traitées moins rigoureusement que vous. Et toi, Capharnaüm, t'élèveras-tu toujours jusqu'au ciel ? Tu seras « abaissée jusqu'au fond de l'Enfer ; parce que si « les miracles qui ont été faits au milieu de toi,

(1) Evang. St. Luc, ch. 13, v. 3.

« avaient été faits dans Sodôme, elle subsisterait
« peut-être encore aujourd'hui. C'est pourquoi je
« vous déclare qu'au jour du jugement, le pays
« de Sodôme sera traité moins rigoureusement
« que toi (1). » Ah! si nous sommes réellement
chrétiens, si nous désirons véritablement opérer
notre salut, si nous cherchons de bon cœur la
gloire de Dieu et le bonheur de notre patrie, ne
balançons plus, entrons avec une sainte ardeur
dans cette voie qui nous est ouverte; rejetons loin
de nous tous ces vains subterfuges, ces prétextes
mensongers inventés par l'orgueil pour nous éloi-
gner de remplir un devoir qui nous est prescrit à
tous; et, loin de nous faire illusion, descendons
dans le fond de notre conscience, sondons-en les
plis et replis, et nous nous convaincrons facile-
ment de toute l'étendue de l'obligation où nous
sommes de satisfaire à la justice divine, non-seu-
lement pour nos propres péchés, mais encore
pour tous ceux qui se sont commis pendant le
cours de notre coupable révolution. Aussi l'apôtre
saint Jean, dans sa divine *Apocalypse*, disait:
« Que celui qui est juste se justifie encore; que
« celui qui est saint se sanctifie encore (2). »

Mais, de bonne foi, quel est celui d'entre nous
qui puisse se rendre ce témoignage, aussi flatteur
qu'il est consolant, qu'il n'est coupable d'aucun des

---

(1) Ev. St. Math., ch. 11, du v. 20 jusq. 25.

(2) Apocal., ch. 22, v. 11.

crimes de la révolution? *Quel est-il? et nous le louerons* (1). Car combien qui n'ont pas, il est vrai, blasphémé le saint nom de Dieu par leurs paroles, mais qui l'ont renoncé par leurs œuvres? Ceux qui n'ont point abjuré la foi, ont ils toujours vécu de la foi? S'ils n'ont pas profané les choses saintes en public, ne les ont-ils pas profanées dans le secret? Notre conscience a-t-elle toujours été assez pure pour nous approcher de l'autel du Seigneur, pour participer aux saints mystères, pour manger l'agneau sans tache? Hélas! ne nous a-t-on pas souvent vu passer des sociétés mondaines, des divertissemens profanes, à la table du Seigneur? N'avons-nous pas souvent, par notre conduite, fait un alliage monstrueux de Jésus-Christ avec Bélial? Le respect humain ne nous a-t il pas arrêtés dans l'accomplissement de nos devoirs? La crainte de paraître religieux aux yeux de certaines personnes qu'on voulait ménager, par intérêt ou par politique, ne nous a-t-elle point fait approuver, au moins extérieurement, leurs actions, leurs discours et leur conduite, que nous aurions blâmés et censurés dans toute autre circonstance? Enfin, pendant ces jours d'horreur et de crimes, pouvons-nous nous flatter d'avoir toujours été ce que nous aurions dû être?

Si nous n'avons point trempé nos mains dans le sang de Louis XVI, du père du peuple, dans celui

(1) Ecclésiastiq., ch. 31, v. 9.

de l'auguste et infortunée Marie-Antoinette, son épouse, dans celui de Madame Elisabeth de France; si nous n'avons point participé à la mort prématurée et cruelle du Dauphin, Louis XVII, avons-nous au moins gardé à ces royales victimes toute la fidélité que les lois divines et humaines nous prescrivaient? Nous sommes-nous hautement et ouvertement prononcés contre cette Convention régicide, contre les crimes dont elle souillait la France? Combien qui ne voudraient pas qu'on pût leur reprocher, ni les accuser d'avoir contribué, ni directement, ni indirectement, à la mort du Roi, et qui aujourd'hui ne se font aucun scrupule d'avoir contribué, par leurs votes électifs, à la nomination de cette monstrueuse assemblee qui a couvert toute la France d'un crêpe funèbre, qui a publié hautement, au nom de toute la nation qui l'avait nommée, l'apostasie la plus criminelle et la plus révoltante? Hélas! qui s'est opposé à ce déluge de crimes et d'iniquités?

Vous n'avez point participé aux massacres de septembre; vous en avez même eu horreur : mais avez-vous toujours respecté les ministres de Jésus-Christ comme vous le deviez? Les avez-vous toujours regardés comme les ambassadeurs du Seigneur votre Dieu, comme les dépositaires de son autorité, les dispensateurs de ses grâces, de ses bienfaits et de ses sacremens, comme les héritiers de son immense charité et de son ardent amour pour les hommes; comme ceux à qui il a dit, dans

la personne de ses Apôtres : « Celui qui vous « écoute, m'écoute; celui qui vous méprise, me « méprise; et celui qui me méprise, méprise celui « qui m'a envoyé (1). » N'en avez-vous jamais parlé avec malignité, avec un certain plaisir de méchanceté ou de calomnie, dans l'intention de diminuer une partie du respect qu'on devait à leur personne, à la dignité et à la sublimité de leur caractère? N'avez-vous point éprouvé un mouvement secret de satisfaction, lorsque, dans certaines sociétés, on n'observait point, à leur égard, toutes les règles du devoir et de la charité; et qu'artificieusement, et avec dessein prémédité, on tournait en ridicule leur piété, leurs discours et leurs actions? Souvent ne les avez-vous pas trop sévèrement censurés, lorsqu'ils ne partageaient point vos idées ou vos principes? Les avez-vous défendus contre les imputations calomnieuses des révolutionnaires et des impies? Les avez-vous assistés, lorsque vous le pouviez, dans leurs besoins et les persécutions qu'ils ont eu à souffrir pour le soutien de la religion? Enfin, l'esprit de parti ou de schisme ne vous a-t-il point fourni des moyens pour donner à la malveillance et à la méchanceté des armes contre eux? Hélas! en combien d'occasions, au lieu de trouver en vous des amis et des défenseurs, n'ont-ils pu voir, sinon des ennemis, au moins des hommes plus touchés de leurs

(1) Ev. St. Luc, ch. 10, v. 10.

intérêts personnels que de ceux de Dieu et de sa religion ?

Dans ces jours d'horreur, avons-nous tous assez prié, assez gémi devant Dieu ? Avons-nous, comme David, été épuisés à force de soupirer ? Avons-nous lavé, toutes les nuits, notre lit de nos pleurs, et avons nous arrosé de nos larmes le lieu où nous étions couchés (1) ? Ah ! si telle eût été notre conduite, n'aurions-nous pas désarmé le bras du Seigneur, levé sur nous ? N'aurions-nous pas éteint le feu de sa colère et de son indignation ? Pourquoi donc ne nous sommes-nous pas offerts comme des victimes de pénitence, pour conjurer l'orage et détourner la tempête ? Au contraire, n'avons-nous pas, par nos péchés précédens, contribué à grossir le trésor de la colère de Dieu, et à attirer sur l'Eglise et sur le royaume, tout le poids de ses vengeances ? Nous sommes-nous humiliés sous sa main puissante, lorsqu'elle s'appesantissait sur nous ? L'avons-nous baisée avec respect ? Si nous avons perdu nos biens, nos dignités, nos honneurs, nos parens, nos amis, notre liberté enfin, nous sommes-nous écriés avec le Psalmiste : « Vous êtes juste, « Seigneur, et votre jugement est droit (2). » Avons-nous dit, dans toute la sincérité de notre cœur, comme le saint homme Job : « Je suis sorti « nu du ventre de ma mère, et j'y rentrerai nu. « Le Seigneur m'avait tout donné ; le Seigneur

---

(1) Ps. 6, v. 7. — (2) Ps. 118, v. 137.

« m'a tout ôté : il n'est arrivé que ce qu'il lui a « plu. Que le nom du Seigneur soit béni (1). »

Mais encore, avons-nous été plus touchés des intérêts de Dieu et de sa religion, que des nôtres? Avons-nous senti plus vivement, et avec plus d'amertume, la perte de la foi dans nos frères, que celle de nos biens temporels? Les outrages faits à la majesté divine nous ont-ils plus affligés que les injustices des tribunaux révolutionnaires à notre égard? N'avons-nous point négligé les devoirs les plus ordinaires et les plus communs de la charité envers nos frères, en ne nous occupant que de nous-mêmes et de notre propre sûreté, sans chercher à nous intéresser également à nos frères, à qui nous pouvions, dans plusieurs occasions que la Providence nous ménageait, rendre des services si utiles, si importans et si consolans? Obligés de fuir sur une terre étrangère, ou restés en France, n'avons-nous point emporté ou conservé dans notre cœur des sentimens de haine, d'aversion, un secret désir de vengeance contre nos injustes oppresseurs? Ne nous sommes-nous point livrés aux murmures, à l'impatience, au lieu que nous ne devions qu'en parler à Dieu dans la prière, pour lui demander les grâces dont nous avions besoin pour nous sanctifier au milieu des afflictions, et en même temps pour lui demander la conversion de nos ennemis? Et, si nous n'avons

---

(1) Job, ch. 1, v. 21.

pas été les auteurs de tant de désordres, de scandales et de crimes, n'y avons-nous pas consenti au moins indirectement, soit par nos discours, soit par nos actions, soit enfin par un coupable silence, qui était souvent regardé comme une approbation formelle de tant de scélératesses?

Enfin, si vous n'avez jamais été partisans du culte de *la Raison* et de *la Liberté,* si vous n'avez jamais assisté à ces fêtes inventées par l'impiété et par l'apostasie, si on ne vous a jamais vu vous joindre aux *Théophilantropes*, avez-vous aussi toujours conservé pour la religion du Seigneur tout le respect que vous lui deviez? Vous n'avez point brûlé un encens sacrilége à la folle Raison, ni à l'esclave Liberté; mais n'avez-vous point sacrifié dans votre cœur à de honteuses passions, en leur donnant une criminelle préférence sur la vertu et la pratique de vos devoirs? Si, comme le Prophète, vous pouvez dire : « Je ne me suis point « assis dans l'assemblée de la vanité et du men« songe, et je ne me mêlerai point avec ceux qui « commettent l'iniquité; je hais l'assemblée des « méchans (1). » Avez-vous recherché la compagnie des justes et des hommes de bien? Avez-vous lavé vos mains dans la compagnie des innocens? Si vos oreilles n'ont point été souillées, en écoutant des discours impies et sacriléges, ont-elles été sanctifiées par la parole de Dieu? Si votre bouche

---

(1) Ps. 25, v.v. 4 et 5.

n'a point été profanée par le chant de ces prétendus hymnes à l'Etre Suprême, avez-vous toujours chanté les louanges du Seigneur, d'après les ordonnances de sa loi? Vous n'avez point été théophilantrope; mais avez vous toujours été chrétien d'esprit et de cœur et dans toute votre conduite?

Que chacun de nous soit de bonne foi, et s'examine en la présence du Seigneur, d'après ce que je viens de dire, et y en aura-t-il beaucoup qui soient tentés de se séparer du nombre des coupables, et qui se croient dispensés de la pénitence générale que nous devons tous faire? Ah! s'il en existait, je les inviterais de joindre à l'examen de ce que j'ai dit plus haut, la méditation réfléchie de toutes les demandes de l'oraison dominicale, et pourquoi ils disent à Dieu: *Notre père* et non pas *mon pére*; pourquoi ils demandent *Que le nom de Dieu soit sanctifié*, lorsqu'ils ne veulent pas eux-mêmes le sanctifier par la sincérité de leur pénitence, en expiation de leurs propres péchés, et qu'ils ne veulent pas demander que les autres le sanctifient par une véritable conversion, par un retour sincère vers le Seigneur, enfin par une vie aussi édifiante pour l'avenir, qu'elle a été scandaleuse par le passé? Pourquoi ils mettent une si grande opposition entre leur conduite et cette demande : *Que votre règne arrive*; lorsqu'ils ne veulent pas prier pour que Dieu règne dans tous les cœurs? Pourquoi ils demandent : *que la volonté du Seigneur se fasse sur la terre, comme*

elle se fait dans le ciel? car quelle est cette volonté sainte, dont nous demandons l'accomplissement, si ce n'est que les justes persévèrent dans la voie de la justice par la pratique des bonnes œuvres, et que les pécheurs y rentrent par une véritable conversion et par une sincère pénitence? Quoi! ils demandent tous les jours à Dieu avec toute l'Eglise, *qu'il nous donne notre pain quotidien*: Eh! quel est donc ce pain, dont nous témoignons tous les jours avoir un besoin habituel, si ce n'est la grâce du Seigneur, qui est la nourriture spirituelle de nos âmes, le pain de la divine Eucharistie, enfin celui de la parole de Dieu que l'Eglise distribue tous les jours à ses enfans? Et des chrétiens qui se glorifient de ce titre glorieux, qui savent, qui reconnaissent que nous n'avons tous qu'un seul et même père qui est dans le ciel, qui font profession de croire que nous sommes tous frères en Jésus-Christ, pourraient vouloir que ceux que Dieu ne rejette point de ses miséricordes s'ils se convertissent sincèrement à lui, fussent exclus de la participation de tant de bienfaits dans le Seigneur dont son amour voudrait au contraire les voir participans, en s'efforçant de les mériter par une vie toute nouvelle? Je voudrais bien que ceux qui pensent et qui agissent ainsi, nous expliquent, s'ils le peuvent, comment ils entendent cette demande: *Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés*, eux qui refusent de suivre l'exemple de notre adorable Sauveur, qui, expirant sur la croix

pour le salut du monde entier, priait son père avec tant d'instance pour ses plus cruels ennemis, pour ses bourreaux. N'est il donc pas évident que réciter cette prière, et ne point pardonner du fond de nos cœurs à nos frères, les torts qu'ils ont eus à notre égard, c'est dire à Dieu : *Ne me pardonnez point non plus parce que je ne veux point pardonner.* Quel est donc parmi les hommes, celui qui oserait faire cette horrible imprécation? N'est-il pas évident que par cette formule le Seigneur a voulu nous mettre non-seulement dans l'heureuse nécessité de pardonner, afin de nous assurer à nous-mêmes notre pardon ; mais il a voulu encore que nous nous intéressions au salut de nos frères, de nos ennemis, en priant pour eux. Si l'exemple d'un Dieu Sauveur semble inimitable à notre faiblesse, n'a-t-il pas été suivi par ce pieux monarque que ses sujets rebelles ont condamné à une mort honteuse, et par la Reine qui, en montant sur l'échafaud, ne sut, comme son auguste époux, que pardonner à ses bourreaux? Est-il donc impossible d'imiter notre auguste et désiré monarque, de marcher sur les traces de la digne fille de Louis XVI, d'avoir toujours devant les yeux la conduite religieuse de nos princes, qui ne connaissent que le pardon des injures et de la persécution que les ennemis de la royauté de la France ont exercée contre eux, et qui ne punissent qu'à regret des rebelles relaps, en qui ils ne voudraient voir que

des sujets fidèles et de vrais Français. En faut-il d'autre preuve que les dernières paroles de ce prince, que toute la France pleure, et qui, expirant sous le fer meurtrier de l'exécrable Louvel, demandait encore le pardon pour son cruel assassin? Je citerai enfin l'exemple touchant de ces vénérables pontifes, de ces respectables prêtres du Très-Haut, qui, tombant sous la hache meurtrière, ne savaient que pardonner à leurs assassins et prier pour eux. Voilà des modèles vivans que le Seigneur nous propose, pourquoi ne les imiterions-nous pas? Tous les jours nous disons à Dieu, nous le pressons, nous le conjurons par les entrailles de sa miséricorde *de ne point nous laisser succomber à la tentation*; mais la plus grande tentation qui puisse nous arriver, le piége le plus perfide que l'ennemi de notre salut puisse nous tendre, n'est-il pas celui de nous persuader que nous sommes innocens, que nous ne sommes point obligés de satisfaire à la justice de Dieu pour des péchés dont nous nous croyons exempts, et enfin, de ne point faire pénitence pour des crimes qui ont attiré de si grands malheurs sur la France, et qui peuvent encore en attirer de si grands, si nous ne les prévenons par nos larmes, nos gémissemens et par la componction d'un cœur contrit et humilié. En récitant cette sublime prière, les chrétiens disent à Dieu et lui demandent de les *délivrer du mal*; mais de quel mal entendent-ils parler, lorsqu'ils ne veulent pas prévenir

les fléaux de la justice divine par des œuvres expiatoires pour tout ce qui s'est commis pendant notre révolution? Enfin ils terminent cette prière par excellence, comme l'appelle saint Augustin, en disant *amen* ou *ainsi-soit-il:* peuvent-ils de bonne foi prononcer cet *amen* lorsqu'il se trouve une si grande contracdiction entre leur conduite et les demandes qu'ils font à Dieu? Quoi! nous voulons que le Seigneur nous exauce et nous ne sommes pas d'accord avec nous-mêmes, nous ne le sommes pas avec Dieu, puisque nous lui demandons d'une manière, et nous agissons d'une autre! Que fera donc à notre égard *celui qui sonde les cœurs et les reins* (1)?

Je laisse maintenant à juger à quiconque voudra être vrai et sincère, si l'on peut se croire être exempts de faire pénitence en réparation des crimes de notre révolution? Ah! si l'intérêt de notre salut nous touche, si nous sommes animés du véritable esprit de charité qui doit régner dans tous les cœurs, si nous désirons sincèrement voir le règne de Jésus-Christ s'établir parmi nous, si enfin nous formons des vœux sincères pour le bonheur de notre patrie: non il ne nous reste d'autre moyen pour parvenir à ce but si désirable, que d'embrasser avec courage les saintes et salutaires rigueurs de la pénitence; pénitence qui doit être proportionnée, autant que

(1) Ps. 7, v. 10.

nous le pourrons, à la grandeur et à l'énormité de nos crimes, seul moyen qui puisse apaiser la colère du Seigneur, arrêter son bras vengeur et nous mériter que le ciel nous soit propice. Car ne devons-nous pas craindre que ce ne soit aussi à nous que le saint précurseur ne dise comme aux Juifs qui venaient pour recevoir son baptême : « Race de vipères, qui vous a avertis de fuir la « colère qui doit tomber sur vous? Faites donc « de dignes fruits de pénitence..... La cognée est « déjà à la racine des arbres. Tout arbre donc « qui ne produit point de bons fruits, sera coupé « et jeté au feu (1). » Redoutons que le malheur dont Jésus-Christ menaçait l'ingrate Jérusalem, ne nous arrive également comme à cette ville déïcide. « Je vous déclare, leur disait-il, que le « royaume de Dieu vous sera ôté, et sera donné à « un peuple qui en produira les fruits (2) ». « Hélas! disait Fénélon, le flambeau de l'Evan-« gile qui doit faire le tour de l'univers, achève « sa course pour nous; le jour de la ruine est « proche, et les temps se hâtent d'arriver (3). » Mais qu'eût dit Fénélon, s'il eût vu, comme nous, le débordement de l'iniquité révolutionnaire et l'indifférence que les chrétiens de nos jours apportent pour satisfaire à la justice d'un Dieu si griè-

---

(1) Ev. St. Luc, ch. 3, du v. 7 jusq. 10.
(2) Ev. St. Math., ch. 22, v. 43.
(3) Serm. pour l'Epiphanie.

vement outragé? Cessons donc tous nos vains raisonnemens, et ne voyons que l'accomplissement d'un devoir qui nous est imposé à tous sans exception, parce que, tous, nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, et que tous nous avons provoqué la justice divine.

Ministres du Seigneur, soyons les premiers à donner un exemple aussi saint que salutaire : prêchons la pénitence aux fidèles qui nous sont confiés; mais prêchons-la autant par nos exemples que par nos discours. Eh! quelle impression ne ferons-nous point sur les esprits et sur les cœurs de tous les hommes, si tous nous voient d'un commun accord être les premiers à chercher le Seigneur? Regardons comme nous étant particulièrement adressé ce que le Seigneur disait par son prophète: « Faites retentir la trompette en « Sion, ordonnez un jeûne saint, publiez une as- « semblée solennelle, assemblez les vieillards, « amenez même les enfans et ceux qui sont à la « mamelle. Que l'époux sorte de sa couche, et « l'épouse de son lit nuptial; que les prêtres et « les ministres du Seigneur, prosternés entre le « vestibule et l'autel, fondent en larmes et s'é- « crient : Pardonnez, Seigneur, pardonnez à « votre peuple; et ne laissez point tomber votre « héritage dans l'opprobre, en l'exposant aux in- « sultes des nations. Souffrirez-vous que les étran- « gers disent de nous : où est leur Dieu ? Le Sei- « gneur a été touché de zèle pour sa terre; il a

« pardonné à son peuple (1). » Etablis pour être les médiateurs entre Dieu et les hommes, montrons-nous dignes de la grandeur et de la sublimité de notre vocation et de notre ministère; réunissons-nous, pour faire une sainte violence au Seigneur notre Dieu, en levant continuellement vers lui des cœurs et des mains pures, en nous unissant tous les jours à la victime pure et sans tache que nous immolons sur l'autel, *qui, étant devenue notre sagesse, notre justice, notre justification et notre rédemption* (2), a réconcilié la terre avec le ciel par les mérites de son sang, et qui *a effacé la cédule qui nous était contraire, et a entièrement aboli le décret de notre condamnation en l'attachant à sa croix* (3). Oui, ce sera par de semblables moyens que nous nous rendrons le Seigneur propice, et que nous pourrons trouver grâce et miséricorde devant lui.

Et vous, Chrétiens, de quelque rang, de quelque âge, et de quelque sexe que vous soyez, écoutez la voix du Seigneur, qui vous appelle à lui par notre ministère; fléchissez sa justice et méritez ses miséricordes par la sainteté de votre vie, par des prières ferventes, par des aumônes selon vos facultés, par des austérités proportionnées à vos forces, enfin par un grand amour de Dieu, et par une vive horreur

---

(1) Joël, ch. 2, du v. 15 jusq. 19. — (2) 1.re Epît. aux Corinth., ch. 1, v. 30. — (3) Ep. aux Colloss., ch. 2, v. 14.

du péché. Ah! si vous entrez dans ces sentimens, si tous unis de cœur et d'esprit nous cherchons le Seigneur, quelle grâce, quelles bénédictions n'attirerons-nous point sur l'Eglise et sur le royaume de France? « Bientôt *nous serons* la « race choisie, l'ordre de prêtres-rois, la nation « sainte, le peuple conquis : afin que *nous pu-* « *bliions* les grandeurs de celui qui *nous* a appelés « des ténèbres à son admirable lumière (1). Et qui sait si par cette voie nous n'obtiendrons pas de Dieu la conversion de nos frères, que nous devons toujours aimer en Dieu et pour Jésus-Christ?... Alors quelle joie! quelle consolation pour nous, d'avoir été les instrumens dont le Seigneur se sera servi pour opérer un si grand bien!

ARTICLE IV.

Observations et réponses aux critiques que feront les partisans des *idées libérales* (2), sur tout ce qui a été dit depuis le commencement de cet ouvrage.

Nous sommes malheureusement parvenus à un tel oubli de tous les principes, que j'entrevois d'avance toutes les objections qu'on pourra faire

(1) 1re Epît. de St. Pierre, ch. 2, v. 9.

(2) J'entends ici par *idées libérales*, tous les systèmes et les faux principes imaginés pendant la révolution, et qui,

contre cet ouvrage. Il me semble déjà entendre les beaux parleurs de notre siècle crier en quelque sorte au scandale et à l'anathème politique au seul aperçu du titre : il me semble les voir décharger toute leur bile en me faisant un crime de tout ce que je dis contre notre révolution. Mais pourquoi ne serait-il pas aussi permis aux ministres de la religion de défendre sa cause, qu'il le serait aux impies, aux philosophes modernes, aux demi-savans de nos jours de l'attaquer et de l'outrager par leurs écrits mensongers, leurs blasphêmes, leurs injures et leurs sarcasmes? Pourquoi prétendraient-ils seuls avoir le droit de parler et d'écrire, sans que nous eussions celui de leur répondre? Puisqu'ils se vantent d'être les amis et les partisans des *idées libérales*, voudraient-ils nous disputer le privilége, que nous avons aussi bien qu'eux, de défendre cette religion sainte qu'ils se croient en droit d'attaquer dans tout ce qu'elle a de plus auguste et de plus sacré, en cherchant à la saper jusque dans ses fondemens? Pourquoi enfin serions-nous les seuls qui n'eussions pas le droit de repousser les attaques de nos

---

bien loin de contribuer au bonheur du peuple, ont fait son malheur, en le démoralisant, en lui faisant secouer le joug de l'obéissance à l'autorité légitime, et qui ont enfanté, parmi nous, tous les malheurs dont nous avons été les victimes, et dont nous ressentons encore aujourd'hui les funestes effets.

adversaires? Rome idolâtre ne nous l'eût pas contesté, à plus forte raison devons-nous l'avoir sous le gouvernement paternel des Bourbons, qui sont les fils aînés de l'Eglise, et lorsque la Charte reconnaît la religion catholique comme religion de l'Etat. Mais le véritable but de nos adversaires ne serait-il point que trop peu, confians dans leur cause qu'ils ne peuvent soutenir que par l'astuce et le mensonge, ils voudraient bien qu'une force majeure nous mît dans l'impossibilité de leur répondre, dans la crainte où ils sont que nous ne divulguions leur mauvaise foi?

Mais nous disent-ils : « Vous vous annoncez
« comme les ministres d'un Dieu de paix, d'une
« religion de paix, et vous ne pardonnez point :
« vous cherchez par vos discours et par vos écrits
« à renouveler d'anciennes querelles, et à exciter
« des haines et des animosités contre ceux dont
« vous prétendez avoir à vous plaindre. »

Oui! nous nous disons les ministres d'un Dieu de paix, et d'une religion de paix, et c'est une vérité que nous publions sur le haut des toits, et que nous justifions par toute notre conduite. Et Dieu nous préserve d'être jamais du nombre de ces hypocrites qui, la haine dans le cœur, cherchant à tromper leurs semblables par des discours astucieux et perfides, les font tomber dans leurs filets en les entraînant dans le crime et en leur ôtant la paix d'une bonne conscience. Au contraire, lorsqu'un homme a été malheureusement

séduit ou par ses passions, ou par le mauvais exemple, nous ne cherchons, nous ne travaillons qu'à le faire revenir de ses erreurs et de ses égaremens, afin de lui procurer la paix avec Dieu, avec lui-même et avec ses semblables. Combien de pécheurs qui ont fait cette heureuse expérience et qui bénissent maintenant le Seigneur de leur avoir procuré ce bienfait inappréciable par notre ministère!

Nous ne pardonnons point, dites-vous : vous le dites au moins; mais où en est la preuve? Et n'est-ce pas là une de ces calomnies dont vous savez si bien et si adroitement faire usage contre les ministres de la religion, pour les noircir aux yeux d'un vulgaire facile à tromper? Mais puisque nous ne pardonnons point, voudriez-vous bien nous citer l'impie, l'athée, le libertin, l'apostat, le persécuteur même de la religion et de ses ministres que nous ayons jamais rejeté, rebuté lorsqu'il a cherché à revenir de ses crimes et de ses égaremens? A qui avons-nous jamais fermé la porte de la miséricorde? Au contraire, ne nous a-t-on pas toujours vus prêts à recevoir à bras ouverts le pécheur pénitent? Ne nous a-t-on pas vus aller au-devant de lui, et faire tout ce qui dépendait de nous pour le presser, le conjurer de revenir à Dieu, qui malgré son indignité ne le rejetait point encore du sein de ses miséricordes? Ne nous sommes-nous pas souvent tenus au chevet du lit de ce moribond pour tâcher de le gagner et

de le convertir avant qu'il parût devant son redoutable juge? Enfin quels moyens n'employons-nous pas pour prévenir le pécheur et le ramener à Dieu? Est-ce donc là ne point pardonner? Non! je défie ici tous les libéraux de France de me citer un pécheur pénitent que nous n'ayons reçu avec joie; et si jamais il se trouvait un prêtre qui s'oubliât jusqu'à ce point, qu'on sache en pareil cas que l'Eglise le désapprouve; il y a plus, elle le soumet à des peines canoniques.

« Mais, ajoutez-vous, la preuve que vous ne « pardonnez pas aussi facilement et que vous n'êtes « pas aussi tolérans que vous le dites, c'est que « vous refusez la sépulture ecclésiastique à tant « de personnes, parce que de leur vivant elles « n'ont point reçu ni pratiqué toute votre « croyance. N'est-ce pas là un acte de despo- « tisme et de vengeance sacerdotale? »

C'est ici un des remparts de nos philosophes libéraux où ils se croient inexpugnables. Mais raisonnons de bonne foi. L'Eglise est une société qui comme toutes les autres admet dans son sein quiconque se soumet à ses lois et à ses règlemens, et qui par la même raison a le droit d'en exclure celui qui non-seulement méprise le pouvoir, mais encore outrage son autorité. De quel droit voudrait-on donc nous forcer et nous contraindre de reconnaître comme chrétien et comme catholique celui qui aurait abjuré publiquement tout ce que la religion enseigne et prescrit à ses enfans? Quoi! un

homme aura, pendant toute sa vie, outragé Dieu et sa religion ; il se sera constamment montré impie et athée, il aura provoqué avec acharnement à la révolte contre cette religion divine tous ceux qu'il aura pu entraîner dans son parti, il aura persévéré opiniâtrement jusqu'au dernier soupir dans ses erreurs, dans son impiété, dans son apostasie, enfin dans les crimes publics par lesquels il a scandalisé l'Eglise et ses frères, en rejetant publiquement les secours de la religion que nous allions lui offrir au lit de la mort, et on voudra que Dieu et son Eglise reconnaissent et comptent au nombre de leurs enfans celui qui aura persisté jusqu'au dernier moment dans son criminel endurcissement, qui ne veut entendre parler ni de Dieu, ni de son Eglise, ni de ses sacremens, et qui finit par dire, ainsi que nous l'avons souvent entendu de nos propres oreilles : » Je suis « bien venu au monde sans prêtre, j'ai bien vécu « sans prêtre, et je mourrai bien sans prêtre! » De bonne foi, n'est-ce pas ce moribond qui a prononcé lui-même son arrêt, et l'Eglise, en lui refusant la sépulture ecclésiastique, fait-elle autre chose que d'exécuter les volontés de ce pécheur impénitent ? Mais cet homme, dira-t-on encore, appartenait à une famille honnête qui jouit d'une certaine réputation dans le monde, qui y tient un rang distingué, et vous la compromettez, vous la déshonorez même aux yeux du public par ce refus de sépulture religieuse. Est-ce bien de bonne

foi que l'on tient ce langage? car d'après l'esprit de notre siècle, les fautes sont personnelles. Mais pourquoi ne fait-on point un crime à la loi et aux juges, qui prononcent la peine capitale contre un meurtrier, ou toute autre peine infamante contre un criminel quelconque? L'homme ainsi condamné peut aussi très-bien, ce qui même arrive souvent, appartenir à une famille très-honnête et très-recommandable; il faudra donc aussi blâmer et condamner la loi et les juges qui l'appliquent, parce qu'ils purgent la société d'un mauvais sujet, ou parce que la peine qu'ils lui infligent est déshonorante? D'après ce principe et ce raisonnement, il faudrait ne punir aucun coupable, parce qu'il n'en est pas un seul qui n'ait des personnes honnêtes dans sa famille! Qui ne voit où nous conduirait ce principe en morale comme en politique?

Mais ce qui doit convaincre jusqu'où va la charité de l'Eglise, c'est que si ce moribond, après avoir persisté dans l'endurcissement du crime, après avoir rejeté les secours de la religion qui lui étaient offerts par ses ministres, après les avoir même renvoyés avec opprobre et ignominie; si dis-je, ce même moribond, en présence de personnes dignes de foi, donne des marques de regret et de repentir et témoigne le désir de voir un prêtre, de recevoir les grâces qu'il a rejetées et méprisées, et qu'enfin il meure avant que les secours de la religion lui arrivent, dans ce cas l'Eglise ne le rejette point de son sein; elle supplie

avec instance le Seigneur de recevoir dans son repos éternel, et d'admettre au nombre de ses élus celui qu'il a touché par sa grâce. Peut-on taxer et qualifier cette conduite d'intolérance? et ceux qui le feraient, ne seraient-ils pas eux-mêmes les plus intolérans de tous les hommes?

Je le demande à quiconque veut raisonner de bonne foi et avec droiture : pourquoi les ennemis de la religion catholique l'accusent-ils, préférablement à toutes les autres sectes religieuses, d'être intolérante? Quoi! ils ne font point un crime à un ministre protestant, luthérien ou calviniste, de ne point accorder la sépulture ecclésiastique à un catholique, ou à tout autre qui ne serait point de leur religion ; ils ne le feraient pas à un rabin juif, pas même à un musulman. Bien loin de les blâmer, ils les loueraient de leur attachement aux principes de leur croyance ; il y a plus, ils se moqueraient, pour ne pas dire plus, de ceux qui leur auraient demandé une pratique religieuse contraire à leurs dogmes ; et ils ne rougiront point de commettre l'injustice frappante de faire un crime à la religion catholique de ne pas recevoir pour la sépulture ecclésiastique des apostats, des impies, des athées, des pécheurs publics, qui l'auront injuriée, outragée et méprisée pendant leur vie, qui auront refusé à la mort de donner le plus léger signe de conversion et de repentir, et qui enfin sont sortis de ce monde la haine dans le

cœur et le blasphème sur les lèvres ? De bonne foi où est la justice de nos ennemis?

« Vous cherchez, nous dites-vous encore, par « vos discours et par vos écrits, à renouveler « d'anciennes querelles, et à exciter des haines et « des animosités contre ceux dont vous prétendez « avoir à vous plaindre; et par là vous troublez « la paix de l'Etat. »

Quoi! parce que nous nous élevons avec force, et autant que nous le pouvons, contre les doctrines impies et sacriléges qui ont fait le malheur de la France, et lui en préparent encore d'incalculables, si on n'en arrête les progrès; parce que nous nous élevons contre les crimes qui se sont commis pendant la révolution, crimes qu'on cherche encore à préconiser et à ériger en vertus, si on le pouvait; parce que nous nous justifions, aux yeux de tout l'univers, des imputations mensongères et calomnieuses de nos adversaires, imputations qu'ils ne nous font qu'en haine de la religion, dont ils redoutent l'influence salutaire, parce qu'elle prescrit toutes les vertus, qu'elle commande et ordonne tout ce qui est bon, juste et honnête, comme elle proscrit, condamne et défend tout ce qui est mal et même tout ce qui a l'apparence du mal : nous cherchons à renouveler d'anciennes querelles et à exciter des haines et des animosités! Mais, pour plaire à une poignée d'impies et de libertins, qui sont les fléaux de la société, la honte et l'opprobre de la religion, enfin un sujet de

scandale pour les faibles, nous faudra-t-il, ministres du Très-Haut, trahir la cause de Dieu même et de sa religion, en laissant avancer et débiter avec emphase tous les paradoxes les plus révoltans, les maximes les plus impies et les plus sacriléges, en gardant un coupable et criminel silence, uniquement pour complaire aux ennemis jurés de la religion et de la royauté légitime? Ah! s'il en était ainsi, serions-nous dignes du caractère auguste de ministres de Jésus-Christ, que dis-je! de celui même de Français sincèrement attachés à l'auguste dynastie des Bourbons? Mais je suppose que nous fussions assez lâches pour garder ce criminel silence, les vérités de la religion en seraient-elles moins ce qu'elles sont, ce qu'elles ont toujours été, et ce qu'elles seront pendant toute l'éternité? je veux dire, des vérités divines, que tous les pompeux raisonnemens des philosophes modernes, la perversité de l'esprit et du cœur humain ne peuvent altérer ni affaiblir, et qui demeureront toujours toutes entières. Ici, ne nous y trompons point, ne nous faisons point illusion à nous-mêmes; quand bien même nous garderions ce silence que les ennemis de la religion semblent vouloir exiger de ses ministres, ils sont si injustes, si inconséquens avec eux-mêmes, qu'ils seraient les premiers à nous accuser de trahir la sainteté de notre état, ainsi qu'ils l'ont fait, pendant la révolution, envers les déserteurs du saint ministère et des saints autels. Si donc nos ennemis veulent que

nous cessions de les combattre, qu'ils cessent les premiers d'attaquer la religion par l'impiété et la perversité des principes sacriléges qu'ils cherchent à propager; qu'ils reconnaissent leurs erreurs; qu'ils mettent bas les armes les premiers : alors nous cesserons de les poursuivre; car ce n'est point à la vertu de céder au crime : autrement elle ne serait plus vertu; ce n'est point à la vérité de se taire devant le mensonge; la religion doit combattre l'impiété; Jésus-Christ doit triompher du démon. Que nos adversaires s'attendent donc, tant qu'il restera sur la terre un ministre de Jésus-Christ fidèle à son devoir, qu'ils trouveront en lui, avec le secours de la grâce, un défenseur des vérités éternelles, qui combattra toujours leurs fausses doctrines, leurs maximes corrompues, et qui les combattra avec les seules armes de la vérité, avec le glaive de la parole de Dieu. Que nos ennemis se persuadent bien encore qu'en leur résistant, jamais nous n'attaquerons leurs personnes, mais bien leurs principes; car, loin de nous de jamais manquer à la charité dont tous les Chrétiens sont redevables les uns envers les autres. Sans doute nous haïssons, nous détestons le péché, nous plaignons l'erreur, nous avons horreur du mensonge et de l'impiété, partout où nous les trouvons; mais aussi nous aimons sincèrement, nous avons une tendre compassion pour l'homme qui malheureusement en est l'esclave; et si nous combattons ses fausses maximes, c'est toujours

dans un esprit de charité, dans le pieux dessein de le faire revenir de ses égaremens, et dans la vue de le gagner à Dieu. C'est bien là certainement le vœu le plus ardent de nos cœurs. Les ennemis de la religion chrétienne, les partisans des *idées libérales*, peuvent-ils en dire autant, et justifier leur prétendue philantropie par leur conduite? C'est ainsi que nous répondons aux calomnies de nos adversaires.

Nos ennemis prétendent qu'en parlant et qu'en écrivant contre eux, nous réveillons les anciennes querelles. Mais pourquoi eux-mêmes cherchent-ils, en propageant leurs idées libérales, à rouvrir toutes les plaies encore saignantes de la révolution, et tous les maux qu'elle a enfantés? Car ne sont-ce pas ces mêmes idées qui ont sapé la monarchie jusque dans ses fondemens? qui ont renversé le trône antique et auguste des enfans de saint Louis? qui ont fait monter sur l'échafaud le meilleur des Rois, la Reine son épouse, et persécuter, de la manière la plus indigne et la plus révoltante, son auguste famille? Ne sont-ce pas elles qui ont fait substituer au gouvernement paternel de nos Rois, celui d'une odieuse et monstrueuse république, qu'on s'est efforcé de cimenter du sang de plusieurs millions de Français sacrifiés à la rage révolutionnaire? Et voilà où nous a conduits le principe subversif de tout ordre, *la souveraineté du peuple:* principe suivant lequel le prince devient sujet, et le sujet remplace le prince.

N'est ce pas avec de telles idées qu'on a planté des arbres de *la Liberté*, quand la liberté se trouvait enchaînée par les liens du plus honteux esclavage? Ne sont-ce pas elles qui ont fait abattre, par la plus horrible et sacrilége impiété, les signes sacrés de la Religion; renverser ses autels, persécuter, chasser et proscrire les ministres du Seigneur, pour leur substituer des prédicateurs de *la Raison*, qui ne prêchaient que déraison, des *théophilantropes*, qui n'étaient rien moins que les amis de Dieu et des hommes? Ne sont-ce pas elles qui ont fait proclamer l'apostasie la plus honteuse et la plus criminelle? qui ont fait lever l'étendard de la rébellion contre Dieu et l'autorité légitime de nos Rois? N'est-ce pas pour les propager que l'on a porté le fléau de la guerre dans toutes les parties de l'Europe? N'est-ce pas à leur aide qu'un Corse s'est emparé des rênes du gouvernement, pour établir son règne de fer? Enfin, je défie qu'on me cite un crime de la révolution qui ne se soit commis d'après les principes démagogiques des idées libérales. Et cependant voilà les idées, les principes et les maximes qu'on voudrait faire renaître parmi nous. N'est-il pas évident que, par là même, on cherche à nous faire rétrograder en 1792, 93, 94 et 95, etc. etc., et cela sous le gouvernement doux et pacifique des Bourbons!!! Grand Dieu, détournez, nous vous en conjurons, les fléaux et tous les malheurs dont ces odieuses maximes semblent encore nous menacer, puisqu'on les publie avec

une audace dont rien n'approche, en cherchant à ôter toute idée de Dieu et de sa religion.

Pourrai-je taire ici et ne pas dire, avec toute la franchise de la vérité qui convient à mon ministère, que le crime commis sur son Altesse royale Monseigneur le Duc de Berry, est encore un des fruits amers des *idées libérales?* En effet, qu'on lise les premiers interrogatoires et les réponses de Louvel, et on y verra le précis de tous les principes révolutionnaires : principes d'athéisme, en niant l'existence de Dieu; principes de démagogie, en outrageant la famille régnante, qu'il venait de plonger dans le deuil et dans la plus affreuse consternation, ainsi que toute la France, en annonçant la résolution criminelle de frapper du même coup les autres membres de cette auguste famille. Où donc Louvel avait-il pu puiser ces principes? Dans le libéralisme révolutionnaire; parce que c'est là seulement qu'ils sont comme dans leur source propre et naturelle, et non ailleurs. Ici nos libéraux se sont trahis eux-mêmes, en disant bien haut, et avec une grande affectation, que le crime de Louvel n'était que celui d'un seul, qu'il n'était que la suite d'une vengeance particulière méditée depuis long-temps. Aussi, quels bruits absurdes, et contre toute vraisemblance, n'ont-ils point cherché à répandre dans la capitale, dans les provinces, et même jusque dans les campagnes, bruits démentis par les faits? Quel pouvait donc être leur but, en cherchant à donner

le change sur un crime aussi horrible, en voulant ainsi l'atténuer par des mensonges ridicules et absurdes ? N'en doutons pas : la crainte d'être accusés et compromis. Aussi, lorsque toute la France consternée n'a vu, dans cet horrible attentat, que le résultat d'un complot de l'esprit de parti, ou de la haine et de l'animosité contre les Bourbons, les libéraux n'ont-ils pas crié à l'injustice, et qu'on calomniait indignement la nation? Mais depuis quand donc la nation, qui est essentiellement royaliste, serait-elle devenue libérale sans le savoir et sans le vouloir? Ne serait-ce pas alors que la nation entière serait horriblement calomniée? Mais non, que les libéraux ne s'y trompent point, jamais nous ne les prendrons pour la nation; et le peuple français, qu'on a voulu tant de fois égarer ou tromper, a trop été le jouet, je ne dis pas assez, la victime des principes du libéralisme, pour prendre pour lui les crimes qu'on impute justement à ce parti, qui n'a donné que trop de preuves de sa conduite anti-religieuse et anti-monarchique. Disons-le donc hautement, non, le peuple n'est point coupable du crime, aussi monstrueux que révoltant, de l'exécrable Louvel; mais, puisque ce monstre annonce et fait profession publique des principes des idées libérales, ne craignons pas de dire que c'est à cette école qu'il a puisé les leçons qui ont armé son bras parricide. Voilà ce que nos libéraux ne peuvent nier, malgré tout le désir qu'ils en ont. « Quoi ! diront-ils, comme vous nous

« avons gémi, nous avons pleuré avec toute la
« France la mort funeste d'un prince aussi chéri,
« et vous voudriez nous en rendre les complices! »
Vous avez pleuré, gémi, dites-vous; mais devons-nous vous en croire sur parole, lorsque nous ne vous voyons point abjurer les principes qui ont mis le poignard dans les mains du meurtrier? C'était par là qu'il fallait commencer, et c'est ce que vous n'avez point voulu faire; au contraire, il semble que ce crime ait été pour vous le signal pour montrer une plus grande audace et plus de prétentions. Je n'en veux pour preuve que votre conduite depuis ce fatal moment; car combien, parmi vous, qui se sont montrés insensibles à la perte du prince objet de nos larmes, comme il était l'objet de notre amour et celui de nos espérances! Cessez donc de feindre des regrets pour un prince si cher : nous ne pourrons y croire que lorsque nous vous verrons franchement abjurer des principes opposés à ceux du Gouvernement, que lorsque nous vous verrons sincèrement royalistes d'esprit et de cœur enfin dans toute votre conduite. Ah! si nous déplorons la perte irréparable que la France vient de faire d'un prince si justement aimé, pouvons-nous ne pas gémir sur l'aveuglement volontaire de tant d'hommes avec lesquels nous voudrions n'avoir qu'un cœur et qu'une âme, comme enfans d'un seul Dieu, père de tous, et comme citoyens d'une même patrie?

Aussi quel bouleversement dans nos lois, dans nos mœurs et dans nos usages?

Autrefois nous avions des lois pénales contre les sacriléges profanateurs de la maison de Dieu, de son culte et des objets qui lui étaient consacrés; aujourd'hui, un voleur sacrilége peut s'introduire furtivement dans une église, y profaner ce que la religion a de plus saint, de plus sacré, les saintes hosties, enlever encore les vases sacrés, et ce criminel ne sera pas plus rigoureusement puni que celui qui aurait volé dans une maison particulière; et on aura grand soin d'examiner s'il y a eu effraction et escalade; en sorte qu'il sera puni pour son vol seulement, et non pour le sacrilége qu'il aurait commis en outrageant et profanant l'adorable sacrement de nos autels, par conséquent la Divinité même: enfin, si le coupable, ou son défenseur, pouvait, par des raisonnemens captieux, persuader aux membres du jury qu'il n'y a point eu d'intention de vol dans ce qui regarde les profanations, il seroit absous, aux yeux de la loi, de la plus grande partie de la peine.

Pendant la révolution, si on avait jamais osé renverser un arbre de la Liberté, on était puni de mort, et nos révolutionnaires libéraux ne trouvaient point ces lois ni trop fortes, ni trop rigoureuses; et aujourd'hui, qu'un impie insulte et outrage de gestes, de propos et d'actions, les signes augustes de la religion, élevés dans des lieux pu-

blics pour rappeler les hommes à des sentimens qui les élèvent vers leur Créateur et leur Rédempteur, à peine trouvera-t-on un texte de la loi qui punisse ces horribles injures faites à la religion ; et les mêmes hommes qui auraient fait conduire un individu à l'échafaud pour avoir, selon eux, outragé un arbre ou une statue de la Liberté, crieraient aujourd'hui à l'injustice, au fanatisme et à l'intolérance, si on traduisait seulement à la police correctionnelle celui qui, au mépris de la croyance et de la religion de l'Etat, profanerait les signes révérés chez tous les peuples. N'est-ce pas là un effet des idées libérales ? Ce sont elles encore qui, tout récemment, ont fait supprimer du texte de la loi les mots *Dieu* et *Religion* (1) ; de sorte qu'il n'est aucune de nos lois où ils se trouvent. Est-ce donc en s'y prenant ainsi qu'on prétendra maintenir la morale et ramener les hommes au bien ?

Autrefois nos pères nommaient les réunions de personnes qui s'intéressaient au soulagement des pauvres, *Bureaux de Charité*, expression qui marquait que c'était l'amour de Dieu et une charité vraiment chrétienne qui présidaient à ces assemblées, et qu'en soulageant le malheureux dans son infortune, on était intimement convaincu et persuadé que c'était non-seulement son frère, mais encore un membre souffrant de son Dieu, de son

(1) Loi sur la liberté de la presse.

Créateur et de son Sauveur, qu'on s'empressait d'assister et de secourir. Aussi avec quel zèle, quel dévouement et quel esprit de religion ne remplissait-on pas un devoir aussi précieux! Mais ces sentimens étaient trop nobles, trop relevés et trop religieux pour nos libéraux modernes; il leur faut des expressions qui soient plus conformes à leurs sentimens, qui excluent même jusqu'à la pensée de la Divinité : voilà pourquoi sans doute ils ont pris la dénomination de *Société Philantropique*, dénomination que beaucoup d'entre eux ne comprennent pas, parce qu'ils ne sont pas Grecs, et qui signifie *amour des hommes* ou *de l'humanité*. Il est vrai que nos révolutionnaires de 1793 avaient substitué au mot de *charité* celui de *bienfaisance*, qui semblait avoir quelque analogie avec celui de charité, quoiqu'il y ait une très-grande différence; parce qu'on peut très-bien être bienfaisant, sans être charitable : la bienfaisance étant produite par un mouvement de compassion tout-à-fait humain; au lieu que la charité n'a pour principe et pour fin que l'amour de Dieu. Aussi l'apôtre saint Paul, écrivant aux premiers Chrétiens, leur disait : « Quand j'aurais distribué tout mon bien pour « nourrir les pauvres.... si je n'ai point la charité, « tout cela ne me sert de rien (1). » Il est donc évident que nos libéraux et les révolutionnaires leurs devanciers, s'ils ne sont pas les mêmes, se

---

(1) 1re Epît. aux Corinth., ch. 13, v. 3.

sont parfaitement entendus et se sont donnés la main pour rejeter toute idée de Dieu de nos lois et de nos institutions.

Un dernier trait va nous convaincre de cette vérité. Lorsque nos pères ont doté ou fondé des maisons pour y recevoir les pauvres souffrans, par un sentiment de religion qui leur était comme naturel, ils ont nommé ces pieux refuges de l'humanité souffrante, *Hôtels-Dieu,* parce qu'ils étaient persuadés, d'après l'Evangile, que ceux qu'on y recevait étaient les membres souffrans d'un Dieu fait homme, *qui a pris sur lui nos langueurs et nos infirmités* (1), *et qui se tient fait à lui-même ce que nous faisons aux plus petits de ses frères,* qui sont les pauvres (2); jusque-là qu'il nous assure, en termes précis, que *quiconque aura donné seulement à boire un verre d'eau froide à l'un de ces plus petits, comme étant de ses disciples, ne perdra point sa récompense* (3): voilà les principes qui avaient guidé nos pères dans les pieux dons qu'ils avaient faits à ces maisons, le refuge et la consolation de l'homme dénué de tout secours, abandonné de tout ce qui l'environne. Mais aux yeux des libéraux, ces vérités saintes sont trop relevées pour être reçues par des hommes qui n'ont que des pensées purement terrestres; voilà pourquoi, au lieu de la dénomina-

(1) Isaïe, ch. 53, v. 4. — (2) Ev. St. Math., ch. 25, v. 40. — (3) *Id.*, ch. 10, v. 2.

tion d'*Hôtels-Dieu*, ils ont adopté celle d'*Hospices civils*. N'est-il donc pas démontré jusqu'à l'évidence, par le seul fait et par la signification des mots, qu'on veut retirer aux hommes toute idée de Dieu et de sa religion, et faire de l'espèce humaine un peuple d'athées; et c'est d'après ces maximes qu'un défenseur n'a pas rougi de dire, dernièrement, devant la première cour du royaume, que la loi, en France, devait essentiellement être athée; maxime que la Convention elle-même, toute impie, toute sacrilége qu'elle était, n'a point proclamée ouvertement; maxime qui révolterait les peuples les plus barbares; maxime, enfin, abhorrée du paganisme même.

Mais qui sont donc ceux qui se montrent aujourd'hui les coryphées de ces prétendues idées libérales? Les mêmes, qui malheureusement pour eux et pour nous, ont figuré pendant nos troubles révolutionnaires. Je ne parle point ici de ceux qui agissant de bonne foi se trouvent séduits par les discours enchanteurs de nos adversaires, qui sous le masque de la plus perfide hypocrisie, et sous le manteau du mensonge le mieux dissimulé, cherchent continuellement à augmenter le nombre de leurs partisans, pour les rendre ensuite leurs esclaves, et même leurs tristes et malheureuses victimes au besoin, ainsi que ne le prouve que trop l'expérience du passé. Quant à ces personnes trop confiantes, espérons que bientôt convaincus de la perfidie du piége tendu à leur bonne foi et à

leur religion, elles s'empresseront de revenir au point d'où elles sont parties, et qu'elles abjureront des erreurs qu'elles auraient rejetées avec horreur si elles en eussent connu tout le venin : car s'il est attaché à l'humaine fragilité de se tromper, il est aussi de l'homme vertueux de revenir de ses erreurs, et il n'y a qu'une perfidie consommée qui puisse s'opiniâtrer à persévérer dans le crime.

« Mais, dira peut-être encore ce prôneur d'i-
« dées libérales : pourquoi donc, lorsque le Roi,
« et la Charte, cette loi fondamentale de nos
« droits et de nos libertés, ont tout oublié, tout
« pardonné ; pourquoi renouvelez-vous par vos
« écrits tout ce qui s'est passé, lorsque tout de-
« vrait être dans un éternel silence ? Vous n'êtes
« donc ni fidèles sujets du roi, ni soumis à sa
« Charte ? »

Osez-vous bien, hommes imprudens, nous tenir ce langage ? car nous vous le répétons encore, n'est-ce pas vous qui nous forcez à élever notre faible voix, mais toujours assez forte pour nous faire entendre contre vous, parce que nous disons toujours la vérité sans déguisement ? n'est-ce pas vous qui nous attaquez, ou qui plutôt attaquez tous les jours la divinité et la religion, par vos blasphèmes, par vos calomnies contre les ministres du Seigneur, de sorte que ce n'est plus notre cause que nous défendons, mais celle de Dieu. N'est-ce pas encore vous, qui cherchant partout à établir vos principes démagogiques, contraires

à la légitimité des souverains, voulez nous ramener à votre temps de la *souveraineté du peuple*? Pourrions-nous donc nous taire? et si nous le faisions serions-nous chrétiens? serions-nous Français?

Le Roi et la Charte ont tout oublié, tout pardonné! Ah! je reconnais bien ici la bonté du cœur d'un descendant de saint Louis, de l'héritier du bon Henri IV, enfin le digne frère de Louis XVI, qui à l'exemple du saint roi prophète pardonna à Séméï, qui le maudissait, lui jetait des pierres et à tous ses gens, lorsqu'il fuyait devant son fils Absalon, qui voulait attenter à ses jours et à sa couronne (1). « Vous voyez, disait David, que « mon fils, qui est sorti de moi, cherche à m'ôter « la vie : combien plus un fils de Jémini me trai- « tera-t-il de cette sorte....... peut-être le Sei- « gneur regardera mon affliction, et me fera « quelque bien pour ces malédictions que je reçois « aujourd'hui (2). « Mais si notre désiré monarque a fidèlement exécuté le testament de son auguste frère en pardonnant à tous les ennemis de la royauté les crimes dont ils se sont rendus coupables, si en cela il a imité et suivi l'exemple du saint roi, si depuis la malheureuse défection des Cent-Jours il a donné tant de preuves de bonté et de clémence; ah! pourquoi les régicides, les ennemis de la royauté, enfin les auteurs et moteurs de notre coupable révolution n'ont-ils pas imité

(1) 2e liv. des Rois, ch. 16, v. 5 et 6. — (2) *Id.*, v. 11 et 12.

Séméï qui vint en grande hâte au devant de David lorsqu'il eut repassé le Jourdain pour revenir à Jérusalem ; et qui se prosternant devant le roi, lui dit : « Ne me traitez pas selon mon iniquité, « mon Seigneur ; oubliez les injures que vous « avez reçues de votre serviteur, le jour que vous « sortîtes de Jérusalem ; et que votre cœur, ô « mon Seigneur et mon Roi, n'en conserve point « de ressentiment : car je reconnais le crime que « j'ai commis : c'est pourquoi je suis venu le pre- « mier de toute la maison de Joseph, au-devant « de mon Seigneur et de mon Roi (1). » Ah ! n'en doutons pas, le cœur paternel de Louis XVIII eût été touché, attendri et consolé par cette démarche, qui lui eût fait retrouver des enfans dans ses sujets. En effet nous voyons que par sa proclamation du 31 mars 1815, il a dit à tous les Français : *Il en est parmi vous que l'illusion d'une vaine gloire peut avoir égarés, mes bras vous sont ouverts, venez vous y jeter, je croirai que vous ne les avez pas quittés.* Comment se fait-il que des hommes qui se disent Français aient été insensibles à ces traits de bonté et aux preuves non équivoques qu'ils en ont eues depuis six ans ? Comment se fait-il qu'ils n'aient point édifié la France, en avouant franchement, en reconnaissant publiquement leurs torts, et en abjurant enfin leurs erreurs, fruits amers de leurs idées libérales ?

---

(1) 2e liv. des Rois, chap. 19, v. 19 et 20.

Mais non, bien loin de tenir cette conduite, qui eût été glorieuse pour eux, si consolante pour le Roi, si édifiante pour toute la France, qui enfin eût réjoui la religion qu'ils ont abjurée, nous les voyons être toujours les mêmes, toujours tenant la même conduite; toujours attachés aux mêmes principes subversifs de tout ordre. Et ils oseront nous accuser de ne point respecter la volonté du Roi, ni la Charte constitutionnelle, nous qui respectons l'un et l'autre par principe de conscience et de religion, et qui ne cessons d'en donner des preuves aussi certaines que nos adversaires en ont donné et en donnent tous les jours de leur haine aux principes religieux et monarchiques!

Le Roi et la Charte ont tout pardonné, dites-vous. Raisonnez plus juste, hommes aveugles. Le Roi et la Charte ont arrêté toute action, toute poursuite de la justice contre les coupables de la révolution; ils ont empêché que la grandeur et l'énormité des crimes dont ils se sont souillés, et dont ils ont souillé la France, ne fussent punis comme ils le méritaient, c'est-à-dire que le Roi et la Charte les ont amnistiés, et leur ont par là ouvert une porte au repentir, et par là même au pardon, s'ils savent le mériter par une conduite entièrement opposée à celle qu'ils ont tenue par le passé. Mais sans doute ils ne voudront pas prétendre que le Roi et la Charte leur aient assuré l'impunité des fautes dont ils se sont rendus coupables après cette première grâce.

« Mais enfin, dites-vous, vous ne pardonnez
« donc point, puisque vous nous reprochez tou-
« jours notre conduite, et que vous vous efforcez
« de la montrer comme digne d'horreur. »

Faudra-t-il donc vous le répéter jusqu'à satiété? oui! nous vous pardonnons de tout notre cœur, et nous prenons le ciel et la terre à témoins de la sincérité des sentimens d'amour et de charité que nous avons pour vous, et malheur à celui d'entre nous qui ne vous pardonnerait pas, parce que du moment où il conserverait contre vous quelque ressentiment de haine ou d'indignation, il cesserait d'être véritablement chrétien. En effet, comment pourrions-nous réciter cette sublime prière que le Sauveur veut que nous lui adressions tous les jours, en lui disant : *Notre Père.... pardonnez-nous nos offenses, comme nous les pardonnons à ceux qui nous ont offensé,* si nous-mêmes nous ne pardonnions pas de tout notre cœur à ceux de nos frères qni nous auraient fait quelque tort ou quelque dommage? Comment oserions-nous jamais nous approcher de l'autel saint et redoutable du Seigneur avec la haine dans le cœur? comment y viendrions-nous pour y adorer la victime sainte qui s'y immole pour notre salut, et pour nous mériter à nous-mêmes le pardon de nos péchés? Comment-nous, qui faisons profession de croire toutes les vérités de l'Evangile, pourrions-nous paraître en la présence du Dieu trois fois saint, lorsque nous lisons que notre divin Maître nous

dit expressément : « Si votre justice n'est plus
« abondante que celle des Scribes et des Phari-
« siens, vous n'entrerez point dans le royaume
« des cieux.... Si lorsque vous présentez votre don
« à l'autel, vous vous souvenez que votre frère
« a quelque chose contre vous, laissez là votre
« don devant l'autel, et allez vous reconcilier
« auparavant avec votre frère, et puis vous re-
« viendrez offrir votre don.... Je vous dis de
« ne point résister au mal que l'on veut vous
« faire : mais si quelqu'un vous a frappé sur la
« joue droite, présentez-lui encore l'autre... Vous
« avez appris qu'il a été dit : Vous aimerez votre
« prochain et vous haïrez votre ennemi. Et moi
« je vous dis : aimez vos ennemis, faites du
« bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour
« ceux qui vous persécutent et vous calomnient;
« afin que vous soyez les enfans de votre père qui
« est dans les cieux, qui fait lever son soleil sur
« les bons et sur les méchans, et fait pleuvoir sur
« les justes et sur les injustes : car si vous n'aimez
« que ceux qui vous aiment, quelle récompense
« en aurez-vous? Les Publicains ne le font-ils pas
« aussi (1)? » Oui! voilà franchement la règle de
notre conduite, et nous désapprouvons, nous con-
damnons hautement tous ceux qui pensent et
agissent autrement ; et en cela nous ne faisons

(1) Ev. St. Matth., chap. 5, v.v. 20, 23, 24, 39, 43, 44,
45 et 46.

que suivre les exemples et les préceptes de notre divin maître, qui, en mourant sur la croix, pardonna et pria pour ses bourreaux : Nous suivons l'exemple que nous ont laissé dans tous les temps les martyrs de notre sainte religion, et pendant ces derniers jours cette multitude de pontifes et de prêtres égorgés par la rage révolutionnaire, et toutes les augustes victimes de la famille royale, y compris le duc de Berry, qui, en expirant, demandait au roi le pardon de son criminel assassin : Grâce, Sire, disait-il, d'une voix mourante, grâce pour l'homme qui m'a frappé.

Nous ne pardonnons pas! Mais qu'on nous cite donc quel est celui dont nous nous sommes vengés. Depuis le jour de l'heureuse restauration du trône des Bourbons, a-t-on jamais vu, peut-on citer un véritable chrétien, et par là même un véritable royaliste, qui ait cherché à se venger du tort et du mal que les révolutionnaires lui ont fait? L'a-t-on vu chercher à venger la mort de son père, de sa mère, de ses parens, de ses amis massacrés impitoyablement? N'ayant point d'accès auprès des tribunaux, l'a-t-on vu provoquer un duel ou se servir du prétexte d'un faux point d'honneur pour tirer une vengeance éclatante? L'a-t-on vu avoir recours à la justice et poursuivre comme vils, lâches et infâmes calomniateurs ceux qui les avaient dénoncés aux tribunaux révolutionnaires pour pouvoir s'emparer plus facilement de ses biens? Quoi! de malheu-

reux enfans voient tous les jours devant leurs yeux les dénonciateurs perfides, les juges iniques, meurtriers de leurs pères, de leurs mères, de leurs frères, de leurs sœurs, tous victimes innocentes, et ils les voient en silence sans se plaindre, sans murmurer : de quel côté donc est la calomnie et la perfidie?

Mais si vous ne vous vengez point, nous dites-vous encore, c'est que vous ne le pouvez et que les lois s'y opposent. Vous le dites; mais où en est la preuve? Pourriez-vous citer un seul fait vrai, car vous n'en manquez pas de faux, qui puisse prouver votre assertion? Hé! depuis quand donc avez-vous le talent exclusif de lire dans les cœurs pour y découvrir les pensées les plus secrètes, les désirs les plus cachés que vous ne faites que supposer, parce que vous craignez que nous ne les ayions, malgré les preuves évidentes du contraire? Serait-ce donc que la Divinité, pour récompenser les impiétés, les blasphêmes, aurait, par un miracle de sa toute-puissance, favorisé les hommes de notre révolution, en leur faisant part d'un de ses attributs pour scruter les cœurs de leurs semblables? N'est-il pas évident que c'est encore un artifice de nos libéraux, pour tromper quiconque prête l'oreille à leurs discours mensongers, et qui cherchent par là à augmenter le nombre de leurs complices? Nous protestons donc, devant Dieu et devant les hommes, que comme chrétiens nous laissons à Dieu seul de prendre notre dé-

fense et de nous venger des injustices et des calomnies que des hommes, qui devraient reconnaître en nous des frères, cherchent à répandre sur notre compte. C'est au tribunal de Dieu que nous les citons, à ce tribunal redoutable où nous serons tous jugés d'après les règles invariables d'une éternelle justice; et comme Français royalistes, nous protestons à toute la France, que nous aimons et respectons dans la personne sacrée du Roi, l'autorité de Dieu même, que nous sommes soumis très-sincèrement à la forme présente du gouvernement, telle que Sa Majesté nous l'a donnée, et que nous rejetons avec indignation tous les principes qui seraient contraires à la légitimité et aux lois constitutives du royaume.

Voilà notre profession de foi religieuse et politique. Nos adversaires oseraient-ils en faire une semblable, sans crainte comme nous d'être démentis, eux pour qui c'est un mal nécessaire et de tous les jours d'outrager la religion, de calomnier ses ministres à qui ils ont voué une haine implacable; eux qui n'ont jamais voulu professer franchement, dans aucun de leurs écrits, le principe de la légitimité, ni le droit de successibilité au trône et à la couronne; qui ne parlent de la Charte que pour en dénaturer les principes; qui ne veulent voir dans les royalistes que des ennemis, parce que la conduite franche, loyale et chrétienne de ces derniers leur reproche continuellement l'injustice et la perfidie de la leur;

eux qui ne savent que préconiser les crimes de la révolution dont ils ont été les admirateurs, pour ne pas dire plus, et pour qui, enfin, la religion, la fidélité au roi et à sa famille, sont des crimes, au lieu d'être des vertus à admirer et à imiter? Voilà les reproches fondés que nous faisons à nos adversaires : qu'ils y répondent, s'ils le peuvent, et nous les convaincrons par leur conduite et par leurs écrits.

Qu'il est honorable, aux yeux de Dieu et des hommes, d'avoir une aussi belle cause que la nôtre à défendre! Puissent donc nos ennemis sentir toute l'injustice de la leur! Puissent-ils se bien persuader que nous leur pardonnons de bon cœur tout le mal qu'ils nous ont fait, et celui même qu'ils seraient dans la disposition de nous faire; et que si nous formons quelques vœux pour eux, c'est de demander ardemment au Seigneur leur retour sincère au Dieu de nos pères, de les voir abjurer des principes qui ont fait le malheur de la France depuis trente ans; et c'est bien le motif qui nous engage à écrire, pour empêcher qu'ils ne fassent plus de dupes, et les porter eux-mêmes à rentrer dans la voie de la justice et de la vérité dont ils se sont écartés.

Oui! Seigneur, nous vous en conjurons par les entrailles de votre miséricorde; par les mérites du sang précieux que vous avez versé sur la croix pour le salut de tous les hommes; par cet amour incompréhensible que vous avez eu pour

nous, qui vous a fait dire que vous ne vouliez point la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive. Pardonnez à nos ennemis tout le mal qu'ils nous ont fait et qu'ils voudraient encore nous faire; changez leurs cœurs, convertissez-les à vous; faites-les rentrer dans la voie dont ils se sont écartés, qu'ils embrassent avec joie les saintes rigueurs de la pénitence, afin qu'ils deviennent de nouvelles créatures qui édifient autant l'Église qu'ils l'ont offensée et scandalisée, de sorte que nous n'ayons tous qu'un cœur et qu'une âme, comme nous n'avons tous qu'un seul Dieu père de tous.

Ainsi soit-il.

ARTICLE V.

Exhortation à tous ceux qui ont eu le malheur de prévariquer pendant la Révolution, de revenir à Dieu par la pénitence.

O vous, nos très-chers Frères, vous que nous aimons toujours dans le Seigneur, vous que nous voudrions et désirerions pouvoir sauver au prix de notre vie et de notre sang, si des pécheurs pouvaient être sauvés par d'autres pécheurs; pourriez-vous douter, d'après notre conduite, des sentimens que nous éprouvons pour vous? nous qui pouvons vous adresser ce que l'apôtre saint Paul disait avec tant de charité aux Corinthiens:

« *Notre* bouche s'ouvre, et *notre* cœur s'étend
« par l'affection que *nous* vous *portons; nos* en-
« trailles ne sont point resserrées pour vous; mais
« les vôtres le sont pour *nous*. Rendez-*nous* donc
« amour pour amour. *Nous* vous *parlons* comme
« à *nos* enfans; étendez aussi pour *nous* votre
« cœur. Ne vous attachez point à un même joug
« avec les infidèles: car quelle union peut-il y
« avoir entre la justice et l'iniquité? Quel com-
« merce entre la lumière et les ténèbres? Quel
« accord entre Jésus-Christ et Bélial? Quelle so-
« ciété entre le fidèle et l'infidèle? Quel rapport
« entre le temple de Dieu et les idoles? car vous
« êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu dit
« lui-même: J'habiterai en eux, et je m'y promè-
« nerai: je serai leur Dieu et ils seront mon peu-
« ple. C'est pourquoi sortez du milieu de ces
« personnes, dit le Seigneur: séparez-vous d'eux
« et ne touchez point à ce qui est impur, et je
« vous recevrai, je serai votre père, et vous
« serez mes fils et mes filles, dit le Seigneur tout-
« puissant (1). »

Oui, N. T. C. F., tels sont les sentimens dont nous sommes animés pour vous. Ah! pourquoi ne vous sépareriez-vous pas de la société des hommes qui vous ont conduit dans l'abîme du péché et de l'erreur, pour revenir à ceux qui, par la pureté de leurs principes, peuvent, avec

---

(1) 2e Ep. aux Corinth., ch. 6, du v. 11 jusqu'à la fin.

le secours de la grâce, vous ramener à la vertu dont vous vous êtes écartés? Pourquoi fuiriez-vous la lumière de l'évangile et de la vérité, pour suivre aveuglément les ténèbres de l'erreur et du mensonge? Car sont-ce les vérités évangéliques qui vous conduiront à Dieu, ou les doctrines révolutionnaires dans lesquelles vous avez été entraînés, ou par votre propre naturel, ou par des suggestions étrangères? Il n'y a point de milieu, ou les maximes de l'évangile sont vraies, comme nous n'en pouvons douter, et alors les principes révolutionnaires sont faux, ainsi qu'il est clairement démontré; ou bien, si les derniers ne sont pas marqués au coin de l'imposture et de l'apostasie, l'évangile alors et sa sublime morale ne seraient qu'absurdité, ce qui serait un horrible blasphême à dire et même à penser. Il ne peut donc y avoir d'accord de Jésus-Christ avec Bélial, il ne peut y avoir de société entre le fidèle et l'infidèle, entre le temple de Dieu et celui des idoles.

Pourriez-vous encore balancer dans le parti que vous avez à prendre? Hélas! le jour de l'effroyable éternité dans laquelle nous devons tous entrer, n'est peut-être pas éloigné pour vous, ce jour terrible pour tous les mortels, où il vous faudra rendre un compte redoutable de toutes les actions de votre vie. Que deviendrez-vous, si vous vous présentez devant le souverain juge chargé du poids énorme de toutes les iniquités d'une vie révolutionnaire? Si vous n'avez qu'à offrir le

crime monstrueux du régicide auquel vous avez participé, ou en prononçant l'horrible jugement qui a souillé la France du sang du meilleur des rois, ou en y donnant, de diverses manières, une trop coupable adhésion. Que deviendrez-vous si, par une cruauté révoltante, vous avez contribué, soit par vos actions, soit par vos discours, à la persécution, au bannissement, ou à la mort de tant de saints et pieux pontifes et prêtres du Seigneur, de tant de justes immolés et sacrifiés pendant la terreur? Quelle sera la rigueur du sort qui vous attend, si, non contens de tant de forfaits dont le seul souvenir vous fait frémir, vous avez contribué à la profanation et à la dévastation des églises, en portant une main sacrilége sur tout ce que la religion a de plus saint et de plus auguste, non-seulement sur les signes et les images sacrées de notre rédemption, mais encore sur Jésus-Christ lui-même, que vous avez traité dans le sacrement adorable de son amour, d'une manière plus révoltante qu'il ne le fut dans sa passion et sa mort!

Ah! combien la honteuse et criminelle apostasie dont vous vous êtes rendus coupables à la face du ciel et de la terre, en abjurant la loi pure et sainte du Seigneur, la foi et la religion de vos pères, pour suivre les extravagances et les monstruosités de votre prétendu culte *de la Raison* et de *la Liberté*, combien ce culte infâme où, par la plus révoltante de toutes les idolâtries, vous

rendiez les honneurs divins à des filles prostituées que vous auriez rougi de recevoir dans votre maison, et avec lesquelles vous n'auriez pas voulu que personne de votre famille contractât alliance; combien en un mot, toute cette conduite qui vous fait rougir seulement par la pensée et le souvenir, et que vous voudriez cacher aux yeux de tous les hommes et à vous-mêmes si vous le pouviez, ne sera-t-elle pas sévèrement et rigoureusement punie, si vous n'en méritez le pardon par la douleur, le brisement et le déchirement de vos cœurs, par la haine et la détestation de tout ce que vous avez pu commettre de criminel pendant ces jours d'affliction, et si vous n'en réparez le scandale par une pénitence aussi publique que l'ont été vos crimes et votre apostasie! Que n'aurai-je point encore à dire de votre culte odieux de la *théophilantropie*?

Quoi donc! pourriez-vous croire que tant de sang innocent que vous avez versé sur toute la surface de la France, que l'horrible et atroce persécution que vous avez suscitée à la religion de Jésus-Christ et à ses ministres, que l'apostasie et l'idolâtrie que vous avez proclamées sur le haut des toits, que ces principes subversifs de tout ordre, qui n'étaient rien moins que ceux tantôt de l'athéisme, tantôt du déisme, tantôt du matérialisme, tantôt d'une révoltante démagogie, pourriez-vous croire, dis-je, que Dieu n'en tirera point une vengeance terrible et exemplaire, et que vous ne serez point

responsables à ses yeux de tous les maux dont la religion et la patrie ont eu et ont encore à gémir, si vous ne les punissiez sur vous-mêmes par une pénitence proportionnée, s'il est possible, à la grandeur et à l'énormité de tant de crimes et de tant de forfaits? S'il en était autrement, Dieu lui-même serait-il juste? car alors, quelle différence entre l'oppresseur et l'opprimé, entre le criminel et le juste, entre l'impie, le sacrilége et l'homme religieux? Ce serait donc en vain que l'homme de bien chercherait toujours à pratiquer la vertu, puisqu'il n'aurait rien de plus à attendre, en l'autre vie, que celui qui se serait souillé sur la terre de tous les crimes que la corruption et la perversité du cœur humain auraient pu lui suggérer? Ne devez-vous pas croire que si le Seigneur ne vous a point punis jusqu'à présent, selon les règles de sa justice, c'est encore un effet de sa miséricorde qui vous laisse entrevoir la porte du pardon ouverte, si vous voulez sincèrement y entrer et profiter de la grâce et de la réconciliation qui vous est offerte? Combien en avons-nous vu qui n'avaient pas tant offensé le Seigneur, qui n'ont pas eu les mêmes avantages, et qui, peut-être, en auraient mieux profité que vous?

Ah! N. T. C. F., que nous vous plaignons, si d'un côté la grandeur de l'amour de Dieu, sa longue patience, ne vous portent pas à faire un sincère retour sur vous-mêmes, et si de l'autre, l'énormité et la multitude de vos crimes ne

vous effraient pas; si enfin, ces sentimens réunis ne vous portent pas à la pénitence. Quoi! pouvez-vous seulement penser qu'il existe un Dieu souverainement juste, rémunérateur éternel de la vertu, mais aussi vengeur éternel du crime, sans être saisi de frayeur? Pouvez-vous seulement penser à la mort et au jugement de Dieu, sans frissonner dans tout votre corps? Auteurs, ou moteurs de notre coupable révolution, les maux et les crimes incalculables qu'elle a engendrés ne demandent-ils pas au ciel une punition éclatante, si nous ne la prévenons par une sincère et solide pénitence? Quel sujet de réflexions et de méditations pour quiconque est encore touché de Dieu!

Cependant, N. T. C. F., quelque grands que soient vos crimes, vous devez toujours vous bien pénétrer de cette importante et consolante vérité: que votre malignité n'a jamais pu et ne pourra jamais surpasser la bonté et la miséricorde du Seigneur, qui est infinie; au lieu que la perversité de l'esprit et du cœur humain, telle qu'elle soit, a nécessairement ses bornes. Oui, vos crimes fussent-ils plus grands que ne le fut celui de Caïn, qui tua son frère Abel; plus énormes que ceux des hommes qui furent submergés par le déluge universel; plus odieux que ceux de Sodôme et de Gomorrhe; votre infidélité surpassât-elle celle du peuple juif, de ce peuple toujours comblé de bienfaits et toujours ingrat et rebelle; eussiez-vous imité le déïcide de la criminelle Jérusalem; eussiez-

vous marché sur les traces d'une Babylone prostituée, qui a persécuté si cruellement le peuple de Dieu; eussiez-vous, comme une Rome idolâtre, répandu avec profusion le sang des Chrétiens; eussiez-vous, comme les schismatiques d'Orient, abandonné le centre de l'unité et la foi de vos pères, pour suivre d'impies nouveautés; enfin vos fautes, vos péchés, vos crimes et vos forfaits égalassent-ils en énormité tous ceux de l'univers réunis, et en nombre les grains de sable de la terre et ceux de la mer, la multitude incalculable des étoiles du firmament; les mérites de Jésus-Christ, souffrant et mourant pour nous, suffisent seuls pour les effacer et pour nous mériter le pardon: car ce Dieu sauveur n'est-il pas venu chercher ce qui était perdu? n'a-t-il pas donné son sang pour nous racheter de nos péchés, et *n'avons-nous pas été guéris par ses meurtrissures* (1), ainsi qu'Isaïe l'avait prédit, long-temps auparavant?

Mais combien davantage nous convaincrons-nous de cette consolante vérité, si nous réfléchissons sur la conduite que le Sauveur a tenue sur la terre envers les plus grands pécheurs! « Un « jour qu'il était à table, dit l'Evangile, il vint « beaucoup de Publicains et de gens de mauvaise « vie qui s'y mirent avec Jésus et ses disciples; ce « que les Pharisiens ayant vu, ils dirent à ses « disciples : Pourquoi votre maître mange-t-il

(1) Isaïe, ch. 53, v. 5.

« avec les Publicains et des gens de mauvaise vie?
« Mais Jésus les ayant entendus, leur dit : *Ce ne*
« *sont pas les sains, mais les malades qui ont*
« *besoin de médecin ; c'est pourquoi allez, et ap-*
« *prenez ce que veut dire cette parole : j'aime*
« *mieux la miséricorde que le sacrifice. Car je ne*
« *suis pas venu appeler les justes, mais les pé-*
« *cheurs* (1). » Si ailleurs il dit qu'il n'est envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël, il semble néanmoins qu'il ne peut résister à l'humilité et aux instantes prières de la Cananéenne, qui le conjurait d'avoir pitié de sa fille, qui était malheureusement tourmentée par le démon ; et il ne la renvoie qu'après lui avoir accordé ce qu'elle demandait (2). Ne nous assure-t-il pas encore qu'il y aura plus de joie dans le ciel pour un seul pécheur qui fait pénitence, que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pénitence (3); et ne proteste-t-il pas qu'il n'était pas venu pour perdre les hommes, mais pour les sauver (4)?

Ah! N. T. C. F., si vous avez malheureusement imité l'enfant prodigue, en dissipant la part qui vous était échue dans la maison du Père céleste, en vous livrant à tous les dérèglemens de vos passions ; si vous avez souillé et profané la robe blanche et sans tache dont vous avez été revêtu,

---

(1) Ev. St. Math., ch. 9, du v. 10 jusq. 14. — (2) *Id.*, ch. 15, du v. 22 jusq. 29. — (3) Ev. St. Luc, ch. 15, v. 7. — (4) *Id.* ch. 9, v. 56.

lors de votre glorieuse adoption comme enfans de Dieu; si vous êtes devenus ingrats et parjures, en déchirant le contrat qui avait été passé entre Dieu et vous, contrat d'alliance et d'adoption qui avait été scellé du sang de Jésus-Christ, dont le ciel et la terre avaient été les témoins; si vous avez abusé de toutes les grâces dont vous avez été comblés dans la participation des sacremens, en vous abandonnant à tous les désordres d'une vie criminelle; s'il ne vous reste maintenant, aux yeux de Dieu, qu'une honteuse nudité de l'âme; si vous n'êtes maintenant couverts que de mauvais haillons et des ulcères profonds du péché; si enfin vous êtes morts à la grâce de Dieu; quelque affreux et déchirant que soit votre état, ne désespérez point, vos maux ne sont pas sans remède: Jésus-Christ, qui a ressuscité la fille du chef de la synagogue (1), qui a ressuscité le fils de la veuve de Naïm, lorsqu'on le portait en terre (2), qui a ressuscité Lazare, enseveli depuis quatre jours (3), peut également redonner la vie à vos âmes: car, auteur de la vie corporelle comme de la vie spirituelle, l'une et l'autre sont en sa puissance.

Mais, pour mériter cette grâce inappréciable, imitez l'Enfant prodigue dans sa pénitence, après l'avoir suivi dans ses égaremens; rentrez en vous-

(1) Ev. St. Math., ch. 9, v. 25. — (2) Ev. St. Luc, ch. 7, v. 15. — (3) Ev. St. Jean, ch. 11, du v. 1er jusq. 45.

mêmes, retournez avec confiance, avec amour, à ce bon Père que vous avez si indignement outragé en vous éloignant de lui, en abandonnant son culte, sa loi, en méprisant ses commandemens, en rejetant ses grâces, en blasphêmant son saint nom, en foulant aux pieds le sang qui vous a rachetés; et dites : « Combien il y a, dans la maison « de mon Père, de serviteurs à gages qui ont plus « de pain qu'il ne leur en faut! et moi, je suis ici « à mourir de faim! Il faut que je me lève et que « j'aille trouver mon Père, et que je lui dise : Mon « Père, j'ai péché contre le ciel et contre vous. Je « ne suis plus digne d'être appelé votre fils : trai- « tez-moi comme l'un des serviteurs qui sont à « vos gages. » Ah! bientôt ce Père tendre et compâtissant, voyant la douleur et la componction de votre âme, le déchirement de votre cœur; ce Père, toujours plein de bonté, oubliant en quelque sorte les droits de sa justice, pour n'écouter que son amour; ce Père, dis-je, vous apercevant de loin, sera touché de compassion à la vue de votre état déplorable; il courra à vous, se jettera à votre cou, il vous serrera dans ses bras, il vous pressera contre son cœur, il vous embrassera, il dira à ses serviteurs : « Apportez promptement la première « robe (de mon fils), et l'en revêtez; mettez-lui « un anneau au doigt et des souliers aux pieds; « amenez aussi le veau gras, et le tuez; mangeons « et faisons bonne chère, parce que mon fils que

« voici, qui était mort, est ressuscité : il était
« perdu, et il est retrouvé (1). »

Mais ce n'est pas seulement sous des figures et des paraboles que le Sauveur a voulu nous montrer son amour pour les pécheurs : il a joint l'exemple aux instructions. En effet, avec quelle douceur, avec quelle bonté ne reçoit il pas la femme pénitente, chez Simon le Pharisien! et avec quelle force ne confond-il pas l'orgueilleuse présomption de ces prétendus zélateurs de la loi de Dieu! « Vous
« voyez cette femme, dit-il à Simon; je suis entré
« dans votre maison, vous ne m'avez point donné
« d'eau pour me laver les pieds : et elle, au con-
« traire, a arrosé mes pieds de ses larmes, et les a
« essuyés de ses cheveux. Vous ne m'avez point
« donné de baiser : mais elle, depuis qu'elle est
« entrée, n'a cessé de baiser mes pieds. Vous n'a-
« vez point répandu d'huile sur ma tête : et elle
« a répandu ses parfums sur mes pieds. C'est
« pourquoi je vous déclare que beaucoup de pé-
« chés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup
« aimé..... Alors il dit à cette femme : Vos péchés
« vous sont remis (2). »

Dans une autre circonstance, quelle sagesse ne montra-t-il pas dans la réponse qu'il fit aux Scribes et aux Pharisiens, qui lui présentèrent une femme

---

(1) Ev. St. Luc, ch. 15, du v. 17 jusq. 25.
(2) *Id.*, ch. 7, du v. 44 jusq. 49.

surprise en adultère, lui disant : « Maître, cette
« femme vient d'être surprise en adultère. Moïse
« nous a ordonné, dans la loi, de lapider les adul-
« tères : quel est donc sur cela votre sentiment?
« Ils disaient ceci en le tentant, afin d'avoir de
« quoi l'accuser.... Il leur dit : Que celui d'entre
« vous qui est sans péché lui jette la première
« pierre. » Alors tous étant confondus par cette ré-
ponse, qui est aussi simple qu'elle est grande et
sublime, « ils se retirèrent l'un après l'autre.... et
« ainsi Jésus demeura seul avec la femme.... et il
« lui dit : Femme, où sont vos accusateurs? Per-
« sonne ne vous a-t-il condamnée? Elle lui dit :
« Non, Seigneur. Jésus lui répondit : Je ne vous
« condamnerai point non plus. Allez-vous-en et
« ne péchez plus à l'avenir (1). » O sagesse, ô
bonté admirable de mon Sauveur, qui pourra ja-
mais vous comprendre? Car les Pharisiens, dans
cette circonstance comme dans plusieurs autres,
ne lui parlaient de la sorte que pour le surprendre
dans ses paroles, et pouvoir ensuite l'accuser. « Et
« voici, dit saint Augustin, quel fut l'artifice que
« cachaient ces hypocrites sous une demande si
« spécieuse : s'il commande qu'on la lapide, se
« disaient-ils à eux-mêmes, il perdra cette réputa-
« tion de douceur qu'il s'est acquise; et si, au
« contraire, il est d'avis qu'on la renvoie sans la
« punir, il paraîtra ennemi de la justice que la loi

(1) Ev. St. Jean, ch. 8, du v. 3 jusq. 12.

« a ordonnée. Mais, parce qu'il ne voudra pas
« perdre cette réputation de douceur qui le fait
« aimer des peuples, il dira sans doute qu'on doit
« la laisser sans punition; et par là il nous don-
« nera un juste sujet de l'accuser de prévarication
« contre la loi de Moïse, et de lui dire qu'il est
« lui-même digne de mort, aussi bien que cette
« femme (1). » Le même saint Père, traitant ail-
leurs le même sujet, l'explique ainsi : « Que répond
« le Seigneur à la demande des Juifs? Il ne dit
« point : Faites mourir cette femme surprise en
« adultère; il ne dit point : Laissez-la aller; mais
« il dit : Que celui d'entre vous qui est sans péché
« lui jette la première pierre. La loi qui ordonne
« de faire mourir une adultère est juste; mais cette
« loi juste veut avoir des ministres qui soient in-
« nocens. Considérez donc celle que vous amenez,
« et considérez qui vous êtes (2). »

Que faudra-t-il de plus, N. T. C. F., pour vous convaincre de l'amour du Sauveur pour les hommes et même pour les plus grands pécheurs? C'est pour nous, et uniquement par amour pour nous, que Dieu a envoyé son Fils unique dans le monde pour sauver le monde; c'est par amour pour nous que Jésus-Christ n'a point eu horreur de se faire homme, en naissant d'une Vierge, en prenant la forme d'un esclave, la ressemblance du

---

(1) August. in Joann., tract. 33, pag. 108.
(2) *Id.* Enarrat., in Psal. 50.

péché, afin de pouvoir satisfaire à la justice de son Père, pour les dettes sans nombre dont nous étions redevables; c'est pourquoi il naît dans la pauvreté et le dénuement le plus affreux : il entre dans sa pénible carrière par la privation des premières nécessités de la vie; il la commence par les larmes, et ce sont nos péchés qui les lui font verser. C'est pour nous apprendre l'état pitoyable où nous étions réduits, que ce Dieu fait homme n'a, en naissant, que la crèche pour asile, et qu'il est en proie à tous les besoins de l'humanité. C'est pour être notre exemple et notre modèle, qu'il mène une vie pénible et laborieuse, au milieu des opprobres et des humiliations qu'il a reçues de la part des hommes qu'il est venu sauver. Ç'a été pour nous réconcilier avec son père, nous ouvrir le ciel, dont nous étions exclus, et fermer les abîmes de l'Enfer, qui était devenu notre partage, qu'il a souffert une passion si cruelle, si douloureuse, que tout son corps, depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, n'a été qu'une seule plaie; qu'il a été couronné d'épines; qu'il a porté sa croix, qu'il y a été attaché comme le plus grand des criminels, qu'il y est mort, et qu'enfin, par sa mort, il nous a rendu le droit au céleste héritage dont nous étions exclus.

Pour nous mériter le pardon de nos péchés, ce Dieu Sauveur a non-seulement souffert tous les tourmens les plus indignes et les plus révoltans; mais encore, pour nous prouver la divinité de sa

mission sur la terre, il est ressuscité d'entre les morts, et a convaincu par là le monde de la vérité de son Evangile; ensuite il est monté au plus haut des cieux, pour continuer pour nous, auprès de son Père, la fonction de médiateur et d'avocat, ne cessant d'intercéder pour nous. En est-ce donc assez? Ne manque-t-il plus rien à l'amour de Jésus-Christ pour les hommes? Hélas! cet amour n'eût point été satisfait, si, aux exemples qu'il nous a donnés, aux préceptes qu'il nous a faits, aux maximes sublimes qu'il nous a laissées, à la morale pure et sans tache qu'il nous a enseignée, il n'eût encore ajouté les moyens d'obtenir les grâces dont nous avons continuellement besoin pour nous soutenir au milieu de la mer orageuse de ce monde, où nous rencontrons tant d'écueils et d'occasions de chute, et pour nous relever, après que nous avons eu le malheur de tomber. Ces secours, ces grâces, nous les trouvons dans la pratique des devoirs de la religion que ce Dieu Sauveur est venu apporter sur la terre; nous les trouvons dans l'efficacité des sacremens qu'il a institués, et qui nous appliquent les mérites du sang qu'il a répandu pour nous sur l'arbre de la croix, lorsque nous les recevons avec toutes les dispositions qu'ils exigent de nous.

Ah! N.T.C.F., pourriez-vous méditer ces grandes vérités, et ne pas être touchés d'un sincère regret, d'un repentir amer d'avoir outragé un Dieu qui vous a tant aimés, et qui vous aime encore si

tendrement, qui veut et désire sincèrement votre salut, qui vous présente et vous offre tous les moyens et toutes les grâces dont vous avez besoin pour rentrer dans la voie dont vous vous écartez en suivant la voie tortueuse de la perdition, du crime et de l'iniquité? Ah! tremblez donc, si vous ne revenez pas vers ce Dieu si bon et si miséricordieux, qui vous attend encore, qui vous tend les bras, qui veut vous presser contre son cœur, qui ne désire rien tant que de vous rendre heureux du bonheur de lui-même, dans le séjour de sa gloire, si vous savez le mériter par la sincérité de votre conversion et de votre pénitence; car si vous ne vous convertissez pas à lui, la rigueur de sa justice et la sévérité de ses jugemens seront mesurées non-seulement sur la grandeur et l'énormité de vos crimes, mais encore sur le mépris persévérant que vous aurez fait des moyens de salut qui vous étaient offerts, et que vous aurez rejetés d'une manière si dédaigneuse et si outrageante. Non, N. T. C. F., ce ne sont point les crimes dont vous vous êtes rendus coupables pendant la révolution, qui sont le plus à craindre pour vous, parce que le sang d'un Dieu, ses éternelles miséricordes, sont assez puissans, assez efficaces pour les effacer; mais ce qu'il y a de plus terrible pour vous, c'est votre endurcissement, c'est votre opiniâtreté, c'est enfin le malheur irréparable de mourir dans votre péché. Hélas! qu'est-ce que ce Dieu de bonté vous a jamais fait pour

mériter de votre part un traitement si indigne? Voudriez-vous donc lui faire un crime de la grandeur de son amour, lorsqu'il a envoyé son Fils unique dans le monde pour vous sauver? de ce qu'il vous a tendu une main secourable, lorsque vous ne pouviez vous élever jusqu'à lui, dans l'abîme profond où vous étiez plongés? de ce qu'il vous a rendus participans de sa divinité dans la sainte Eucharistie, et des autres grâces que vous avez reçues dans les différens sacremens auxquels vous avez participé? Voudriez-vous lui faire un crime de ce qu'au milieu de vos égaremens révolutionnaires, il ne vous a point châtiés de suite comme vous le méritiez; mais qu'au contraire il vous a attendu avec une bonté et une patience admirables, dignes de sa miséricorde et de son amour, et de ce qu'il vous attend encore à la pénitence? Quoi! vous n'oseriez tenir cette conduite sur la terre, envers un homme qui serait votre égal, et encore moins envers celui qui, par son rang, sa naissance, serait au-dessus de vous : et vous oserez la tenir envers votre Dieu, votre Créateur et votre Sauveur, et qui un jour sera votre Juge, et vengera sur vous les droits de sa justice, de sa bonté, de sa miséricorde, enfin de ses divins attributs outragés et méconnus!

Mais encore ce Dieu de bonté, si indignement outragé, demande-t-il donc de vous l'impossible pour vous réintégrer dans tous les droits dont vous êtes déchus? Non : il ne demande que votre cœur;

c'est-à-dire que haïssant et détestant tous les désordres, les égaremens, tous les crimes de votre vie passée, qu'en eu concevant une vive horreur, vous preniez la ferme résolution de les réparer par de dignes fruits de pénitence; que vous commenciez à aimer Dieu comme source de toute justice, et que cet amour vous mette dans la disposition sainte de préférer Dieu et sa loi à tout ce qui existe en ce monde, et que par là même vous soyez prêts à sceller de votre sang toutes les vérités de l'Evangile, et qu'enfin vous abjuriez publiquement tous les principes anti-chrétiens, démagogiques, révolutionnaires et libéraux qui vous ont conduit dans la voie du crime et de la perdition. Seroit-ce donc trop exiger de vous, N.T.C.F., après tout ce qui s'est passé, après tout ce que vous avez fait depuis trente ans? Venez donc, nous vous en conjurons par les entrailles de la miséricorde du Seigneur notre Dieu, venez vous unir à nous au pied des saints autels; et là, tous d'un commun accord, prosternés d'esprit et de cœur en la présence de la Majesté divine, faisons une sainte violence au ciel, pressons-le, conjurons-le de nous accorder toutes les grâces dont nous avons un si pressant besoin pour retourner au Dieu de nos pères, au Dieu de saint Louis, dans toute la sincérité de cœurs brisés de douleur et d'amertume; venez avec confiance déposer dans le sein des ministres de la réconciliation, outes vos iniquités passées, et ne craignez point

de trouver en eux des juges terribles et inexorables; persuadez-vous, au contraire, que dépositaires de la charité de Jésus-Christ, ils vous aideront à sortir de l'état malheureux où de trop pernicieux principes vous ont plongé ; ils vous ouvriront leur sein paternel, ils vous guideront dans la voie que vous aurez à tenir, ils gémiront, pleureront et prieront avec vous, parce qu'ils regarderont comme la gloire et la consommation de leur ministère, de vous gagner à Dieu.

Ah! N. T. C. F., s'il vous reste encore quelque idée d'un Dieu souverainement juste, de l'éternité des récompenses qui attendent les justes et les pécheurs sincèrement pénitens, comme de l'éternité des châtimens terribles et redoutables réservés aux prévaricateurs impénitens de la loi de Dieu, pouvez-vous ne pas vous rendre aux exhortations pressantes et charitables que nous vous adressons de la part du Seigneur? Et, en cela, vous le savez, ce n'est point notre intérêt que nous cherchons, ce n'est point notre avantage personnel, ni notre propre gloire, ce n'est que votre salut et votre sanctification, c'est parce que nous désirons sincèrement vous gagner à Dieu; car, pour nous, il nous suffit d'être Chrétiens, de marcher, avec le secours de la grâce avec laquelle nous pouvons tout et sans laquelle nous ne pouvons rien, dans la voie des commandemens que le Seigneur fait à ses enfans : il nous suffit de lui être fidèles, de le prier, de le conjurer, par les entrailles de ses mi-

séricordes infinies, de bénir son église, de nous rendre avec elle triomphans de ses ennemis intérieurs et extérieurs que nous avons à combattre; afin que, remportant la victoire, nous méritions la gloire et la récompense promise aux vainqueurs du monde et de l'enfer, conjurés contre le Seigneur et son Christ. Pourquoi donc, N. T. C. F., refuseriez-vous d'avoir part à notre triomphe, si nous avons le bonheur, avec le secours d'en haut, de persévérer jusqu'à la fin? Les philosophes, les révolutionnaires, les impies, ne vous ont entraînés dans leurs filets, dans leur parti, que pour vous rendre participans de leurs crimes, de leurs forfaits, de leurs atrocités sanguinaires, et que pour vous précipiter avec eux dans un malheur éternel: et nous, au contraire, nous ne vous exhortons que pour vous faire rentrer dans la voie de la vertu, qui vous procurera la paix d'une bonne conscience, dont vous êtes privés depuis tant de temps; que pour vous ramener à Dieu, qui seul peut faire votre bonheur, non-seulement en ce monde, mais encore pendant l'éternité.

Ici, N. T. C. F., nous en appelons à vous-mêmes, c'est au tribunal de votre conscience que nous vous citons: quelle paix, quelle consolation avez-vous goûtées depuis que vous avez quitté le chemin de la vertu pour suivre les égaremens d'une vie révolutionnaire! Combien de fois l'horreur de vos crimes n'a-t-elle pas porté la terreur et l'effroi au fond de votre âme! combien de fois n'avez-vous

pas maudit votre coupable existence! combien de fois n'avez-vous pas envié le sort de l'homme vertueux que vous avez mis dans les fers, et qui, chargé de chaînes dans un affreux cachot, était mille fois plus libre que vous, qui vantiez la liberté, parce qu'il était dégagé des liens et des entraves des passions qui vous tyrannisaient, et dont vous étiez les honteux et vils esclaves! Souvent le sort de l'homme de bien, de l'innocent opprimé que vous condamniez à l'échafaud, ne vous a-t-il pas paru préférable à votre situation, parce que, en mourant, il emportait avec lui tout le mérite de la vertu qu'une sentence inique, cruelle et barbare n'avait pu lui ravir, au lieu que vous, il ne vous restait que la honte et la turpitude du crime dont vous rougissez encore aujourd'hui malgré vous? Oui, avouez-le franchement, voilà votre situation morale; et combien ne désireriez-vous pas en être sortis, si un sentiment d'orgueil ou d'amour-propre ne vous retenait comme enchaînés, ou, pour mieux dire, combien ne désireriez-vous pas n'être jamais entrés dans cette voie d'iniquité et de crime! Et cependant vous vous flattez d'être des hommes libres! Non, vous n'êtes que les jouets des passions qui vous dominent, comme autant de tyrans implacables!

Ah! N. T. C. F., nous ne voulons pas pousser plus loin cette triste comparaison; nous vous laissons à méditer et à réfléchir, en la présence de Dieu, ce que nous avons dit depuis le commen-

cement de cet ouvrage, et si nous formons quelques vœux, c'est bien celui de votre conversion qui est le plus ardent !

Oui, Seigneur, nous vous en conjurons, regardez d'un œil favorable nos frères qui se sont écartés du droit chemin de la vérité et de la justice : touchez-les par votre grâce ; faites-leur comprendre toute la grandeur du mal qu'ils se sont fait à eux-mêmes en s'éloignant de vous : pénétrez-les de la crainte salutaire de la rigueur de vos jugemens ; soutenez-les par l'espérance du pardon que vous ne refusez jamais à un cœur contrit et humilié ; donnez-leur la force et le courage dont ils ont besoin pour abjurer leurs erreurs et leurs impiétés, et qu'ils embrassent enfin la pratique des vertus opposées à leurs crimes. Nous vous demandons ces grâces pour la gloire de votre saint nom, pour l'édification de votre Eglise, pour le salut de nos frères, que vous avez créés à votre image et ressemblance ; nous vous en prions par les mérites de votre adorable Fils, qui n'est venu sur la terre que pour rechercher et sauver l'homme qui était perdu.

Ainsi soit-il.

Ve ET DERNIÈRE PARTIE.

ARTICLE PREMIER.

Motifs de pénitence. — Fêtes expiatoires.

Sans doute il ne m'appartient pas, en ma qualité de curé, moi surtout qui suis le dernier de mes vénérables confrères, de prescrire la pénitence que toute la France doit faire pour obtenir le pardon de tous les crimes commis envers le Seigneur et envers la Majesté Royale, qui est une émanation de celle de la Divinité : ce serait usurper les droits de l'épiscopat. Mais combien serait-il à désirer que le Roi et les deux Chambres demandassent aux évêques de France l'établissement de fêtes expiatoires, pendant lesquelles tous les Français, réunis au pied des saints autels, dans un même sentiment d'esprit et de religion, conjureroient le Seigneur, avec larmes, par les entrailles de sa miséricorde, d'avoir pitié de son peuple, et de lui pardonner tous les crimes qui se sont commis au milieu de nous? Combien cette réunion de vœux et de prières ne lui serait-elle pas agréable! quelle sainte violence ne lui ferait-elle pas! quelle source abondante de grâces et de bénédictions n'attirerait-elle

pas sur la France ! Non, la bonté du Seigneur, son amour pour les hommes, ne résisteraient point à tant de vœux, de prières et de supplications, à une pénitence si publique et si solennelle; car s'il pardonna à son peuple, à la prière de Moïse; s'il écouta favorablement les prières de Samuël et des justes de l'Ancien Testament; s'il épargna ce peuple lorsqu'il revenait à lui par la pénitence ; si Ninive ne fut point détruite au bout de quarante jours, ainsi que le prophète le lui avait prédit : « C'est parce que Dieu considéra leurs œuvres ; « il vit qu'ils étaient convertis en quittant leur « mauvaise voie; et la compassion qu'il eut d'eux « l'empêcha de leur envoyer les maux qu'il avait « résolu de leur faire (1). » Combien plus lui serait agréable la pénitence de tout un peuple qui lui présenterait pour victime d'expiation son adorable Fils, qui, immolé sur la croix pour le salut du monde entier, a réconcilié la terre avec le ciel; lorsque ce même peuple unirait sa pénitence aux satisfactions, aux souffrances et à la mort de ce Dieu sauveur, seul digne de satisfaire à la justice divine ! Alors la France entière puiserait, avec surabondance, dans les mérites de l'Homme-Dieu, et y trouverait pleinement un fond inépuisable de miséricordes qui la mettraient à même de satisfaire à une justice rigoureuse, lui mériteraient d'apaiser la colère du Très-Haut, et enfin obtien-

(1) Jonas, ch. 3, v. 10.

draient que ses iniquités fussent effacées et noyées dans le sang adorable qui a coulé sur la croix pour le salut de tous !

Heureux et mille fois heureux, si toute la France pouvait, d'un commun accord, entrer dans des dispositions si religieuses ! Et ne croyons pas que ces fêtes expiatoires et que cette pénitence publique nous humiliassent aux yeux des hommes, ni à ceux des nations ; au contraire, elles seraient une preuve convaincante de notre foi, de notre religion, de notre amour pour Dieu ; de notre fidélité, de notre attachement inviolable au Roi et à son auguste Famille ; enfin des vœux que nous formons pour le bonheur et la prospérité de notre patrie. Mais ce qui devrait plutôt nous humilier et nous rendre méprisables aux yeux de tout l'univers, ce serait ce fatal orgueil qui nous empêcherait de reconnaître nos torts et de les expier. En effet, pouvons-nous nier que la France ne soit coupable de tous les crimes de la révolution, puisque c'est par elle-même, ou par ses mandataires et en son nom, qu'ils se sont commis, et qu'elle ne s'y est point opposée ; que, dans le temps, elle n'a pas même réclamé, ni protesté contre tout ce qui s'est fait. Il est donc incontestable qu'elle est obligée de les réparer par honneur et par religion ; et ces fêtes expiatoires prouveraient à tout l'univers combien nous avons en horreur tant de crimes affreux qui se sont commis sans notre participation, et que, si nous ne nous y

sommes pas opposés, c'est que réellement nous avons été empêchés et comprimés, sous l'empire de la terreur, par une force majeure; ou enfin, si nous avons eu le malheur d'y participer directement ou indirectement, nous prouverions à tout l'univers combien nous haïssons et nous déplorons nos erreurs et nos égaremens.

L'Ecriture Sainte nous apprend que le Seigneur lui-même avait ordonné à son peuple des fêtes d'expiation pour les crimes qu'il avait commis, et que ces fêtes devaient se célébrer, tous les ans, à des époques fixes : il prescrivait également les sacrifices qu'il voulait qu'on lui offrît. « Au dixième « jour du septième mois, dit le Seigneur à Moïse, « vous affligerez vos âmes, vous ne ferez aucune « œuvre de vos mains...... C'est en ce jour que « se fera votre expiation et la purification de tous « vos péchés : vous serez purifiés devant le Sei- « gneur ; car c'est le sabbat et le grand jour du « repos, et vous y affligerez vos âmes par un culte « religieux qui sera perpétuel (1). Tout homme « qui ne sera pas affligé en ce jour-là, périra du « milieu de son peuple..... (2) » Empressons-nous donc de nous soumettre, d'esprit et de cœur, à cette ordonnance du Seigneur notre Dieu, en apaisant sa colère par de dignes fruits de pénitence, et, à certaines époques de l'année qui nous

---

(1) Léviliq., ch. 16, v.v. 29, 30 et 31.

(2) *Id.*, ch. 23, v. 29.

rappellent des souvenirs douloureux et déchirans ; humilions nos âmes en la présence du Seigneur, passons ces jours dans les larmes, les gémissemens et la prière, afin d'obtenir, pour la France, le pardon de ses crimes. Le saint concile de Trente nous dit : « L'apôtre avertit que les pécheurs pu-
« blics doivent être corrigés publiquement. Quand
« donc quelqu'un aura commis quelque crime en
« public et à la vue de plusieurs personnes, en sorte
« qu'il n'y ait point de doute que les autres n'en aient
« été offensés et scandalisés ; il faut lui enjoindre
« publiquement une pénitence proportionnée à sa
« faute, afin que ceux qui ont été excités au dé-
« sordre par son exemple, soient rappelés à une
« vie plus réglée par son amendement (1). » N'est-il pas évident que toute la France est dans le cas prévu ici par le saint concile ? Pourquoi donc refuserions-nous de nous soumettre aux lois de Dieu et de son église ? Et ne devrions-nous pas craindre qu'en agissant autrement, nous n'attirions sur nous une plus rigoureuse condamnation ? Pourquoi donc, après avoir imité l'Angleterre dans son régicide, ne la suivrions-nous pas dans sa pénitence ? Tout le monde sait que depuis l'horrible et monstrueux assassinat de Charles Ier, ce royaume a toujours observé, et observe encore, un jeûne public et solennel le jour de l'anniversaire de sa mort. N'avons-nous pas vu, encore cette année, qu'après

(1) Concil. Trid., sess. 24, ch. 8.

la mort de George III, roi d'Angleterre, lorsqu'il s'agissait de proclamer George IV, pour successeur de son père, à la couronne, le 30 janvier, le conseil privé décida qu'attendu que c'était le jour anniversaire du *martyre* du roi Charles Ier, *jour de deuil et de grand jeûne*, il n'était pas convenable de faire, en ce jour même, la proclamation publique de S. M. George IV, mais que cette proclamation aurait lieu le lendemain 31 janvier : c'est ainsi que l'Angleterre se comporta en ce jour trop mémorable pour elle.

Depuis plusieurs années, il est vrai, nous célébrons, tous les ans, le *21 janvier* et le *16 octobre*, un service expiatoire pour l'horrible crime commis contre la Majesté Royale, dans les personnes de Louis XVI et de Marie-Antoinette : il est vrai encore qu'une loi ordonne que le 21 janvier sera un jour férié, etc. Mais pourquoi faut-il que nous ayions la douleur de voir qu'il y ait tant de Français qui refusent de prendre part à ces prières expiatoires? Que ne viennent-ils s'unir aux ministres des saints autels, qui, prosternés en la présence du Seigneur, ayant des cierges à la main, implorent la divine miséricorde, en demandant pardon au ciel pour un crime dont la malignité de leurs ennemis ne les accusera pas sans doute d'être les complices? Pourquoi refusent-ils de venir avec nous pour partager les larmes et la douleur de cette auguste et royale famille, qui fait aujourd'hui la consolation et le bonheur de la France? Ah!

ceux qui tiennent cette conduite ne semblent-ils pas dire, au moins par leurs actions, que, s'ils avaient siégé dans cette assemblée régicide qui a fait le malheur et a été le fléau de notre belle patrie, comme elle aussi ils auraient prononcé l'horrible sentence qui a condamné l'oint du Seigneur! Hélas! combien parmi eux qui, esclaves soumis aux décrets de la trop fameuse et criminelle Convention, qui avait établi une fête républicaine pour célébrer son régicide, se donnaient bien garde de manquer à y assister et d'y prendre part, dans la crainte où ils étaient de passer pour suspects! Pourquoi donc aujourd'hui refusent-ils de venir, avec un cœur brisé de douleur et de repentir, partager les larmes et les regrets de toute la France?

Ce n'est pas seulement le crime du régicide que nous avons à expier : croirons-nous ne rien devoir à la justice divine pour les massacres des 2 et 3 septembre, pour la mort violente de tant de justes immolés pendant notre révolution, et ne devons-nous pas craindre que tant de sang innocent ne crie et ne demande vengeance au ciel contre nous, si nous ne nous empressons de recourir à Dieu par la pénitence? Mais aussi, si nous prenons cette voie, la seule qui nous reste, ayons la ferme confiance que tant de saintes et innocentes victimes des fureurs révolutionnaires solliciteront pour nous la divine miséricorde, qu'elles nous obtiendront notre pardon si nous retournons sincèrement

au Dieu de nos pères. Oui, n'en doutons pas, ces âmes saintes uniront leurs prières aux nôtres; elles demanderont pour nous à Dieu, qui les a reçues et couronnées dans le ciel, que leur sang soit uni à celui de la victime pure et sans tache qui a été immolée pour le salut de l'univers, puisque, même en mourant, elles disaient au Seigneur, comme un autre saint Etienne et comme tous les martyrs de la religion : *Seigneur, ne leur imputez point ce péché* (1). Ah! cette prière du premier martyr fut exaucée en faveur de saint Paul, qui, de persécuteur, devint bientôt un vase d'élection! Puissent donc cette prière et ces derniers vœux de tant de pontifes, de prêtres et de justes, obtenir la conversion de tous ceux qui ont eu le malheur de prévariquer pendant la révolution, et que d'injustes oppresseurs de la religion et de ses ministres, ils soient à l'avenir la joie et l'édification de l'église par une pénitence aussi durable que sincère!

Hélas! les crimes dont je viens de parler sont bien grands, sans doute, et exigent une réparation solennelle; mais que sont-ils en comparaison de ceux qui ont été commis contre la majesté divine! Et comment pourrions-nous jamais les réparer? Néanmoins, quelque grands et multipliés que soient nos crimes, ne désespérons jamais d'en obtenir le pardon, lorsque le Seigneur nous dit lui même, par son prophète : « Lavez-vous, pu-

(1) Actes des Apôtres, ch. 7, v. 59.

« rifiez-vous ; ôtez de devant mes yeux la mali-
« gnité de vos pensées : cessez de faire le mal, ap-
« prenez à faire le bien ; examinez tout avant que
« de juger, assistez l'opprimé, faites justice à l'or-
« phelin, défendez la veuve ; et, après cela, venez
« et soutenez votre cause contre moi, dit le Sei-
« gneur ; quand vos péchés seraient comme l'é-
« carlate, ils deviendront blancs comme la neige ;
« et quand ils seraient rouges comme le vermillon,
« ils seront blancs comme la laine la plus blanche.
« Si vous voulez m'écouter, vous serez rassasiés
« des biens de la terre (1). » Que faudra-t-il donc
de plus pour animer et soutenir notre confiance en
Dieu, qui ; par amour pour nous, veut tout ou-
blier, tout pardonner, si nous retournons sincè-
rement à lui. Mais pouvons-nous ne pas déplorer
la dureté du cœur et l'aveuglement de ceux qui
s'opiniâtrent, avec fureur et acharnement, à ne
point revenir à Dieu ? Ah ! plaignons ici nos frères
dans leur endurcissement, prions pour eux ; et
pour nous, comprenons combien il est important
et d'une obligation indispensable, de satisfaire à
une justice aussi étendue que rigoureuse ; tâchons,
non par quelques œuvres ou quelques prières de
surérogation, mais par une conduite digne de la
sainteté de notre vocation, de prévenir les juge-
mens du Seigneur, afin d'attirer sur nous ses mi-
séricordes éternelles. Contribuons, non-seulement

(1) Isaïe, ch. 1, du v. 16 jusq. 20.

par nos exemples et selon nos moyens, à relever la majesté du culte divin, qu'une horrible apostasie a cherché à anéantir parmi nous, à rétablir les autels renversés par l'impiété; mais portons notre respect et notre vénération à tout ce qui peut nous rappeler les mystères ineffables qui se sont opérés pour notre salut; brûlons continuellement, sur l'autel de notre cœur, un encens d'agréable odeur qui monte jusqu'au pied du trône de la Majesté divine. Offrons-nous, immolons-nous au Seigneur comme des victimes d'expiation, en réparation des outrages commis envers le Saint des Saints; sanctifions plus que jamais, par un culte religieux, le jour que le Seigneur s'est consacré, en réparation des profanations sacriléges qui ont eu lieu pendant la révolution qui a substitué une ridicule *décade* au saint jour du dimanche; humilions nos âmes par des jeûnes proportionnés à nos forces; faisons des aumônes selon nos facultés; enfin soyons chrétiens dans toute l'étendue du mot : alors nous nous pénétrerons bien que nous ne pouvons jamais trop faire pour mériter de trouver grâce et miséricorde devant le Seigneur; et si les impies nous outragent par leurs discours et leurs écrits, montrons-nous supérieurs à leurs sarcasmes, puisque ce n'est point pour les hommes que nous agissons, mais bien dans la vue de plaire à Dieu seul, de qui nous attendons la grâce et la miséricorde en ce monde, et la gloire éternelle dans l'autre, par les mérites de J. C. notre Sauveur.

Je terminerai donc cet ouvrage en indiquant les prières et les œuvres de pénitence que je crois que nous pouvons pratiquer pour satisfaire à la justice de Dieu, pour tous les crimes commis pendant la révolution.

ARTICLE II.

Pénitence et prières expiatoires pour la mort de LL. MM. Louis XVI, de la Reine Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth de France, et du Dauphin, Louis XVII.

Il serait à désirer que, les 21 janvier et 16 octobre, outre les services expiatoires auxquels il est, je crois, d'un devoir religieux et d'une étroite obligation d'assister, il y eût encore un jeûne solennel, et que l'on commençât une neuvaine pour demander pardon à Dieu de si grands crimes; et chaque jour de la neuvaine, on réciterait les prières suivantes :

Le 1er janvier et le 16 octobre, on réciterait : 1° le psaume 6, premier des Sept Psaumes de la Pénitence, *Domine, ne in furore tuo arguas me*, etc. : *Seigneur, ne me reprenez point dans votre fureur*; 2° on lirait le chapitre 1er du second livre des *Rois*, où David, après avoir fait mourir l'Amalécite qui disait avoir tué Saül, pleure la mort de ce prince, celle de Jonathas et de tous les braves d'Israël; 3° on ferait la prière suivante :

PRIERE.

O Dieu de saint Louis, Dieu de nos pères, pardonnez, pardonnez à notre trop coupable France les crimes énorme qu'elle a commis pendant vingt-cinq ans. Oui, Seigneur nous l'avouons, nous le confessons en votre divine présence si votre miséricorde n'était aussi grande qu'elle est incompréhensible, jamais, non jamais nous ne pourrions espérer de pardon, et tous les fléaux de votre juste colère suffiraient à peine pour tirer vengeance du sang innocent qui a été répandu, et pour punir tous les sacriléges et toutes les abominations qui se sont commis pendant ces jours d'horreur et de crime.

Comment s'est-il donc fait que cette belle France, qui s'était toujours glorifiée de son amour vrai, de son inviolable fidélité pour ses Rois, ait été assez faible, assez pusillanime pour permettre que des mains sacriléges attentassent à la vie du meilleur des Rois, que, dans les élans de son amour et de sa reconnaissance, elle désignait et surnommait avec attendrissement, comme un autre Louis XII, *le père du peuple?* Comment a-t-elle souffert que, du palais de ses pères, il fût conduit dans une horrible prison? que là, avec sa famille, il fût abreuvé de fiel et d'amertume par ses propres sujets; qu'il fût arraché d'une manière aussi barbare aux plus chers objets de sa tendresse; qu'il fût condamné à mort par une assemblée de sujets révoltés, qui devaient reconnaître sur son front royal l'empreinte de la majesté divine? Comment la France a-t-elle pu souffrir que ses mains, toujours prêtes à répandre des bienfaits, fussent liées et garottées comme celles des plus grands criminels; et que sa mort sur l'échafaud fût la récompense de toutes ses bontés pour son peuple, pour ce peuple qu'il aima si tendrement sur le trône, en cherchant à alléger ses malheurs; qu'il aima si religieusement dans sa prison, en plaignant son aveuglement et son ingratitude; qu'il aima, enfin, en héros chrétien sur l'échafaud, en priant pour lui et en demandant que l'effusion de son sang ne lui fût point imputée à péché.

Comment, ô mon Dieu, la France, qui reprochait avec tant de fierté à l'Angleterre son régicide, s'est-elle elle-

même rendue coupable d'un semblable crime? Comment a-t-elle pu prendre part à la nomination de cette monstrueuse assemblée qui fut convoquée pour se constituer accusatrice, juge et partie de celui qui n'était justiciable que de Dieu seul? Et ne s'est-elle pas rendue participante de son crime en ne s'opposant point à son régicide, et en ne prenant point tous les moyens possibles pour l'empêcher? Hélas! toute la France l'a vu, et toute la France est restée dans un criminel silence!!! Alors la rage révolutionnaire, enhardie par ce premier forfait, ne balança plus à porter de nouveaux coups non moins criminels, et bientôt la fille de tant de Césars et d'Empereurs suivit son auguste époux sur l'échafaud, et la vertueuse Elisabeth fut victime, comme eux, de la plus inique condamnation.

En est-ce donc assez? Ne reste-t-il plus personne du sang royal qui doive être sacrifié? Ah! Seigneur, il existait encore ce jeune et tendre rejeton qui devait, après son père, monter sur le trône de saint Louis; et il fallait que, comme les augustes auteurs de ses jours, il fût en proie aux traitemens les plus cruels et les plus révoltans, et que cette tendre et innocente victime mourût, non sur l'échafaud, mais dans une prison. Et quel mal avait-il commis? Il était fils de Roi, il devait être Roi: voilà tout son crime, et dès-lors il fallait qu'il pérît. Mais votre providence, ô mon Dieu, nous a conservé l'héritière des vertus de ses parens, qui s'unit à eux pour vous demander grâce, miséricorde et pardon pour leurs bourreaux et leurs persécuteurs. Ah! puissent ces vœux, ces prières monter jusqu'au pied du trône de votre Majesté, et nous obtenir le pardon que nous vous supplions d'accorder à votre peuple!

Parce, Domine, parce populo tuo, ne in œternum irascaris nobis.

Le 22 janvier et le 17 octobre, on réciterait: 1° le psaume 31, *Beati quorum remissœ sunt iniquitates!* etc.: *Heureux sont ceux à qui les iniquités ont été remises!* etc., second des Sept Psaumes; 2° on pourra lire du chapitre 8 du 1er

livre des *Rois*, depuis le verset 11 jusqu'à la fin, où le prophète Samuel représente au peuple juif, de la part du Seigneur, quel est le droit du Roi; 3° on récitera la prière ci-dessus.

Le 23 janvier et le 18 octobre, on récitera: 1° le psaume 37, troisième des Sept Psaumes, *Domine, ne in furore tuo arguas me*, etc. : *Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur*, etc.; 2° on lira le chapitre 24 du 1er livre des *Rois*, où l'on voit toute l'horreur que David avait du régicide, et combien il respectait dans Saül, son ennemi, l'autorité royale, quoique Dieu l'eût rejeté, afin qu'il ne fût plus roi de son peuple, et qu'il sût que le Seigneur l'avait choisi pour lui succéder, ayant reçu l'onction sainte par le ministère de Samuel; 3° on y joindra la prière qui précède.

Le 24 janvier et le 19 octobre, on récitera: 1° le psaume 50, qui est le quatrième des Sept Psaumes, *Miserere meî, Deus*, etc. : *Ayez pitié de moi, mon Dieu*, etc.; 2° on lira le chapitre 26 du 1er livre des *Rois*, sur lequel on peut faire les mêmes réflexions que sur le chapitre 24, indiqué pour le 23 janvier et 18 octobre; 3° on récitera la prière marquée ci-dessus.

Le 25 janvier et le 20 octobre, on récitera: 1° le psaume 101, cinquième des Sept Psaumes, *Domine, exaudi orationem meam*, etc. : *Seigneur, exaucez ma prière*, etc.; 2° on lira le chapitre 6 du livre de *la Sagesse*, qui exhorte les Rois à ac-

quérir la sagesse et la justice, et établit, en termes précis, que l'*autorité royale vient de Dieu seul*, qui punira sévèrement les Rois qui gouvernent injustement; 3° on récitera la prière ci-dessus.

Le 26 janvier et le 21 octobre, on récitera: 1° le psaume 129, sixième des Sept Psaumes, *De profundis clamavi ad te, Domine*, etc. : *J'ai crié vers vous, Seigneur, du fond des abîmes*, etc.; 2° on lira le chapitre 18 du 2° livre des *Rois*, où l'on voit la punition éclatante d'Absalon, qui s'était révolté contre son Roi et son père; 3° la prière ci-dessus.

Le 27 janvier et le 22 octobre, on récitera : 1° le psaume 142, septième des sept psaumes, *Domine, exaudi orationem meam, auribus percipe*, etc., *Seigneur, exaucez ma prière, rendez vos oreilles attentives*, etc.; 2° on lira le chapitre 13 de l'épître de saint Paul aux Romains, où l'apôtre prescrit l'obéissance que nous devons aux Rois dont la puissance vient de Dieu; principe de religion qui renverse le nouveau système de la souveraineté du peuple, système si prôné par nos révolutionnaires; 3° la prière comme dessus.

Le 28 janvier et le 23 octobre, on récitera: 1° le psaume 69, *Deus, in adjutorium meum intende*, etc., *Dieu, venez à mon aide*, etc.; 2° le chapitre 2 de la première épître de saint Paul à Timothée, où cet apôtre enseigne qu'on doit prier pour les Rois, etc. On devra se rappeler que ceux

pour qui l'apôtre ordonne de prier, comme étant une chose agréable à Dieu, étaient les persécuteurs des chrétiens. Combien donc était-il loin d'enseigner le régicide envers ceux qui auraient favorisé le christianisme et qui travaillaient à faire le bonheur de leurs peuples! 3° on récitera la prière indiquée au 21 janvier.

Enfin, le 29 janvier et le 24 octobre, dernier jour de la neuvaine, on récitera: 1° les litanies des Saints, indiquées à la fin des Sept Psaumes de la Pénitence, avec les versets et oraisons qui les suivent; 2° on lira le chapitre 2 de la première épître de saint Pierre, où cet apôtre enseigne que nous devons être soumis aux rois et aux princes comme à nos maîtres, avec toute sorte de respects, *même à ceux qui sont rudes et fâcheux.* Que deviennent donc les raisonnemens de ceux qui prétendent pouvoir se révolter contre l'autorité légitime? 3° enfin, la prière indiquée pour le 21 janvier.

N. B. En terminant cette neuvaine, il serait sans doute très-bon de prier en particulier pour le Roi et la Famille Royale, en récitant: 1° le psaume 19, *Exaudiat te Dominus*, etc., *Que le Seigneur vous exauce*, etc.; 2° d'y ajouter la prière suivante:

PRIERE

pour le Roi et la famille royale.

Seigneur, Dieu Tout-Puissant, seul Roi de gloire et immortel, à qui seul appartient l'honneur et la louange dans

tous les siècles; vous qui, du haut des cieux, gouvernez toutes les nations; vous que toutes les puissances célestes adorent avec un respectueux tremblement; vous que tous les Rois et tous les peuples de l'univers révèrent par leurs hommages et leurs adorations, en reconnaissant votre souverain domaine sur eux : jetez, nous vous en supplions, un regard favorable sur le royaume de France, sur ce royaume que vous avez rendu, dans votre miséricorde, à son Roi légitime, après vingt-cinq ans de malheurs et de calamités. Ah! Seigneur, ne nous traitez pas, nous vous en supplions, selon la grandeur et l'énormité des crimes qui se sont commis pendant ces jours de trouble et de désolation; mais traitez-nous plutôt selon vos infinies miséricordes. Si les péchés des hommes crient et demandent vengeance au ciel contre notre malheureuse et coupable patrie, que le sang de votre Fils adorable, qui a réconcilié la terre avec le ciel, crie et demande grâce pour les pécheurs; que le pardon sincère et généreux d'un Roi et d'une Reine si dignes de nos regrets, qui, en mourant, suivirent l'exemple de notre Sauveur, priant pour ses bourreaux; que ce pardon, si religieusement respecté de son auguste frère, soit aussi, ô mon Dieu, celui que vous accordiez à votre peuple.

Sauvez, Seigneur, nous vous en supplions, sauvez et bénissez notre désiré Monarque; remplissez-le de l'esprit de sagesse, comme vous en remplîtes autrefois Salomon, « afin « qu'il nous gouverne dans l'équité, et qu'il prononce les « jugemens avec un cœur droit; donnez-lui cette sagesse « qui est assise auprès de vous sur votre trône..... puisque « vous l'avez choisi pour être le Roi de votre peuple..... « Envoyez la sagesse du ciel, votre sanctuaire, et du trône « de votre grandeur, afin qu'elle soit et travaille avec lui, « et qu'il sache ce qui vous est agréable (1). »

Non-seulement, Seigneur, nous vous supplions de bénir notre Roi, mais regardez également d'un œil favorable, nous vous en conjurons, tous les princes de la famille royale, cette vertueuse princesse qui, après avoir partagé la douloureuse et pénible captivité des illustres auteurs de ses jours, les a vus arracher de ses bras pour consommer leur

---

(1) Sagesse, chap. 9.

vie avec une religieuse résignation. Prenez sous votre protection cette autre jeune et religieuse princesse, devenue veuve par un crime horrible et déchirant. Soyez vous-même le père et le soutien du nouveau rejeton, espoir de la France; soyez la consolation de ses augustes parens, leur joie et leur couronne, afin que, jouissant de la paix sous leur gouvernement paternel, nous puissions pratiquer votre loi sainte, observer inviolablement vos commandemens, et mériter d'être tous réunis dans l'éternité bienheureuse. Accordez-nous toutes ces grâces au nom et par les mérites de Jésus-Christ notre Sauveur. Ainsi soit-il.

ARTICLE III.

Pénitence et prières expiatoires pour demander à Dieu pardon du massacre des Evêques, des Prêtres et de tous les justes immolés pendant la Révolution.

Pourrions-nous n'être pas pénétrés de la grandeur et de l'énormité des crimes qui se sont commis les 2 et 3 septembre, et de tant de massacres horribles qui ont souillé tous les départemens de la France? Pourrions-nous ne pas sentir vivement combien tant de crimes et de sang innocent ont provoqué la colère du Seigneur? Enfin, serions-nous assez aveugles pour ne pas voir, assez insensés pour ne pas comprendre toute l'obligation où nous sommes d'apaiser la justice du Seigneur par de dignes fruits de pénitence? Voici donc la pénitence que je propose:

1° Jeûner les 2 et 3 septembre, à moins qu'un de ces jours ne tombe un dimanche, parce que

c'est en ces jours que se sont commis, dans la capitale, les horribles massacres d'évêques et de prêtres;

2° Le 2 septembre, commencer une neuvaine, pendant laquelle on récitera les prières suivantes :

SAVOIR:

Le 2 septembre, réciter, 1° le psaume 78, *Deus, venerunt gentes!* etc., *O Dieu, les nations sont entrées dans votre héritage!* etc.; 2° lire le chapitre 16 du livre des *Nombres*, qui détaille la révolte de Coré, de Dathan, et d'Abiron contre Moïse et Aaron, ministre du Seigneur, et la punition des coupables, etc.; 3° réciter la prière suivante.

PRIERE.

Seigneur, combien de crimes se sont succédés parmi nous avec une effrayante rapidité! Combien de ministres des saints autels ont été victimes des fureurs révolutionnaires! « Les corps morts (de vos prêtres) de vos serviteurs ont été « exposés pour servir de nourriture aux oiseaux du ciel, et « les chairs de vos saints pour être la proie des bêtes de la « terre. Leur sang a été répandu comme l'eau autour de « Jérusalem, et il n'y avait personne qui leur donnât la « sépulture (1). » Ah! Seigneur, tant de sang innocent ne crie-t-il pas et ne demande-t-il pas vengeance, comme autrefois celui des martyrs qui a été répandu dans Rome idolâtre (2)? et vos saints ne se réjouiront-ils pas, en voyant la sévérité des jugemens que vous exercerez contre une nation rebelle et ingrate, qui a méconnu votre loi sainte et l'alliance que vous aviez faite avec nos pères, alliance qui avait été jurée à la face du ciel et de la terre, et scellée

---

(1) Ps. 78, v. 2 et 3. — (2) Apocal., ch. 6, v. 10.

du sang de votre Fils? Combien donc ne devons-nous pas craindre la rigueur de votre justice? N'est-ce pas vous, Seigneur, qui avez appris à votre ancien peuple le respect que vous vouliez qu'on eût pour vos prêtres, en disant: *Gardez-vous bien de toucher à mes oints, et de maltraiter mes prophètes* (1)? qui avez justifié cette ordonnance de votre loi par des miracles éclatans de votre toute-puissance, et avez puni d'une manière si frappante les prévaricateurs (2)? N'est-ce pas votre divin Fils qui nous enseigne, *que celui qui écoute vos ministres, l'écoute; que celui qui les méprise, le méprise, et que celui qui le méprise vous méprise* (3) vous-même, qui l'avez envoyé dans le monde pour être notre lumière et notre guide? Ah! combien l'impiété et l'iniquité ont-elles méconnu ces divins oracles! Loin d'être écoutés, vos ministres ont été méprisés, détestés, rebutés comme les ordures de la terre, traités comme des malfaiteurs, et beaucoup ont été mis à mort, à cause de leur attachement à la religion. O mon Dieu, est-ce bien en France que tous ces crimes ont été commis! Combien donc doit être fervente notre pénitence! et pouvons-nous jamais trop faire pour obtenir notre réconciliation? Pardonnez, Seigneur, pardonnez à votre peuple, nous vous en conjurons, et ne nous traitez pas selon la grandeur et l'énormité de nos crimes, ni selon la rigueur de votre justice : car autrement, c'en est fait de nous: mais souvenez-vous, à notre égard, de vos anciennes miséricordes.

Parce, Domine, parce populo tuo, ne in æternum irascaris nobis.

Le 3 septembre, on récitera, 1° le psaume 5, *Verba mea auribus percipe, Domine*, etc., *Seigneur, prêtez l'oreille à mes paroles*, etc.; 2° on lira le chapitre 17 du livre des *Nombres*, où le sacerdoce de l'ancienne loi, figure de celui de la nou-

---

(1) Ps. 104, v. 15. — (2) Livre des Nomb., ch. 16 et 17. — (3) Ev. St. Luc, ch. 10, v. 16.

velle, est confirmé à Aaron par un miracle; 3° la prière ci-dessus.

Le 4 septembre, on récitera, 1° le psaume 40, *Beatus qui intelligit!* etc., *Heureux l'homme qui a l'intelligence!* etc.; 2° on lira le chapitre 18 du livre des *Nombres*, où le Seigneur prescrit les fonctions sacerdotales de l'ancienne loi, etc.; 3° la prière ci-dessus.

Le 5 septembre, on récitera, 1° le psaume 114, *Dilexi, quoniam exaudiet Dominus*, etc., *J'ai aimé, parce que le Seigneur doit exaucer la voix de ma prière*, etc.; 2° on lira le chapitre 61 du prophète Isaïe, où Dieu prédit la consolation de ceux qui croiront, et la gloire de ses prêtres qui lui demeureront fidèles; 3° la prière ci-dessus.

Le 6 septembre, on récitera, 1° le psaume 119, *Ad Dominum cum tribularer*, etc., *J'ai crié vers le Seigneur, lorsque j'étais dans l'affliction*, etc.; 2° on lira le chapitre 1er du prophète Sophonie, qui annonce le malheur des pécheurs et le jour de la colère du Seigneur, etc.; 3° la prière ci-dessus.

Le 7 septembre, on récitera, 1° le psaume 26, *Dominus illuminatio mea*, etc., *le Seigneur est ma lumière*, etc.; 2° on lira le chapitre 7 de l'Ecclésiastique, où, après plusieurs préceptes, le Seigneur ordonne de le craindre et de respecter ses prêtres; 3° la prière ci-dessus.

Le 8 septembre, on récitera, 1° le psaume 41, *Quemadmodum desiderat cervus*, etc., *Comme le cerf soupire après les eaux*, etc.; 2° on lira le chapitre 4 de la première épître de saint Paul aux Corinthiens, où l'Apôtre prescrit aux fidèles comment l'on doit considérer les ministres de l'Evangile; 3° la prière ci-dessus.

Le 9 septembre, on récitera, 1° le psaume 45, *Deus noster refugium et virtus*, etc., *Dieu est notre refuge et notre force*, etc.; 2° on lira le chapitre 3 du livre de la Sagesse, qui exprime l'espérance des justes et leur gloire éternelle; 3° la prière ci-dessus.

Le 10 septembre, on récitera, 1° le psaume 79, *Qui regis Israël, intende*, etc., *Vous qui gouvernez Israël*, etc.; 2° on lira le chapitre 4 de la première épître de saint Pierre, où l'Apôtre donne d'excellentes leçons sur la conduite que nous devons tenir au milieu du monde en souffrant comme Jésus-Christ a souffert, et nous exhorte à nous réjouir dans les souffrances que nous endurons pour Jésus-Christ; 3° réciter la prière ci-dessus.

ARTICLE IV.

Pénitence en réparation de la profanation des églises et de nos redoutables mystères, des blasphêmes, de l'apostasie et de l'impiété des prétendus cultes de la *Raison*, de la *Liberté* et de la *Théophilantropie*.

Quiconque sera bien pénétré de l'énormité des crimes qui se sont commis pendant la terreur révolutionnaire contre la majesté divine, se convaincra sans peine de toute l'étendue de l'obligation et de la nécessité où nous sommes tous de faire pénitence pour les réparer et tâcher d'en obtenir le pardon, en fléchissant la justice divine par des œuvres de miséricorde. Et comme ce fut vers la fin de février et au commencement de mars que l'apostasie fut générale et exerça toute sa fureur, il paraît qu'il convient mieux de mettre la pénitence qu'on doit s'imposer vers cette même époque, et de la faire concourir en quelque sorte avec celle du Carême.

Voici donc la pénitence que je propose :

1° Le dimanche de la Quinquagésime, s'unir aux prières des quarante heures, avec toutes les dispositions que l'Eglise demande de ses enfans pendant ces jours de désordre et de dissolution, afin d'apaiser la colère de Dieu, si indignement provoquée par les excès honteux auxquels se livrent, avec une

sorte de fureur, tant de Chrétiens, qui ne rougissent pas de suivre et d'imiter, par leurs débauches criminelles, les extravagances du paganisme, oubliant non-seulement qu'ils sont Chrétiens, mais encore qu'ils sont hommes.

2° A commencer de ce dimanche, réciter, tous les jours de la semaine, les psaumes indiqués comme il suit :

SAVOIR :

Le dimanche, le psaume 2, *Quare fremuerunt gentes?* etc., *Pourquoi les nations se sont-elles soulevées?* etc.

Le lundi, le psaume 39, *Expectans expectavi Dominum*, etc., *J'ai attendu, et ne me suis point lassé d'attendre le Seigneur*, etc.

Le mardi, le psaume 44, *Exaudi, Deus, orationem meam*, etc., *Mon Dieu, exaucez ma prière*, etc.

Le mercredi, le psaume 68, *Salvum me fac, Deus*, etc., *Sauvez-moi, mon Dieu, parce que les eaux sont entrées jusque dans mon âme*, etc.

Le jeudi, le psaume 72, *Ut quid, Deus, repulisti in finem*, etc., *Pourquoi, ô Dieu, nous avez-vous rejetés pour toujours*, etc.

Le vendredi, le psaume 21, *Deus, Deus meus, respice in me*, etc., *O Dieu, ô mon Dieu, jetez sur moi vos regards*! etc.

Le samedi, le psaume 45, *Deus, repulisti nos*, etc., *O mon Dieu, vous nous avez rejetés*, etc.

3° Continuer, toutes les semaines du Carême, la récitation journalière de chacun de ces psaumes, à laquelle on ajoutera la prière du prophète Daniel, rapportée ci-devant quatrième partie, article trois, page 273. Lire tous les jours un chapitre du prophète Jérémie, à commencer du dimanche de la Quinquagésime jusqu'au lundi de la Semaine Sainte inclusivement, et à commencer du mardi de cette semaine jusqu'au samedi inclus, lire un chapitre des lamentations du même prophète, afin d'entrer, d'une manière plus particulière, dans l'intention de l'Eglise pendant ce saint temps; réciter enfin, tous les jours également, la prière suivante.

PRIERE.

Seigneur mon Dieu, qui donnera de l'eau à ma tête, et à mes yeux une fontaine de larmes, pour pleurer jour et nuit (1) les crimes de ma nation? Qui me donnera de pleurer la mort du meilleur des Rois, le massacre de vos prêtres, enfin l'apostasie de ce peuple? Hélas! *l'impie a dit dans son cœur : il n'y a point de Dieu* (2); et alors à quels crimes détestables ne s'est-il point livré! « O Dieu! « disait le Psalmiste, les nations sont entrées dans votre « héritage; elles ont souillé votre saint temple; elles ont « réduit Jérusalem à être comme une cabane qui sert à « garder les fruits (3); ceux qui vous haïssent ont fait leur « gloire de vous insulter au milieu de votre solennité (4), « et ont placé leurs étendards, en forme de trophée, au haut

---

(1) Jérém., ch. 9, v. 1. — (2) Ps. 13, v. 1. — (3) Ps. 78, v. 1. — (4) Le saint jour de la Pentecôte, 1794, la Convention dite Nationale fit célébrer une fête républicaine en l'honneur de l'Etre-Suprême.

« du temple, comme aux portes; ils ont, d'un commun « accord, abattu et mis en pièces ses portes à coups de « hache....; ils ont, avec la cognée et la hache, renversé « votre héritage; ils ont mis le feu à votre sanctuaire, et « l'ont brûlé; ils ont souillé sur la terre le tabernacle de « votre saint nom; ils ont conspiré tous ensemble, et dit « au fond de leur cœur: Faisons cesser et abolissons de « dessus la terre tous les jours de fêtes consacrés à Dieu (1). »

En effet, quels sacriléges, quelles profanations n'ont point été commis dans vos saints temples! Les signes et les images de notre rédemption abattus, mutilés; les autels et les tabernacles où résidait le Saint des Saints, renversés; des filles prostituées mises à la place de la Divinité, et recevant l'hommage impie, l'encens sacrilége des lâches déserteurs de la Religion; une ridicule décade substituée au dimanche; l'irréligion poussée jusqu'à revêtir les plus vils animaux des habits sacerdotaux, qui ne servaient qu'à la célébration de nos augustes et redoutables mystères; enfin, votre saint nom outragé, blasphémé, et votre toute-puissance méconnue.

Tels sont, ô mon Dieu, les crimes qui se sont commis au milieu de nous, crimes dont le ciel et la terre ont été témoins; mais pourquoi ne l'ont-ils point été de notre pénitence? Ah! Seigneur, par quelles hosties, par quelles prières et par quelles supplications pourrons-nous mériter notre pardon?

Mais, Seigneur, n'est-ce point pour nous punir de tant d'iniquités, de tant de sacriléges et de tant de sang innocent qui a été répandu, que vous avez versé sur nous la coupe de votre colère et de votre indignation, en faisant servir tous les élémens à votre justice vengeresse, en permettant que votre peuple devînt la proie des hommes sanguinaires qui nous ont opprimés pendant vingt-cinq ans? N'est-ce point pour nous châtier que vous avez permis que le fléau de la guerre moissonnât nos jeunes gens, et que des millions d'hommes devinssent les tristes et déplorables victimes de tant de calamités? Nous l'avouons, Seigneur, nous le reconnaissons en votre divine présence, ce sont nos péchés qui

(1) Ps. 73, du v. 4 jusq. 8.

ont attiré sur nous tous les malheurs que nous avons éprouvés. Et cependant, touché de l'excès de nos maux, vous avez rendu à notre amour nos princes légitimes, qui nous ont apporté la paix.

Hélas! Seigneur, par où avons-nous pu mériter ce bienfait de votre miséricorde? Nous l'avouons encore, ce n'est point à nos œuvres; nous n'en sommes redevables qu'à cet excès d'amour que vous avez pour les hommes, et encore aux prières de la royale victime qui, en mourant, priait pour son peuple; nous devons ce bienfait aux humbles supplications de tant de pontifes, de tant de prêtres, et de tous ces justes immolés par le fer des impies, qui maintenant, au pied de votre trône dans le ciel, intercèdent puissamment pour les peuples que vous leur aviez confiés sur la terre; nous le devons, enfin, à ces âmes saintes et privilégiées qui, dans le secret de la retraite, ne cessent de vous adresser des prières ferventes pour le salut de leurs frères.

Donnez-nous donc, ô mon Dieu, ce cœur contrit et humilié que vous ne rejetez jamais; donnez à toute la France de faire une pénitence salutaire, qui vous soit agréable, qui désarme votre juste colère, qui nous mérite, enfin, le pardon que nous vous supplions de nous accorder par les mérites de notre adorable Sauveur, qui a été immolé pour la rémission des péchés de tout le monde, et par qui seul nous pouvons mériter d'avoir accès auprès de vous.

Parce, Domine, parce populo tuo, ne in æternum irascaris nobis.

N. B. Il serait sans doute à désirer que l'on ajoutât à ces prières et lectures, la méditation de quelque article de la Passion du Sauveur, pour entrer d'une manière plus particulière dans l'intention de l'Eglise. On pourrait aussi, à certains jours, lire un chapitre des livres des Machabées, qui, par leurs combats et leurs victoires, ont été une figure du triomphe de l'Eglise sur ses ennemis. Combien notre foi ne se trouverait-elle pas fortifiée par ces méditations et par ces lectures! On dira peut-être qu'il faudrait trop de temps pour se livrer à toutes ces pratiques : mais qu'on soit de bonne foi, quelle est la personne la plus occupée qui ne puisse, sans déranger l'ordre de ses affaires, consacrer une

demi-heure, au plus, pour un si saint exercice? Eh! combien perd-on souvent un temps plus considérable pour satisfaire ses plaisirs, à des parties de jeu, à des conversations, à des visites souvent inutiles, sans se plaindre de la perte du temps! N'y aura-t-il donc que pour vous, ô mon Dieu, qu'on croira toujours assez faire, lorsque réellement on ne fait rien! Mais, au moins, qui ne peut assister tous les jours, soit au saint sacrifice de la Messe, soit aux instructions et aux saluts qui se font dans les différentes paroisses, et y assister dans l'intention d'apaiser la colère de Dieu, et de mériter ses miséricordes; et si tout le monde de la même maison ne peut remplir ce pieux devoir, serait-il donc impossible qu'une ou deux personnes de la famille fussent chargées de s'en acquitter au nom de tous, en sorte néanmoins que toutes les personnes d'une maison ou d'une famille le remplissent alternativement? Par ce moyen, on voit évidemment qu'il n'est pas une seule maison où il ne puisse y avoir quelqu'un qui, tour-à-tour et au nom de tous, entre en participation d'une œuvre de pénitence qui nous serait si méritoire devant Dieu.

4° Enfin, je crois ne pas devoir terminer cet article sans rappeler un avis que le Saint-Esprit nous donne souvent dans les Saintes Ecritures, qui est de joindre l'aumône à la prière et au jeûne, moyen sûr et efficace d'obtenir grâce et miséricorde devant le Seigneur; et voici comme je la conseille, afin qu'elle soit véritablement expiatoire: Ce serait qu'au commencement du Carême chaque personne, qui est en état de faire l'aumône (qui ne le peut, lorsqu'il le veut sincèrement?), supputât, devant Dieu, ce qu'elle peut donner; et cette somme, si médiocre qu'elle fût, serait partagée en quatre parts égales, dont trois seraient déposées entre les mains de MM. les curés, pour être remise par eux à l'archevêché ou à l'évêché du dio-

cèse, avec prière de les distribuer comme il suit :

La première partie serait destinée à l'acquisition d'ornemens pour les Eglises des paroisses qui n'ont encore pu s'en procurer à cause de l'indigence de leurs habitans : ou bien, elle serait employée aux réparations des mêmes églises qui tombent en ruine par le même motif. Alors le but de cette aumône serait de réparer les profanations et les spoliations sacriléges de toutes les églises qui ont été si indignement dévastées au commencement de la terreur révolutionnaire.

La seconde partie serait partagée aux vieux prêtres à qui l'âge et les infirmités ne permettent plus d'exercer les fonctions pastorales, eux qui autrefois donnaient l'aumône avec tant d'abondance, que jamais le pauvre n'a réclamé en vain, et qui aujourd'hui sont réduits à désirer le pain du pauvre qu'ils distribuaient. Par cette aumône, on expierait l'horrible et atroce persécution exercée si inhumainement contre les ministres du Seigneur.

La troisième partie serait destinée à subvenir à l'entretien, et à payer la pension des jeunes gens pauvres dans lesquels on verrait des dispositions pour l'état ecclésiastique : par-là, on relèverait les ruines du sanctuaire, on fournirait des ministres à l'Eglise, qui gémit si amèrement de la perte qu'elle fait tous les jours d'un si grand nombre de pasteurs, qui laissent leurs paroisses dans une désolante viduité, elle qui autrefois fournissait si abondamment aux besoins spirituels de ses enfans,

en leur donnant des ministres que la révolution lui a enlevés.

Enfin, la quatrième partie de l'aumône pourrait être remise à la disposition du bureau de charité, qui a nécessairement connaissance de tous les pauvres qui existent dans son arrondissement, ou, si on le préfère, elle pourrait encore être déposée entre les mains de MM. les curés, pour le soulagement des pauvres honteux de leurs paroisses; et cette aumône remplacerait celle que les pauvres recevaient, avant la révolution, avec tant d'abondance, des maisons religieuses et des monastères supprimés.

On trouvera peut-être que j'exige beaucoup par de semblables pénitences et par ces œuvres expiatoires. Mais, que l'on soit de bonne foi, que l'on considère la grandeur des crimes de la révolution, et que l'on juge s'il y a, dans ce que j'indique pour pénitence, une compensation équivalente. Hélas! combien sommes-nous encore loin de tout ce que nous devrions faire et pratiquer! Et certainement les personnes qui sont touchées de Dieu, qui désirent sincèrement apaiser sa colère, se convaincront facilement que je suis bien éloigné de la sainte et utile sévérité dont nos pères dans la foi usaient envers les pécheurs. Pensons souvent à la justice de Dieu, qui ne peut souffrir de sa miséricorde, et bientôt nous serons persuadés que nous

ne pouvons trop faire pour apaiser la première et mériter la seconde.

CONCLUSION.

Je laisse maintenant à juger si j'ai rempli la tâche que je me suis proposée en entreprenant cet ouvrage. Comme enfant de l'Eglise, et surtout comme honoré du sacerdoce de Jésus-Christ, je soumets cet écrit au jugement de Nosseigneurs les Archevêques et Evêques de l'Eglise de France, les suppliant très-respectueusement d'agréer l'hommage que j'ai l'honneur de leur faire de mon travail. Je n'ai point prétendu faire un ouvrage d'esprit, ni faire parade d'une vaine science, souvent fruit d'un criminel orgueil; mais je proteste, en la présence de Dieu, qu'en écrivant je n'ai eu d'autre but que sa gloire, le triomphe de la religion et le salut de mes frères; motifs qui me font espérer l'indulgence de ceux qui me liront. Puisse le Seigneur répandre sa bénédiction sur mon travail, m'accorder à moi-même le pardon de mes fautes, et me faire la grâce d'honorer dignement le ministère auguste qu'il m'a confié, afin qu'après l'avoir rempli sur la terre, il daigne me recevoir au nombre de ses élus dans le ciel. *Amen.*

FIN.

TABLE.

QUATRIEME PARTIE.

CINQUIEME ET DERNIERE PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

De l'Imprimerie d'A. EGRON, rue des Noyers, n° 37.

944.04 B372 182931